

Don de Germaine Swolfs

10/01

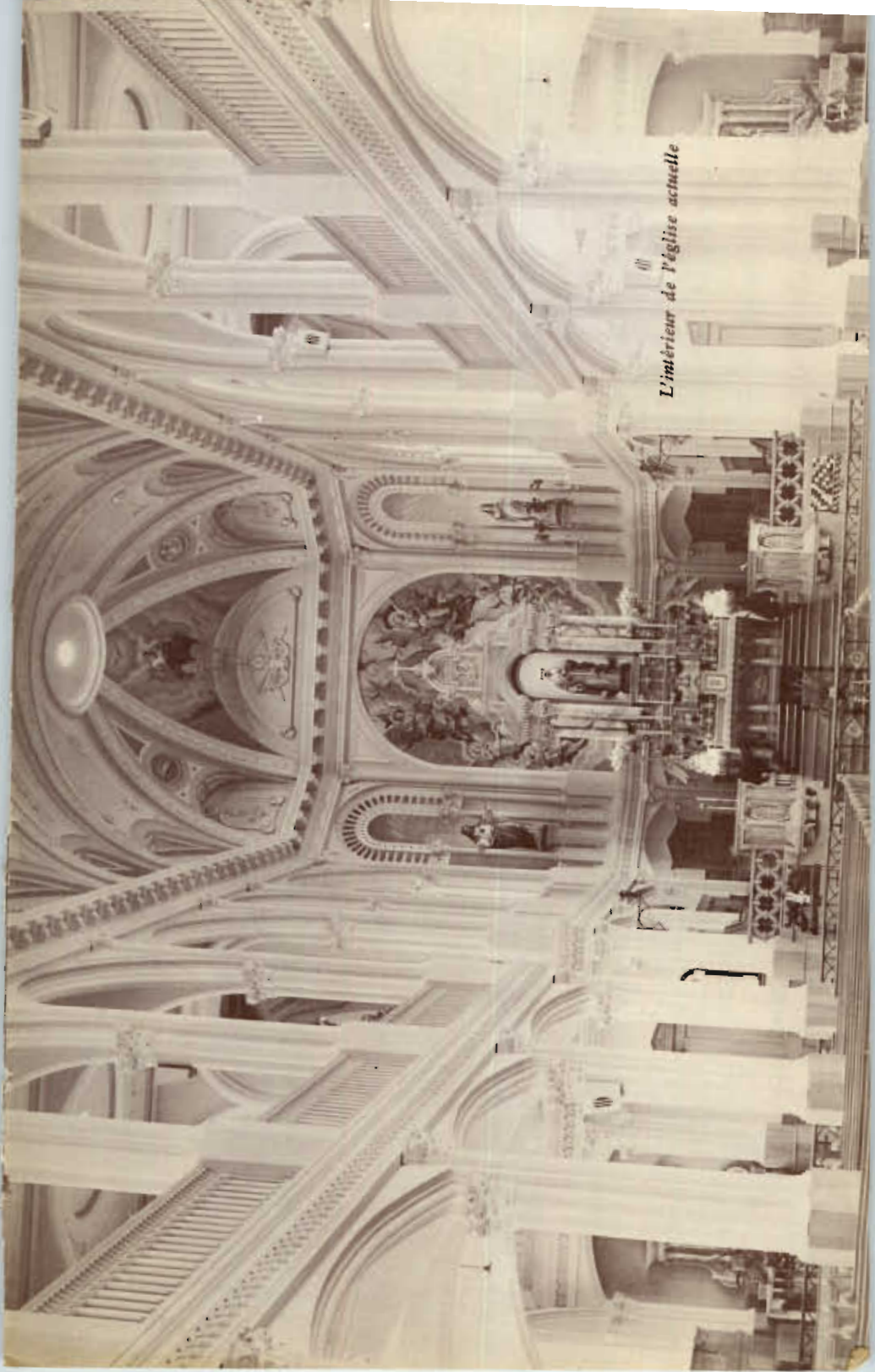


Chéticamp
Histoire
et
Traditions acadiennes

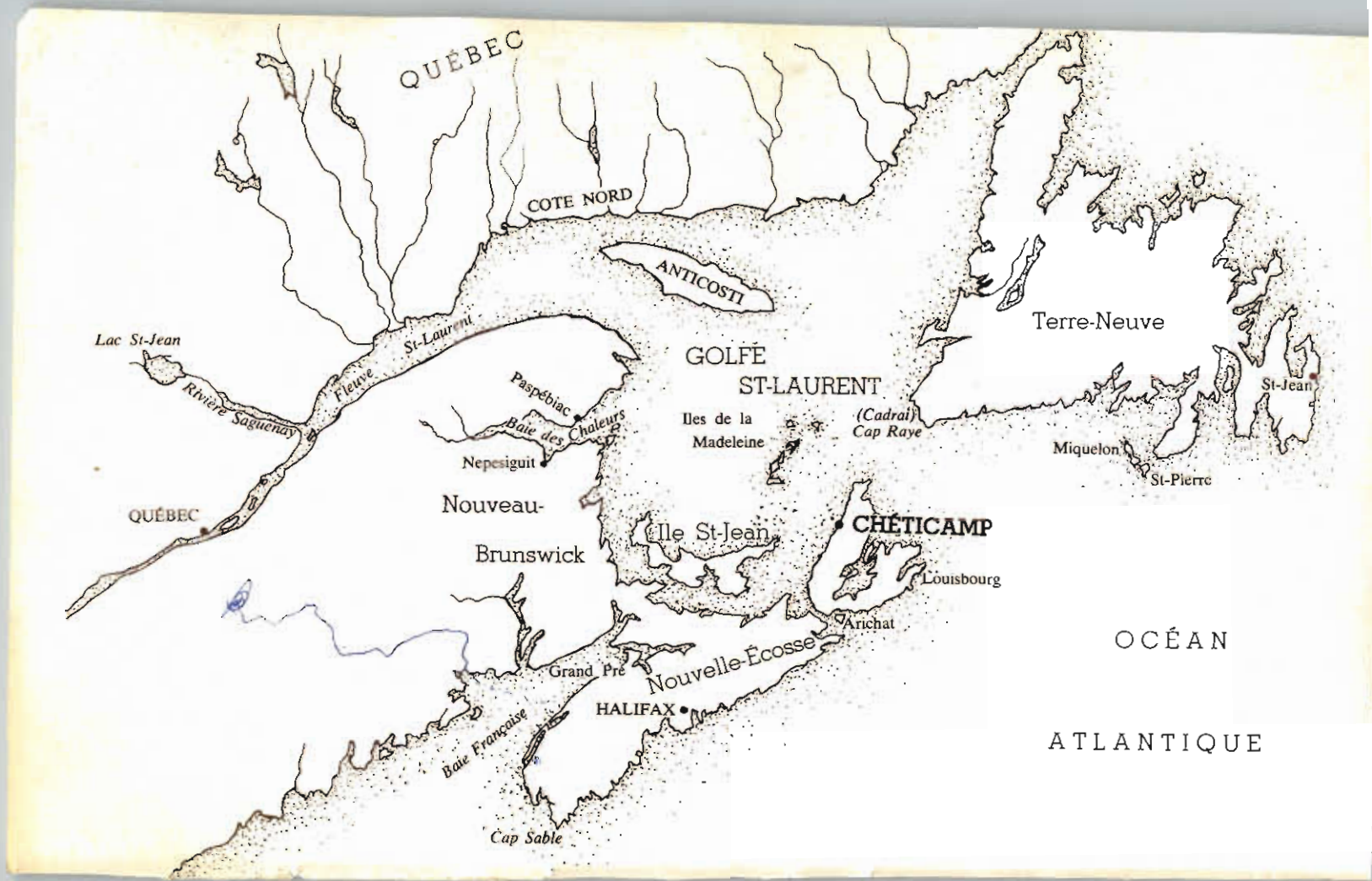
Régionale Samuel-de-Champlain inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie

LIBRARY OF THE
BIBLIOTHEQUE DE LA
UNIVERSITE DE MONTREAL
1105 AVENUE DES PEPINIERES
MONTREAL, QUEBEC
H3T 1J6

Nihil obstat : Fr. GABRIEL de Fitchburg, O.F.M.Cap.
Imprimi potest : Fr. ARTHUR de Montréal, Min. Prov.
Imprimatur : Montréal, 1er mars 1961
Paul TOUCHETTE, P.A., V.G.



L'intérieur de l'église actuelle



QUÉBEC

COTE NORD

ANTICOSTI

Lac St-Jean

Rivière Saguenay

Fleuve St-Laurent

Paspébiac

Baie des Chaleurs

Nepesiguit

GOLFE ST-LAURENT

Îles de la Madeleine

(Cadral) Cap Raye

Terre-Neuve

St-Jean

Miquelon

St-Pierre

QUÉBEC

Nouveau-Brunswick

Île St-Jean

CHÉTICAMP

Louisbourg

Anichat

Océan

Grand Pré

Nouvelle-Écosse

HALIFAX

ATLANTIQUE

Baie Française

Cap Sable

**Père Anselme Chiasson, capucin
de la Société Historique Acadienne**

Chéticamp

**Histoire et Traditions
acadiennes**

Préface de Luc Lacourcière

2e édition

**Éditions des Aboiteaux
Moncton
1962**

DU MÊME AUTEUR
en collaboration avec le Père Daniel, o.f.m. cap.

CHANSONS D'ACADIE

Premier Recueil, 25 chansons, 1942 ; 2e éd. 1946.

Deuxième Recueil, 50 chansons, 1945.

Troisième Recueil, 50 chansons, 1948.

Ces recueils sont en vente à la

Chapelle de la Réparation,
Pointe-aux-Trembles,
Montréal 5, P.Qué.

P R É F A C E

Avec la publication de ce livre, c'est un rêve qui remonte à un peu plus de trente ans que le R. P. Anselme voit se concrétiser aujourd'hui : celui d'écrire pour les Chéticantins le récit de ce qu'ils ont été depuis l'origine et de ce qu'ils sont devenus dans le petit pays isolé où ils vivent entre la mer et les montagnes du Cabot Trail. En effet, vers 1927, le jeune Chiasson, étudiant chez les Pères Capucins, commençait de compiler des notes historiques sur son village natal et de consigner les souvenirs et observations que de longues absences rendaient plus vifs à chacun de ses retours au Cap-Breton. Enfin, au cours de ces dernières années, intensifiant ses contacts auprès des anciens de son pays, armé des instruments les plus modernes d'investigation directe, il pouvait pénétrer plus profondément dans l'étude des traditions orales de sa petite Cadie d'origine. Une collection personnelle de plus de six cents enregistrements de chansons, de contes, de légendes et récits divers en fait foi.

Ce cheminement peut paraître long, parce qu'il a été souvent contrarié ou différé par les exigences d'un ministère et d'un enseignement par ailleurs féconds. Mais le but que le P. Anselme s'était fixé dans sa jeunesse n'a jamais changé, non plus que s'est amoindrie sa passion faite d'amour et de curiosité pour la vie des siens. Les sentiments qui l'ont inspiré, au début de sa carrière, sont demeurés son meilleur soutien dans sa noble entreprise.

Il est en effet assez remarquable que ce fils de Chéticamp qui aurait bien pu, lui aussi, demeurer pêcheur et ne tendre ses filets qu'autour de sa barque, soit devenu, malgré les absences que lui imposait la règle de saint François, le plus grand pêcheur des traditions orales et écrites de Chéticamp.

Animé du désir de faire connaître son coin de terre et l'origine, l'évolution, le progrès et l'état actuel des hommes qui l'habitent, il ne s'est jamais départi de son bel optimisme ni d'une confiance inébranlable en son premier dessein. Comme les anciens historiographes, il nous ouvre des perspectives sur tous les éléments qui font la vie de son village natal — éléments sociaux, économiques, religieux, traditionnels et même politiques, — mais sans toutefois s'asservir à aucune de ces disciplines récentes qui obligent à compartimenter à l'infini l'étude des groupes humains.

Curieux de toute la vie populaire, mais surtout des choses les plus familières et les plus profondes, son caractère de folkloriste spontané lui interdisait les théories absolues et les techniques abusives que l'on rencontre de plus en plus dans les sciences de l'homme. Son ingénuité, si je puis dire, lui a permis d'écrire un livre très humain, un livre de bonne foi, dont, fort heureusement, la gouaille n'est pas absente.

Miroir de réalités concrètes et pittoresques, cette monographie est d'autant plus importante que nous connaissons mal les particularismes de chacun des groupes d'Acadie. À côté d'histoires générales assez nombreuses sur les vicissitudes du peuple acadien, il est, en effet, très peu de monographies locales qui allient, aussi harmonieusement que celle-ci, les descriptions des coutumes quotidiennes et de la tradition orale aux événements et menus faits historiques. C'est pourtant cette substance humaine qui donne à cette histoire ses vraies dimensions et lui assure une portée qui dépasse l'intérêt régional et les frontières non seulement du Cap-Breton, mais de l'Acadie tout entière.

Le Père Anselme a fait plus qu'ajouter un titre remarquable à la liste trop brève des histoires de paroisses acadiennes; il a inscrit Chéticamp sur la carte internationale des études comparées qui ont pour objet les traditions populaires françaises. C'est là, à notre avis, un très grand mérite; et c'est aussi notre récompense d'avoir encouragé l'auteur dans son magnifique travail.

Pâques 1961.

Luc Lacourcière,
Directeur des Archives de Folklore.

INTRODUCTION

Le peuple acadien ressemble à un arbre dont la croissance a été vigoureuse au début (1632-1755), et qu'une rafale (1755-1763) a dépouillé de ses branches pourtant chargées de fruits prometteurs. Arraché du sol, secoué dans ses racines, l'arbre lui-même fut emporté par la tourmente. Déchiqueté et éparpillé en débris tout le long des côtes de l'Atlantique et du Golfe, il s'est de nouveau enraciné. Et ses nombreux rejetons par une invasion pacifique, ont repris peu à peu le terrain perdu.

C'est ainsi qu'aujourd'hui de plusieurs coins de l'Acadie ancienne, ont surgi des groupements français, pleins de vie, riches de traditions et de folklore de tout genre. Par leur passé héroïque et pour ainsi dire légendaire, par leur vieux parler caractéristique et savoureux, par leurs coutumes et traditions importées de la mère patrie, ces îlots de survivance d'un peuple dispersé constituent des groupes ethniques dignes d'intérêt et leur histoire suscite toujours l'admiration.

De toutes les régions où l'isolement prolongé a fidèlement conservé le charme d'autrefois, Chéticamp, sur la côte occidentale de l'île du Cap-Breton, vient sans contredit, en premier lieu.

« Si la question nous était posée, écrit le Frère Antoine Bernard : « Où trouver aujourd'hui le type le plus fidèlement conservé de l'Acadien d'autrefois ? » Nous répondrions sans hésiter : « Allez du côté de Chéticamp ». Là, sur ces rivages qui ne verront peut-être jamais de chemin de fer, parmi cette population mi-terrienne mi-pêcheuse, vous découvrirez des trésors de foi, de charité prévenante, de délicate hospitalité »¹.

1. Histoire de la Survivance Acadienne, Montréal, 1935, p. 302.

Autrefois, le public en général connaissait mieux les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick, de la baie Sainte-Marie et de l'île du Prince-Édouard. Chéticamp est demeuré longtemps enveloppé de ses brumes matinales, blanches et belles, mais... impénétrables. Cela tient à sa géographie, à son histoire qui n'existe pas sous le régime français, et qui, pour longtemps, sous la domination anglaise, voulut rester cachée, et pour cause ! Pourtant, le récit des événements qui se rattachent au passé de Chéticamp, château fort de la vie acadienne au Cap-Breton, constitue une belle page acadienne et française.

Nos gens sont malheureusement trop peu renseignés sur l'histoire acadienne, leur propre histoire. En général, ils ne possèdent guère plus qu'une idée vague de la Déportation elle-même. C'est regrettable, car l'exemple héroïque de nos ancêtres serait bien propre à nous donner une fierté de bon aloi. Nous oublions trop souvent aussi que ce sont les mêmes Déportés de 1755 et 1758, et leurs enfants nés dans l'exil qui ont fondé la plupart de nos belles paroisses acadiennes d'aujourd'hui. La ténacité dans leur désir du retour, leur courage et leur endurance dans les épreuves de ces nouveaux établissements, leur débrouillardise dans le dénuement absolu, leur fidélité inébranlable à leur langue et à leur foi, fournissent des pages admirables de la petite histoire.

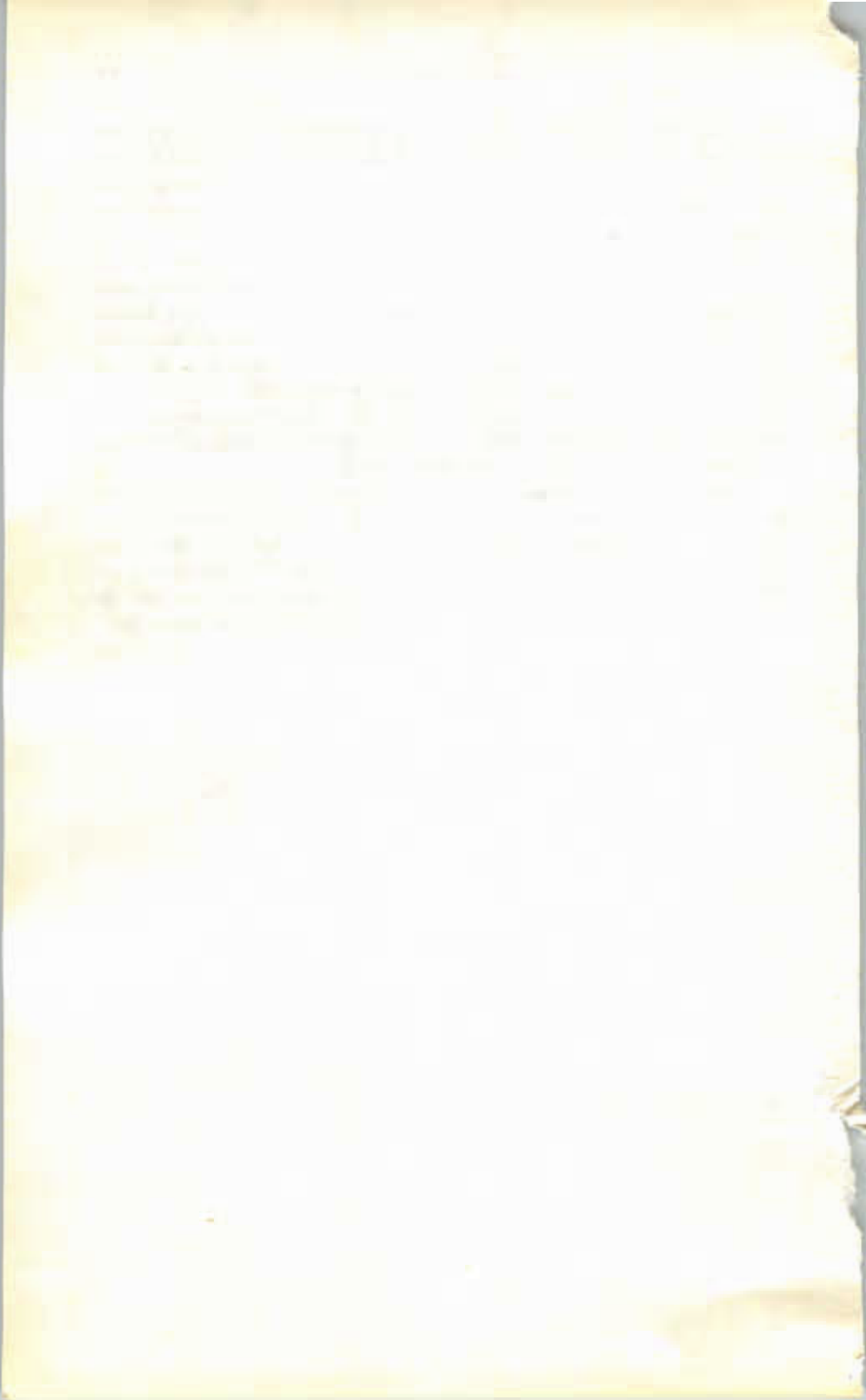
Nos ancêtres étaient pauvres de biens matériels. Les conditions auxquelles ils durent faire face d'abord et l'ostracisme qu'ils rencontrèrent trop souvent par la suite en ont fait dans le temps des analphabètes. Pourtant, ils nous ont légué un patrimoine culturel très riche que nous n'avons pas su apprécier jusqu'ici et que nous devons nous bâter de sauver de l'oubli. Leur verbe français était coloré bien qu'il soit devenu archaïque aujourd'hui. Leur vocabulaire était d'une richesse étonnante. Nous nous rappelons avec émotion le langage châtié de certains vieillards illettrés qui avaient le mot propre pour tout. Les cantiques qu'ils chantaient et le rôle de ces cantiques dans les communautés primitives acadiennes mériteraient toute une étude. Leurs chansons, leurs contes et leurs traditions sont d'une valeur incomparable. C'est tout cela que nous avons voulu faire ressortir dans cette monographie paroissiale de Chéticamp : l'épopée des pionniers, leur vie et les misères des débuts, les développements subséquents, économiques, religieux et culturels, mais aussi et autant les richesses de leurs traditions françaises et humaines.

Avec des intervalles très irréguliers, nous avons travaillé à ce livre depuis trente ans. Nous y avons consacré les rares loisirs que nous laissaient les tâches par ailleurs absorbantes imposées par notre devoir d'état. Les principales archives consultées furent les registres paroissiaux et les vieux papiers de familles de Chéticamp, les registres

de la période missionnaire de Carleton et de Caraquet, les Archives Publiques du Canada, les Archives Publiques de la Nouvelle-Écosse, celles de l'archevêché de Québec et celles de l'évêché d'Antigonish. Enfin, nous avons passé plusieurs vacances à consulter la tradition vivante à Chéticamp.

Nous sommes conscient plus que quiconque des déficiences de ce volume. D'abord, au point de vue des archives, il y a des documents que nous n'avons pas pu trouver, d'autres que nous n'avons pu atteindre. Ensuite, quant au style, il n'est certes pas celui d'un académicien. Natif nous-même de Chéticamp, nous sommes victime d'un système scolaire prétendu bilingue où toute notre vie nous traînons par devers nous les lacunes d'un enseignement français déficient, reçu à l'école primaire. Nous avons quand même la témérité d'espérer que le lecteur montrera quelque intérêt à ce modeste travail.

Nous tenons à exprimer ici notre gratitude envers nos Supérieurs pour leur encouragement continu ; envers la population de Chéticamp, pour sa collaboration empressée ; envers M. Éphrem Boudreau d'Ottawa, pour son aide technique ; envers M. Luc Lacourcière pour ses conseils et ses encouragements ; enfin, envers tous ceux qui de près ou de loin, nous ont permis de mener notre œuvre à bonne fin.



CHAPITRE I

L'ACADIE NAISSANTE ET LA CONQUÊTE ANGLAISE

L'Acadie, fondée une première fois en 1604 par Pierre du Gast (sieur de Monts), Jean de Biencourt (sieur de Poutrincourt), Louis Hébert, Samuel de Champlain et Marc Lescarbot, connu peu de succès et fut ruinée en 1613 par le pirate anglais Samuel Argall.

Le véritable travail d'établissement commença en 1632 avec Isaac de Razilly qui emmena avec lui « trois cents hommes d'élite recrutés en Touraine et en Poitou », tous « Français, catholiques et de mœurs irréprochables » comme l'avait exigé Richelieu¹. Six missionnaires capucins faisaient partie de l'expédition. Après la mort accidentelle de Razilly, survenue en 1635, Charles de Menou, sieur d'Aulnay, continuera l'œuvre commencée et amènera d'autres familles françaises qui, unies aux premières, donneront naissance au peuple acadien.

« Jugeant la fertile vallée de Port-Royal plus propre à la colonisation que la côte rocheuse de la Hève » où Razilly avait établi la jeune colonie, d'Aulnay « y transporta le siège du gouvernement et la plupart des colons venus... en 1632 »². Peu à peu, la cellule mère de la colonie et des familles entières allèrent fonder Beaubassin, Grand-Pré, Pigoit et Chipoudy, qui deviendront plus tard des paroisses florissantes.

Les terres étaient fertiles. Le commerce progressait. Aussi, malgré les luttes fratricides qui se livraient entre d'Aulnay et Charles de Menou, depuis l'arrivée de ce dernier en 1635, malgré des incursions parfois désastreuses des Bostonnais, la jeune colonie prospéra. À la Dispersion, les Acadiens jouissaient d'une remarquable aisance. « Chaque habitant du

1. Antoine Bernard, c.s.v., *L'Acadie Vivante*, Montréal 1945, p. 24.

2. Antoine Bernard, *Ibid.*, p. 25.

district des Mines », par exemple, « possédait, en 1755, environ 15 bêtes à cornes, 30 moutons et 14 porcs ». « Lawrence mentionnera spécialement son désir de s'emparer des 120,000 bêtes à cornes des Acadiens »¹.

L'Acadie était même trop prospère aux regards de la colonie anglaise voisine, de Boston, qui craignait son expansion. Bien que le commerce fût régulier, quoique souvent clandestin, entre les deux colonies, les autorités anglaises voyaient d'un mauvais œil cette colonie française grandir tout près d'eux. Chaque occasion les portait donc à l'attaque. Et malheureusement les occasions ne manquaient pas, les guerres d'Europe entre la France et l'Angleterre ne laissant presque pas de répit.

En 1654, une flotte de Boston commandée par Sedgewick s'emparait des places fortes de l'Acadie, des forts de Saint-Jean, de Port-Royal et de La Hève et chassait du territoire acadien les gouverneurs et les missionnaires. Ce n'est qu'en 1667 que l'Acadie redevint française par le traité de Bréda et que le drapeau français flotta de nouveau en terre acadienne. Ce ne fut pas pour longtemps. Port-Royal tomba de nouveau en 1690 sous les coups de William Phipps et demeura sous la domination anglaise jusqu'au traité de Ryswick en 1697. Enfin, pendant la guerre de la succession d'Espagne, les Bostonnais revinrent à l'attaque de la colonie française qui succomba, et définitivement cette fois, en 1710.

Le traité d'Utrecht, en 1713, scella le sort de la péninsule de la Nouvelle-Écosse actuelle qui devenait définitivement possession anglaise, tandis que le Cap-Breton, l'île Saint-Jean, le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada demeuraient encore sous la couronne de France.

Par le traité d'Utrecht (Art. 14), il est expressément convenu que les Acadiens de la péninsule « auront la liberté pendant un an de se retirer dans un autre lieu, à leur convenance, en emportant tous leurs biens meubles ». Trois mois après la reine Anne elle-même intervint et fixa des conditions beaucoup plus favorables :

C'est notre vouloir et bon plaisir que tous ceux qui tiennent des terres de notre Gouvernement en Acadie et Terre-Neuve, qui sont devenus nos sujets par le dernier traité de paix, et qui ont voulu rester sous notre autorité aient le droit de conserver leurs dites terres et tenures, et d'en jouir sans aucun trouble, aussi pleinement et aussi librement que nos autres sujets peuvent posséder leurs terres ou héritages, et aussi qu'ils puissent aller d'un autre pays de même, s'ils viennent à préférer aller s'établir ailleurs².

1. L'abbé François Lanoue : *St-Jacques L'Acadigam*, p. 5.

2. Lettre adressée à Nicholson le 23 juin 1713. Voir Rameau d'Essays, *Une colonie féodale*, Paris et Montréal, 1889, t. 2, p. 357.

Aussitôt après ce traité, la France songea à fortifier Louisbourg au Cap-Breton, à coloniser l'île Saint-Jean et à attirer en ces lieux les Acadiens de la péninsule. Mais ces Acadiens étaient attachés à leurs terres, « les meilleures du monde »¹ et leurs maîtres anglais, de leur côté, mirent tout en œuvre pour empêcher leur départ. Ils furent même assez conciliants aussi longtemps qu'ils demeurèrent faibles en nombre et en effectifs militaires. Mais avec la fondation d'Halifax en 1749 et l'arrivée de renforts considérables, ils se montrèrent sous leur vrai jour, et le tableau changea.

Les Acadiens clairvoyants virent au-dessus de leur tête un ciel chargé d'orage. Aussi, l'émigration vers l'île Saint-Jean, commencée vers 1740, s'intensifia à un tel point, à partir de 1749, que les Anglais s'en alarmèrent. Cornwallis fit bâtir des forts sur la route de sortie (le fort Edward à Piziguid et le fort Lawrence à Beaubassin) et plaça des navires de guerre dans le détroit de Northumberland pour empêcher cet exode. Malgré tout, « un grand nombre d'Acadiens parvenaient à éviter les patrouilles et arrivaient à l'île Saint-Jean. De 1749 à 1755, il dut en arriver plus de 3,000 »². D'autres, en nombre plus restreint, émigraient dans la région de Canso, au Cap-Breton.

Les fondateurs de Chéticamp ou leurs ancêtres faisaient partie de ces émigrants, les uns de l'île Saint-Jean, les autres de la région de Canso.

• *La déportation de 1755*

Avec l'avènement de Charles Lawrence au poste de gouverneur de la Nouvelle-Écosse, en 1753, les menaces et les exactions ne firent qu'augmenter. Mais la cruauté avec laquelle fut exécuté le coup de 1755 dépassa tout ce que l'imagination pouvait prévoir de plus odieux.

Le 3 septembre 1755, les Acadiens à qui, par fourberie, on avait enlevé leurs fusils et leurs barques, furent attirés dans leurs églises par un guet-apens et faits prisonniers du roi. Tous leurs biens, si longtemps convoités par les Anglais, furent confisqués. Puis ce fut la Dispersion : embarquement à la bayonnette de tous ces gens, pêle-mêle, sans même se soucier de réunir sur les mêmes bateaux les membres d'une même famille. Le 8 octobre, les bateaux partaient, chargés de familles démembrées, la mort et le désespoir dans l'âme, emportant tout d'un peuple qu'on avait juré de faire disparaître à jamais. Ces cargaisons humaines furent dispersées un peu partout le long des

1. « Pennsylvania Gazette », 4 sept. 1755, Arch. Can. 1905, 3^e partie, p. XVI.
Petite Histoire de l'île du Prince-Édouard, dans « l'Évangéline », 13 juin 1958.

côtes de l'Atlantique, de Boston à la Georgie¹ ; on espérait les noyer à jamais dans les colonies anglo-saxonnes.

Exil sans fin et d'une pitié sans égale dans l'histoire. Jetés sur des rives lointaines, et séparés les uns des autres, on les vit errer de ville en ville, sans amis, sans demeures, sans espérance humaine, résignés, et ne demandant à la terre qu'un tombeau (Longfellow).

À Beaubassin et à Port-Royal, les Acadiens avaient flairé le piège de Lawrence. Au lieu de se rendre à son appel, ils prirent les bois. Le gouverneur ordonna alors une chasse à l'homme sans merci où le sort des Acadiens qui tombaient sous les balles des soldats anglais était peut-être préférable au sort de ceux qui tombaient captifs.

Avec la prise de Louisbourg, le 27 juillet 1758, cette chasse à l'homme s'étendit à toutes les côtes et aux forêts des trois provinces du Golfe. Elle dura dix longues années. Années interminables, sanglantes, indescriptibles, où les Acadiens inoffensifs, traqués comme des bêtes fauves, abattus comme des chiens ou déportés sans merci chez des populations fanatiquement hostiles, erraient comme des spectres dans un cauchemar de larmes et de sang.

• *La Déportation de 1758 et la fin du régime français en Acadie*

Louisbourg encore debout, les Acadiens de la région de Canso et de Fort Dauphin (Sainte-Anne), de l'île Saint-Jean et du littoral du Nouveau-Brunswick, avec leurs frères échappés de Grand-Pré venus les rejoindre, jouissaient d'une certaine sécurité. Mais Louisbourg tombé, la chasse à l'homme reprit dans toutes ces régions où furent renouvelées toutes les horreurs de 1755².

Les Anglais y semèrent la ruine, la désolation et la mort. « Nous avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armées de sa majesté dans toute l'étendue du Golfe, sans rien ajouter à sa gloire », écrivait Wolfe au lendemain de sa victoire, le 30 décembre 1758³.

En effet, la dispersion fut tout aussi cruelle qu'à Grand-Pré. La brutalité fut la même et les séparations également déchirantes. La seule différence c'est qu'aux scènes navrantes du départ succédèrent les scènes tragiques de la traversée de l'Atlantique. Car on déporta ces Acadiens en Europe.

1. Antoine Bernard, l. c. p. 88.

2. « Persécutions plus inhumaines encore que ne le fut le drame de Grand-Pré », Pascal Poirier dans *Voyage aux Îles Madeleine*, p. 4.

3. Rapport à Amherst, général en chef.

Embarqués sur des bateaux de misère, un bon nombre ne se rendirent jamais à destination¹ ; l'océan engloutit leurs corps et leurs souffrances. « La plupart des... bateaux furent avariés avant de quitter Canseau », dit H. Blanchard² et deux s'y perdirent. De neuf bateaux mentionnés, « un resta trois mois au large de Plymouth avec ses 170 passagers à peine nourris et mourant de soif ; un autre poussé par une tempête, débarqua à Boulogne 179 survivants, deux autres coulèrent, entraînant 700 victimes dans les flots. L'Honorable Brook Watson parle, en une lettre au Révérend Dr Andrew Brown, de 1,300 Acadiens qui sombrèrent dans la traversée d'Amérique en Europe »³. Des cinq belles paroisses organisées de l'île Saint-Jean, avec leurs églises, leur curé, leur population d'au delà de 6,000 âmes, il ne restait plus rien.

Mais ici et là, quelques-uns avaient réussi à s'échapper. Des familles entières avaient pris le bois, avaient fui. Quand la tourmente fut passée, timidement, ces gens revinrent par petits groupes. D'autres exilés

s'enhardirent à les suivre, et l'on vit bientôt... ces infortunés errer dans les champs dévastés, où s'élevaient naguère leurs maisons, leurs villages, leurs églises. Il est inutile d'essayer de redire avec quels serremments de cœur ils parcoururent ces solitudes mornes qu'ils avaient vues auparavant si animées. Qu'étaient devenus la plupart de ceux qu'ils y avaient connus ? Hélas ! disparus pour toujours : les uns morts de misère, les autres victimes de désastres inconnus ; les survivants relégués sur des plages si lointaines que la vie serait écoulée avant qu'on pût rien savoir⁴.

Le rapport de Holland en 1768 laisse voir que les Acadiens sont très clairsemés dans toutes ces régions. Sur l'île Saint-Jean :

Il y a une trentaine de familles, dit-il ; on les traite en prisonniers, sur le même pied que ceux d'Halifax. Leur pauvreté est extrême, ils habitent de petites cabanes dans les bois, qui leur donnent aussi le combustible. Ils y vivent de poisson qu'ils pêchent en été et du gibier qu'ils tuent : lièvres et perdrix, lynx, loutres, martres, rats musqués, ne refusant rien, tant la faim les presse⁵.

1. D'après un rapport de 1763 conservé au ministère de la marine à Paris, il ne parvint en France que 3,000 à 3,500 Acadiens, en y comprenant tous ceux qui avaient pu s'y rendre des différentes parties de l'Amérique et de l'Angleterre à la suite de la première déportation ». L'abbé H.-R. Casgrain, *Une Seconde Acadie*, ch. 13, p. 349, 1894, Québec.

2. *Histoire des Acadiens de l'Île du Prince-Édouard*, par Henri Blanchard, pp. 30-32. Moncton 1927.

3. Émile Lauvrière : *La Tragédie d'un Peuple*, Paris 1922, t. 2, ch. XVI, p. 73.

4. L'abbé Casgrain : *Une Seconde Acadie*, pp. 362-363.

5. *Histoire des Acadiens de l'Île du Prince-Édouard*, l. c. p. 35.

À ce moment le peuple acadien est bien un arbre arraché, déchi-
queté par l'ouragan, dont les débris sont disséminés partout.

Est-ce la fin ? Va-t-il mourir ? Nous savons que non. Tous ces
débris ont repris racine et ont produit une floraison aujourd'hui ma-
gnifique.

Arrivons au rameau qui a produit Chéticamp.

CHAPITRE II

POSITION GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE DE CHÉTICAMP

• *L'île du Cap-Breton. Les comtés « anciens et nouveaux »*

Nous savons l'importance qu'on attachait à l'île du Cap-Breton, autrefois l'« île Royale », au cours des longues luttes que se sont livrées Français et Anglais pendant qu'ils se disputaient l'hégémonie du Canada. Ne peut-on pas appliquer au Cap-Breton, grâce surtout à sa place forte, Louisbourg, ce que l'intendant Jacques de Meules disait en 1685 de toute l'Acadie :

« La situation de ce pays... est si bien disposée qu'il semble qu'elle ait été placée en cet endroit pour se rendre maîtresse de toute l'Amérique septentrionale. »¹

En 1758, le 27 juillet, trois ans après la dispersion des Acadiens de la baie Française, et cinq ans avant la chute du Canada (1763), la grande forteresse de Louisbourg tombait aux mains de l'amiral anglais Boscawen, et toute l'île passait définitivement sous la domination anglaise.

Dotée pendant cinq ans d'un régime militaire, l'île du Cap-Breton était, en 1763² annexée politiquement à la Nouvelle-Écosse. En 1784, elle devint une province distincte puis, en 1820³, elle était de nou-

1. Relation de voyage de l'intendant Jacques de Meules fait en Acadie entre le 11 oct. 1685 et le 6 juillet 1686 ; publiée par la *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, déc. 1948, vol. II, no 3, p. 432-439.

2. *Holland's Description of Cape Breton and Other Documents*, Public Archives of Nova Scotia. Publication No. 2, p. 7. Halifax 1935.

3. J. L. MacDougall : *History of Inverness County*, 1922, p. 11-16. — Il donne les noms des gouverneurs et des conseillers, p. 12.

veau annexée à la Nouvelle-Écosse. Cette annexion a persisté jusqu'à nos jours.

Durant les quatorze années qui ont suivi 1820, toute l'île ne forme qu'un comté, soit le comté de Cap-Breton. En 1834-1835, ce comté était divisé en trois circonscriptions électorales : Cap-Breton, Richmond et Juste-au-Corps. Enfin en 1851, on faisait du comté de Cap-Breton les comtés actuels de Cap-Breton et de Victoria.

Et le comté d'Inverness ?

C'est en 1837 que, à la suggestion de sir William Young, son premier représentant à Halifax, le nom de Juste-au-Corps fut changé en celui d'Inverness¹. Natif lui-même du comté de ce nom en la vieille Écosse, c'était pour satisfaire sa piété filiale qu'il effaçait de la carte un vieux nom français. Le comté avait tiré son nom de son principal village, Juste-au-Corps, qui fut à son tour débaptisé. Cependant les Acadiens continuent d'appeler Juste-au-Corps, le principal établissement français sur cette côte du Cap-Breton² jusqu'à la fin du XIX^e siècle, mais pour les Anglais et sur les cartes géographiques modernes il est devenu Port-Hood.

• *Le site de Chéticamp*

Le comté d'Inverness s'étend du côté du golfe, depuis Point-Tupper au sud jusqu'au cap St-Laurent au nord sur une distance côtière de 130 milles environ. Sa largeur moyenne est de trente milles³.

Longeons son littoral escarpé. Hérissé de caps, la côte se transforme çà et là en immenses coulées qui ouvrent sur des vallées gracieuses, où de magnifiques rivières courent vers la mer en larges nappes d'eau. Des villages « isolés du reste du monde, entre l'Océan et une barrière de rochers »⁴ s'échelonnent tout le long de la côte. Ce sont du sud au nord : Port Hood, Mabou, Inverness, Margaree, St-Joseph du Moine ; puis à l'entrée du fameux parc national, des hautes terres du Cap-Breton, sur le Cabot Trail, *saluons Chéticamp*.

• *Le nom de Chéticamp*

Le nom de Chéticamp comme tant d'autres au Canada, est tiré de la langue des Indiens Micmacs, encore nombreux au Cap-Breton.

1. *Hist. of Inverness County*, I. c. p. 16.

2. C.W. Vernon, *Cape Breton, Canada*, Toronto 1903, p. 85.

3. *Hist. of Inverness County*, I. c. p. 17.

4. Rameau de Saint-Père, *Une Colonie Féodale en Amérique, « L'Acadie »*, Paris et Montréal, 1889, t. 2, p. 283.

GOLFE SAINT-LAURENT

L'ILE

LA BAIE

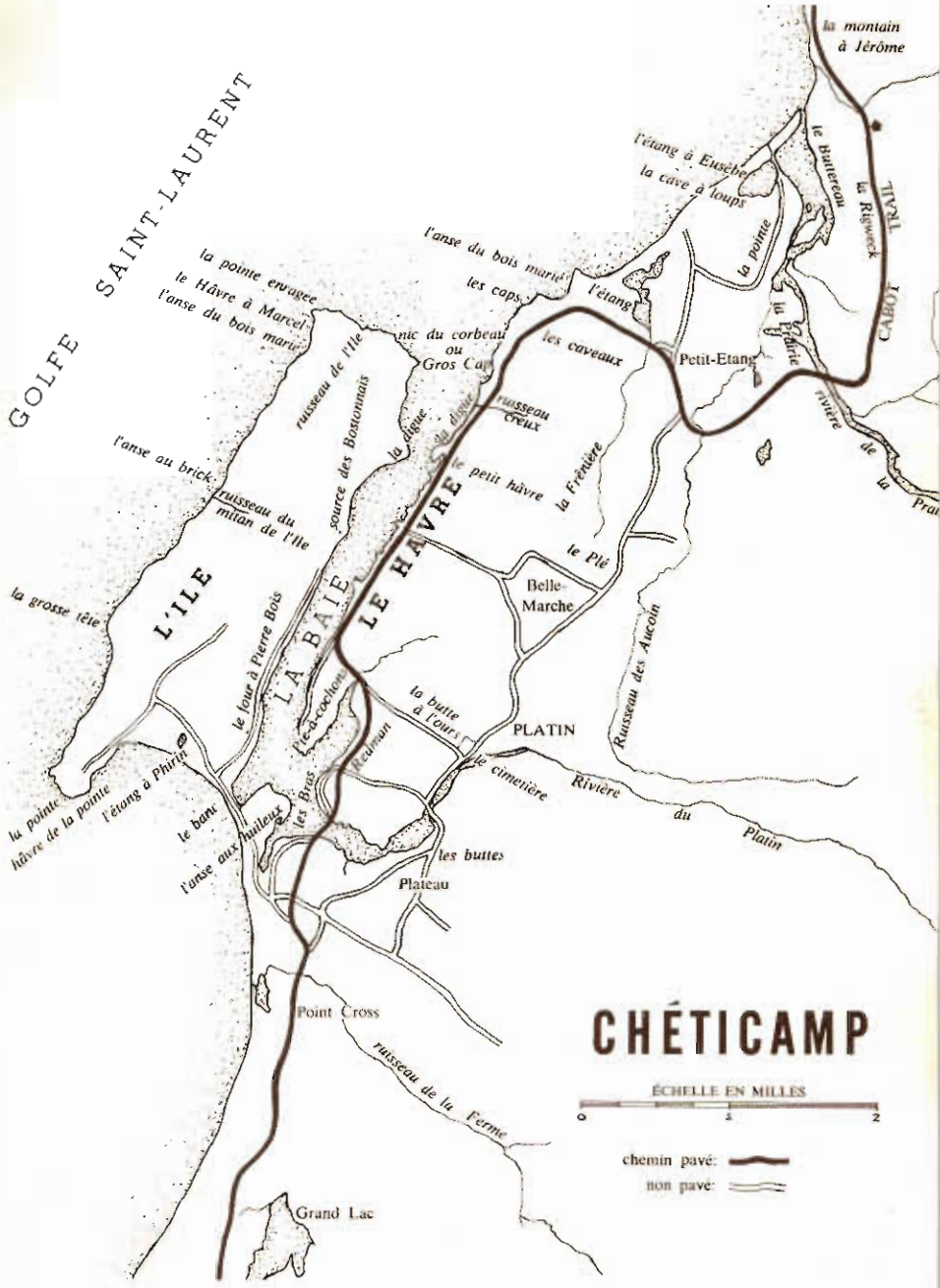
LE HAVRE

CHÉTICAMP

ÉCHELLE EN MILLES



chemin pavé: non pavé:



la grosse tête

la pointe
havre de la pointe
l'étang à Pharis

le banc
l'anse aux huîtres

Point Cross

Grand Lac

le jour à Pierre Bois

les bras
le-dochéroux

les buttes
Plateau

la butte à l'ours

le cimetière

le plateau

le ruisseau de la Ferme

l'anse au brick

ruisseau du milan de l'île

source des Bostonnais

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

l'anse du bois marié

les caps

le nic du corbeau
ou Gros Cap

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

les caveaux

le ruisseau creux

le petit havre

la Fratrière

le Plé

Belle-Marche

PLATIN

le cimetière

les buttes

le plateau

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

l'étang

Petit-Etang

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

l'étang à Eusebe

la cave à loups

la pointe

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

le dique

la montain
à Jérôme

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau

le ruisseau



La Dispersion de 1755

Les ruines de Louisbourg



L'origine est certaine, nous écrivait le Père Pacifique, o.f.m.cap. Je le tiens des Micmacs eux-mêmes qui écrivent Aotjatotj (prononcez : Aouchadourch). Ce mot signifie « rarement plein »¹.

Il doit se rapporter à la sortie du havre qui, avant le creusement du chenal, présentait à sec de vastes bancs de sable « la barre », que la marée basse élargissait encore.

Déjà en 1660 une carte en latin du P. Ducreux, jésuite, situe I. Ochatisia ; et Coronelli, en 1689, écrit Ochatis². Parallèlement, les Français et les Acadiens ont prononcé « Le Chady »³, « Le Grand Chady »⁴, le Chady Grand, I. de Chedagan⁵, Chatican, disent encore les Acadiens. Chétican écrivaient les pères missionnaires Lejantel et autres ainsi que Mgr J.-O. Plessis lui-même ; Chéticamps (sic) comme l'écrivait déjà en 1752 le sieur de la Roque⁶, Chétifcamp, trouvons-nous dans le Cahier des Visites Pastorales de Mgr Denaut en 1803⁷, enfin « Chéticamp » écrit dans les Registres, le missionnaire Antoine Manseau, le 3 mai 1815⁸. Cette orthographe a prévalu⁹.

• La Topographie

Le point névralgique de Chéticamp, c'est son havre ! Un immense bassin, large d'un demi-mille et long de trois, formé par une presqu'île, — appelée « l'Île », — « qui court au nord parallèlement à la grande terre... L'isthme qui l'y joint » au sud « n'est qu'un banc de sable que la mer bat des deux côtés sans jamais le couvrir »¹⁰.

L'agglomération principale le long du havre, du côté de la terre ferme, constitue, avec l'église, l'hôpital, l'école centrale, le couvent et les magasins, le centre de la paroisse et s'appelle Chéticamp. Les

1. Lettre du 8 décembre 1942.

2. Ganong en note à la page 185 du livre de Nicolas Denys : *Description and Natural History of Acadia*, Toronto, The Champlain Society, ch. VI, éd. 1908.

3. Nicolas Denys lui-même, *ibid.*

4. Sur une carte anonyme et sans date, un MS en la possession de M. Ganong, cf. Nicolas Denys, *ibid.*, note.

5. Carte de 1758 d'après le Chevalier de la Rigaudière, reproduite par E. Lauvrière dans *La Tragédie d'un Peuple*, ch. 8, p. 272, éd. nouv.

6. Recensement du sieur de la Roque, cf. Archives Canadiennes T. 1905, p. 63 et 65.

7. Archives de l'Archevêché de Québec, Cahier 5, p. 12.

8. 1er registre paroissial de Chéticamp, p. 27.

9. « Il est assez ridicule de supposer que ce nom est dû à 14 familles acadiennes de l'île du Prince-Édouard, établies là bien des années plus tard et qui y auraient trouvé un 'chétif camp'. » P. Pacifique, o.f.m.cap. « Études Historiques et Géographiques ». Le pays des Micmacs (suite) p. 252. Ristigouche 1935.

10. Mgr Plessis : Journal de la Mission de 1812, publié par Le Foyer Canadien 1865, p. 226.

autres agglomérations à population moins dense, sont à une distance de deux ou trois milles chacune : Petit-Étang au nord-est, la Prairie, Belle-Marche et le Platin à l'est, le Plateau, Point-Cross, le Lac au sud et, au nord-ouest enfin : l'Île¹.

Deux chemins du roi traversent la paroisse d'un bout à l'autre. L'un, plus modeste, parcourt l'arrière-paroisse, tandis que l'autre suit la côte pour se rendre au havre, et de là, par les caps et le Petit-Étang se lancer à l'assaut des hautes montagnes du *Cabot Trail*.

De nombreux ruisseaux, deux rivières, dont l'une, la rivière de la Prairie, d'une splendeur incomparable, des vallons, des collines, des caps, des baies, d'immenses grèves, des montagnes à l'arrière-plan qui atteignent dans certains cas mille pieds d'altitude, et en avant, la mer, toujours la mer à perte de vue, voilà le décor majestueux dans lequel vivent les Chéticantins.

• *La Toponymie des lieux-dits*

Outre les noms de localités que nous venons d'énumérer, la population a blasonné tous les coins et les replis de terrains de la paroisse avec des noms souvent pittoresques. Les uns sont une description du terrain lui-même (la Terre rouge), d'autres ont surgi d'un fait historique (la Cave-à-loup), d'autres enfin ne sont qu'une attribution d'un coin de terre à son propriétaire (le Buttereau-à-John).

Voici la liste de ces noms populaires tels que nous les avons recueillis en suivant la direction nord-est :

Le Buttereau à John ; la Terre rouge ; la Pointe ; le Collet à Orignal ; le Chêne ; la Prairie. Dans la prairie : les Bouleaux, les Grandes Parcs, les Prés rondes (sic). Les Caves ; la Cave à loup ; l'Étang à Eusèbe ; le Plé (de poires douces) ; la Frénière ; le Chemin du portage ; la Petite Prairie (le long de la côte) ; l'Anse du bois marié ; les Caveaux ; le Cabion ; les Caps ; le Quai à Braquette ; le Ruisseau creux ; la Digue ; le Petit Havre ; la Pointe à cochons ; le Pont de ciment ; la Butte à l'ours ; le Redman ; la Pointe aux pois ; le P'tit Plé ou Belle-Marche ; la Butte à Hubert à Henri ; le Brûlé ; la Petite Source ; la Source bouillante ; le Platin ; la Petite Allée ; le Chemin des vieux ; la Butte de la commune ; le Plé des bœufs ; le Grand Plé ; la Butte des Constant ; la Butte à Élie ; la Butte du cimetière ; le Plateau ; la Butte à John à Raymond ; les Buttes ; la Ferme ; le Ruisseau de la ferme ; le Lac ; le Ruisseau du Lac.

Dans les montagnes avoisinantes :

L'Abîme ; la Montain des Écureaux ; le Trou à Pochard ; le Buttereau à Pierrot ; la Coulèche ; la Rigwash ; le Ruisseau du mâ ; Panwax à Piquet ; la Sucrierie.

1. Jusqu'en 1879, la paroisse actuelle de Saint-Joseph-du-Moine faisait aussi partie de Chéticamp.

Dans l'Île :

La Digue ; le Gros Cap ou le Nique-du-Corbeau ; la Pointe enragée ; le Havre à Marcel ; le Ruisseau de l'Île ; l'Anse du bois marié ; la Source des Bostonnais ; l'Anse au brick ; le Ruisseau du mitan de l'Île ; la Grosse Tête ; l'Étang à Phirin ; le Four à Pierre Bois ; la Pointe ; le Havre de la Pointe ; le Banc ; et en quittant le hanc : l'Anse aux huileux et les Bras.

• *Le Climat*

Chéticamp jouit d'un climat tempéré. Le thermomètre ne descend guère sous zéro en hiver et dépasse rarement 75 degrés F. en été. Grâce à la mer, la chaleur n'est jamais excessive l'été, ni le froid intolérable l'hiver.

Les mois de septembre et d'octobre sont souvent agréables, mais novembre amène les pluies froides du nord-est, qui font grelotter les chevaux dans les champs, et courir les enfants entre les relais d'abri sur le chemin de l'école.

L'hiver commence rarement pour de bon avant janvier avancé, alors que les glaces nous arrivent du nord, abordent nos côtes et pilonnent nos caps et falaises. « Aujourd'hui, on n'a plus d'hiver, disent les vieux, il n'y a plus de neige ». Tandis qu'autrefois, il y a trente ans, la neige bouchait les chemins, s'amoncelait à hauteur des poteaux de télégraphe. Il fallait transporter le courrier avec des traîneaux à chiens de Cap-Rouge à Chéticamp. Aujourd'hui, c'est bien changé ! Les routes sont constamment ouvertes non seulement à Chéticamp, mais d'un bout à l'autre de l'île du Cap-Breton.

Les printemps sont tardifs, à cause des glaces qui s'attardent le long des côtes, et y demeurent jusqu'à la fin avril parfois.

L'été est d'une douceur incomparable. Les brises de la mer tempèrent la chaleur du jour, et les soirs sont toujours frais. On n'y connaît pas les chaleurs accablantes de Montréal et d'Ottawa. Il fait bon y vivre, et l'avenir touristique de Chéticamp promet beaucoup.

Les terribles « suêtes ». Ce paradis terrestre si calme, que la brise du large caresse mollement, peut changer d'aspect en l'espace de quelques heures et devenir le théâtre d'ouragans violents qui balaient tout sur leur passage ; ceux-ci sont causés par les vents du sud-est, les « suêtes », comme on dit là-bas.

Aguerris par une longue expérience qui se transmet de génération en génération, les gens savent voir des heures à l'avance les signes avant-coureurs de ces tempêtes. Tout de suite, si l'on est *au large* à pêcher, on appareille et l'on se dirige en toute hâte vers la terre ferme. À la maison, on attelle et l'on va en vitesse chercher les enfants à l'école. On remise tout. On entre son bois pour la nuit, on remplit les

seaux d'eau. On ferme les contrevents et les doubles-portes. Chacun entre chez soi.

Puis, l'orage commence. On l'entend gronder dans les montagnes au loin. De temps en temps une rafale balaie les champs, suivie d'une autre, puis d'une autre. Des planches à *la traîne* se jettent dans les clôtures ; des seaux affolés bondissent de motte en motte en quête d'un abri ; tout *revole*. Le vacarme infernal est déchaîné pour de bon. L'eau poudroie sur la mer blanche d'écume, les arbres se courbent et se lamentent, les maisons craquent à faire peur. Tout le monde est inquiet. Si c'est la nuit, on veille tant que dure l'orage.

Dans ces régions, on a peut-être peur du tonnerre et du feu. On a surtout peur du « suête », et ce n'est pas sans raison.

Il arrive que des toitures de grange ou de maison sont emportées par le vent, que des édifices trop vieux s'écrasent, que des clôtures, des arbres sont renversés. C'est pourquoi on voyait autrefois des maisons attachées par des câbles d'acier à des pieux fichés en terre.

Ces « suêtes » sont-ils fréquents ? Non. Quelques-uns chaque été, autant l'hiver ; c'est plus qu'il n'en faut cependant pour que des dégâts souvent coûteux, parfois dramatiques en résultent.

Déjà en 1812, Mgr Plessis écrivait dans son journal de voyage : « Les vents du sud et du sud-ouest... y exercent un empire dont il serait difficile de se faire une idée ». « Un ouragan qui est passé sur cette côte, continue-t-il... y a renversé une partie des bois, de sorte que l'on y voit autant d'arbres couchés que debout ». Un siècle et demi s'est écoulé, mais le « suête » n'a rien perdu de son empire. Qu'on s'imagine les dégâts qu'il peut causer quand il est précédé d'un verglas qui alourdit les fils électriques, les branches, enfin tout. Ainsi en 1947, un « suête » abattit 280 poteaux de lignes électriques de Belle-Côte à Chéticamp. On finissait à peine de réparer les dégâts, que la semaine suivante, une autre bourrasque en cassa encore deux cents au même endroit, et des vieux et des neufs.

Il est rare qu'un été se passe sans que l'on ait à noter des dommages assez sérieux, comme celui-ci rapporté par un journal :

Le 14 août un terrible ouragan s'est abattu sur le Cap-Breton et a causé des dégâts considérables... Plusieurs bateaux de pêche ont pris le large avec leurs ancres et d'aucuns ont subi des avaries... Le bateau de M. Baptiste LeFort s'est écrasé sur le quai de M. Johnny (Charles) Deveau et le bateau de M. Henri (Jean) Roach s'est écrasé sur le quai de la coopérative. Tous deux sont complètement défaits. Deux autres grands bateaux de pêche se sont abattus sur la digue... Plusieurs autres bateaux sont à la dérive sur la grande mer... La récolte qui était très belle et qui donnait tant d'espoir pour les fermiers de Chéticamp a été presque complètement détruite. (Évangéline, le 19 août 1949).

Comment les maisons peuvent-elles résister ? Elles sont bâties en conséquence, plus fortes, souvent à l'abri et avec une toiture allongée du côté du sud-est laissant peu de prise au vent.

Malheur à qui ne tiendrait pas compte des « suêtes ». Quand M. Toutaint vint de Trois-Rivières en 1937 pour bâtir l'hôpital, on l'avait averti de la grande puissance des « suêtes », en lui conseillant de construire le mur est plus fort, plus imperméable. Il en tint compte jusqu'à un certain point, mais quand l'hôpital a subi son premier « suête », l'eau s'est mise à entrer par les fenêtres et les murs, avec une force irrésistible. Elle entra partout. On dut faire revenir M. Toutaint pour réparer les dommages et rendre le mur plus étanche.

On avait eu d'ailleurs une expérience un peu semblable avec l'église actuelle. Son clocher, un de ces clochers comme savaient en faire les Morin, s'élançait à 181 pieds de hauteur. Était-il bâti solide ? Bien sûr. Pour ailleurs oui, mais pas pour Chéticamp. Les « suêtes » le décapitèrent 15 à 16 ans après, projetant au loin sa lourde croix de fer. On dut l'abaisser d'une quinzaine de pieds, diminuant d'autant son élégance, et l'assujettir à l'intérieur par quatre gros câbles d'acier qui passent entre la voûte et le toit pour aller se fixer aux murs du sud-est. Et quand passent les *gornées* de « suête », ces câbles se raidissent et battent comme des cordages.

Les noyades attribuables aux « suêtes » sont plutôt rares de nos jours. Depuis longtemps nos pêcheurs ont appris à ne pas sortir en mer, ou à en revenir à la moindre menace. Mais plusieurs deuils cruels durent être enregistrés par la petite colonie avant qu'on se rendît compte des dangers mortels et subits des terribles « suêtes ».

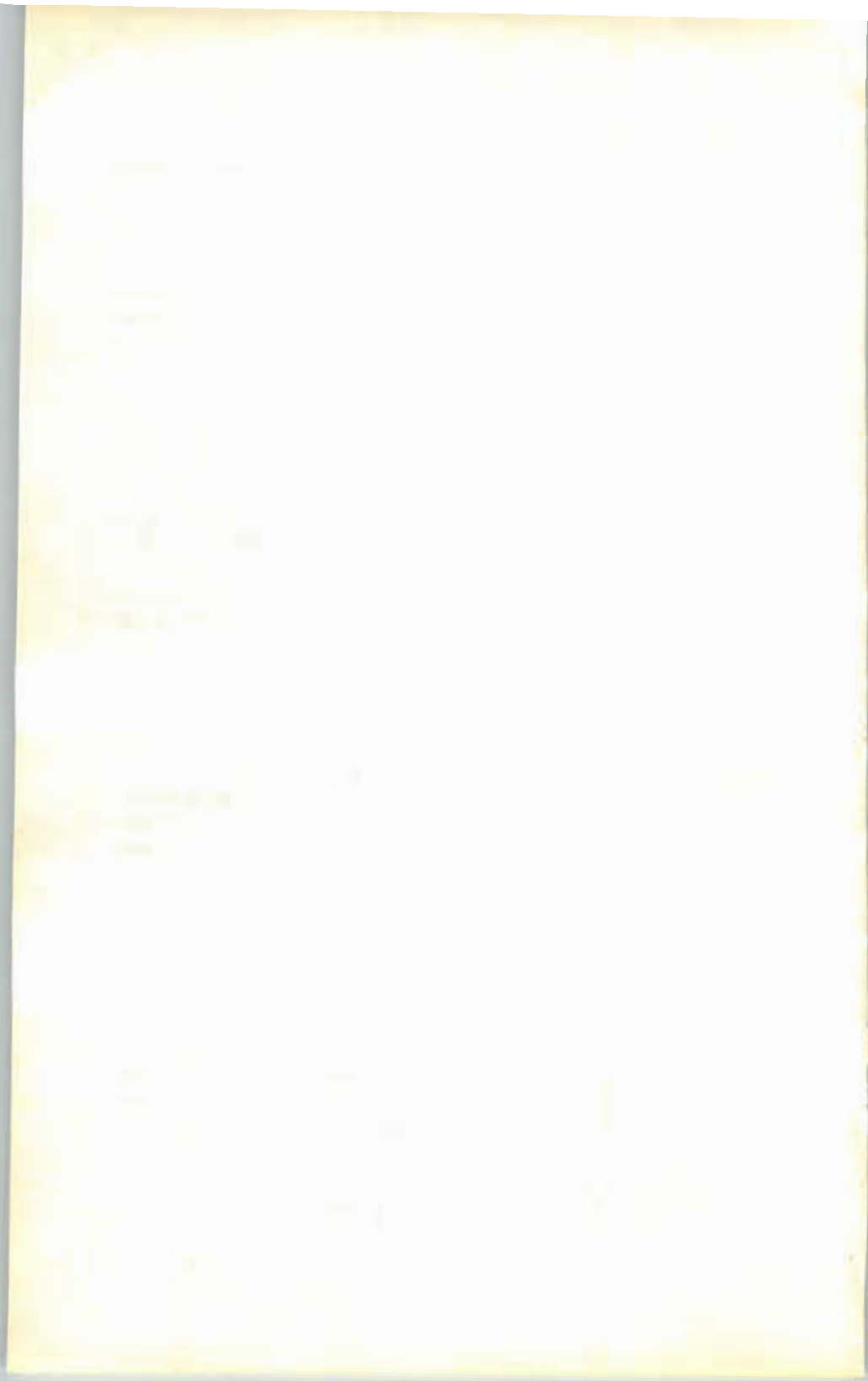
Ainsi le 22 septembre 1812, douze pêcheurs de l'endroit, dont sept pères de familles, furent surpris par la tempête et engloutis. Quatre d'entre eux étaient des frères : Cyprien, Jean, Simon et Lazare Leblanc, fils de Lazare et de Modeste Chiasson. Les registres font encore mention d'Isaac Leblanc, de François Radoub, homme de France, et d'Ignace Le Français, un Canadien¹. Jean était marié depuis huit jours. La veuve de Cyprien mit au monde un bébé quatre jours après la tragédie². Ce malheur jeta la population « dans la consternation », écrivait M. Lejamtel à Mgr Plessis³.

L'histoire relate plusieurs pertes de gros navires sur les côtes de Chéticamp et de nombreuses noyades. Nous le verrons plus loin. Disons tout de suite cependant, que ces désastres furent rarement dus aux « suêtes » mais aux vents du « nordet » qui sans être aussi forts, grossissent beaucoup plus la mer et la rendent très dangereuse.

1. 1er Reg. par. Chét. p. 23.

2. Ibid., l. c. p. 23.

3. Le 13 juin 1813, Arch. de l'Arch. de Québec. N.-É. VI, 59.



CHAPITRE III

FONDATION DE CHÉTICAMP

• *Avant la Déportation*

Avant comme durant le régime français, Chéticamp n'eut pas ou n'eut guère d'histoire. Il n'y eut aucun établissement permanent.

La Petite-Rivière, le Platin, la Frénière donnaient souvent asile à des groupes de Micmacs qui y dressaient leurs tentes dans leurs randonnées de chasse. Cependant, aucun document n'indique qu'une communauté indienne y soit demeurée en permanence. Plus tard, quelques familles vinrent s'y établir telles les François Chomable, les Jean François, mais n'y restèrent pas.

Jacques Cartier lui-même, selon un auteur¹, aurait visité nos côtes au retour de son deuxième voyage en Amérique, le 1er juin 1536. « Nous arrivâmes, dit-il, celui jour au cap de Lorraine, qui est en 46 degrez $\frac{1}{2}$ au Su, duquel cap y a une basse terre et semblant d'entrée de rivière : mais il n'y a habre (havre) qui vaille »². De quel cap pourrait-il s'agir à Chéticamp ? Peut-être du cap de la « Source de la Montain » d'où il pouvait voir l'embouchure de la rivière de la Prairie et les terres basses de ce qui s'appelle aujourd'hui Petit-Étang. Encore

1. James Phinney Baxter, A.M., Litt. D. dans ses annotations : « A Memoir of Jacques Cartier », Dodd, Mead & Co., New York, 1906 : "There is much confusion in Cartier's account after leaving the Isle of Brion. Bourinot and other writers suppose his "Cap de Lorraine" to have been Cape North on the Cape Breton shore; but this view cannot be reconciled with the account. Hakluyt gives the latitude as forty-seven and one half degrees, which is more nearly correct if Cartier's "Cap de Lorraine" was Cape Ray; but it was more likely Chéticamp, and the latitude Cartier gives, namely, forty-six and one half degrees is evidence of this. It is probable that he was a few miles east-north-east of the northern extremity of Cape Breton Island when he took his latitude".

2. *Voyage de Cartier*, édit. Tross. 1863, p. 46.

en 1758, une carte de l'île Royale d'après le chevalier de la Rigaudière, place là le cap Saint-Laurent qui tire trop au nord d'ailleurs toute la région de Chéticamp¹.

Plus tard, au XVII^e siècle, un autre voyageur, faisant le tour de ses domaines, visitera Chéticamp ; c'est Nicolas Denys :

Du cap de Nort au Chadye, dit-il, il y a environ quinze à seize lieues : toute cette coste-là n'est que rochers, couverts de sapins, mêlez de quelques petits bouleaux : il s'y trouve quelques ances de sables où à peine se peut retirer une chaloupe : cette coste est dangereuse² : Le Chadye est une grande ance qui a environ deux lieues de profondeur ; dans le fonds est une grave de sable mêlée de cailloux que la mer y a faite, derrière laquelle est un étang d'eau sallée, & cette ance est bordée de rochers des deux costez : la molue donne beaucoup dans cette baye, ce qui y attire les navires, bien qu'il s'y en perde souvent à cause du peu d'abry qu'il y a³.

Pour qui connaît les lieux, il n'y a aucun doute, c'est bien Chéticamp.

Il est probable que les Bretons et les Basques bâtirent quelques cabanes temporaires à la « Pointe », où ils venaient, disent les vieux de Chéticamp, faire sécher leur morue durant la saison de pêche.

Franquet dans son « Mémoire sur la presqu'île de Chétécán » en 1752, écrit que les « Etablissements de Pescheurs, se font à la dite pointe, ainsy que leurs Cabanes et leurs Chaffauts⁴. Et Holland, dans son magnifique document sur la description de l'île du Cap-Breton en 1768, dit qu'avant la chute de Louisbourg et de l'empire français en Amérique, les Français construisaient beaucoup d'embarcations à Chéticamp, parce que la forêt y fournissait les matériaux désirés⁵.

1. Lauvrière : *La Tragédie d'un Peuple*, Paris 1922, t. I, p. 289.

2. *Holland's Description of Cape Breton Island*, Public Arch. of N. S. : Publication No. 2, p. 62, dit : "...there is scarce a Place, hereabouts without the Remains of Wrecks".

3. Nicolas Denys : « *Description de l'Amérique Septentrionale*, chap. VI. Note de Ganong : This place Chady seems to be the same as our modern Cheticamp (or Chetican). It appears upon an undated anonymous MS. map I possess as Le Grand Chady, suggesting the possibility that Cheticamp is a corruption of Chady Grand, the Chady being Micmac Indian. It occurs on the Cononelli map of 1689 as Ochatiss, evidently taken from the Creuxius map of 1660 ». Cf. Denys "Description and Natural History of Acadia", Toronto, The Champlain Society, 1908, p. 185.

4. Archives de la Marine, Série 3 JJ : *Côtes du Nord Est d'Amérique*, vol. 198. Voir appendice A pour ce document et la carte qui l'accompagne.

5. "Chatican or Macclesfield Harbour affords Shelter for small fishing Craft; many of which the French built here, the Woods producing proper Materials", *Holland's Description of Cape Breton Island and other Documents*, compiled with An Introduction by D.C. Harvey, Archivist, Halifax, N.S. 1935,

Il est donc incontestable que Chéticamp fut une station de pêche durant l'été longtemps avant de devenir un village habité.

• *Après la déportation*

Chéticamp était encore inhabité durant l'hiver 1780-1781.

Un enseigne, S. W. Prenties du « Royal Highland Emigrants » est envoyé par le général Haldimand de Québec pour porter un message à sir Henry Clinton des forces anglaises de New-York ; son brigantin, le « St. Lawrence » échoue au sud de Port-Hood le 4 décembre 1780. Il entreprend de faire le tour du Cap-Breton par le nord pour trouver quelque lieu habité. Il passe devant Chéticamp et ne trouve rien.

À Arichat, en 1860, M. Rameau de Saint-Père recueillait d'un vieux cultivateur acadien nommé Fougère, le témoignage suivant :

Quand il avait vingt-deux ans, vers 1782, il n'y avait que deux familles à Chéticamp : Pierre Bois et Joseph Richard, dit Matinal. Ces familles étaient anciennement à Port-Toulouse ; puis, lors de la Révolution française¹, ils se réfugièrent à la baie des Chaleurs, d'où ils vinrent au Grand-Chéticamp, rejoindre les Jerseyais qui faisaient déjà la pêche là ; puis il vint des Landry, des Aucoin, etc., etc., venant de l'île Saint-Jean².

C'est en 1785 et 1786 qu'arriva le gros contingent, qui, avec de nouvelles recrues venues ensuite, peuplera Chéticamp, Saint-Joseph-du-Moine et Margaree.

Ces Acadiens arrivaient à Chéticamp après de multiples pérégrinations. Quelques-uns, par exemple Joseph Boudrot, descendaient de déportés de Grand-Pré, mais presque tous avaient été arrachés de l'île Saint-Jean ou du Cap-Breton en 1758, puis jetés comme des épaves en Europe, d'où ils étaient revenus aux îles Saint-Pierre et Miquelon, puis à différents endroits du Golfe, comme à Arichat, à Remshic en Nouvelle-Écosse, à la baie des Chaleurs, enfin sur l'île Saint-Jean où plusieurs avaient voulu s'installer à demeure.

Pour se faire une idée des pérégrinations de ces Acadiens d'alors, il suffit de lire le témoignage suivant recueilli de Jeanne Dugas, épouse de Pierre Bois, par Mgr Plessis lui-même lors de sa visite à Chéticamp en 1812 :

p. 62. Et Sieur de la Roque disait dans son recensement de 1752 : les habitants qui sont dans le grand havre de l'île Scatary (à l'est du Cap-Breton) « souhaitent aller établir le havre de Chetecamps ». Archives Canad. 1905, p. 65.

1. Il y a ici une erreur évidente. C'est de la révolution américaine qu'il s'agit.

2. Rameau de Saint-Père, *Une Colonie Féodale en Amérique, « L'Acadie »*, t. 2, p. 390.

Chose remarquable, dit Monseigneur, j'ai rencontré à Chétican, isle du Cap-Breton, au mois de juillet 1812, Jeanne Dugast, âgée de 80 ans, veuve de Pierre Bois, laquelle m'a dit être née à Louisbourg, avoir été de là à l'Acadie, au lieu nommé le Grand Pré (Horton), puis être revenue au Cap-Breton, puis avoir demeurée à l'île Saint-Jean, ensuite à Remshic en Acadie, puis encore au Cap-Breton, de là encore à Remshic, puis à l'île Saint-Jean pour la seconde fois, puis une troisième fois à Remshic, de là à Restigouche, de Restigouche à Halifax, de là à Arichat, puis aux isles de la Madeleine, puis à Cascapédia, et de Cascapédia à Chétican, et ne s'être jamais couchée sans souper¹.

Ces pérégrinations étaient dues aux tracasseries et aux exactions qu'ils rencontraient un peu partout, ainsi qu'à leur désir de trouver un lieu paisible où ils pourraient enfin être chez eux. Comme preuve de cette affirmation, revoyons nos pionniers sur l'île Saint-Jean et les raisons de leur départ :

« Le capitaine Holland avait divisé le territoire en 67 lots de 20,000 acres ; les demandes de concessions affluèrent en si grand nombre qu'au mois de mai 1767, on les adjuge au sort par lots à toutes sortes de spéculateurs, de fonctionnaires, d'officiers de terre et de mer. Toute l'île fut ainsi en quelques jours adjugée à des concessionnaires qui pour la plupart n'habitèrent pas, mais spéculèrent...

« Pendant ce temps que devenaient les anciens possesseurs du sol dont on se partageait ainsi les dépouilles ?...

« Pendant bien longtemps après la dispersion, les Acadiens de l'île furent victimes d'odieuses exploitations : on les laissait s'établir sur une terre conquise, ils défrichaient le sol, abattant les arbres, brûlant la brousse, labourant, semant ; mais, lorsqu'ils allaient récolter le fruit de leurs rudes labeurs, surgissait un propriétaire anglo-saxon qui, armé de titres inconnus, réclamait la moisson ou un droit de fermage. Si l'Acadien cédait il se trouvait bientôt asservi à la glèbe ; sinon, il était expulsé et souvent réduit à l'exil... Dès juin 1787, une douzaine de chefs de familles acadiennes de la Baie de Fortune... se plaignent de n'avoir jamais obtenu les baux promis en échange des travaux qu'ils ont faits et menacent de quitter l'île... en octobre, bon nombre de ces Acadiens émigrèrent au Cap-Breton »².

• Pourquoi Chéticamp (et Magré) ?

Les Acadiens rencontraient un peu partout dans les provinces du Golfe des maîtres anglais arrogants et cupides. Riches des dépouilles de nos ancêtres et établis sur les meilleures terres, tout puissants vis-à-vis des Acadiens traités en parias, ils ne cherchaient qu'à les exploiter. Nos fiers ancêtres, autrefois maîtres du sol, ne pouvaient s'accommoder d'un tel régime et cherchaient un coin libre où ils n'auraient pas à subir ces humiliations.

1. Mgr Henri Têtu : *Visites Pastorales par Mgr J. Octave Plessis, év. de Québec* : voyage de 1815, en note, p. 176. Québec 1903.

2. *Histoire des Acadiens de l'île du Prince-Édouard*, pp. 39-40.

Chéticamp et Magré répondaient à leurs rêves. Ils n'y trouveraient pas d'Anglais et ils y vivraient tranquilles.

Par ailleurs, le lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, Mag. J. F. W. Desbarres, dans la crainte de les voir fortifier les îles Saint-Pierre et Miquelon et de là concurrencer le commerce anglais, cherchait à les attirer par des offres de concessions de terres, bien plus, de vivres, pour quelques années¹. Enfin, il y avait aussi les Jersiais, commerçants de poisson, qui les sollicitaient. Déjà en 1774, ceux-ci avaient amené de Jersey à Canseau 20 familles acadiennes pour la pêche². Ces Jersiais possédaient un établissement de pêche d'été à Chéticamp depuis 1770³, quand nos ancêtres y arrivèrent. Une bonne partie de l'île de Chéticamp était déjà enregistrée en leur nom et ils possédaient des quais considérables à la « Pointe ». Cette présence des Jersiais assurait aux pionniers un débouché facile pour leur poisson et une source assurée d'approvisionnement.

• *Les Fondateurs*

Nous avons vu que Pierre Bois et Joseph Richard, dit Matinal, étaient déjà rendus à Chéticamp en 1782. Ce dernier dut repartir très tôt, car il n'y a aucune trace de lui à Chéticamp ni aucune descendance de Richard, si ce n'est par les sœurs de Joseph.

En 1785, arrivèrent des familles apparentées à ces deux pionniers et qui avec eux avaient fui d'Arichat vers la baie des Chaleurs, en 1780⁴, à l'occasion de la révolution américaine : Régis Bois, 20 ans, fils de Pierre ; Maximilien Gaudet marié à Geneviève Bois et Raymond Poirier époux de Marie Bois. Geneviève et Marie étaient les filles de Pierre Bois. Il y eut Augustin Deveau (Justin), marié à Rose Richard, la sœur de Joseph Richard. La même année arrivèrent Anselme Aucoin, 21 ans, marié à Rose Chiasson, fille de Paul ; Louis Gaudet, 16 ans, certainement parent avec Maximilien ; enfin, Simon Doucet, 18 ans, et peut-être quelques autres.

En 1786, un autre contingent vient les rejoindre : Paul Chiasson, 59 ans, et Louise Boudrot, son épouse, qui retourneront à l'île Saint-Jean quelques années plus tard pour ne plus revenir ; Basile Chiasson, 31 ans, fils de Paul, et son épouse Adélaïde Arseneaux ; Jean Chiasson,

1. Émile Lauvrière, l.c. T. 2, p. 454.

2. Ibid.

3. *Arch. Publ. du Canada : Treasury Out-Letters, Various, America 1763-1778*, T. 28/1 F.175, p. 163, où les Jersiais, venant d'établir un poste de pêche à Chéticamp, demandent en 1770, un bureau de douanes.

4. Dates contrôlées aux Actes du Registre de Carleton. Pierre Bois et Joseph Richard étaient du groupe de la baie des Chaleurs, mais semblent être partis les premiers pour Chéticamp.

46 ans, frère de Paul, et son épouse Isabelle Boudrot ; Joseph Gaudet, époux de Marie-Anne Richard et père de Maximilien Gaudet ; Pierre Aucoin, 53 ans, marié à Félicité Leblanc en premières noces et en secondes à Marie Doucet. Il était le père d'Anselme Aucoin, venu l'année précédente. Il y eut Joseph Boudrot, 23 ans, et son épouse Anne Chiasson ; Lazare Leblanc, 33 ans, et son épouse Modeste Chiasson ; Joseph Aucoin, 38 ans, et son épouse ; Étienne Chiasson, 22 ans, et son épouse Monique Gaudet ; Joseph Deveau, 21 ans ; Joseph Aucoin, 38 ans, et son épouse Marie Hébert. Ces derniers amenaient avec eux Cyriac Roche, 2 ans, né en Nouvelle-Écosse de parents nés en Irlande¹. François Cormier marié à Anne Haché et Joseph Cormier marié à Suzanne Leblanc arrivèrent au Grand-Étang avec l'un ou l'autre de ces contingents.

Quelques autres recrues vinrent s'ajouter en 1788, tels Joseph Leblanc, 23 ans, et probablement Grégoire Maillet, 57 ans, et son épouse Anne Leblanc.

Voilà ceux qui furent les pionniers, les fondateurs de Chéticamp.

• *Nouvelles recrues*

Pendant quarante ans cependant, des recrues continuèrent d'affluer, soit qu'ils fussent des parents, des amis, des connaissances, laissés dans quelque coin du Golfe, qui un beau jour se décidaient de venir les rejoindre, soit qu'ils fussent d'autres Acadiens fatigués des exactions dont ils étaient l'objet comme dans l'île du Prince-Édouard et aux Îles-de-la-Madeleine. Ainsi une lettre de l'abbé Cécil, curé de Rustico nous apprend

« qu'en l'année 1822 et 1823, trente-six familles de Rustico s'en allèrent à Chéticamp, Grand Étang et au Lac Bras-d'Or, au Cap-Breton².

En 1792, Jean Bourgeois arrivait à Chéticamp. Il était né en France et il avait 19 ans. Il épousa Angélique Poirier en premières noces et en secondes Rosalie Maillet. Il est l'ancêtre de tous les Bourgeois de Chéticamp. Vers 1820, un autre Jean Bourgeois viendra des îles de la Madeleine, mais il n'aura pour enfants que des filles.

Quelques Chiasson, tels Paul, Basile et leurs enfants, étaient retournés dans l'île Saint-Jean. Paul y mourut. Peu après 1800, Basile revint à Chéticamp avec un fort contingent de Chiasson : Thomas, Charles, David, Germain, Polycarpe, Laurence, Firmin, John et (petit) Basile. Ils s'installèrent dans l'île.

1. Holland's Description of Cape-Breton and Other Documents, compilé par l'archiviste D.C. Harvey. Halifax, 1935, p. 158.

2. Henri Blanchard, *Rustico*, 1938, p. 45.

La famille de Jean-Marc Romard, vint de Tracadie¹ avant 1809 ; les Lapière vinrent de bonne heure des îles de la Madeleine ; les Larade, les Haché, et les Broussard plus tard, venaient de Magré : Jean Camus, fils de Jean Camus et de Marie Fleuri, venait de Plaisance sur la baie Saint-Georges, Terre-Neuve. Il épouse en 1820 Marie Deveau de Chéticamp où lui-même demeure depuis deux ans. Jean Shumph, le premier de ce nom à Chéticamp, qui épouse Anastasie Angélique Romard le 7 août 1820, était le fils de feu Christian Shumph et de feu Monique Goie de la ville de Québec².

À cette même époque, de 1800 à 1815, les Acadiens reçurent un certain renfort d'immigrants français, qui arrivèrent parmi eux dans de singulières circonstances.

Les Anglais ayant eu l'occasion à diverses reprises de capturer des prisonniers de guerre soit aux Antilles, soit sur des prises navales, ces prisonniers s'échappèrent à diverses reprises, et ces fugitifs parvinrent à gagner quelque'un des villages habités par des Acadiens³.

Il semble qu'il n'y eut pas que des prisonniers de guerre. Nombre de marins français ne demandaient pas mieux que de fuir les conditions inhumaines qui leur étaient faites sur les navires de guerre et autres.

« C'est ainsi que, en 1806, cinq marins français, Servant et Nazaire Lefort... et leur frère François⁴, ainsi que Louis Luidée et Pierre Chapdelaine » avaient déserté une frégate pour se réfugier sur nos côtes... »⁵. Ils débarquèrent au Cap Nord et de là marchèrent jusqu'à Chéticamp. Sans doute dans la peur de s'attirer des difficultés, les Chéticantins s'opposèrent à ce qu'ils s'établissent parmi eux. Ces réfugiés profitèrent de la première occasion pour se rendre aux îles de la Madeleine. François Lefort, Louis Luidée et Pierre Chapdelaine revinrent à Chéticamp et devinrent les ancêtres de tous les Chéticantins portant leurs noms.

Quelques autres Français s'ajoutèrent à la liste de temps en temps, comme François Levert, natif de Sarneg, paroisse de France⁶, les D'Or, François Radoub et Étienne Rambeau⁷.

1. En N.-É.

2. Pour plus de détails sur les lieux d'origine des pionniers de Chéticamp (comprenant alors Saint-Joseph du Moine) et de Margaree, voir Appendice B.

3. Rameau de Saint-Père : *Une Colonie Féodale...* l. c. T. 2, p. 261.

4. Les parents de ces trois Lefort venaient de l'île Saint-Jean. François au moins était né à Saint-Malo en France. Luidée était né en Bretagne, de parents français. Voir *Registres Paroissiaux de Chéticamp*, Vol. I, *Holland's Description of Cape-Breton Island and Other Documents*, l. c. p. 158.

5. Augustin Haché dans *l'Évangéline*, 12 février 1903, p. 1.

6. *Reg. de Chéticamp*.

7. Radoub se noya en 1812. Les Rambeau ont émigré au Cap Nord. Deux noms disparus à Chéticamp.

Quelques Jersiais au service des Robin, embrasseront la religion catholique, épouseront des Acadiennes et s'établiront définitivement à Chéticamp. Il y eut Louis Breuillat¹ marié en premières noces à Marie Mius et en secondes à Anastasie Leblanc ; Jacques Avy, de Saint-Élier, île de Jersey, marié à Gertrude Poirier. Il y en eut probablement d'autres, mais le plus célèbre d'entre eux, par sa personnalité et par sa descendance fut Jean Lelièvre, marié à Marie-Angélique Deveau, fille d'Augustin Deveau.

Au nom de Jean Lelièvre, les Registres paroissiaux accolent l'épithète suivante : « négociant de cette paroisse ». En effet, après une longue formation aux comptoirs des Robin, il ouvrit pour son compte un petit commerce à la « Pointe-à-Cochons » où il avait élu domicile. Jean Lelièvre semble avoir deviné l'avenir important du havre de Chéticamp. Loin de se cacher dans les bois, il se fit acquéreur de presque tout le littoral sud-est du havre. Son magasin fut le premier au havre (Pointe-à-Cochons) et aussi le premier à Chéticamp en dehors des Jersiais.

Avec les années, quelques Irlandais sont venus s'adjoindre au groupe. En plus de Cyriac Roche ou Roach, né de parents irlandais et adopté à l'âge de deux ans par Joseph Aucoin, il y eut James Butler, George Flinn et les Odle qui venaient de Waterford, en Irlande. Les Harris aussi étaient Irlandais. James Butler aurait quitté sa mère en larmes pour s'enfuir d'Irlande à l'âge de 12 ans, raconte-t-on. Il aurait fait la traversée de l'Atlantique en cachette sur un bâtiment. Chose certaine, c'est que, immunisé contre la picote qu'il avait déjà contractée, il est resté célèbre pour son dévouement aux soins de la famille d'Amable Chiasson, victime de cette maladie.

• *Étroite parenté*

Entre eux, comme dans tous ces groupements acadiens d'alors, régnait une parenté si étroite que les mariages causaient des embêtements aux missionnaires et nécessitaient des dispenses peu faciles à obtenir dans ces régions où les communications étaient occasionnelles et forcément lentes. C'est ce que les premiers missionnaires Bailly, Lejamtel et Allain, laissent entendre souvent dans leurs demandes de pouvoirs à Monseigneur l'évêque de Québec :

1. Il n'est pas certain qu'il fût Jersiais. Il y avait des Briard en 1767 au passage de la Pointe Bras-d'Or (1. Reg. Car. 50) ainsi que des Mius. D'ailleurs, le nom de Breuillat, Breuillard, Briard, ou Brillant, s'est éteint à Chéticamp avec Anastasie Breuillard, épouse de Timothée Chiasson, décédée en 1925. Germain Chiasson affirme qu'il venait des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Étant presque tous parents, écrit l'abbé Lejamtel, les jeunes gens ont beaucoup de peine à se marier sans être liés d'un empêchement au-dessus de mes pouvoirs... Ils sont obligés d'attendre des années entières afin de recourir au supérieur, ce qui souvent ne se peut faire sans préjudice et spirituel et temporel¹.

Il n'est pas rare que le frère et la sœur se marient avec la sœur et le frère d'une autre famille. Il arrive même que le père devenu veuf épouse la mère de sa bru, créant des enchevêtrements généalogiques assez difficiles à démêler.

Ces liens étroits de parenté contribuaient à faire de ce petit groupe isolé une sorte de grande famille qui n'avait d'autre lien avec le reste du monde que le rare missionnaire, les durs Jersiais et leurs vaillantes goélettes.

• *Accroissement rapide*

Chéticamp n'abritait que deux familles acadiennes en 1782; en 1790, il en comptait vingt-six².

En 1803, voici les détails fournis à Mgr Denaut, évêque de Québec, par l'abbé Champion, missionnaire de Chéticamp :

Chéticamp : 185 âmes, dont 101 communians
Magré : 168 âmes, dont 81 communians
Iles-de-la-Madeleine : 351 âmes, dont 111 communians.

Le recensement de l'abbé Lejamtel en 1809, à la fin d'août, donnait 48 familles catholiques à Chéticamp et 37 à Magré, avec 226 habitants à Chéticamp et 200 à Magré³. Et en 1820, Chéticamp et Magré ensemble compteront une population de 784 catholiques⁴.

La population de Magré atteindra 1,000 âmes, puis restera stationnaire, tandis que Chéticamp continuera de grandir.

À l'automne de 1879, une partie de Chéticamp, le Grand-Étang, se constituera en paroisse autonome sous le vocable de Saint-Joseph-du-Moine. Même après cette amputation, la population de Chéticamp atteindra 2,500 âmes, pour rester stationnaire à son tour malgré sa très forte natalité. L'émigration y règne à l'état endémique, comme une plaie toujours ouverte, d'où s'échappent toutes les puissances d'expansion. Malgré tout, depuis une trentaine d'années, grâce aux

1. Lettre à Mgr Plessis, 30 juillet 1799, Arch. de l'Archevêché de Qué. N.-É. VI, 28. L'abbé Courtaud un peu plus tard devra reprendre plusieurs mariages qu'il avait célébrés de façon invalide pour raison de parenté.

2. Lettre du P. Jones le 5 oct. 1790.

3. Lettre de M. Lejamtel contenant ce recensement, le 3 sept. 1809. A. Qué. VI-53. Voir appendice C.

4. Reg. de Qué. H.F. 322.

coopératives, aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales, la vie est devenue moins difficile, la paroisse grandit et la population augmente.

Chéticamp compte aujourd'hui 3,000 âmes.

• *Émigration*

Comme nous l'avons vu, il semble y avoir eu durant les premières années, une période pendant laquelle la population de Chéticamp a subi de légères fluctuations. De nouvelles familles continuaient d'arriver. Par contre, quelques familles, venues à Chéticamp, repartaient pour d'autres localités acadiennes soit des îles de la Madeleine, soit de l'île du Prince-Édouard, soit même de Terre-Neuve. Puis, la population finit par se stabiliser.

Mais, à la fin du siècle dernier un courant d'émigration, qui n'a cessé de s'accroître depuis, se produisit dans la région. Vers 1890, des feuilles publicitaires furent apportées à Chéticamp on ne sait trop comment. Elles faisaient miroiter des conditions de vie merveilleuses dans la région du Lac Saint-Jean, Québec, particulièrement à Val Jalbert près de Roberval où commençaient à s'ouvrir sans doute les fabriques de pâte de bois. Sept ou huit familles se laissèrent prendre au mirage et partirent pour Roberval¹.

Vers 1895, plusieurs hommes et jeunes gens partirent l'automne pour les chantiers de Bangor, aux États-Unis. Plusieurs y sont restés, s'y sont mariés ou y ont fait venir leur famille.

Puis commença l'émigration vers les régions minières de Reserve, New Waterford, North Sydney. David à « Bichoure » Chiasson, déjà rendu là, revenait à Chéticamp chercher de la main-d'œuvre pour les mines de charbon. Les gens y allaient d'abord pour l'été puis redescendaient l'automne. Mais peu à peu des familles entières et en grand nombre y ont émigré. Les milliers d'Acadiens qui composent le groupe français actuel de New Waterford, Sydney et des localités avoisinantes, viennent un peu de Margaree, de Saint-Joseph-du-Moine, mais surtout de Chéticamp. Dans les commencements, ils y étaient traités en parias par l'élément anglais. Et ici, une figure mérite d'être mise en relief et d'être rappelée à la reconnaissance des Acadiens, le Père Ronald McDonald, curé de Glace-Bay, qui se fit leur défenseur et fut toujours pour eux un bienfaiteur et un ami.

Puis ce fut l'émigration vers les États-Unis jusque vers 1930, puis

1. Il y eut le gros Polite Chiasson et son fils, William à Joachim Mius, Henri à Fidèle Poirier, Frédéric à Petit Philippe Lelièvre, la veuve Cécile Haché, Fidèle et Joseph à Konock Chiasson et leurs familles. Seuls les fils de Konock Chiasson y sont restés. Les autres s'en allèrent à Shawinigan, Québec, puis revinrent à Chéticamp.





Un pêcheur (O.N.F.)

*Type de
vieilles maisons
(O.N.F.)*



*Le banc
des seaux*



vers Montréal et enfin, de nos jours vers l'Ontario, où l'on compte à l'heure actuelle des Acadiens en si grand nombre et des centaines venus de Chéticamp.

• *Premiers établissements*

Comme le havre actuel de Chéticamp était fermé par un *platier* de sable qui le rendait impraticable, nos pionniers n'eurent pas l'idée de s'y installer. D'ailleurs, les Jersiais étaient déjà établis à l'autre bout de l'île, à « la Pointe ». C'est en face d'eux, sur la terre ferme, « au Banc », comme on dit, que nos gens s'installèrent. Les premiers arrivèrent tard à l'automne, probablement en octobre, et durent se bâtir à la hâte.

L'hiver fut dur. Il mourut trois personnes. On les enterra tout proche, sur la pointe du Banc, où l'on dressa une croix : de là, le nom de Pointe-à-la-Croix et Point-Cross. Ces fosses étaient encore visibles en 1930. Mais aujourd'hui, il n'y a plus de croix et le champ a été labouré.

Un grand nombre choisirent le « Platin » actuel.

Il semble que les habitants auraient dû s'établir sur les bords de ce beau bassin qu'est le havre, écrit Mgr Plessis à sa visite pastorale en 1812. Point du tout. Si vous en exceptez trois ou quatre, tous les autres, au nombre de plus de quarante, ont été se cantonner dans une affreuse vallée, bornée d'un côté par des montagnes entièrement couvertes de bois, et de l'autre par un coteau qui les éloigne du havre de près d'une lieue¹.

Pourquoi ce choix ? Pour les mêmes raisons qui motivèrent l'établissement de plusieurs d'entre eux au Petit-Étang et même « au Chêne », dès les tout débuts, bien que Monseigneur n'en parle pas. D'abord, nos pères sentaient le besoin de s'éloigner des côtes qui avaient été tant de fois pour eux une porte ouverte à leurs ennemis rapaces : les Anglais². Plus il y aurait de distance entre eux et la mer plus ils seraient à l'abri de leurs coups de main qui leur rappelaient des souvenirs encore bien cuisants. Puis ils choisissaient les plaines, plus faciles à déboiser ; et tout près s'étendaient des prairies où pouvaient paître leurs animaux et où l'on coupait le foin à engranger.

Pour cette raison la Prairie fut divisée en parts égales, et chose remarquable, beaucoup de gens possèdent encore aujourd'hui des parts dans ce domaine. Le bois tout près était meilleur et plus facile d'accès. Enfin et surtout, on s'établissait le long des cours d'eau pour des

1. *Journal de Mgr Octave Plessis en 1812*, t. 1, c. p. 226.

2. Encore au début de notre siècle, quelques vieilles femmes de Chéticamp avaient une peur folle des Anglais au point de ne jamais sortir seules de chez elles. V. g. Anastasie Breuillat (veuve Timothée Chiasson).

raisons d'ordre domestique : la Rivière du Platin, le ruisseau du Petit-Étang et la Rivière de la Prairie.

• *La Charte de 1790*

Instruits par l'expérience, nos pionniers voulurent éviter ici ce qui, dans l'île Saint-Jean, avait fait leur malheur et celui de leurs compatriotes après la dispersion. Ils résolurent de se procurer les titres qui leur assureraient la réelle possession de leur terre et qui ne laisseraient planer sur eux l'ombre d'aucun oiseau de proie, de concessionnaires inconnus qui, fondant sur eux à l'improviste, empêcheraient leurs revenus ou expulseraient de leurs terres les ouvriers trop peu méfiants qui les avaient fécondées de leurs sueurs et de leurs larmes.

Aussi, dès 1790, obtiennent-ils du Gouvernement de Sydney, une Charte datée du 27 septembre qui accorde à quatorze d'entre eux ¹ 7,000 arpents de terre ².

Sur le graphique qui accompagne cette charte, plus de la moitié sud-ouest de l'île de Chéticamp (1,000 arpents) appartient à Philip Robin & Cie. À la Pointe, cette compagnie possède déjà trois grands quais et de bons édifices. L'autre bout de l'île appartient encore à la Couronne.

D'après ce même graphique, nous voyons qu'en 1790 il y avait déjà huit maisons au Petit-Étang, huit à la tête du Banc au sud-est, treize au Platin, et en haut de la rivière du Platin déjà un moulin à farine, propriété de Pierre Aucoin et de Joseph Boudreau.

Et peu à peu, nous voyons les Chéticantins se faire acquéreurs avec titre légal des autres terres de la Couronne.

Lorsque en 1809, M. Lejamtel fit le relevé de la population de ces lieux pour en envoyer le recensement à Monseigneur Plessis de

1. Depuis ce temps, on les appelle les « 14 vieux » et on les vénère comme les fondateurs de Chéticamp. Voici leurs noms : Pierre Bois, Pierre Aucoin, Joseph Boudreau, Joseph Gaudet, Paul Chiasson, Basile Chiasson, Joseph Deveau, Grégoire Maillet, Jean Chiasson, Lazare Leblanc, Raymond Poirier, Anselme Aucoin, Joseph Aucoin et Justin Deveau.

2. Le terrain concédé par cette Charte comprenait toute la Pointe-à-la-Croix, commençant à un mille à peu près au sud-ouest du Banc. Obliquant vers l'est, la ligne s'étend sur 1,442 pieds de longueur, puis court au sud-est pendant deux petits milles (9,372 pieds) qui la conduisent dans les montagnes. Elle se dirige ensuite vers le nord-est sur une distance de cinq milles et pour prendre la direction nord-ouest sur une distance d'un mille et demi jusqu'à la mer ; enfin, elle s'avance jusqu'au milieu du havre, puis elle contourne le reste du havre, la Pointe-à-Cochons et le Redman qui demeurent propriété de la Couronne. Pour le texte complet de la Charte, voir appendice D.

Québec, il y avait cinq familles d'établies au Grand-Étang, vingt-trois au Platin, neuf au Petit-Étang et six familles acadiennes et trois familles anglaises sur l'île de Chéticamp¹.

La Charte de 1790 et plusieurs concessions subséquentes n'attribuaient pas son lot à chacun, mais laissaient le partage à l'entente du groupe concerné. La meilleure partie de ces terres fut partagée tout de suite, tandis que d'autres sections ne le furent que plus tard. Nous avons vu, précieusement conservés dans les familles, d'anciens papiers dûment signés par « les vieux », qui établissaient quelques-uns de ces partages. Voici quelques exemples :

En 1818, quinze des anciens se partagent « le platin de la petite rivière », au Petit-Étang sans doute. Voici ces noms avec l'orthographe défectueuse de ce vieux document : Joseph Deveaux, Gustain DeVaux, ansel auquin, manavoir chiasson, Pierre auquin, Joseph Le Belanc, Joseph Godes, Rémon Poirier, Joseph auquin, Joseph Boudrot, Joseph à Pole, Syriaque Roche, étienne chiasson, Régis Bois. Le document signale que « les par la outez tiré au sor » (les parts-là ont été tirées au sort), puis « Joseph Deveaux et Joseph Godes ont la cave a Lou ».

En 1825, c'est le partage du Banc entre huit vieux de Chéticamp :

Cheticamps 29 Daut 1825

partagément du Band et des
grave entre les huit veux Habitant Marquéz chaquin
sa parts

- 1 au nordès pour le band La par de Joseph godes
- 2 ensuite la par de Pierre auquin
- 3 ensuite la par gustain Deveau
- 4 ensuite la par Anselm auquin
- 5 ensuite la par joseph Boudrot
- 6 ensuite la par pierre Boi
- 7 ensuite la par Rémon poirier
- 8 ensuite la par joseph auquin mondou

- pour les grave 1 au Norvois joseph godes
- 2 ensuite la par joseph Boudrot
 - 3 ensuite la par justain Deveaux
 - 4 ensuite la par Anselm auquin
 - 5 ensuite la par pierre auquin
 - 6 ensuite la par Remon poirier
 - 7 ensuite la par pierre Bois
 - 8 ensuite la par joseph auquin Mondou

(verso)

Reserve du Band sur la Cote du Norvois de 30 pas
pour le chemin et pour auzes le Boudrier

1. Voir Appendice C.

Chacun sinerat sa part comécement par ceux qui
peuve sinez Ceux qui ne peuve pas les tuteur si-
neron pour eux

	justain	x	Déveau
	joseph	x	Boudrot
tuter	Regis	x	Bois
tuter	Simon	x	auquin
tuter	Maccimilien	x	godes
	joseph	x	auQuin
	Rémon	x	poirier

(Doc. Amédée W Aucoin à Calixte)

Dans les débuts, il semble que la décision des anciens dûment signée ou avec leur marque apposée eût force de loi auprès de la population. Mais, avec les années, les jeunes générations n'acceptaient pas aussi facilement les décisions de ces vieillards et critiquaient les décisions antérieures. C'est ce que semblent indiquer certains autres documents de ces mêmes vieux. Ainsi, ceux-ci du 8 décembre 1819 :

« Accors entre les huit veuix habitant pour les sucreri chaquin
« garderat ses vieis Sucreis a perpétués et les jeune pranderont
« des Sucreis ou qui en trouverat et garderont les sucreri juste
« a quand que le Maitre ai besoin De la terre a perpetué sans
« sautez pour coupez du bois par malice

Pierre auquoïn	marque x
Augustin Deveau	marque x
Rémon Poirier	marque x
Joseph Boudrot	marque x
Regis Bois	marque x
Aselme auquoïn	marque x
Joseph Godes	marque x
Joseph auquoïn	marque x
Maccimilien godes	marque x

(au verso de ce document)
préz pardut

« pour les prez pardus les huis veuix Habitant ant fait lacor de
« les lécez pour prez et volon les lesséz encor pour prez et les
« sinon pour encor pour préz et les par aussi de vérgne aussi
« pour préz

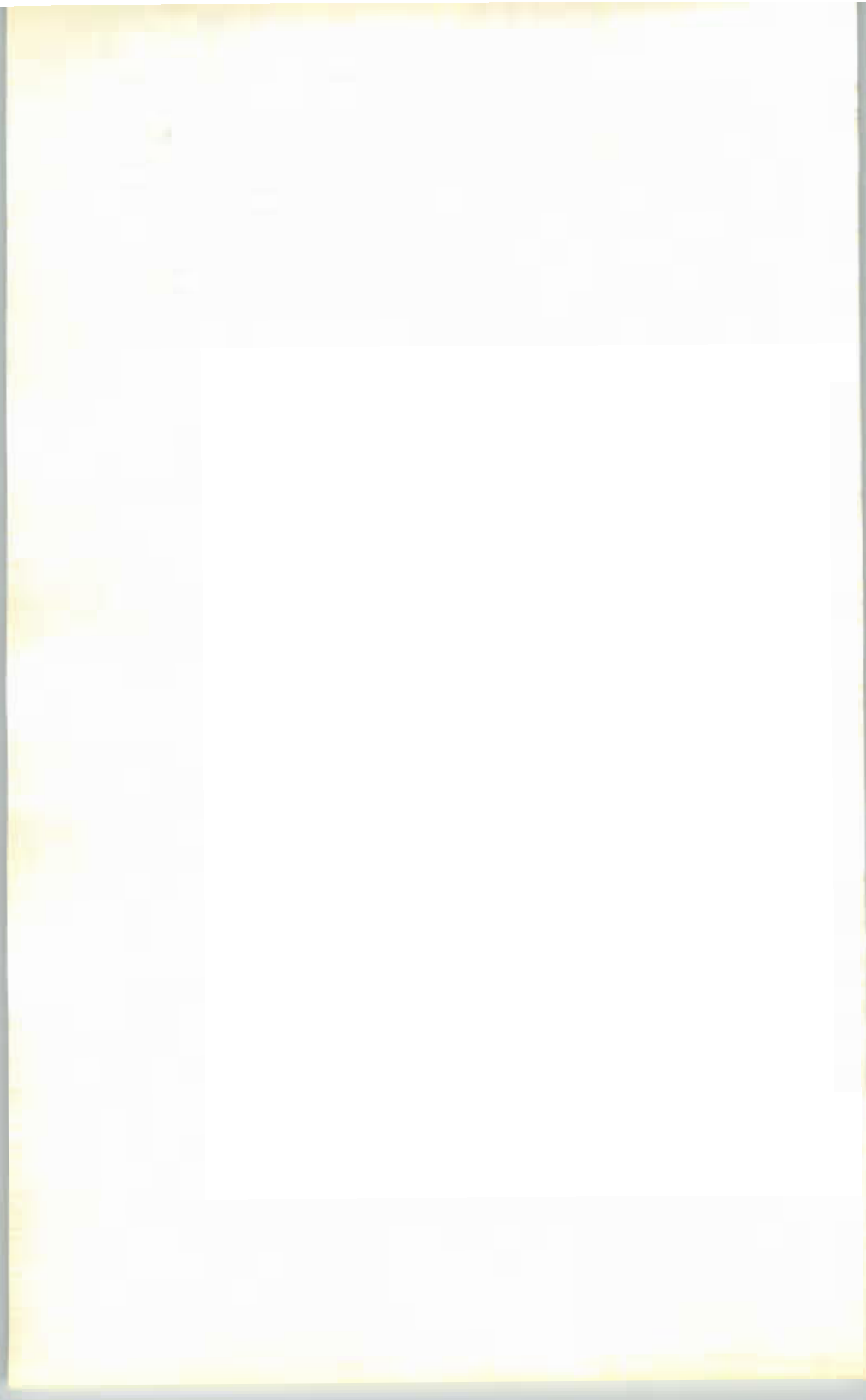
« Sinez par les huix veuix habitan
« ceux qui ne peuve poin sinez mais les tuter sineron pour eux

« Joseph	x	auQuin	justain	x	déveau	
« Rémon	x	Poirier	joseph	x	Boudrot	
			regis	x	Bois	
			Simon	x	auquin	
			tuter	Maccimilien	x	godes
			Peter	x	auquin	

Ce partage imprécis des terres donna lieu par la suite à beaucoup de difficultés et à plusieurs chicanes. Les missionnaires auront à s'en plaindre plusieurs fois. Même, cette question engendra une mésentente au sein de la population au point que M. l'abbé Blanchet en écrivit à Mgr MacEachern qui en fit part à Mgr de Québec :

"A number of misunderstanding exist in his mission in consequence of their having not run each lot at the first settling of it by the Acadians settlers. Many of the old Inhabitants are dead, and the rising generation do not like the divisions made by their fathers"¹.

1. Lettre d'Arichat où il avat rencontré M. Blanchet, datée du 10 oct. 1823.



CHAPITRE IV

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — VIE MATÉRIELLE DES DÉBUTS

M. Rameau de Saint-Père a écrit que les Acadiens, qui au retour de l'exil s'établirent dans les îles du Golfe, possédaient un meilleur mobilier et semblaient plus fortunés que les autres¹. Nous sommes persuadé que c'était le cas des pionniers de Chéticamp.

Certes, les Acadiens n'étaient pas riches. Comment l'auraient-ils été après trente ans d'exil et de pérégrinations sans fin ? « Pierre qui roule n'amasse pas mousse », dit le proverbe. Mais la présence d'un magasin jersiais à Chéticamp au tout début, leurs goélettes dans lesquelles certains d'entre eux vogaient d'un bord à l'autre du Golfe, même jusqu'à Québec, même jusqu'aux Antilles, leur débrouillardise, procurèrent aux Chéticantins sinon le confort, du moins une certaine aisance dont bien des foyers même canadiens-français étaient privés à l'époque.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les livres de compte des Robin. Dès 1788, dans l'espace de trois mois seulement, nous voyons Anselme Aucoin s'y procurer tant de choses, que c'est à se demander s'il n'achetait pas pour tous les membres d'équipage de sa goélette. Même pour l'époque, c'étaient des achats importants. Pour nous en former une idée, relevons les principaux articles de ces trois mois, en respectant l'orthographe du Registre, dans la mesure où l'intelligence du texte ne nous obligera pas à corriger :

2 pots de Fer
1 Poëlle

1. *Une Colonie Féodale, « L'Acadie », T. II, p. 203.*

1 Bil [barils] de Lard, 1 Bil de farine
 1 paire d'écarde à coton
 4 V. Sarge, 2 B. Challon
 des aiguilles, une paire de Force
 1 Baissine d'étain, ½ douzn de couteaux & Fourchettes
 1 Faux, du tabac, 1 mouchoir de soie
 1 paire de soulier de femme, 5 V. de toile, 1 Verre.
 Du ruban, du fil, du café, du thé
 Un mogue [petite tasse], 2 ances de Pot
 2 fourches de Fer
 1 ligne, des crocques [hameçons]
 de la Sarge, de la cotonnade, 1 hache
 1 pair de soulier
 1 douzn de pierres à fusil
 1 Bil de farine fine, un morceau de soie
 30 lb de St Doux [saindoux] etc. etc.
 [et cela va de soi, de temps en temps :]
 1 butle de vin, 1 gal. de rum.

La somme se montait à 38^l, 14'' 5^s, tandis que l'« AVOIR » sur la page de droite, donnait pour les mêmes dates 44^l, 14'' ¾. Ce qui laissait à l'automne un solde de 5^l, 19'' 7¾. Signé : Jean Luce, des Robin & Co., le 25 sept. 1788.

Si l'on compulse d'autres pages on constate qu'il ne manquait rien des choses usuelles : Lisons plutôt : « 1 père de botte, du fil à voile, des crocs, du beurre, des couvertes, des boutons, des clous, du cordage, des lanternes pour chandelle, des chandelles, des papiers d'épingles, des jupons, couteaux à tranché, des peignes, des mouchoirs, des lignes à Echampaux, des lampes de fer blanc, des poulies doubles, des rets à haran, des fenêtres, etc. » et souvent du rum par 2 et même par 5 gallons.

Les anciens n'étaient donc point privés des choses nécessaires à la vie. Quand leur premier missionnaire, M. Champion, mourut, il légua ses meubles et son argent aux pauvres. Mais tous demandent à M. Lejamtel d'employer cette somme pour les églises... « n'y en ayant aucun parmi eux de réduits à la mendicité »¹. Si bien qu'un autre missionnaire, M. Manseau, pourra écrire en 1814 : « À Chétican, tout le monde est au large pour la fortune »². Aussi les missionnaires des débuts n'ont qu'à se féliciter de la générosité des Chéticantins à leur égard : « Ils sont fort généreux envers les prêtres qui les desservent », dit Lejamtel³. « Tout est gratis ici, nourriture et vêtement, dit à son tour M. Manseau, il n'y a pas moyen de dépenser un sou ; chose qui m'accommode assez bien », ajoute-t-il⁴.

1. Lettre de M. Lejamtel à Mgr de Québec le 3 sept. 1809.

2. Lettre de M. Manseau à Mgr de Québec le 7 janv. 1814.

3. Ibid.

4. Ibid.

Les vieux étaient débrouillards. Dès leur arrivée, Pierre Aucoin et Joseph Boudrot s'étaient construit un moulin à farine en haut de la rivière du Platin. Ils avaient bien choisi l'emplacement, puisque ce moulin, après avoir changé de mains plusieurs fois, subi des transformations et servi à d'autres fins, a fonctionné jusqu'en 1949¹. Il y avait les forgerons et les menuisiers. Si les premiers avaient moins à faire alors, par contre les seconds fabriquaient tout, de la charrue en bois, en passant par l'arsenal de la ferme et le mobilier de la maison, jusqu'aux chaloupes élégantes et aux goélettes, orgueilleuses de leurs randonnées au long cours.

Le coût de la garde-robe était modeste. Les femmes filaient et tricotaient la laine, broyaient et tissaient le lin, et faisaient l'étoffe du pays. C'était économique en même temps que très résistant.

Sans doute, eut-on à subir bien des privations quand même. Mais, la charité qui régnait entre les membres de cette communauté naissante y apportait une ample compensation. Ces pionniers, si étroitement associés par les liens du sang, les liens de l'épreuve commune dans le passé et d'un sort commun dans l'avenir, formaient, nous l'avons dit, une seule famille.

Ce sont ces mêmes liens de charité fraternelle, fortifiés par la foi, qui les rendaient si empressés à s'entraider dans le besoin du moment, que ce fût pour construire une grange, monter un pignon, lancer une goélette ou creuser un puits, ensevelir les morts et creuser les tombes.

Les femmes, qui étaient l'âme de cette charité et de cette union, donnaient l'exemple. Ainsi, quand les hommes étaient à la pêche et les femmes à la *grave*², elles s'entendaient pour que l'une d'elles à tour de rôle prépare le dîner commun. Elles accouraient porter secours en cas de besoin, faisaient office de sage-femme et de médecin, recueillaient sous leur toit les orphelins d'une parente, d'une voisine, ravie trop vite à l'affection des siens.

Arrêtons-nous avec émotion et piété filiale devant ces femmes fortes, nos mères. Que nos pères, vieux loups de mer, bravent l'océan et les tempêtes, aiment le risque des entreprises nouvelles, rien d'étonnant pourvu que leurs épouses les accompagnent ! Honneur à celles-ci ! Elles étaient la force de leurs époux, l'ange des foyers nouveaux et la lampe du sanctuaire, gardant allumée au cœur des hommes et des enfants, la foi inspiratrice d'énergie et de courage.

1. Ce moulin est indiqué ainsi que ses propriétaires sur le croquis qui accompagne la Charte de 1790.

2. Terrain caillouteux où s'étendaient les immenses vigneaux ou treillis sur poteaux pour y étendre la morue à sécher.

• *Premières demeures*

Le premier souci de chaque famille nouvellement arrivée était de se bâtir. L'entreprise était facile, car le bois était proche et abondant.

Comme il n'y avait pas de « moulin à scie » ni de forge, comme l'argent était rare et qu'on évitait le plus possible d'acheter au magasin des Robin pourtant assez bien garni, on fabriquait tout soi-même et en bois. Les principaux instruments dont on disposait alors étaient le godendard, l'égoïne, la hache, la hache à équarrir, le couteau à deux manches et le canif. Ils étaient rares ceux qui se payaient le luxe d'acheter des clous, si ce n'est les clous à bardeaux. Ils se servaient de gournables, chevilles de chêne, pour toutes les constructions, même parfois, pour attacher les perches ou lices de clôtures. Jusqu'aux gonds de porte qui étaient en bois !

Les premières demeures furent bâties en bois équarri à la hache, *pièces sur pièces*. Il restait encore de ces maisons à la fin du dernier siècle.

Entrons dans une de ces demeures primitives.

La maison n'est pas finie à l'intérieur. Le plancher lui-même est en bois équarri, parfois même en petit bois rond ou *rollons*.

Le mobilier est très rustique, bien entendu. Une table à manger en madriers. Pas de chaises, mais des bancs comme sièges. Au mur le *dorsoué*¹ pour la vaisselle.

Les lits sont en bois, sous forme de simples couchettes, mais avec une particularité remarquable. Il n'y avait ni chambres ni cloisons. Les lits en faisaient fonction. Aussi, aux lits mêmes étaient clouées des planches, pour en faire comme une armoire fermée, une boîte du plafond au plancher, appelées *sacs à bousse*. Une seule ouverture à ces lits, sans porte, fermée par des rideaux.

Dans un coin, le banc des seaux d'eau, avec la *mogue* ou tasse commune pendue à un clou.

Dans un autre coin, le balai, et quel balai ! De fabrication domestique lui aussi et parfois fort simple, comme le balai de branches liées en fagot et attachées à un manche ; parfois plus recherché, le *balai à tilleul*, encore en usage dans les granges.

Suspendu au mur, l'indispensable mousquet et la corne de poudre.

Sur le *banc d'un châssis* des coches où le soleil marquait les heures.

Au plafond, au bord du mur, une ouverture et au mur une échelle fixe pour y monter. En haut, c'était le *grenier* où l'on remisait tout, la laine, le linge, les *faillois* et où souvent couchaient les gars sur des paillasses par terre.

1. Dressoir, étagère pour mettre la vaisselle.

De bonne heure, on revêtit à clins les pans extérieurs des maisons. Les toitures furent toujours couvertes de bardeaux, et de bardeaux faits sur place à la main. Voici comment on les fabriquait : ils étaient toujours en sapin. On sciait le sapin en grosses bûches. Puis, avec un couteau spécial sur lequel on frappait à coups de hache, on fendait ces bûches en morceaux de l'épaisseur du bardeau. Ensuite, au moyen d'un chevalet exprès, on finissait le bardeau à la main avec un couteau à deux manches. Le bardeau était solide, durable et de première qualité.

Il y eut quelques fours dehors, mais ils ne connurent jamais une grande vogue ; probablement à cause du manque de farine et du peu de pain blanc qu'on utilisait. On se servait de gros poêles carrés appelés *truies* comme ceux des écoles de campagnes. Ordinairement, on cuisait le pain sur le poêle dans un grand chaudron appelé « big pan ». Le chaudron était entouré de gros tisons jusqu'au bord et quand les tisons s'éteignaient, le pain était cuit, *et du sapré bon pain !* disaient les vieux. Le plus souvent, à défaut de pain, c'est des *tordeaux* ou galettes de sarrazin qu'on cuisait. La méthode était très élémentaire : sur le poêle un cercle de tonneau était déposé à plat qu'on emplissait de pâte, — incapable ainsi de déborder, — et on cuisait lentement. Mangé chaud, c'était succulent.

• Le Feu

Aujourd'hui, avec tous les moyens qui existent pour faire jaillir la flamme de l'allumette ou du briquet, il est difficile de s'imaginer les difficultés qu'éprouvaient nos ancêtres à ce sujet.

Les allumettes ne furent inventées qu'en 1831 par les Français et mises sur le marché beaucoup plus tard¹. Jusque-là, nos ancêtres, comme partout ailleurs, devaient faire usage de la pierre à feu ou pierre à fusil, un silex qui, lorsqu'on le frappe avec une autre pierre ou le dos d'un canif, produit des étincelles, des bluettes.

Mais des bluettes ne suffisent pas pour mettre le feu à des brins de bois, pas même à des brindilles. Partout, on se servait de l'amadou appelé *tonde*, substance spongieuse et séchée provenant de champignons de chêne ou d'autres arbres. On croit qu'à Chéticamp cette substance provenait de la partie ligneuse de vieux merisiers pourris et bien séchés. Et c'était *prime*.

Cependant, le moyen le plus facile pour avoir du feu à volonté c'était de ne pas laisser le poêle ou l'âtre s'éteindre. Et si par malheur

1. Faire du feu, par Placide Labelle dans *La Revue Moderna*, oct. 1950, p. 19.

cela arrivait, on courait chez le voisin chercher de la braïse pour rallumer la flamme dans son foyer.

• *Mode d'éclairage*

On s'éclairait à la chandelle le soir et à la lumière de la *maçonne* l'hiver. Les chandelles se fabriquaient avec du suif de mouton. Le fanal était un objet de luxe. Pour s'éclairer dehors la nuit, on se servait de flambeaux : des baguettes de noisetiers enflammées d'un bout et qu'on agitaït pour les tenir allumées. Plus tard, viendra le fanal à chandelle, puis la lampe à *becquillon* qui utilise l'huile de morue, puis la lampe à pétrole, et enfin récemment, en 1937, l'électricité.

• *L'Eau*

Tous les pionniers s'établissaient près des rivières ou des ruisseaux. Leur bon sens pratique les faisait agir ainsi. Ils voulaient avoir là, tout proche, de l'eau en abondance et capable de suffire aux nombreux besoins domestiques.

Longtemps encore, les nouvelles demeures se construisaient le long des ruisseaux ou à proximité des sources. Mais peu à peu, on commença à creuser des puits. Souvent, trois ou quatre familles utilisèrent le même puits, qu'elles auront creusé en commun. Cependant, il n'y a pas si longtemps, on voyait encore des familles transporter en voiture l'eau dans des ponchons ou à pied à la *courge* sur des distances d'un quart de mille et plus. Passe encore en été ! Mais en hiver, quand tout gelait ! Quelle misère !

Peu à peu, des puits furent creusés en nombre suffisant, jusqu'à cinquante et soixante pieds de profondeur à certains endroits. Il n'y avait pas de foreuse mécanique dans ce temps-là. Il fallait creuser un trou assez large pour se rendre à la profondeur voulue et continuer d'y travailler. À cette profondeur, c'était dangereux. Un éboulement eût été fini des travailleurs ! Aussi, on prévenait tout danger en boisant le puits au fur et à mesure qu'on descendait. Quand l'eau était trouvée, on maçonnait le puits. C'était un travail d'experts. Même rendu au fond, le trou mesurait une largeur de dix à quinze pieds. Alors, le maçon choisissait ses roches, avec lesquelles il formait un cercle solide deux pieds et demi à peu près d'ouverture, au milieu du puits dans le fond. Puis, il montait le cercle de pierres, en l'élargissant un peu et graduellement, de telle sorte que ces pierres étaient solidement prises l'une sur l'autre et ne risquaient pas de tomber. On ne se servait jamais ou rarement de mortier. L'espace entre ces roches et les parois du trou étaient remplis par la terre et les roches

qu'on avait sorties en creusant. Arrivé à la surface, on pontait l'ouverture sur laquelle on bâtissait la cage avec le tourillon pour monter l'eau. Autour du puits, on disposait de l'écorce de bouleau en forme de bardeaux pour que l'eau de pluie ou autre s'écoule hors du puits. Tout cela était couvert de terre et de tourbe, permettant au puits de dominer sur un léger promontoire.

Aujourd'hui, la plupart des familles possèdent soit la pompe à main sur le puits ou dans la maison, soit une pompe électrique avec réservoir à pression qui amène l'eau aux robinets. Cette dernière installation permet de jouir de toutes les commodités modernes, comme la salle de bain, le réservoir à eau chaude, la lessiveuse électrique ou le boyau d'arrosage.

• *La Lessive*

En dépit de difficultés nombreuses, nos mères acadiennes gardaient le souci de la propreté. Le lavage fut toujours à l'honneur.

Dans les débuts et pour longtemps, on ignora la lessiveuse mécanique et le savon dernier cri.

On lavait le linge au battoir le long des rivières ou des ruisseaux. Puis on se servit de bailles, cuves en bois, le plus souvent un quart à farine ou un petit ponchon scié à la hauteur voulue, dont deux *douelles* (douves) dépassaient les autres et faisaient fonction de poignées, grâce au trou qui y était pratiqué.

Les premières planches à laver furent en bois lisse. Plus tard, vinrent les planches en verre ondulé, puis le *couloir* et enfin aujourd'hui la lessiveuse électrique.

• *Le Savon*

Le savon était de fabrication domestique. Il y avait le *lessi* ou potasse de cendre ; il y avait deux sortes de savon proprement dit : le savon du dimanche, le savon de semaine.

On fabriquait le *lessi* selon la bonne vieille méthode, d'ailleurs fort simple : une quantité de cendre de bois franc dans un quart, sur laquelle on versait de l'eau ; puis on laissait tremper. Quelques jours seulement, et l'eau devenait rouge, forte au point de brûler, enfin le meilleur *lessi* imaginable.

On installait le quart de *lessi* sur une charpente en bois. À la partie inférieure du quart on perçait un petit trou qu'on bouchait avec une cheville mobile de bois. À cette cheville pendait un sac rempli de paille qui servait de filtre. Pour se servir, on n'avait qu'à tirer

la cheville et laisser couler le *lessi* dans le baquet d'eau en doses plus ou moins fortes selon les besoins.

Le savon de dimanche se fabriquait ainsi : Dans un grand chaudron en fer, on faisait bouillir de la graisse d'animaux avec du *lessi*. Cela se faisait dehors, et ordinairement par les femmes. C'est elles qui savaient maintenir à point l'intensité du feu, mais surtout, qui savaient, comme pour le sucre à la crème d'aujourd'hui, surveiller l'épaississement progressif du liquide et l'arrêter juste à temps. Retiré du feu et versé dans les récipients moins profonds, le liquide durcissait et devenait du beau savon gris, presque blanc, qu'on n'avait qu'à couper en morceaux.

Le savon de semaine exigeait le même procédé de fabrication. La matière composante était différente. Au lieu de la graisse d'animaux, on utilisait des foies pourris de morue, toujours avec du *lessi*. La senteur, pendant que le liquide chauffait et que les gros bouillons dansaient dessus, n'avait rien d'agréable. Raison de le fabriquer dehors. Ce savon, de qualité inférieure au précédent, conservait une couleur jaune. On l'appelait le savon de *drâche* (râche).

Pendant longtemps, il n'y eut que ces savons en usage, pour les visages comme pour les planchers. Aujourd'hui, alors qu'on se sert du savon parfumé dans toutes les familles, et du savon « Comfort » pour les usages plus grossiers, très peu de familles fabriquent encore le savon de graisse et le savon de *râche*.

• Peinture et Chaux

Pour ces Chéticantins pauvres, il n'était guère question d'acheter de la peinture. Il y avait d'autres nécessités plus urgentes. Leur ingéniosité, animée par leur désir du beau sut y suppléer un peu.

Ils réussirent à se fabriquer une peinture rouge foncée avec de la terre grasse de ruisseau ; ils en peignaient ensuite leurs édifices. Il ne semble pas que cette peinture ait eu grand succès, cependant. Mais tel ne fut pas le cas de la chaux.

Les montagnes, tout près, contiennent en quantité de la pierre à chaux et de la pierre à plâtre. De bonne heure, les Chéticantins surent s'en servir pour *chaumer* (chauler) l'intérieur des maisons et l'extérieur de leurs édifices. Pour le crépi, on mêlait du poil de vache au plâtre.

Voici comment on fabriquait la chaux et le mortier. En bas de chez Den à Lubin Chiasson, il y avait le *trou-à-chaux*. Dans ce trou, on disposait du bois et de la pierre à chaux en plusieurs rangs superposés : deux pieds de bois et un pied de roches par rang. Puis on

mettait le feu là-dedans. Cela donnait la chaux vive. Mouillée d'eau, elle devenait la chaux éteinte, prête à servir.

Le lait de chaux, c'est-à-dire la chaux délayée dans une plus grande proportion d'eau, servait à blanchir les murs intérieurs et extérieurs.

Détremmée à point et mélangée avec du sable, la chaux donnait le mortier qui servait de ciment. Dans la construction de l'église du *buttereau* et de la belle église actuelle, on n'a utilisé que du mortier, fait ainsi sur place, pour cimenter les pierres. Ce mortier tient bon et n'a jamais demandé de réparation. Aujourd'hui cependant, on n'en fait plus. Il est remplacé par le ciment.

- *Usage du lin*

On a cultivé le lin pendant un siècle à Chéticamp. On en faisait un usage très varié aussi. On s'en servait comme fil à coudre, comme ficelle, comme corde et même comme cordage pour les goélettes. Pour confectionner ces cordes et ces cordages, on tordait le lin à la main.

On tissait des chemises, des coiffes, des draps, des essuie-mains et jusqu'aux voiles des grandes goélettes.

- *Le « butin »*

Change de butin ! Ramasse ton butin ! veut dire : change d'habit, de vêtements, ramasse ton linge. Voilà le sens qu'on a gardé au mot *butin*, le sens d'habit, de vêtements, de linge.

- *Les souliers*

Pendant très longtemps, on n'a porté que des souliers de peau et des *caristiaux*. Et il n'y a pas si longtemps, on en portait encore, même les femmes et les jeunes filles. Aujourd'hui, hormis pour les enfants peut-être, ce genre de chaussure est complètement disparu.

Préparer, tailler et coudre des souliers de peau, c'était tout un art. La peau de l'animal étant levée, on l'étendait sur un plancher, le poil dessous ; on l'étirait le plus possible et on la clouait ainsi tout le tour pour la faire sécher. Une fois séchée, la peau était grattée au couteau des deux côtés pour en enlever le gras et le poil. On pouvait envoyer faire tanner ailleurs des peaux entières, mais ici on les tannait à la main, par morceaux.

Pour tailler un soulier, on faisait poser le pied sur un morceau de peau. On découpait autour à deux pouces du pied, juste assez pour que le morceau relevé fasse la hauteur du soulier. Sur les orteils et le devant du pied, on posait une langue de cuir à laquelle on cousait la

peau relevée en rond et plissée. On avait un beau pied, comme avec les *mocassins* d'aujourd'hui. Quant au talon, il comportait une couture verticale et une autre horizontale, celle-ci au bas du soulier. L'art consistait à prendre la mesure juste et à exécuter une couture régulière et étanche. Comme le beau est relatif ! En effet, si l'on peut dire, il y avait de beaux souliers de peau !

Ces souliers de peau, pour l'extérieur, l'été, le printemps et l'automne, et pour l'intérieur des maisons, étaient confortables comme des pantoufles. L'hiver c'était moins commode à cause de la neige. Mais on savait y remédier. Au lieu de souliers, c'est des *hausses* qu'on confectionnait. C'était une espèce de botte en peaux qui montait jusqu'en dessus de la cheville ou jusqu'en haut du mollet. On n'utilisait pas de lacet, mais on faisait un pli en arrière du mollet et on attachait le haut avec une ficelle.

Il existait une autre sorte de chaussures, plus simples de fabrication et plus originales d'apparence : les *caristaux*. On levait toute ronde la peau d'un pied de bête à cornes, du genou aux *sotilles*. Ensuite, le bas étant cousu, cela se portait tel quel, le poil dehors. Ainsi chaussé, on allait à l'école, à l'église ; même le servant de messe portait des *caristaux*.

L'été, comme partout ailleurs, les enfants allaient nu-pieds. D'ailleurs, ce n'était pas un sacrifice. Qui n'a connu, au printemps, cette hâte des enfants à se débarrasser de leurs chaussures et dans ses courses, sentir avec ses pieds l'herbe fraîche, la terre nouvellement labourée, le foin des *carrés*, l'eau des ruisseaux !

On ne se chaussait que pour aller à l'église. Même à l'école, tous les enfants étaient nu-pieds. Aujourd'hui que les conditions économiques sont changées, aucune école ne les tolérerait. Les petits gars doivent le regretter...

Un bon jour, vinrent les cordonniers qui confectionnaient des chaussures en cuir, appelées *souliers français*. Il y eut Laurent Thériault, surnommé « Cap-Sable » parce qu'il venait de cet endroit. Il épousa une fille de Chéticamp, Émélie Deveau, fille de Charles à Marie-Luce. Il y eut Angus MacGillis, surnommé « Pied Gelé ». Puis, des gens de Chéticamp apprirent le métier. Ainsi, Eusèbe à Thomas Aucoin, Dominique Poirier la « Furie », Irénée à Christophe Aucoin devinrent d'excellents cordonniers.

Probablement que les personnes plus fortunées n'avaient pas attendu la venue de ces cordonniers pour se procurer des souliers de cuir, soit chez les Robin qui devaient en avoir, soit à Halifax ou ailleurs. Mais la population en général commença timidement à porter des souliers français. Les premiers qui l'osèrent furent accusés de *farauderie*. Peu à peu, la vanité l'emporta et le port des souliers français



On lève le boudrier (O.N.F.)



*La première
automobile à Chéticamp*



Drames de la mer

*L'équipage « des paresseux »,
du bateau de sauvetage*



*Les « trancheux » de morue
(O.N.F.)*

se généralisa. Mais comme on les ménageait ! Pour longtemps, on n'en mit que pour aller à l'église, et encore ! on faisait le trajet en soulier de peau jusqu'à une *bouillée* de bois à proximité de l'église, où l'on changeait de chaussures. Le même geste s'accomplissait au retour. Les jeunes filles surtout agissaient ainsi, car les autres gardaient tout simplement leurs souliers de peau.

• *Autre linge*

On achetait parfois de la flanelle pour faire des jupes, des *corps*, mais le plus souvent, tout le butin était de fabrication domestique.

On brochait et on broche¹ encore les bas, les mitaines, les chandails, les calottes (tuques), les foulards, les châles, les sous-vêtements et les *manigaux*².

Au métier, on tissait l'étoffe du pays avec laquelle on confectionnait les culottes, les capots, les robes ou les jupes. Les gens ne portaient que cela. « Cette simplicité est si grande et si sévère », écrivait Mgr Plessis à sa visite en 1812, qu'un « garçon qui oserait porter un habit bourgeois », trouverait difficilement à se marier³. Mais l'habit bourgeois, les robes d'autres tissus ont pénétré peu à peu et les derniers habits d'étoffe sont disparus depuis trente ans.

Au métier, on tissait les couvertures de laine, des couvertures et des tapis de *breillons* (guenilles). Avec des breillons encore on tissait à la main des tapis solides, les *tapis à breillons*.

Les hommes portaient la barbe et les cheveux longs à l'ancienne mode bretonne jusqu'à la fin du siècle dernier. Le dimanche, ils portaient des manchettes en laine de couleur avec frange en dentelle.

Les femmes portaient les cheveux longs naturellement et tressés sur le chignon un peu à la mode de l'Empire. Il ne fut jamais question de bijoux ni de fard avant les tout derniers temps.

Dans les premiers temps, les femmes portaient le mantelet ou *corps* et la jupe. Les robes ne sont venues que plus tard. On ignorait l'usage des chapeaux. Pour sortir, l'été, les femmes et les jeunes filles portaient la coiffe, de belles coiffes blanches avec une dentelle plissée tout le tour. « J'étions belles » ! disent les vieilles qui ont connu cette époque. L'hiver, elles portaient des châles de laine.

Aujourd'hui, les hommes et les femmes sont habillés sans luxe extravagant mais avec les costumes les plus modernes, dont la mode leur arrive chaque saison dans les catalogues commerciaux.

1. À Chéticamp, les gens disent « brocher » pour tricoter.

2. Un anneau en laine protégeant la main, contre les morsures des lignes de pêche.

3. Son journal, I. c. p. 29.

• *La Teinture*

Il n'y avait pas beaucoup de variétés de teinture sur le marché. Nos mères ingénieuses avaient réussi à obtenir une multitude de couleurs de différentes substances végétales.

De l'écorce de vergne en sève avec de l'indigo, elles obtenaient le noir ; de la mousse de merisier, un beau jaune ; l'écorce de plaine donnait une couleur bleu-gris, mais durcissait la laine. Avec de l'urine de quelqu'un qui avait mangé des patates fraîches, mêlée à de l'indigo et au *corvar* (crevard de mouton appelé aussi poison à brebis), on obtenait le bleu indigo.

• *Le Tabac*

Chaque famille cultivait le tabac pour la consommation domestique. Ce *tabac en feuilles*, haché et légèrement humecté de mélasse, avait un arôme unique de fort bon goût.

La blague à tabac de peau de loup-marin ou d'original accompagnait la pipe de plâtre dans les poches de tout Chéticantin adulte.

Les femmes, en grand nombre, fumaient aussi. Comment expliquer cette habitude chez des gens pourtant austères ? Voici la raison : fumer était considéré comme un remède souverain contre le mal de dents. C'est ainsi que même les femmes en contractaient l'habitude.

Il y eut quelques priseurs au commencement. On produisait le tabac à priser par un mélange de bon tabac avec du thé des bois.

Il y a longtemps qu'on ne connaît plus la tabatière à prise, que la pipe de plâtre a disparu, la blague en peau aussi. Les hommes continuent de fumer la pipe et les jeunes gens la cigarette. Quelques dames et demoiselles fument aussi la cigarette, sans même avoir, comme excuse, le mal de dents.

2. — VOYAGES ET MOYENS DE TRANSPORT

À la fin du XVIII^e siècle, les chevaux étaient encore rares en Amérique. Il semble que Chéticamp en ait été privé pendant une vingtaine d'années.

Les bœufs étaient les seules bêtes de somme. D'ailleurs, en ce temps-là, on mettait autant d'orgueil dans une belle paire de bœufs qu'aujourd'hui dans une automobile luxueuse.

Avec les bœufs, on labourait, on hersait, on charriait le bois d'hiver.

L'hiver, la voiture en usage était le gros traîneau, pas ferré, avec lequel on sortait le bois des montagnes.

L'été, on se servait de brancards pour transporter le foin, le poisson ou la farine. Ces brancards n'avaient pas de roues. On attelait le bœuf dans les *menoires* et l'autre bout du brancard traînait sur le sol. Simon Leblanc, fils de Lazare, posséda la première charrette à roues de Chéticamp. Ces premières charrettes ne valaient guère mieux que les brancards. Avec des essieux en bois, de grosses roues non ferrées, de grosses jantes, d'immenses *boutons* (moyeux), on les entendait grincer et gémir à des milles. Aussi, un bidon de *râche* (foie de morue) accompagnait sans faute toute charrette pour la graisser à tout bout de champ.

Les femmes, même les jeunes filles, acceptaient de conduire ces attelages. Surtout l'été, quand les hommes étaient à la pêche. Elles étaient plus *regardantes* que les hommes, disons-le, plus vaniteuses. Ainsi, les filles à Élie à André Poirier du Petit-Étang, allaient au havre en charrette à bœuf. Comme le bœuf était sale, en chemin, elles passaient dans le « ruisseau à Médéric », et là, avec un balai à tilleul, lavaient copieusement leur bœuf avant de se rendre au havre. Et aux yeux de bien des gens, c'était encore de la *farauderie*.

Naturellement, on n'attelait pas les bœufs pour se faire transporter soi-même. À moins d'être impotent, on aimait mieux marcher. C'était moins fatigant. D'ailleurs, partir du Cap-Rouge ou du Grand-Étang, une distance de six à sept milles, pour se rendre à pied, au havre de Chéticamp, n'effarouchait personne. Suzanne Aucoïn, épouse de Jos Ryan, ne marcha-t-elle pas de Margaree à Chéticamp avec un bébé dans les bras (Louise) pour le faire baptiser ! Elle ne fut pas la seule.

Puis, on se procura des chevaux. Mais, c'était du luxe. Comme on les ménageait ! D'abord, ils ne remplaçaient pas les bœufs. Tout au plus, aurait-on attelé un cheval en tête de deux bœufs, comme tête de file. On avait peur de les faire suer. Le printemps, on les déferrait et ils passaient l'été au pâturage. Puis, on s'en servait pour la selle. L'homme et la femme venaient à la messe sur la même monture. Les selles étaient de toile. Les petits gars allaient à poil (sans selle).

Ensuite, vinrent les cabarouets (prononcé *caboroit* à Chéticamp). Le premier cabarouet fut acheté par le gros Lazare Leblanc. Ces premières voitures n'avaient rien de l'apparence délicate et de la légèreté des cabarouets modernes. Pourtant, les premiers propriétaires y mettaient de l'orgueil et en prenaient grand soin. Un voisin, ayant emprunté ce cabarouet pour aller chercher un quart de farine au havre, fut averti d'y faire attention. Il s'en revint assis dans le cabarouet naturellement, mais le quart de farine sur ses genoux. Le vieux Damouk (Damien Aucoïn) venait à la messe, lui sur son cheval et sa femme dans le cabarouet.

- *Voyages à pied*

Jusqu'en 1940 à peu près, tous les dimanches, une cinquantaine de cabarouets et même plus, l'été, autant de *carrioles* l'hiver, arrivaient à l'église chargés du père, de la mère et de nombreux enfants en bas âge. Les chemins regorgeaient de monde à pied. On marchait encore trois ou quatre milles sans difficulté. L'aller et surtout le retour était l'occasion de deviser en chemin avec les amis et la parenté ; pour les jeunes gens d'entreprendre timidement des approches avec celles qu'ils rêvaient d'épouser, de créer des liens d'amitié, de déclarer publiquement des amours. Car aucun jeune homme n'aurait osé marcher avec une jeune fille si elle n'eût été son amie ou s'il n'eût voulu entreprendre de la fréquenter. C'était reçu comme une déclaration d'amour.

Avec l'apparition des automobiles, ces joyeux retours de la messe avec du monde à plein chemin, ont disparu. Personne ne marche plus. Chacun possède sa propre voiture ou paie sa place dans la voiture d'un autre.

- *Bicyclettes*

La date de la première venue à Chéticamp d'une bicyclette remonte à l'année 1889. C'était l'une de ces bicyclettes du temps, avec une roue de six pieds de hauteur en avant et une roue beaucoup plus petite en arrière. Il y avait des marches pour monter dessus. C'était un Joseph à Élie Mius, de Margaree, qui l'avait achetée aux États-Unis. Quand il vint à Chéticamp avec sa bécane, les gens en avaient eu une fière peur ! Ils croyaient que c'était le diable !

- *Automobiles*

La première automobile à faire son apparition à Chéticamp fut celle du Dr Louis Fiset en 1908. Elle était actionnée par un moteur à l'huile. Il y en eut quelques-unes mues à la vapeur.

Les chevaux en avaient une peur terrible. Il faut avouer qu'elles faisaient un bruit d'enfer. Certaines personnes même en avaient peur !... On raconte cette histoire : Quand l'évêque Morrison, d'Antigonish, vint à Chéticamp en 1911, pour la première fois en automobile, il était accompagné de quelques prêtres. En chemin, ils aperçoivent venant à leur rencontre un petit garçon et sa mère en cabarouet. Le cheval, arrêté, mais épeuré à mort, trépignait en cherchant à *virer de bord*. Comme on faisait alors, les prêtres descendent pour aller prendre le cheval par la bride et le faire passer. Ils trouvent la

mère et l'enfant aussi effrayés que le cheval. Et le petit gars de dire : « Passez d'abord ma mère, moi, je tiendrai le cheval ! »

Aujourd'hui, à peu près chaque famille possède son automobile, et n'allez pas à Chéticamp pour voir de vieilles *bagnoles*.

• *Avions*

Vers 1920, deux avions survolèrent Chéticamp. C'était la première fois qu'on en voyait. Depuis lors, des hydravions se sont souvent posés dans la baie pour y descendre soit un médecin de Sydney, soit un patron de la Mine de plâtre, soit un ingénieur ou un entrepreneur en construction.

3. — MOYENS DE SUBSISTANCE

Endurcis par de continuelles épreuves, ballottés d'une plage à l'autre par les vents d'un sectarisme politique et religieux, ces Acadiens gardaient encore la nostalgie de la vie paisible et calme des fermiers de Grand-Pré ou de l'île Saint-Jean. La tourmente les avait arrachés brutalement de leurs terres. Elle avait duré longtemps mais n'avait pas totalement étouffé le goût de la terre, dans le cœur des anciens surtout. Cependant, ces vieux avaient vieilli et les jeunes n'avaient pas connu d'autres moyens de subsistance que la chasse dans les bois et la pêche sur la grande mer.

A. — La Terre

La Charte de 1790 obligeait les 14 concessionnaires à cultiver chacun cinquante arpents sous peine de confiscation de leur terre. Il y eut de louables efforts. Beaucoup d'entre eux se mirent résolument au travail, défrichèrent leurs terres et se taillèrent de vrais domaines agricoles. Après des débuts difficiles, plusieurs connurent bientôt une prospérité relative. Une paire de bœufs d'attelage, cinq ou six chevaux, autant de vaches à lait, un bon troupeau de moutons, des volailles, des cochons, tout cela, avec les produits de la terre, prenait figure d'abondance pour ces Acadiens habitués à la misère depuis si longtemps.

Ces terres toutes neuves étaient riches d'humus et les récoltes, grains et légumes, poussaient drus. Seul le blé fut un échec. Les vieux croyaient que l'air salin rouillait les moissons¹. Aussi, après des essais, répétés plusieurs années de suite, on dut en abandonner la

1. Cette céréale était attaquée par une maladie alors inconnue.

culture. Les deux moulins à farine construits dès l'arrivée cessèrent de moudre pour devenir l'un une scierie, l'autre un moulin à *écordes*¹.

La farine devint un objet de luxe dont on dut se priver. Pendant longtemps dans cette région, la galette de sarrasin (pain noir) tint lieu de pain blanc. Seuls les Jersiais et quelques familles plus fortunées faisaient usage de pain blanc. Les Robin importaient bien un peu de farine, mais le prix était prohibitif pour la plupart des Chéticantins. On parle d'un automne où ils en avaient fait venir quatre barils. Les Jersiais eux-mêmes en prirent un. P'tit Simon Leblanc prit le deuxième. Charles Deveau et Amable Aucoin achetèrent le troisième à deux familles. Le quatrième baril dut être retourné au printemps faute d'acheteur.

Plus tard, on recommença à manger du pain blanc, à faire usage de la farine, mais avec quelle parcimonie ! On ne défonceait pas un baril. C'eût été l'exposer à une consommation trop rapide. On perçait un trou de tarière. On y mettait un bouchon. On ne s'en servait qu'aux grandes fêtes et encore, très modérément. Même en 1850, c'était la ration. Quand il y avait autre chose, comme de la viande, on se privait de pain. « Épargnez le pain ! » était la rengaine qui suivait le bénédicité de chaque repas.

Les conditions étaient propices à l'élevage. Les terres et les prairies étaient vastes. Surtout, il y avait les montagnes tout proche, qui, même si chacun y était propriétaire d'une terre à bois, demeuraient une « terre communale » pour les bestiaux. Chaque printemps, on y envoyait tous les animaux dont on n'avait pas besoin sur la terre. L'automne, on les *rangait* beaux et gras, prêts pour l'abattage et la viande d'hiver ou pour l'expédition par goélette dans les ports des Maritimes ou des Antilles. Ce régime de terre communale existe encore. Comme autrefois, pour le reconnaître, on marque le bétail à l'oreille. Chaque propriétaire possède sa marque propre enregistrée chez le juge de paix.

Les instruments aratoires étaient primitifs comme ceux du temps. Les charrues à deux mancherons avec soc en acier n'existaient pas. Les seules connues et utilisées étaient celles que fabriquaient Paul Leblanc, Isidore Leblanc et Apollinaire Poirier : tout en bois, elles n'avaient qu'un mancheron. Les herses, également tout en bois, sont encore en usage. Les pelles, même les fourches, de fabrication domestique, étaient en bois, le plus souvent.

Il y avait de vastes érablières avec des *sucreries* prospères.

L'avoine était fauchée à la faucille et liée en bottes. On battait le grain au fléau puis on le vannait à la main. On cultivait et broyait

1. Moulin à carder la laine.

le lin comme dans le Québec. On écrasait l'orge au pilon. On ne la vannait pas. Une fois écrasée, on la trempait dans l'eau; la balle flottait et s'enlevait facilement.

La culture de l'orge, du lin, — comme les érablières — est disparue depuis longtemps de Chéticamp.

D'ailleurs, à Chéticamp, comme dans tous les nouveaux centres acadiens d'après la dispersion, l'île du Prince-Édouard exceptée, la culture du sol comptera malheureusement de moins en moins d'adeptes. À Chéticamp, elle finira par ne fournir que les légumes nécessaires à la famille, du foin et de l'avoine pour garder un cheval et une vache ou deux. Et aujourd'hui, les terres abandonnées ne se comptent plus.

B. — La Chasse

La chasse aujourd'hui est devenue, à Chéticamp comme ailleurs, un excellent sport. Autrefois, elle était une industrie. Dans les débuts surtout, elle fut un moyen de subsistance, un moyen de *se tenir la vie au corps*.

Il y eut deux genres de chasse, bien différents l'un de l'autre mais également importants: la chasse aux loups marins et la chasse à l'orignal.

• *La chasse aux loups marins*

La chasse aux loups marins fut toujours passionnante malgré les difficultés qu'elle soulevait et les drames qu'elle occasionnait.

La chasse avait lieu le printemps. Elle durait un mois ou deux suivant la température et la durée des glaces sur les côtes.

À Chéticamp, comme partout ailleurs dans le Golfe, la glace prend dans les baies, les havres, et légèrement sur les côtes, mais elle ne prend pas sur la grande mer. Seulement, le Golfe se remplit des glaces flottantes venant du nord. Quand poussées par les vents du nord elles frappent les côtes en janvier ou février, elles y restent jusqu'au début de mai. Entre-temps, elles se déplacent au gré des vents. Les sud-est les éloignent parfois à perte de vue, puis les nord-est les ramènent pilonner les côtes avec violence, balayant les grèves, charroyant des rochers, s'amoncelant en montagnes avec des craquements terribles. Ce va-et-vient des glaces commence ordinairement vers la fin de mars. C'est alors que commençait la chasse aux loups marins.

Tous les printemps, vers le 25 mars, dès qu'un passage s'ouvrait vers le Golfe, une dizaine de goélettes de Chéticamp étaient prêtes à partir. Mais comme les goélettes étaient encore dans le havre et que

le havre était gelé, il fallait scier un chemin aux goélettes sur un mille de longueur. Tous les équipages s'y employaient. On sciait la glace en morceaux qu'on glissait sous la glace ferme. Ce travail allait bon train. Tout le monde était à la joie. La soif de l'aventure, l'appel des glaces, donnait à tout ce monde une vigueur nouvelle.

Munie de provisions pour plus d'un mois, de vêtements de rechange en cas de chutes dans l'eau, de bâtons pour la chasse, chaque goélette allait de son côté à la recherche du loup marin. On allait loin, jusqu'aux îles de la Madeleine même, quand les ouvertures à travers les glaces le permettaient.

On s'arrêtait là où se trouvait le loup marin. Dans les premiers temps, il était en abondance. De la goélette, avec la longue-vue, on les découvrait par bandes sur de grandes étendues de glace. Des goélettes, on descendait les chaloupes avec lesquelles on se faufilait vers les troupeaux de loups marins. À la fin, on montait les chaloupes sur la glace, et de là, à pied, armés de gros gourdins, les hommes cernaient le troupeau pour les empêcher de s'enfuir dans l'eau. Comme ces bêtes ne sont pas dangereuses et n'ont à peu près aucun moyen de défense et comme elles ne sont pas rapides en dehors de l'eau, le carnage était facile. Il suffisait de les assommer à coups de bâton sur le nez. Quand un troupeau était cerné assez vite, très peu réussissaient à fuir. Et des troupeaux en comptaient parfois quatre et cinq cents à la fois. Cette attaque-surprise constituait une occupation palpitante d'intérêt, à cause du grand nombre de loups marins en jeu. Après la tuerie, il fallait habiller le loup marin : enlever les peaux et dépecer les cadavres. On approchait la goélette, qu'on chargeait de toute cette manne. Puis, on partait à la recherche d'autres troupeaux. Ainsi se passaient les six ou sept semaines : recherche, chasse et dépeçage.

Le dimanche, on ne chassait jamais, même s'il y avait un troupeau à la portée de la main. Tout au plus se serait-on permis de cerner les troupeaux, de les rendre plus compacts, de les conduire le plus proche possible de la goélette, de les garder toute la nuit pour la tuerie du lendemain. Mais souvent, se voyant cernés, incapables de s'enfuir, les loups marins usaient du stratagème suivant : ils s'entassaient les uns par-dessus les autres, *s'apilottaient* en tas sur les points faibles de la glace qui cédaient. Le lendemain, plus un seul loup marin n'était en vue...

À leur retour, les goélettes venaient toutes accoster à l'Anse-aux-Huileux dans l'île, où l'on fondait la graisse. De là, le nom de « L'Anse-aux-Huileux ».

Cette graisse servait à plusieurs fins domestiques. On en fabriquait du savon surtout. Avec l'huile, on garnissait les lampes, on assouplissait les peaux, chaussures et harnais. Les peaux elles-mêmes servaient

à fabriquer des chaussures, des couvertures, des casques, des mitaines. On en gardait pour son usage et on vendait le reste.

D'autres Chéticantins faisaient la chasse côtière. C'était la chasse au gibier isolé ou en petits groupes de cinq, six ou au plus, d'une douzaine. Il en venait rarement davantage sur les côtes. Alors on se servait encore de bâtons mais surtout de fusil. Car les étendues de glace étaient moins larges, les trous d'eau plus proches et les loups marins pouvaient facilement se sauver. Cette chasse aussi était très passionnante.

Il faut être bon tireur pour tuer un loup marin au fusil. Il faut le frapper à la tête. Les autres parties sont trop grasses ; les balles n'y font rien. Dans l'eau, le loup marin est très difficile à tuer. S'il voit la flamme du fusil, il plonge si vite que la balle ne peut l'atteindre à la tête. Avec leurs vieux mousquets chargés à la poudre, — c'étaient les fusils d'alors —, des tireurs sont restés fameux pour leur adresse, comme Jules à Jean Desveaux par exemple. Les chasseurs, par petits groupes de trois ou quatre, s'éloignaient parfois jusqu'à cinq ou six milles des côtes, soit en chaloupe à la pagaie, soit à pied et sans traîner de chaloupe avec eux. C'était aussi dangereux que la chasse en goélette au loin, peut-être même davantage.

• *Dangers. Tragédies*

Les goélettes et les chaloupes qu'on utilisait pour la chasse aux loups marins étaient spécialement construites à cette fin. Le fond de ces embarcations était plat. Le grand danger *aux glaces* c'était de se faire coincer entre les glaces et de voir les goélettes de 30 et 40 tonneaux écrasés comme un œuf. Avec ces fonds plats, quand les saignées d'eau se rétrécissaient et que les glaces se touchaient, les goélettes, au lieu d'être écrasées, se soulevaient et se tenaient en équilibre sur la glace.

Il y eut quand même des drames.

Ainsi, Jules à Jean Desveaux, une année, s'était rendu jusqu'à l'Île-aux-Oiseaux, près des îles de la Madeleine. Les glaces pincèrent sa goélette de façon qu'elle ne put se soulever. Elle fut écrasée en miettes. L'équipage dut s'en revenir à pied sur les glaces en traînant une chaloupe et juste la nourriture indispensable. Cela leur prit plusieurs jours naturellement. Il faisait un froid terrible. La nuit, ils ne dormaient que dix minutes chacun pour ne pas geler et mourir.

Les vents et les courants parfois charriaient les glaces très loin et les goélettes qui étaient prises étaient entraînées. Lubin à Jérôme Aucoin et Clément à Monock Haché furent pris ainsi avec leur goélette. Le vent les poussa, ainsi prisonniers entre les glaces, d'abord

jusqu'au Cap-Nord, puis le vent changea et les glaces aussi. Ils traversèrent tout le Golfe jusqu'à proximité de Miramichi sur les côtes du Nouveau-Brunswick. Là, ils se déprimèrent et purent avec misère regagner Chéticamp.

Marcellin à Jeannot Deveau fut pris de même. Les glaces le charrièrent par trois fois au Cap-Nord. De là, sa goélette était repoussée vers les îles de la Madeleine, puis ramenée vers le Cap-Breton. En passant devant Chéticamp, l'équipage pouvait apercevoir la nuit la lumière des maisons. Mais il était prisonnier des glaces.

Des chasseurs de la chasse côtière se firent prendre aussi.

Le cinq avril 1842, cinq hommes de Chéticamp, Luc Chiasson, Léonard (Konock) Chiasson, Fidèle Chiasson, Norbert Aucoin et Janvier-Benoît Aucoin, revenaient de la chasse qui les avait conduits à six milles des côtes. En voulant sauter d'un glaçon à un autre pour atteindre la côte, car les glaces s'étaient éloignées, trois d'entre eux, Fidèle Chiasson, Norbert Aucoin et Janvier-Benoît Aucoin tombèrent à l'eau et se noyèrent¹.

Le père de Norbert, Hubert Aucoin marié à Marie à Régis Bois, avait déjà été victime d'une mort plus horrible encore. Hubert Aucoin était probablement le capitaine de la goélette. Lui et ses compagnons étaient partis pour *les glaces* comme les autres. Mais, ils ne revinrent pas. Personne ne les avait vus. Il est facile d'imaginer l'inquiétude mortelle des familles pendant des mois et même des années. Leur navire avait dû être défait par les glaces. Tout l'équipage se perdit. Hubert Aucoin avait dû s'accrocher à un glaçon qui fit terre sur l'île Saint-Paul au Cap Nord. Un navire, quelques années plus tard, trouva ses os, avec cette inscription sur une pierre : « Hubert Aucoin, fils d'Anselme Aucoin, mort de faim et de soif. Si vous trouvez mon corps, vous l'enterrez ».

Terminons par une autre aventure arrivée à Hyacinthe Chiasson, Placide Boudreau et Hippolyte Lefort. Le récit fut recueilli d'Hyacinthe Chiasson lui-même alors qu'il vivait encore et raconté ici par Mlle Joséphine Aucoin :

C'était le 27 janvier 1874. De bon matin, j'étais parti avec deux camarades pour la chasse aux loups marins sur les glaces à l'ouest de l'île. Nous étions munis chacun d'un fort bâton et d'une corde de sauvetage. Le temps était froid et sec, les glaces solides, et nous nous étions mis en marche joyeusement et sans aucune appréhension. Nous avions déjà fait six ou sept milles vers le large, mais pas de loups marins.

...pas le moindre loup marin, inutile de continuer nos recherches. En revenant, nous sentions que les glaces dérivèrent un peu vers le large, mais, comme le vent continuait du nord-ouest, nous ne nous inquiétions pas et nous marchions à bonne allure. Tout à coup, nous nous trouvons en face

1. 2e Reg. par. de Chét.

d'une immense étendue d'eau ! Nous étions sur des glaces mouvantes ! Impossible de trouver le moindre passage jusqu'à terre ferme dont nous étions éloignés de plus d'un mille. Il était environ huit heures du soir et nous songions à l'inquiétude de nos familles. Seul l'écho de nos voix répété dans les montagnes répondait à nos cris de détresse. Vers minuit, un vent violent s'éleva, accompagné de neige. Après maintes recherches, un amas de gros glaçons nous offrit un abri contre le vent, mais non contre le froid. Dès l'aurore, malgré la tempête, nous étions en marche vers l'est. Après une course d'environ sept milles, nous nous trouvions en face du Cap Rouge. Espérant qu'on nous apercevrait de la côte, nous avons mis nos gilets au bout de nos bâtons en guise de signaux. On les vit en effet, mais le vent était encore trop violent pour risquer des embarcations à travers les glaces flottantes.

Transis de froid, trempés jusqu'aux genoux et tiraillés par la faim, il nous fallut revenir cette fois vers l'ouest, car les glaces filaient rapidement au nord, vers le Golfe Saint-Laurent. La nuit descendit de nouveau, nous forçant à arrêter notre marche. Une deuxième fois, les renforcements entre les blocs de glace nous servirent de lit. Nous essayions de nous réchauffer, pressés les uns contre les autres, tandis que là-bas, dans le lointain, lentement, sonnait la cloche de notre église¹.

Dès que le jour parut, on reprit la marche, les jambes lourdes, l'estomac creux, mâchant l'écorce de nos bâtons pour tromper notre faim. Vers midi, les glaces solides étaient à environ cinquante brasses de la terre. Mais le champ de glaces finissait là. Devant nous, il n'y avait que des glaçons recouverts de neige fondante qui flottaient ici et là. C'était le moment de tenter l'impossible, gagner la terre avant d'arriver au Cap Saint-Laurent. Nos cordes liées ensemble, nous voilà nous traînant à la file d'un glaçon à l'autre, craignant de les voir s'enfoncer ou chavirer sous notre poids. Pensez, mes enfants, avec quelle émotion et quelle joie nous nous retrouvâmes sur la terre ferme. Mais où étions-nous ?² Là-bas au loin, une cabane d'où s'échappe un peu de fumée. Nous étions sauvés ! Encore un effort et nous voilà chez un brave pêcheur écossais. Vite, il a compris notre situation ; pas de lit à nous offrir, mais une bonne brassée de paille près du poêle qui ronfle nous paraît aussi confortable que le plus moelleux lit de plume. Du thé brûlant bu à petites gorgées et une petite quantité de nourriture nous redonnèrent un peu de chaleur.

Le lendemain, reposés, nous étions en route pour le village le plus rapproché, où nous trouvâmes des Acadiens, et de là, en quatre jours, par étapes, nous venions surprendre nos familles qui nous comptaient déjà au nombre des morts.

Oh ! mes enfants, j'ai plus de quatre-vingts ans, mais chaque fois que souffle le grand vent du sud-est, je revis par la pensée ces heures terribles où, perdus sur la grande plaine mouvante, nous entendions sonner le glas des trépassés³.

1. C'était le glas qu'on sonnait pour eux. On les croyait morts.

2. Ils étaient au Low Land, au delà de la Grande-Anse.

3. Ce récit des lèvres mêmes d'Hyacinthe Chiasson, écrit par Mlle Joséphine Aucoin, élève de 16 ans, du Couvent de Chéticamp, a paru dans « *Les Amis Catholiques Françaises* » du 16 juillet 1939, pp. 106-107, avec mention 17 sur 20.

La chasse aux loups marins dura au delà d'un siècle. Elle cessa au début du siècle actuel parce que le gibier était devenu trop rare.

• *La chasse à l'orignal*

Un autre moyen de subsistance pour plusieurs familles de Chéticamp fut la chasse à l'orignal. Après la Dispersion, les Acadiens avaient dû se cacher dans les bois et vivre de la chasse. Ils continueront longtemps encore, même après s'être installés à demeure à Chéticamp à chasser autant par goût, par esprit d'aventure que par nécessité ou même utilité. Cette chasse n'existait plus depuis cinquante ou soixante ans que les vieillards vivaient encore de son souvenir et en agrémentaient la conversation des veillées.

Elle se faisait l'automne et aussi l'hiver. On s'y préparait plusieurs jours à l'avance. On fourbissait son vieux mousquet ; on chargeait sa corne de poudre ; on remplissait des sacs de provisions. L'hiver on préparait soigneusement ses raquettes et les traîneaux à chiens.

Les chiens étaient aussi passionnés de cette chasse que les hommes. Ils connaissaient les préparatifs. La dernière nuit, ils ne dormaient pas et le matin, au petit jour, ils réveillaient les chasseurs par un ou deux jappements, puis ne tenaient plus en place jusqu'au départ.

L'orignal était en abondance à cette époque-là. Il se tenait loin des lieux habités, cependant. Il fallait aller le trouver loin dans les montagnes : à l'est de la « Montagne à Jérôme », aussi aux « Habitations neuves ». Mais là, on était sûr d'en trouver à souhait.

À certains endroits, des cabanes bâties à cet effet servaient d'abri et de remises pour les provisions, les munitions, la viande et les peaux du gibier qu'on tuait. Le plus souvent, il n'y avait pas de cabane. On se bâtissait un abri de branchages et l'on se réchauffait à la flamme d'un feu qu'on entretenait dehors.

Le groupe se composait habituellement de cinq ou six chasseurs. L'un d'eux demeurait à la cabane pour faire la popote, tandis que les autres s'en allaient chasser.

L'hiver, il était assez facile d'abattre l'orignal si l'on pouvait trouver sa retraite. L'orignal, comme le chevreuil, ne voyage pas l'hiver quand il y a de la neige. Il se trace une route, un sentier qu'il tient bien battu, qui passe à travers les petits bois blancs (bouleaux et autres)¹, dont il se nourrit. Dans ces abatis, un orignal peut être seul : parfois il y en aura trois, quatre et même six. S'il y a beaucoup de neige, rien ne les fera sortir de ces abatis... Les chasseurs n'avaient qu'à lancer les chiens sur eux, à se poster au bon endroit et à les abattre au passage.

1. Sapin-trainard — aussi (*chenave* qu'on dit à Chéticamp).

L'automne, la chasse était plus difficile, plus passionnante aussi et parfois dangereuse. Connaissant bien les habitudes de l'orignal, les chasseurs allaient le surprendre dans son habitat ordinaire, les savanes ou le long des ruisseaux marécageux. Les conditions ne permettaient pas toujours de l'approcher, même quand on l'avait repéré. C'est alors que les chiens entraient en jeu. Ils partaient à l'attaque avec une ardeur furibonde. L'orignal se défendait des pattes et de la tête. Des chiens étaient blessés parfois, mais continuaient l'attaque. Harcelé, l'orignal finissait par déguerpir. C'est ce que voulaient les chasseurs, qui, en prévision, s'étaient postés aux bons endroits pour l'attendre et l'abattre au passage. Cette chasse de l'automne demandait beaucoup plus d'habileté de la part du chasseur. L'orignal n'était plus dans un abattis où il tourne en rond et repasse toujours à la même place. Il fallait l'atteindre d'un coup de mousquet, parfois entre les arbres, parfois à une distance imprévue. Il fallait aussi l'abattre du premier coup, sans quoi, il devenait dangereux et s'en prenait au chasseur qui l'avait blessé. Or, le mousquet n'était pas un fusil moderne à répétition. Heureusement, les chiens étaient là qui continuaient à harceler l'animal et permettaient au chasseur de recharger son arme.

Souvent, au lieu de trouver l'animal, les chiens sentaient sa piste et sur un signe des chasseurs partaient à la poursuite du gibier. Un bon chien pouvait tenir sur la piste des heures et même une journée de temps sans interruption. Les chasseurs n'avaient qu'à suivre. Quand les pistes devenaient visiblement fraîches, les chasseurs lançaient les chiens à la poursuite de l'orignal. Les chiens, une fois qu'ils l'avaient trouvé, le tenaient en respect, l'empêchaient de s'enfuir et aboyaient pour avertir et diriger les hommes.

Indépendamment du succès du chasseur, le fruit de la chasse était partagé également entre tous les membres de l'équipe. On revenait au bout de quelques semaines, avec des réserves de viande pour des mois et des peaux en quantité.

C. — La Mer

Le Grand Dérangement a bouleversé de fond en comble les habitudes de vivre des Acadiens. Les conditions impossibles, de 1755 à la fin du XVIII^e siècle, ont fait d'eux des pèlerins de la mer. Incapables d'obtenir des terres où s'établir pendant tout ce temps, ils ont vécu de la pêche et de la chasse. C'est le cas de le dire ici : on ne peut servir deux maîtres. Les Chéticantins négligeront leurs terres parce qu'ils serviront la mer. Tous les jeunes avaient été bercés par la mer, et la mer plus que la terre ferme était devenue leur domaine. Les pérégrinations sans fin pour s'établir de nouveau en Acadie, leur stage

aux îles Saint-Pierre et Miquelon où ils n'avaient vécu que de pêche, leur avait donné le goût de la mer, et ce goût ne se perd plus.

Plusieurs d'entre eux étaient arrivés à Chéticamp dans de bonnes goélettes qu'ils s'étaient bâties aux îles Saint-Pierre et Miquelon ou à Arichat. D'autres furent construites à Chéticamp même et quelles belles goélettes pour l'époque ! Il y eut même des bâtisseurs renommés de goélettes de 30, 50 et même 99 tonneaux. Les noms de Jean Bourgeois, Joseph à Cyriac Roach, Paul Leblanc, Édouard Cormier, les Boudreau et d'autres sont restés célèbres. On se rappelle encore quelques-unes de ces goélettes fameuses : la *Dolphinée*, la *Messagère*, la *Three Brothers*, le *Quick*, le *Matagon*, l'*Hélène*, la *Saint-Vincent*, la *Sea Flower*.

L'endroit idéal pour construire ces goélettes était la « Pointe-à-Cochons », langue de terre entourée d'eau. Mais bien des goélettes étaient construites dans les champs, près des maisons et parfois assez loin de la mer. On les traînait à la mer avec des bœufs. Une corvée s'organisait, une *halerie*, et les voisins, les amis venaient avec leur paire de bœufs. Michel Maillat avait bâti une grande goélette au Petit-Étang à un mille de la mer. Soixante-quinze paires de bœufs attelés par les cornes, la halèrent à la mer. La cérémonie était solennelle et les témoins nombreux. Avant le départ, Michel monta sur le devant de la goélette et dit : « N'arrêtez pas pour un bœuf. Je puis encore payer un bœuf ! » Ces goélettes étaient la gloire de leurs propriétaires et de leurs capitaines.

On n'a jamais discontinué complètement de bâtir des goélettes ou des bateaux à pêche. Il y a toujours eu à Chéticamp des experts dans ce genre de construction. Encore aujourd'hui, on bâtit de grands chalutiers de cinquante-cinq pieds de longueur.

• Longues randonnées

On ne se fait pas une idée de la hardiesse sur mer de ces Acadiens. À cette époque, nos ancêtres, à la voile et à l'aviron, naviguaient d'une rive à l'autre du golfe Saint-Laurent. Saint-Pierre et Miquelon, Terre-Neuve, l'île d'Anticosti, Québec, Halifax et même les Antilles étaient des endroits bien connus pour beaucoup d'entre eux. Ils y transportaient morue et bestiaux. Ils en rapportaient les denrées comme la mélasse, les fruits, la farine, le rhum, les vêtements et les ustensiles qu'on ne pouvait fabriquer à Chéticamp. Ces Acadiens n'avaient pas froid aux yeux. Gabriel à Stanislas Boudreau pour faire son premier voyage aux Bermudes, comme capitaine du *Saint-Vincent*, engage un pilote à Halifax. Au retour, il passe l'hiver à Halifax pour étudier la marine. Puis l'été suivant, il part pour les Bermudes sans pilote cette fois. Il

fait souvent le point qu'il note sur une planche. Durant le trajet, il rencontre d'autres bateaux. On échange ses observations sur les notes prises. Il y a une différence notable. Le capitaine Boudreau maintient qu'il a raison et continue. Un soir, il dit : « Si je ne me trompe pas j'arriverons avant minuit ». Il monte au mât et, comme de fait, il aperçoit les lumières des Bermudes. « Lighto ! » dit-il.

Tous n'étaient pas aussi heureux.

Le vieux Michel Maillet, un début d'été, sur le point de partir avec une charge de bestiaux pour Saint-Pierre et Miquelon, tombe malade. Son fils Théophile insiste pour partir quand même, se disant capable de trouver Saint-Pierre. Michel les laissa partir. Ils ne revinrent que tard dans l'automne, après avoir *gabarré* tout l'été sans pouvoir trouver Saint-Pierre. Toutes les bêtes avaient péri.

Ces navigateurs étaient dépourvus des instruments de navigation les plus élémentaires. À la voile et à la rame, sans carte marine, ils n'avaient que leur compas, leur sens d'orientation, leur expérience, leur hardiesse et leur débrouillardise. Ainsi, ne connaissant pas encore ou n'ayant pas en main le loch pour mesurer la vitesse de leur goélette, ils utilisaient le moyen suivant : un homme jetait à l'eau, au nez du navire, un copeau qu'il suivait sur le pont en marchant par en arrière. La montre en main, il calculait la vitesse d'après le nombre de pas à la minute.

Toutes les goélettes, même celles qui faisaient occasionnellement de ces voyages au long cours, servaient surtout à la pêche. Mais, même pour la pêche, les grands voyages ne leur faisaient pas peur. Ils partaient pour des semaines et des mois du côté d'Arichat, au nord de l'île Saint-Jean, dans le voisinage des îles de la Madeleine, surtout au *corps mort* ainsi appelé parce que, vu de certains points, sa configuration ressemble à un mort dans son suaire. Ils se rendaient jusqu'à Natashquan et à la Pointe-aux-Esquimaux sur la Côte-Nord du Québec.

Tous les printemps, au mois de mai ou juin, deux ou trois bâtiments de Chéticamp partaient pour l'Anticosti chercher la *boëtte* ou appât pour la pêche à la morue. D'autres s'y rendaient pour y pêcher à la morue. Le hareng et le capelan y abondaient. Le capelan s'échouait à la côte et la morue le suivait de près. Les pêcheurs la prenaient à une brassée d'eau, surtout sur un fond appelé « la houle de l'Anticoste ». Le soir, les goélettes entraient dans « Fox Bay », abri naturel à quinze milles de la Pointe-de-l'Est.

Quelques-uns, tels le gros Lazare Leblanc, Alex Leblanc, Placide à Simon Leblanc faisaient sécher leur propre morue et allaient la vendre eux-mêmes à Halifax ou ailleurs.

Il ne faudrait pas croire que tous les gens de Chéticamp étaient

organisés sur un tel pied. Non. Ce fut toujours l'exception, croyons-nous.

La majorité des pêcheurs de Chéticamp se livraient à la pêche côtière, avec de petites embarcations à deux ou trois hommes. Sans être aussi aventureuse, cette pêche n'en était pas moins rude. Partir à deux heures de la nuit, parfois à la voile, souvent à l'aviron (il n'y avait pas de moteurs à cette époque) et ramer jusque sur le banc-vert ou le trou à Couillard, des fonds de morue à cinq ou six milles des côtes ! « Rame et rame donc ! disaient les vieux. J'avions les mains pleines d'ampoules ! »

Plus tard, vers 1906, apparaîtront les premiers moteurs à essence. Ils prendront du temps à se faire accepter. Pendant longtemps encore, les pêcheurs vogueront à la voile et à la rame, regardant avec une certaine suspicion cette nouveauté. D'ailleurs, les premiers moteurs étaient si souvent en panne... Mais peu à peu, le moteur transforma la pêche et transforma la vie du pêcheur. Aujourd'hui, grâce aux moyens mécanisés, la pêche est devenue une occupation agréable, et qui plus est, lucrative.

• *Drames de la mer.*

Il y eut des naufrages, des pertes de navires et des pertes de vie.

Dans les débuts de la colonie, avant qu'on se rendît compte des terribles « suêtes »¹, avant qu'on eût appris à les prévoir et à s'en garer, il y eut de cruels désastres.

M. Lejamtel avait failli perdre la vie en mer en 1799. « J'ai fait résolution de ne jamais m'y embarquer dans l'automne à moins que ce ne fût pour sauver ma vie menacée par ailleurs », écrit-il à l'évêque de Québec².

En 1801, il y avait eu six noyés à Magré dont cinq pères de familles, surpris par une tempête en mer³.

En 1810, au printemps, « trois bâtiments de Chétican furent brisés et perdus, mais les équipages se sauvèrent », écrit Mgr Plessis dans son journal de voyage.

Le 22 septembre 1812, trois autres bâtiments « s'étant mis en mer la veille, ont été accueillis d'un coup de vent terrible et ils ont tous péri au nombre de douze. Il y avait sept pères de familles de l'endroit »⁴.

1. Les vents du sud-est.

2. Lettre du 12 août 1813.

3. Lettre de M. Champion à Mgr de Canath, 10 juin 1802, en note à la fin. Arch. de l'Arch. de Qué. N.-É. VII-6.

4. Lettre de M. Lejamtel à l'évêque de Québec, 13 juin 1813.



*La morue sèche dans
les « chaffauds » (O.N.F.)*

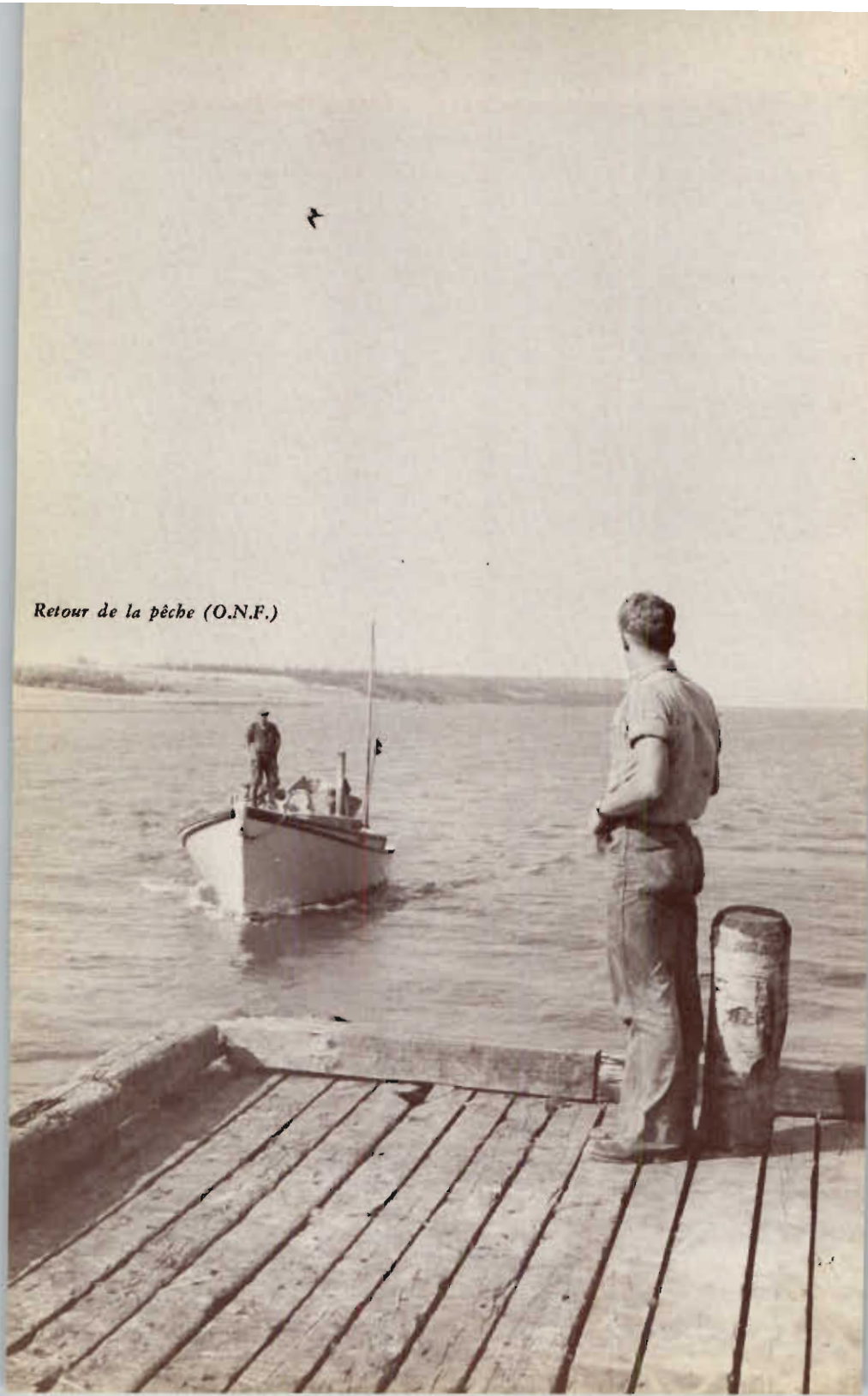


La jeune relève de pêcheurs

Un chalutier moderne : « Stella Maris »



Retour de la pêche (O.N.F.)



La mer, si attirante pour les marins, tout au long de l'histoire exigera sa rançon, fera des victimes. Bien d'autres encore périrent engloutis dans les tempêtes. La dernière eut lieu en 1926. À tous les ans, au mois d'août ou au commencement de septembre, il y a toujours une tempête particulièrement terrible qui s'abat sur les Maritimes et fait souvent des victimes. Cette tempête annuelle est connue sous le nom de « tempête du mois d'août » ou « August gale ».

Chéticamp fut souvent éprouvé par cette tempête. Quelques-unes surtout frappèrent cruellement.

Celle de 1873 est restée tristement célèbre. Plusieurs bâtiments étaient à la pêche loin dans le Golfe. La mer commença à grossir, elle devint terrible. Mais, pas de vent : donc, impossible d'aller se mettre à l'abri. Tout à coup, l'ouragan frappa. Une tempête effroyable qui frappa de l'est, puis du nord-est, puis du sud, puis de l'ouest, puis du nord-est ! Épouvantable ! Les vagues prirent les proportions de montagnes qui venaient se jeter sur les bateaux. Plusieurs goélettes se perdirent. Au moins quatre bâtiments de Chéticamp subirent l'orage ; l'un de ces bâtiments périt.

Une goélette de Chéticamp, l'*Hélène*, dont l'équipage se composait d'Élie à Lucin Aucoin, le capitaine, les trois frères Fidèle, David et Firmin à Konock (Léonard) Chiasson, John McFarlane et un autre, fut surprise au large, en plein golfe, entre l'Anticosti et les îles de la Madeleine. Elle se sauva, étant à la cape durant toute la tempête.

Trois autres bateaux se trouvaient au nord de l'île Saint-Jean.

Calixte à Charles Boudreau était propriétaire et capitaine de l'un de ces navires. Son équipage se composait de Jérôme Aucoin et de son fils Lubin, Charles Aucoin, William à Isidore Deveau, Philippe à Olivier Luhédé, Constant à Charles à Jean Deveau, ce dernier remarquable pour son sang-froid. Surpris par cette tempête déchaînée, Calixte se mit à louvoyer pour gagner un abri à Souris, quinze milles au sud de la Pointe-de-l'Est sur l'île Saint-Jean. Le navire risquait d'être projeté par le vent et les vagues sur cette Pointe-de-l'Est qu'on cherchait à doubler. En effet, ce fut si menaçant que Calixte, pris de peur, n'y tint plus et voulut revirer. C'eût été se vouer à une mort encore plus certaine. Alors, Constant Deveau s'imposa et prit la barre. Le bâtiment, couché sous ses voiles, passa la Pointe. Aventure périlleuse, mais réussie de justesse. Ils étaient sauvés. À Souris, ils purent laisser passer l'orage à l'abri.

Le *Matagon*, bâtiment commandé par Victor Aucoin, subit tout l'ouragan en mer. Les membres de l'équipage croyaient couler à tout moment. Le vent et la mer agitaient le bateau comme une coquille. Le bateau et les hommes étaient à la merci de l'orage sans aucune maîtrise possible. Après la tempête, il ne restait rien sur le pont, même

le bastingage avait été emporté. L'équipage avait prié, crié vers le ciel et à genoux avait fait des promesses de messes et de prières. Ils attribuèrent leur salut à un miracle.

Le *Fairy Queen* se perdit. L'équipage se composait de William Bourgeois, capitaine, fils unique de Laurent Bourgeois, puis de Nectaire à Pierre Aucoin, de David à Timothée Chiasson, de Den à Mick Chiasson et enfin de Calixte à Fulgence Bourgeois. Tous célibataires encore jeunes, excepté Nectaire Aucoin qui était marié depuis six mois. Un autre grand bâtiment n'était pas loin et les membres de son équipage avaient vu périr le *Fairy Queen*. Ils avaient pu s'en approcher même assez pour voir que le capitaine s'était attaché à la roue. À chaque bourrasque, ils les perdaient de vue. Puis, ils ne virent plus rien.

Laurent Bourgeois, le père de William, désolé de cette épreuve, disait au Père Girroir : « Au moins si on avait la consolation de dire qu'il a eu le prêtre ! » — « Pauvre Laurent ! lui dit le Père Girroir, une mort comme celle-là, c'est la plus belle confession ! »

En 1926, une autre de ces tempêtes vint jeter le deuil dans Chéticamp. Deux bâtiments de cet endroit s'étaient rendus pêcher près de l'île de Sable. C'est là que la tempête du mois d'août vint les frapper à l'improviste. L'une de ces goélettes, ayant à son bord Luc à Charles Chiasson, Charles à Théophile Chiasson, le gros Polite Chiasson, fut terriblement secouée pour deux ou trois jours. L'équipage s'attendait à sombrer d'un moment à l'autre. En attendant, tous, mais surtout Luc Chiasson, priaient et traçaient des signes de croix sur les vagues immenses et furibondes qui couraient vers eux pour les engloutir. Eux aussi firent des promesses et ils attribuèrent leur salut à un miracle. La tempête avait dégarni la goélette de toutes ses voiles et agrès.

L'autre embarcation avait à son bord Stanislas Mius, Cyrille P. Chiasson, son frère Joseph, et Amédée J. Chiasson, tous quatre de Chéticamp et mariés, excepté Amédée. Moins chanceux que les précédents, ils se perdirent. On n'a jamais plus entendu parler d'eux. Avant la tempête, ils avaient été vus près de l'île de Sable. Sans doute que l'ouragan les fit dériver sur les immenses bancs de sable qui entourent cette île et dans lesquels ils furent enlisés.

D'autres ne revinrent jamais, s'étant perdus on ne sait où. Le gros Lazare Leblanc, tard à l'automne 1854, sur le point de partir pour Saint-Pierre et Miquelon avec une charge de bestiaux, décide tout à coup de rester, sans trop savoir pourquoi. Il prie son gendre Jean à Laurent Chiasson de le remplacer comme capitaine. Parmi les membres de l'équipage, figuraient aussi Xavier Chiasson, frère de Jean, probablement Marcellin à Thomas Aucoin, un McKeagney, frère du Père McKeagney, Michel à Angus MacFarlane qui avait fait ses adieux

à sa tante, Mme William à Nanette Aucoin, en disant : « Je ne reviendrai pas ». On n'entendit plus parler d'eux. « Ils ne sont pas encore revenus », me disait, un siècle après, le narrateur de ce récit.

Que de noyades individuelles aussi, dues à des accidents ! Gabriel Aucoin, en virant la voile du beaupré, tombe à l'eau à la Pointe-Enragée. Il cale comme une roche et ne revient pas à la surface. Il laissait son épouse et cinq enfants. Sylvain Aucoin et Nouchon à Marcel Odo se noient à l'entrée du havre quand leur chaloupe chavire. En janvier 1948, c'est Paul O. Mius qui se noie dans la baie en traversant en chaloupe. Lui et son compagnon se cramponnèrent à la chaloupe renversée, mais l'eau glacée eut raison de Paul Mius avant l'arrivée des sauveteurs. John-Jos Aucoin, son compagnon, réussit à tenir et fut sauvé. Tous deux revenaient du phare de la Pointe de l'île.

On parle d'un homme tombé à l'eau dans une tempête, qu'on ne put retrouver et qu'on ne revit plus. Un autre qui dans un cas semblable, fut compté comme perdu et qui le lendemain arrivait à la côte à la nage. Dans une tempête subite, un homme fut abandonné dans son *doré* sur sa ligne dormante sur la grande mer. La goélette dont il faisait partie n'avait pu venir le prendre, entraînée qu'elle fut par la tempête. Lubin à Jérôme Aucoin, au risque de sa vie, partit du havre et s'en fut le chercher. Le rescapé avait eu tellement peur que jamais plus de sa vie il ne fut sur la mer.

Finissons par le récit d'un autre drame qui illustre l'angoisse terrible par laquelle passaient parfois ces pêcheurs et leurs familles.

Un jour de tempête effroyable où le vent balayait la mer, Fidèle à Konock (Léonard) Chiasson revenait de la côte d'Halifax dans une goélette dont il était le capitaine. Il suivait la *route de terre*, c'est-à-dire proche de la terre le long des caps pour éviter de subir le « suête » dans toute sa force. La mer était terrible. Soulevée par la vague et le vent, la goélette prenait des embardées à faire frémir les plus braves loups de mer dont se composait l'équipage.

Conscient de sa responsabilité comme capitaine, Fidèle se tenait à la barre. Les vagues couvraient le pont et balayaient tout ce qui s'y trouvait. « Gare à vous ! cria Fidèle Chiasson aux six hommes de l'équipage, tenez-vous bien. On ne revient pas sur ses pas dans une tourmente pareille ! » Il achevait à peine qu'un cri de détresse traversait la goélette : « Un homme à l'eau ! William à l'eau ! » Fidèle s'accrocha à la barre désespérément. Il dut devenir *blême*, blême comme un linceul... C'était son frère. « Fais ton acte de *contrition* ! » lui cria-t-il, en traçant dans l'air un grand signe de croix.

La goélette, penchée à toucher l'eau de ses écouteilles, filait comme la tempête. On vit William se débattre ; on entendit quelques cris d'appel ; puis, on le perdit de vue. Nul membre de l'équipage ne de-

manda de virer de bord. Ce n'était pas lâcheté ! Vieux marins expérimentés, ils savaient tous que « dans une tourmente pareille, on ne revient pas sur ses pas ».

« Ô flots, que vous savez de lugubres histoires !
Flots profonds redoutés des mères à genoux !
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous ! »

Océano Nox, Victor HUGO.

Sous le gouvernement de sir Robert Borden en 1912, on accorda un bateau de sauvetage à Chéticamp. On installa une vigie à l'Anse du Bois Marié, une autre dans l'Île et tout navire en détresse était signalé par téléphone à l'équipage du bateau de sauvetage. Ce service dura jusqu'à la guerre de 1914. Il reprit en 1921 et dura de nouveau jusqu'à la guerre de 1939. Il faut admettre que ce bateau n'eut guère de travail et pratiquement personne à secourir. Aussi les membres de l'équipage étaient gras et on les appelait « les paresseux ».

4. — DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Même si les Chéticantins se livrent à la culture, à l'élevage ou à la chasse, leur vie économique s'identifie avant tout avec la pêche et le commerce du poisson. Quelques autres initiatives, comme la caisse populaire, les magasins, les mines ou la confection des tapis, méritent aussi d'être signalées.

A. — La Pêche

• *Les Robin à la Pointe*

Établie à Chéticamp vers 1770¹, la compagnie des Robin y a monopolisé la pêche pendant près d'un siècle. Avant l'arrivée des pionniers acadiens, elle n'entretenait ici qu'un poste de pêche d'été et, tous les hivers, elle transportait son personnel et ses effectifs à Arichat. Mais, vu le marché qu'elle assurait au poisson, elle dut influencer fortement nos ancêtres à venir s'établir ici.

Cette compagnie était originaire des îles Jersey et Guernesey, dans la Manche. Ces îles prêtaient allégeance à la couronne britannique, mais leurs habitants parlaient français. Par ailleurs, les Robin et leur personnel, bien que de langue française, étaient protestants ou huguenots. Leur langue favorisait donc les relations avec les Acadiens ; leur

1. Arch. Publ. du Canada. Treasury Out-Letters. Various. America 1763-1778. T. 28/1, p. 163 f.175.

allégeance et sans doute leur protestantisme rendaient faciles leurs rapports avec les autorités anglaises. Aussi demeurèrent-ils pendant plus d'un siècle le plus puissant monopole de pêche de l'est du Canada.

Cette maison, connue d'abord sous la raison sociale de Philippe Robin et Cie, puis Charles Robin et Cie, puis Charles Robin, Collas et Cie, enfin Robin, Jones and Whitman & Cie, ainsi que les membres de son personnel, fut partout désignée d'après son lieu d'origine : les Jersiais. On continue de les appeler ainsi, même si Jones and Whitman n'ont rien de Jersiais.

Les « Jersiais » s'étaient établis à « la Pointe » au sud-ouest de l'île, autour d'un immense amphithéâtre naturel, appelé « cove », qui constituait un havre facile d'accès et à l'abri des vents du large et du nord-est. Malheureusement, ce havre était sans défense contre les coups de balai formidables des terribles « suêtes ».

Dès 1790, les Jersiais y possédaient déjà un grand quai. De grandes goélettes, probablement des « bricks » anglais et nombre de petites embarcations ont accosté ce quai. Le grand magasin des Jersiais était d'autant plus achalandé qu'il était, à part le petit magasin de Jean Lelièvre à la Pointe-à-Cochons, l'unique maison d'approvisionnement du lieu pour les Chéticantins. « La Pointe » devint immédiatement un centre grouillant d'activité. Il y avait les *graves*¹ avec d'immenses vigneaux ou treillis sur poteaux pour y étendre la morue à sécher. Il y avait le grand *chafaud* et le petit *chafaud*² pour remiser la morue séchée. Les barques de pêche qui sillonnaient cette baie, s'entrechoquaient le long du quai ou dansaient sur leur ancre. Les pêcheurs affairés, tranchant leur poisson, charroyant leurs agrès, chantaient un refrain, ou, le travail fini, se laissaient aller à d'aimables taquineries, la *gouaille* ou le *couillonnage*. Les engagés, surtout des femmes et des enfants, s'agitaient autour des vigneaux pour étendre, retourner et retourner encore le poisson afin de le faire sécher au soleil, pour ensuite le piler dans les *chafauds*. Et maîtres de tout ça : les Jersiais.

Mais peu à peu, cette apparence de prospérité fit place à la dure réalité. La pêche tua l'agriculture et avec l'agriculture on vit agoniser et mourir dans le cœur des Chéticantins les derniers vestiges de leur indépendance économique. D'ailleurs, les terres arables de Chéticamp sont fort limitées et n'ont rien de la richesse des terres de la baie Sainte-Marie ou de l'île du Prince-Édouard. De leur côté, les Jersiais favorisaient la pêche, leur grande source de profit. La vie des Chéticantins s'organisa peu à peu en fonction de la pêche. Et comme les

1. Terrain caillouteux. *Travailler aux graves*, voir appendice F.

2. Entrepôts.

Jersiais étaient leurs seuls intermédiaires dans le domaine de la vente et des achats, les Chéticantins furent bientôt à leur merci. Tenus dans l'ignorance, incapables de se défendre, ils connurent un dur esclavage économique et la misère.

Ces Jersiais, à défaut de concurrents, payaient le poisson le prix qu'ils voulaient. Même en tenant compte des prix du marché d'alors, il est certain que les Jersiais ont exploité nos pêcheurs aussi longtemps qu'ils ont pu.

On arriva à un point où très peu de pêcheurs avaient leur propre embarcation. Tout, barque et agrès de pêche, appartenait aux Jersiais à qui les pêcheurs payaient l'allocation, un dixième de leur pêche. À la Toussaint, toutes ces embarcations devaient être remisées pour l'hiver. Aujourd'hui, on continue la pêche jusqu'en janvier avancé.

Le sort de ceux qui travaillaient à la solde des Jersiais n'était pas plus enviable. Les conditions de travail étaient terribles. On trimait depuis cinq heures du matin jusqu'aux heures avancées de la nuit. On accordait une demi-heure pour le déjeuner et une heure pour le dîner. On s'en allait souper quand le travail était terminé après le coucher du soleil. Assez souvent il fallait revenir après souper s'il restait encore du poisson à trancher, et poursuivre la tâche jusqu'à dix ou onze heures de la nuit. Et à quel salaire ! Les ouvriers de métier comme les *trancheurs* et les *saleurs* de poisson recevaient un dollar par jour. Les autres recevaient de douze à quinze dollars par mois, ou vingt-cinq sous par jour plus leur dîner. Et cela à la fin du dernier siècle ! alors que les conditions s'étaient améliorées. Qu'était-ce donc vers 1820 ou 1830 ?

Ceux dont le salaire comprenait le repas n'avaient aucune chance de se dédommager sur la nourriture. Ils étaient soumis à une stricte ration. Chacun, au commencement de la semaine, recevait sept livres de biscuits, trois livres de viande et pas de la meilleure qualité, une chopine de mélasse, une demi-chopine de pois. Pas de pain. Ceux qui osaient en demander se faisaient tancer : « T'en auras pas ! Si t'es pas content, va-t'en dans les montains ! »¹ Dans la cuisine commune, on faisait cuire la viande de tous dans le même chaudron. Pour reconnaître son propre morceau, chacun le marquait grossièrement en lui attachant un clou, un bout de merlin ou de broche. Dès le jeudi, la ration était épuisée. Il ne restait plus qu'à payer sa nourriture ou à crever de faim.

Un autre aspect du système bien propre à tenir ces gens en esclavage, c'est que les Jersiais ne payaient jamais en argent. Tout ce qu'un homme, employé ou pêcheur, pouvait gagner lui était crédité. Toute

1. Paroles du capitaine Breuillard.

l'année, on devait acheter au magasin des Jersiais. Et Dieu sait si l'on évitait les folles dépenses ! L'automne, les Jersiais donnaient à chacun son état de compte. Le plus souvent on réussissait tout juste à payer les dépenses précédentes et il fallait recommencer à acheter à crédit pour l'hiver. Ce régime durait encore après la première Grande guerre. Il a même donné lieu à une chanson de protestation composée contre les Jersiais et qui montre que les Acadiens n'étaient pas dupes :

1
 Quand vous prenez du poisson
 Ils sont doux comme des moutons.
 Quand vous allez à leur boutique
 Ils sont rudes comme des lions.
 Ils vous r'gardont pas en face.
 Ils vous viront les talons.

2
 L'automne étant venu,
 Il faut peser la morue.
 Ils s'en vont avec leur balance
 Leur balance et leurs faux poids.
 Il' allont de grave en grave
 Ramasser ce qu'on leur doit.

3
 L'automne s'en allont en Jersais
 En se moquant des Français.
 Habitants du pays
 Vous n'avez pas d'esprit
 Les Jersais vous le disent
 Que vous en avez point.

4
 Le printemps ils arrivent
 Avec leur biscuit pourri.
 Ils l'vendent livre à livre
 Pour en faire plus de profit.

• *Les Lawrence au havre*

Au milieu du siècle dernier, Sam Lawrence, qui possédait un commerce à Margaree, établit une autre exploitation de pêcheries et un magasin au havre de Chéticamp. On aurait pu espérer qu'une saine concurrence entre lui et les Jersiais aurait amélioré le sort des Chéticantins. Il n'en fut rien. Le nouveau venu ne fit que rivaliser avec les Robin pour exploiter la population. Les vieillards se rappellent encore les escroqueries du vieux Walter Lawrence, frère de Sam et devenu l'unique propriétaire de la maison Lawrence, à Chéticamp.

Les Jersiais et les Lawrence tenaient les Chéticantins à la gorge. Si les propriétaires de grandes goélettes pouvaient aller vendre leur poisson sur d'autres marchés et conserver ainsi une certaine indépendance, la majorité, les petits pêcheurs des côtes, devaient le vendre aux Jersiais ou aux Lawrence. Et malheur à qui aurait osé vendre son poisson à d'autres ! À ces gens qui dépendaient à ce point de leurs maîtres pour vivre, il en aurait coûté cher. Aussi, que de fois n'a-t-on pas vu des goélettes marchandes venir à Chéticamp et offrir le prix double pour le poisson, mais s'en retourner à lège, parce que les pêcheurs n'étaient pas libres de traiter avec elles.

En 1903, les Robin transportaient leur commerce de la Pointe au

havre, où la concurrence de nombreux commerces et d'organisations coopératives solides a fini par les rendre plus traitables.

• *Matthews and Scott*

À la mort de Walter Lawrence en 1906, Charles (à Nanette) Aucoin, un Chéticantin, devint propriétaire de l'entreprise des Lawrence, qu'il vendit ensuite en 1911, à la compagnie Matthews and Scott¹. Ces derniers se montrèrent beaucoup plus humains que les Jersiais et les Lawrence dans leur commerce et leurs relations avec les gens. Ils furent les premiers à payer en argent, paraît-il.

Le vieux magasin des Lawrence a brûlé en 1927². Mais les Matthews and Scott étaient déménagés depuis plusieurs années dans celui de Sandey Aucoin qu'ils avaient loué.

• *Le Creusage du havre (1874)*

Une entreprise transforma la physionomie de Chéticamp et fut à l'origine d'un développement économique croissant. Ce fut le creusage du havre actuel obtenu par le Père Girroir, curé de la paroisse.

La *goule* du havre, comme disent les gens, était fermée par un banc de sable, le *platié*, recouvert seulement de quelques pieds d'eau. La navigation y était impraticable. C'est pourquoi les comptoirs des Jersiais et le centre des affaires s'installèrent d'abord à la Pointe où l'accès des quais était facile. Mais, comme le notait déjà Nicolas Denys, ce havre de la Pointe était peu sûr et sans abri suffisant. Enfin pour l'ensemble des Chéticantins, la Pointe était trop loin et à *désamain*, tandis que le havre actuel est central et offre un abri contre tous les vents. Les Lawrence y avaient installé leur commerce et beaucoup de pêcheurs faisaient affaires avec eux. Conséquemment, le havre actuel commençait doucement à se peupler.

Mais le grand problème demeurait toujours l'entrée. Les petites embarcations, comme les *dorés* (les doris), pouvaient franchir facilement ce banc de sable, mais non les grandes goélettes. Ces dernières devaient rester en dehors ou aller à la Pointe. L'automne, on échouait ces grandes goélettes sur le *platié*. Le vent du nord et la grosse mer les traversaient peu à peu dans la baie actuelle où on les remisait pour l'hiver. Toutes les embarcations de pêche et autres déchargeaient leur cargaison dans les doris en dehors du banc de sable. Celles qui trans-

1. De Queensport, Nouvelle-Écosse.

2. Ce magasin était situé en haut de l'établissement actuel de la coopérative des Pêcheries, du côté nord-ouest du chemin.

portaient le poisson sur le marché extérieur chargeaient de la même façon. Si c'était des animaux on les faisait nager jusqu'aux goélettes pour les hisser à bord. Les embarcations moyennes, pour entrer et sortir à lège, étaient tirées à la cordelle sur le banc de sable. Dans une barque ou à l'eau, les plus jeunes de l'équipage allaient planter l'ancre au bout du câble en avant. Puis, de l'embarcation, on tirait sur le câble pour passer en glissant sur le fond de sable. Cette manœuvre était longue et pénible.

Le besoin de faire creuser un chenal à l'entrée de la baie se faisait de plus en plus sentir. Le Père Girroir le comprit. Il entreprit des démarches auprès du gouvernement fédéral et le chenal fut creusé en 1874. Soigneusement entretenu depuis, il constitue un beau passage de deux cents pieds de largeur et de vingt-quatre de profondeur. Depuis cette date, le havre n'a cessé de prendre de l'expansion. En 1888, le gouvernement fédéral y faisait construire un quai et le Père Fiset le sien. Enfin en 1890, le gouvernement érigeait des phares pour y guider les bateaux.

On a vu dans le havre jusqu'à vingt grandes goélettes de trente-cinq à soixante tonneaux appartenant à des Chéticantins. Que de fois, entre 1890 et 1910, on a pu admirer dans le havre des flottes de goélettes américaines, des bostonnaises, à l'abri des tempêtes menaçantes. Chéticamp a été honoré de la visite de navires-hôpitaux, tel le *Ville-d'Ys*, de France. Enfin, pendant la dernière exploitation de la mine de plâtre de 1936 à 1939, de gros transatlantiques de 9,000 tonnes entraient dans notre havre sans difficulté et faisaient l'orgueil des Chéticantins.

D'un autre côté, la Pointe vit son importance décroître de jour en jour. Les Jersiais y vendirent au Père Fiset leurs propriétés, dont il ne reste plus rien d'ailleurs. Un quai bâti et entretenu par le gouvernement sert encore à quelques pêcheurs. Aujourd'hui, la Pointe, où seules subsistent quelques minables cabanes de pêcheurs, prend l'aspect d'une terre de désolation.

• *Les homarderies*

Tandis que le poisson, comme la morue et le maquereau, ne demande rien d'autre que d'être débité, lavé et mis à geler ou à sécher pour être lancé sur le marché, le homard exige des opérations beaucoup plus dispendieuses. Pour ce commerce, il faut posséder une homarderie avec installation de grandes bouilloires à contrôle thermique et toutes les machineries techniques pour enlever la carapace et mettre la chair dans les boîtes de conserve. Aussi est-ce tardivement qu'on a vu s'installer des homarderies à Chéticamp.

Une première homarderie fut bâtie à Chéticamp en 1876 par un certain MacFayden de Pictou. Elle fut construite au havre, au bout de la *digue*. L'emplacement est aujourd'hui recouvert par la mer. MacFayden l'exploita pendant deux ou trois ans seulement, puis fit faillite. Sam Lawrence se porta acquéreur de l'établissement mais après huit ans d'exploitation, il dut abandonner. Aujourd'hui, la mer submerge tout cet emplacement.

C'est encore un étranger qui construisit la deuxième homarderie. En 1898, H.-L. Foran, de Portland (Maine), ouvrit à l'anse du Bois-Marié, entre le havre et le Petit-Étang, une bomarderie qui fonctionna jusqu'en 1921.

Vers 1900, deux Chéticantins lancèrent chacun la leur. L'un, Charles (à Félix) Chiasson, acheta celle que M. W. F. Dawson venait de construire sur la dune du Cap-Rouge, à *la Bloc*, mais la vendit presque aussitôt à H. L. Foran. L'autre, Fulgence (à Christophe) Aucoin, construisit la sienne à la *Cave à Loups* et l'exploita jusqu'à sa mort en 1918.

Le Père Fiset, à la Pointe, acheta en 1896 et exploita jusqu'à 1909 la homarderie des Robin. En 1910, Charlie (à William) Aucoin en construisit une sur *la Digue*, au havre. Peu après, il la transporta en bas de son magasin où elle subit les aléas de tout son commerce, pour finalement être achetée par la compagnie Leslie. En 1912, Georges Lebrun, gérant des Robin, en construisit une sur la dune de « la Ferme ». Cinq ans plus tard, il faisait faillite et fermait ses portes. En 1917, Lévis et Conrad Fiset qui possédaient déjà la homarderie du Père Fiset à la Pointe, en bâtirent une autre dans le fond du Cap-Rouge, au ruisseau *des Maurice*. Huit ans plus tard, elle fermait ses portes. Enfin, en 1947, les Robin en ouvrent une sur leur quai, qui fonctionne encore. Mais les deux homarderiers les plus importantes, dont nous parlerons plus loin, furent bâties sous l'égide de la coopération.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

- *Première coopérative de vente de poisson de l'Amérique : la « petite factorie de la Pointe »*¹.

En 1915, le quai de la Pointe était encore grouillant d'activité. Il résonnait sous les pas de nombreux pêcheurs. Mais à cette époque, Chéticamp était bien pauvre. On chantait alors : « Chéticamp, petit Chéticamp, t'as toujours 'té pauvre et tu l's'ras ben tout le temps ! » Les

1. À Chéticamp, les homarderiers prennent le nom de factories. De là le nom donné aux deux premières sociétés coopératives de Chéticamp : la petite factorie de la Pointe, et plus loin, la petite factorie du havre.

pêcheurs mangeaient de la misère. Le poisson se vendait à vil prix, quels que fussent les cours du marché extérieur. Les pêcheurs en grand nombre n'arrivaient pas à boucler leur budget quelle que fût la quantité de poisson pêché durant l'été.

C'est alors qu'un groupe de pêcheurs de Chéticamp, clairvoyants et hardis malgré leur peu d'instruction, posèrent les bases réelles — les premières — de leur libération économique. Bien avant que ne fût lancé le mouvement coopératif d'Antigonish, de pauvres pêcheurs acadiens de Chéticamp s'organisèrent eux-mêmes et fondèrent en 1915 la première coopérative de vente des Maritimes et la première coopérative de vente de poisson dans toutes les Amériques, croyons-nous. L'idée de la formule coopérative flottait déjà dans l'air, cependant, puisqu'en 1907 vingt-huit mineurs de Sydney-Mines, à l'autre bout du Cap-Breton, avaient ouvert un magasin coopératif dont le succès grandissant devait faire le sujet de conversation dans tous les centres de l'île.

Les fondateurs de « la petite Factorie de la Pointe » furent Sévérin (à Hippolyte) Lefort, Placide (à Eusèbe) Lefort, Émilien (à Servant) Lefort, son fils Pat, Marcellin Doucet et son fils Élie. L'animateur, l'âme du mouvement fut Sévérin Lefort. Plus tard, d'autres se joignirent à eux : John (à Eustache) Cormier, Polite (à Jean) Deveau, et Paddey (à Eustache) Cormier. Ce dernier fut comme le prophète et l'apôtre du mouvement coopératif naissant dans notre région. Il en avait prédit l'ampleur et la portée pour l'avenir. Il en parlait à tout propos et avec tant de chaleur que pour bien des gens il faisait figure de visionnaire. Le nombre des actionnaires alla grandissant et un jour presque tous les pêcheurs de la Pointe, une vingtaine, firent partie de la « petite Factorie ».

La formule était fort simple : mettre en commun les efforts, le travail, les dépenses qu'exigeait la préparation du poisson ; organiser eux-mêmes la vente de leur poisson sur le marché extérieur et partager les recettes nettes entre les actionnaires au pro rata de leur pêche. Cette formule appliquée avec conviction et ténacité vint à bout de tous les obstacles : obstructions et chantage des commerçants intéressés, difficultés à expédier le poisson, rires sous cape des uns et paroles désobligeantes des autres.

Les débuts furent des plus modestes. On se servait du quai et du hangar du gouvernement. Les pêcheurs mettaient eux-mêmes leur homard en conserve. Au début, un grand chaudron tenait lieu de bouilloire et c'est à la main, au moyen d'un tisonnier, qu'on soudait les boîtes. On expédiait le poisson par bateau à Halifax, à Charlottetown et à Port Elgin.

Comme les affaires s'annonçaient bonnes, tout de suite on acheta

proche des quais, une petite maison qui servit de hangar et de bureau : la maison de Philippe (à Odilon) Deveau. Puis, on bâtit une petite homarderie, puis une plus grande de cinquante pieds par quatre-vingts, puis un grand hangar pour la morue.

Cette coopérative a fonctionné pendant vingt-cinq ans pour le plus grand bien de ses actionnaires. Si elle a fermé ses portes, en 1940, ce ne fut pas à cause d'une mauvaise régie interne, ni par la démission de ses membres. C'est que la coopération, dont elle avait jeté la première semence à Chéticamp, s'étendait alors à tout le Cap-Breton, sous l'impulsion du mouvement d'Antigonish. Grâce aux transports mécanisés, la pêche et les usines de poisson se centralisaient de plus en plus au havre, et les pêcheurs y possédaient désormais leur grande coopérative de pêche. Les membres de la « petite factorie » n'ont dissous leur coopérative que pour entrer dans une coopérative de plus grande envergure.

Les succès de la « petite Factorie » de la Pointe avaient fait taire les rieurs et donné du courage aux autres pêcheurs de Chéticamp.

• *La « petite Factorie » du havre*

En 1933, quelques pêcheurs du havre décidèrent de reprendre pour leur compte l'heureuse expérience des pêcheurs de la Pointe. Les plus hardis, comme Lazare Boudreau, Pat Maillet, Jeffrey Lefort, finirent par obtenir une trentaine d'adhésions et le projet devint une réalité. La première assemblée des futurs actionnaires eut lieu en octobre et la fondation immédiate fut décidée. Charlie (à Caniche) Mius fut élu président et Pat Maillet, secrétaire-gérant. Loin de s'éterniser en considérations théoriques, dès cette première assemblée, on décida de se constituer en corporation, de prendre le nom de « Cheticamp Fishermen Co-operative Ltd », et de bâtir immédiatement une homarderie. Chaque membre fournissait sa part de travail et de matériaux soit en nature soit en argent. Commencée en novembre de la même année cette homarderie était presque achevée à Noël. Elle était en opération dès le printemps 1934, alors qu'on construisait un quai ¹. Pendant l'été, la nouvelle coopérative fonctionna à plein rendement ².

1. Cette homarderie et ce quai furent construits sur les lots de Pat Maillet, Luc (Hyacinthe) Chiasson et Johnny (à Eusèbe) Chiasson où se trouvent encore actuellement les édifices de la coopérative des pêcheries.

2. Voici les noms de ceux qui furent les premiers membres de la « Petite Factorie du havre » :

Pat Maillet, Lazare Boudreau, Jeffrey Lefort, Jos Poirier (à Fulgence) qui en fut longtemps le président; Simon Bourgeois, Timothée Chiasson, Daniel (P'tit Den) Chiasson, Joseph (à Cacoune) Deveau, David (à Sambo) Chiasson,

Pat Maillet, le secrétaire-gérant, s'occupa de faire expédier le homard sur le marché extérieur et d'en avoir le meilleur prix. Au nom de la coopérative, il achetait aussi, au prix du gros, le matériel de pêche pour les pêcheurs.

En 1935, ces pêcheurs, non contents de se procurer leur matériel de pêche au prix du gros, décident de se servir de la même formule pour tous leurs achats. Ils fondent donc (au Petit-Étang), le premier magasin coopératif que le secrétaire-gérant dirige. En 1938, comme un autre magasin coopératif s'était ouvert au havre, les pêcheurs décident de vendre leur petit magasin au secrétaire-gérant lui-même.

Naturellement, des œuvres semblables ne peuvent vraiment réussir que par le dévouement de quelques-uns de leurs membres. Ainsi, le secrétaire-gérant, malgré sa responsabilité et son travail, n'accepta pas un sou de rémunération la première année, ne reçut que cinquante dollars la deuxième et cent, la troisième.

• *La Caisse populaire*

L'idée de la coopération était dans l'air. Le mouvement d'Antigonish était lancé depuis 1930 : Cercles d'Étude Associés régionaux, conférences annuelles à l'Université même d'Antigonish où les régions envoyaient des délégués. La première caisse populaire du Cap-Breton fut fondée à Reserve-Mines en 1933 et celle de Chéticamp en 1936.

Comme toutes les œuvres solides et durables, elle débuta bien modestement, dans la misère même. C'était durant la crise. Les dépôts ne se chiffraient point en cent dollars, ni même en dollars, mais en pauvres dix sous. Le dimanche, Joseph Chiasson, qui faisait fonction de gérant bénévole, s'installait dans la salle paroissiale ou sous la sacristie pour y recevoir les déposants avant et après les messes. Les fondateurs en furent Alexandre Boudreau, alors agronome, Joseph (à Théophile) Chiasson, Arsène (à Hippolyte) Roach, Jeffrey (à Paddey) Lefort, Léo (à William) Cormier, et le Dr Wilfrid Poirier.

Après l'achat du magasin coopératif, on y transporta le bureau de la Caisse. En 1949, la Caisse populaire de Chéticamp achetait son propre édifice, engageait un gérant à plein temps et en 1956, on dut ajouter les services d'une demoiselle comme commis¹.

Joseph (à Édouard) Camus du Cap-Rouge, Joseph (à Amédée) Camus du Cap-Rouge, Joseph à Hubert Poirier, Charles (à Mesmin) Roach, Charles (à Caniche) Mius, Joseph (à Éloi) Roach à Victor, Élie (à Éloi) Roach à Victor, William (à Marcellin) Roach, Baptiste (à Jovite) Lefort, Luc (à Hyacinthe) Chiasson, John S. Mius, Amédée (à Paddey) Aucoin.

1. Gérant actuel, nommé le 1er février 1959 : Edmond (à Sandey à Lazare) Aucoin.

En 1957, le chiffre d'affaires atteignait \$683,000 et le nombre de membres s'élevait à 1,022.

• « *Chéticamp Co-operative Ltd* » ou magasin coopératif

N'oublions pas qu'à l'époque de ces fondations, la crise battait son plein. Mais à Chéticamp, il s'est trouvé un groupe d'hommes pour y faire face et prendre leurs affaires en mains. La Caisse populaire venait donc à peine d'être fondée, quand on apprit que le magasin de Léo Bellefontaine, fermé depuis quelques années, était en vente pour les taxes. La compagnie Imperial Oil d'Halifax qui avait la propriété en mains offrait le tout pour quatre cents dollars. Alexandre Boudreau négocie le contrat et verse un premier paiement. Les directeurs de la Caisse populaire veulent en faire un magasin coopératif. Deux jours plus tard, un commerçant mis au courant offre une forte somme pour le magasin. La montée du mouvement coopératif commençait à donner de sérieuses craintes aux commerces monopolisants. Naturellement, les organisateurs repoussent cette offre. Ils vendent des parts, paient le magasin, et commandent immédiatement de la marchandise de l'Antigonish Wholesale. En attendant ces marchandises, les directeurs, de leurs propres mains, font une nouvelle toilette au magasin. L'arrivée du camion de marchandises fut solennelle. Tous les directeurs étaient là ainsi qu'une foule de témoins curieux.

Le magasin ouvrit ses portes en juin 1937.¹ Le chiffre d'affaires en 1956 atteignait \$198,500, et le nombre de membres 325.

En 1938, les directeurs, dans le but de donner plus de service aux membres, fondent des succursales dans trois autres localités de Chéticamp : Petit-Étang, Belle-Marche et Plateau. En 1950, on les fermait pour établir le service de livraison à domicile. La formule se révèle très efficace et populaire.

Dans l'achat du magasin Bellefontaine était compris le terrain et un quai délabré. Après de nombreuses séances d'étude, on décida de radoubler le quai et de se lancer dans le commerce du poisson. On n'achèterait pas le hoinard cependant, puisqu'il existait déjà une co-

1. Le premier gérant fut un M. Arthur Bourque, de Louisdale, qui ne resta qu'un an. Puis ce fut Léo Cormier, puis Arthur Godet, de Moncton, Berth Leboutellier, ex-gérant des Robins, Louis-Philippe Chiasson, John (à Claude) Chiasson, de Reserve, et enfin, en 1948 Edmond Aucoin de Rogersville, dont les parents étaient originaires de Chéticamp, qui a donné et qui donne encore un élan extraordinaire aux affaires de ce magasin. Il y a présentement au magasin, un gérant-adjoint, trois commis et deux camions font la livraison à domicile.

opérative pour le homard, la « Petite Factorie du havre ». On construisit une poissonnerie et en 1942, le magasin coopératif ajoutait à son commerce celui du poisson et devenait à son tour une coopérative de vente pour ses membres, dont la presque totalité était pêcheurs.

• *Union de la « Petite Factorie du havre »
à la « Chéticamp Co-operative Ltd »*

Les directeurs et les membres des deux coopératives ne demeuraient pas inactifs et ne cessaient d'étudier leurs problèmes. Vu l'expansion beaucoup plus rapide que prenait la « Chéticamp Co-operative Ltd », les directeurs respectifs décidèrent en 1944 de fusionner les deux coopératives en une seule encore plus puissante.

La homarderie de la « Petite Factorie » fut transportée durant l'hiver au quai du magasin coopératif.

Il ne restait qu'une grande coopérative de consommation et de production à la fois, groupant ensemble toutes les forces de coopération dans Chéticamp.

• *Fameuses conférences de 1947*

La « Petite Factorie de la Pointe » en 1915, et la « Petite Factorie du havre » en 1933 furent lancées par des pêcheurs de Chéticamp qu'aucun mouvement extérieur n'avait influencés sensiblement.

Puis, vers 1933, le mouvement coopératif d'Antigonish commença à rayonner sur tout le Cap-Breton et sur toutes les Maritimes. Son influence se fit sentir à Chéticamp plus par les publications distribuées sur ce sujet que par les contacts personnels. Les Acadiens en général et les Chéticantins en particulier sont facilement sur leur garde dans leurs contacts avec des nouveaux venus ou des étrangers. Or, pour ces Chéticantins, les représentants d'Antigonish qui venaient leur parler dans une autre langue que la leur, étaient des étrangers. Antigonish voulut même une année nommer un représentant du mouvement coopératif pour tout le comté d'Inverness. C'était un Anglais de Mabou. Chéticamp et Saint-Joseph-du-Moine, paroisse voisine, refusèrent carrément de le reconnaître. Il fut nommé pour le territoire anglais s'étendant d'Inverness à Hawkesbury. Même les publications, dans les débuts, étaient exclusivement en anglais.

Or, Alexandre Boudreau, qui avait joué un si grand rôle dans le mouvement coopératif de Chéticamp, était devenu l'Administrateur et le secrétaire général des Pêcheurs-Unis du Québec. L'immense succès qu'il avait remporté dans la fondation et l'organisation des coopératives de la Gaspésie, de la Côte nord et même des îles de la Madeleine,

ne l'avait pas empêché de continuer à s'intéresser aux coopératives de Chéticamp. Il comprenait les doléances des Chéticantins qui désiraient recevoir des cours de coopération dans leur langue. En 1947, il accepte d'aller, avec une équipe de l'École des pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, donner des cours d'une semaine que la Société Saint-Pierre organiserait à Chéticamp. L'équipe se composait d'Alexandre Boudreau, de son frère Patrice, de Louis Bérubé et d'Ange-Marie Bourret.

Il y eut cours le matin, l'après-midi et le soir. Ils furent suivis avec enthousiasme par toute la population, et le soir la salle paroissiale n'était pas assez grande pour contenir tous les assistants.

Ces cours firent un bien immense à la population de Chéticamp. Un plus grand nombre de Chéticantins apprirent à s'intéresser à la coopération. On a vu, par la suite, jusqu'à deux cents membres assister à des Cercles d'étude¹. Cet événement fit du bien aux dirigeants du mouvement d'Antigonish aussi. Dès l'année suivante, en novembre 1948, ils organisèrent eux-mêmes à Chéticamp, Saint-Joseph-du-Moine et Margaree des cours sur la coopération qui durèrent trois jours. Et à cette fin, ils faisaient venir des Acadiens de marque, comme Martin Légère, Adélard Savoie, Gilbert Finn et d'autres. Enfin, un acadien de Chéticamp même, M. Anselme Cormier, était engagé comme propagandiste pour ces trois paroisses acadiennes du comté.

- *Séparation de la Coopérative de consommation et de la Coopérative des pêcheries*

L'un des résultats immédiats des séances d'étude que comportait cette semaine d'éducation fut la décision de séparer complètement les deux branches de la coopérative existante : le magasin coopératif et la Coopérative des pêcheries.

Cette division eut lieu l'année suivante, en 1948. Le magasin prit le nom de « Cheticamp Co-operative Ltd » et ne s'occupa plus du poisson. La coopérative des pêcheurs reprit le nom de la « Petite Factorie du havre » : « Cheticamp Fishermen Co-operative Society Ltd ». Et depuis lors, les deux n'ont cessé de grossir leur chiffre d'affaires.

- *Un entrepôt frigorifique*

À part la glacière des Robin, il n'y avait pas à Chéticamp d'entrepôts frigorifiques pour le poisson devant servir de *bouette*². Le poisson-appât, hareng ou *squid*, ne donne pas toujours également sur

1. *L'Évangéline*, 7 avril 1948.

2. Appât.



*L'église de Saint-Joseph-du-Moine
et le havre de Grand-Etang*

Le havre de Chéticamp





Conférences de 1947



*Cercles d'étude
sur le
Mouvement coopératif
(O.N.F.)*





Le magasin des Jersiais

Le magasin coopératif



La coopérative des pêcheurs. (Abbas Studio)





Une maison moderne

Des barils de poisson (O.N.F.)



les côtes. Il faut le prendre quand il passe. Encore, faut-il pouvoir le garder en bon état et Chéticamp n'était pas outillé à cette fin. Quand la *bouette* manquait, il fallait faire venir cette *bouette* des entrepôts de Sydney à des prix très onéreux, ou bien chômer. Les coopérateurs décidèrent d'y voir.

Après beaucoup d'étude, des démarches furent faites auprès du gouvernement provincial, ministère du Commerce et de l'Industrie, afin d'obtenir la construction, à Chéticamp, d'un entrepôt frigorifique qui desservirait toute cette région du comté. Le gouvernement accéda à cette demande, et l'édifice fut construit sur le terrain de l'ancienne *petite Factorie du havre*, au coût de \$35,000. Le 5 mai 1949, avait lieu l'ouverture officielle et la bénédiction du nouvel édifice.

Ce congélateur peut contenir 300,000 livres de *bouette* et peut en geler 18,000 livres par jour. En plus, dans une annexe on peut remiser 150 baquets de *lignes longues bouettées*; ce qui élimine des pertes de *bouettes* et la nécessité de *rebouetter*, quand les lignes sont prêtes mais que la température ne permet pas de sortir à la pêche.

Ce congélateur constitue un avantage économique incalculable. En 1954, la Coopérative des pêcheurs, soucieuse de son indépendance en affaires, avec l'aide d'un octroi de \$10,000 du gouvernement fédéral, achetait cet entrepôt, et depuis lors l'administre elle-même.

En 1950, la Coopérative des pêcheurs comptait 150 membres qui pêchèrent 2,772,648 livres de poisson.

À l'autre quai de la Coopérative, celui du magasin, les améliorations s'effectuaient aussi. On bâtissait d'immenses entrepôts qu'on outillait de machineries les plus modernes. Mais, le 11 août 1955, un incendie se déclarait dans ces entrepôts et rasait tout malgré les efforts désespérés d'une centaine d'hommes. Même le quai ne fut pas épargné. Pour des coopérateurs moins convaincus, c'eût été un désastre complet et la fin de la coopérative. La perte s'élevait à environ \$50,000. Mais aussitôt, les membres se réunissent, étudient le problème et décident de rebâtir. On demande un emprunt du ministère provincial du Commerce et de l'Industrie. Dans un geste magnifique, ce Ministère accorde un prêt de \$200,000 à 4½% d'intérêt remboursable en trente ans.

Puisqu'il fallait tout rebâtir à neuf, on décide de s'approcher de l'entrée du havre et de l'entrepôt frigorifique. À cette fin, on acheta un lot de Paul (à Hippolyte) Chiasson, et dès l'automne, les travaux de construction commençaient. Riche d'une expérience de plusieurs années, administrée par un gérant dévoué et compétent, M. Denis Aucoin, la coopérative a construit grand et moderne. Il y a le département où l'on débite le poisson, celui où l'on emballe et congèle le produit dans le minimum de temps possible, celui où l'on produit le

filet de morue et de haddeck (aiglefin), où on le pèse et le met en boîtes. Enfin pour congeler le poisson et le conserver ainsi jusqu'à l'expédition, on a construit un deuxième entrepôt frigorifique.

• *Farine de poisson*

On a aussi lancé une nouvelle industrie à Chéticamp. Comme on le sait, avant d'expédier le poisson sur le marché, on lui fait subir à l'établissement une série d'opérations, à la suite desquelles il laisse — le pauvre ! — ce qu'il a de plus précieux : ses tripes, ses arêtes, sa tête, son cœur et sa peau. Mais toutes ces parties sont riches en vitamines. Jusqu'ici, on jetait le tout à la mer, ce qui constituait une perte énorme. On eut donc l'idée d'utiliser ces éléments et d'en fabriquer une nourriture pour les animaux. Cela demandait de nombreuses installations, mais aujourd'hui, c'est l'industrie la plus rémunératrice de la Coopérative des pêcheurs.

Si nous ajoutons la construction d'un quai, le capital investi par la Coopérative des pêcheries a atteint le chiffre de \$225,000¹.

Le 5 mai 1957, la bénédiction de l'établissement donnait lieu à de solennelles manifestations : processions en bateaux, bénédiction des bateaux, puis discours de circonstance par de hauts personnages.

Denis Aucoin, gérant de cette coopérative, est également gérant de la Coopérative de Grand-Étang, paroisse voisine. L'entente est alors facile entre les deux coopératives et elle est bienfaisante. Grâce à un accord, on évite la multiplicité du travail et on réduit les dépenses. Chéticamp s'occupe du poisson congelé, du filet de poisson et des aliments du bétail ; Grand-Étang reçoit tout le poisson à saler ou à faire sécher ainsi que tout le homard. De cette façon, une centaine de personnes, sans compter les pêcheurs, travaillent à la coopérative de Chéticamp et presque autant à celle de Grand-Étang.

Les deux coopératives de pêcheurs de Chéticamp et de Grand-Étang produisent au-delà de deux mille caisses de homard par année. La coopérative de Chéticamp à elle seule fait annuellement un chiffre d'affaires de \$500,000.

Ces deux coopératives font partie des Pêcheurs-Unis des Maritimes, dont le siège se trouve à Halifax. Le poisson est expédié aux États-Unis surtout, dans d'énormes camions réfrigérés.

Cette amélioration et cette modernisation dans la production ne se limitent pas aux usines, aux congélateurs et au transport, elles se constatent avec autant d'évidence dans la pêche elle-même. Ainsi,

1. *L'Évangéline*, 22 mai 1957.

Chéticamp compte une vingtaine de gros chalutiers de quarante-cinq et de cinquante-cinq pieds de longueur. Ces derniers surtout sont munis de l'outillage le plus moderne : moteur diesel, radiotéléphone, appareils électroniques pour mesurer la profondeur des eaux, la nature des fonds et les bancs de poisson, mécanisme pour la manipulation des agrès et du poisson, éclairage électrique, poêle à gaz, cartes marines ; en un mot, rien ne manque.

Ces bateaux, qu'on les achète ou qu'on les construise, sont dispendieux et coûtent au bas mot \$30,000. Mais cela ne fait plus peur aux pêcheurs de Chéticamp. Le temps est révolu où toute dette et tout emprunt était considéré comme une honte. Les jeunes coopérateurs d'aujourd'hui savent qu'un bon emprunt est souvent un bon placement. Aussi, bénéficient-ils des subventions fédérales inaugurées en 1947 et de prêts obtenus du ministère du Commerce et de l'Industrie de la province. Et, ils font de grosses affaires.

Finissons ce chapitre sur la coopérative par un exemple qui illustre bien la vitalité nouvelle qui anime les pêcheurs actuels et que leur a donnée la coopérative des pêcheurs. Wilfrid Chiasson (à Johnny), propriétaire d'un chalutier de 56 pieds de longueur, du nom de *Stella Maris*, aidé de cinq compagnons-pêcheurs, tous encore jeunes, s'éloigne souvent jusqu'à cent milles dans le Golfe, tend jusqu'à vingt-deux baquets de lignes longues par jour. Cela veut dire au-delà de onze mille hameçons tendus sur une ligne de plusieurs milles de longueur. Aussi, leur arrive-t-il de pêcher jusqu'à 40,000 et même 50,000 livres de morue en deux jours et près de 100,000 livres par semaine. Pour le maquereau, ils se servent de seines immenses actionnées mécaniquement aussi, qui leur permettent de prendre jusqu'à 30,000 livres de maquereau par jour. Ce seul chalutier a pêché 1,094,000 livres de poisson dans la seule année 1957.

C'est du poisson et c'est de l'argent ! Il est à souhaiter qu'un nombre toujours plus grand de jeunes Chéticantins se lancent dans ce commerce devenu moins pénible, très intéressant et rémunérateur.

Le mouvement coopératif enfin, a apporté le salut à Chéticamp, sa libération économique¹. De village pauvre, aux maisons minables qu'il était il y a 20 ans, il est devenu une localité prospère, aux maisons coquettes et gaies, aux habitants épanouis et fiers.

1. Poisson pêché à Chéticamp en 1957 : 7,428,921 livres : \$190,930
 Homard pêché à Chéticamp en 1957 : 95,793 livres : 25,717

7,524,714 livres : \$216,647

Cf. Ministère des Pêcheries, à Ottawa.

B. — Les magasins

Peu avant 1812, Jean Lelièvre ouvrit un comptoir indépendant à la Pointe-à-Cochons.

Évariste Leblanc, un professeur du Nouveau-Brunswick venu à Chéticamp, s'était bâti un magasin en 1873. Le Père Fiset acheta ce magasin qu'il tint ouvert l'été pour quelques années. Mais quand vers 1890, Michel Crispo, son commis, se bâtit son propre magasin, juste à côté, le Père Fiset fit venir son beau-frère, Timothée Crispo de Havre-à-Boucher pour tenir son magasin ouvert à longueur d'année. À la mort du Père Fiset, c'est Conrad Fiset, son neveu, qui hérita de ce magasin et l'exploita. Le magasin de Michel Crispo passa aux mains de Simon puis de Léo Bellefontaine et finalement devint le Magasin coopératif, en 1936. La coopérative a également acheté celui de Conrad Fiset quelques années plus tard.

John (à Men) Leblanc et William Cormier ouvrirent un petit magasin vers 1891, qui ne dura que quelques années. L'édifice devint plus tard le vieux bureau de la mine de plâtre.

William (à Nanette) Aucoin fut l'un des premiers Chéticantins à oser se lancer dans le commerce. Il ouvrit un petit magasin en 1894, là où est situé le magasin actuel de Freddie Aucoin. William Aucoin faisait en même temps le commerce du poisson. Son fils Sandey lui succéda vers 1897 et bâtit un grand magasin vers 1900. À la mort accidentelle de son propriétaire, en 1917, le magasin fut loué à la compagnie Matthews and Scott. Au départ de cette compagnie en 1927, le magasin demeura fermé jusqu'en 1940, alors que, grâce au dynamisme de son nouveau propriétaire, Freddie J. Aucoin, il est devenu un magnifique et spacieux magasin de variétés.

Vers 1900, Georges Lebrun, le dernier gérant des Jersiais à la Pointe, ouvrait à son compte un magasin au havre. En 1914, il loua l'établissement à la Banque Royale. C'est aujourd'hui un salon de coiffure et des bureaux de médecins.

Charlie (à William) Aucoin, alors professeur, ouvrit en 1903, conjointement avec son frère Dougall, un petit commerce. En 1906, ils construisirent le gros magasin actuel. Dougall se sépara en 1921 et bâtit son propre magasin. Charlie devenu seul propriétaire se constitua en compagnie avec son fils Harry. Ce commerce fut un des plus importants de Chéticamp. Il rivalisait avec celui des Jersiais. Il possédait une homarderie, achetait le poisson des pêcheurs et le bétail à vendre. Charlie Aucoin fut toujours très humain et bon avec les gens. Il fut regretté à sa mort, en 1932. Harry, son fils, lui succéda dans le commerce. Mais vers 1933, le tout fut vendu à F. W. Leslie Co., dont

le siège est à Halifax. Le magasin général fut complètement détruit par le feu dans la nuit du 24 au 25 octobre 1958.

En 1912, Didace (à William) Roach ouvrait à Belle-Marche un commerce qui est encore prospère. La même année, Jos (à Zéphirin) Boudreau ouvrait, au Plateau, un magasin qui n'existe plus.

En 1917, c'était le tour du Petit-Étang d'avoir un comptoir. Jos (à Eussisse) Chiasson en fut le propriétaire. Après avoir changé de mains, après avoir appartenu à la Coopérative pendant quelques années, ce magasin est devenu la propriété de M. Pépín Chiasson qui l'exploite pour son compte.

Puis le nombre des Chéticantins qui se lancent dans le commerce va en augmentant : Fidèle (à Simon) Cormier en 1917 ; Polite (à William) Deveau à peu près à la même date. Ce dernier tenait en même temps un salon de barbier et une salle de billards. C'est aujourd'hui un magasin d'accessoires électriques, « Leo's Appliances », que Léo Boudreau a ouvert en 1953. Au second étage sont les bureaux du dentiste Russell Chiasson et ceux de la Société l'Assomption. En 1921, Dougall-John Aucoin se séparait de son frère Charlie et lançait son propre commerce, « D. J. Aucoin », que son fils Alex exploite aujourd'hui. Puis ce fut Mick (à Antoine) Boudreau 1922-1948 : petit magasin et salon de barbier ; Joseph Roach (à Timothée) 1925-1930 à Belle-Marche ; Philippe Lelièvre en 1926 près de la « Pointe-à-Cochons » ; Amédée Aucoin (à Hippolyte) en 1928 : ce magasin bâti par Amédée à John Mius, après avoir changé de mains souvent, est devenu le *Harbour Restaurant* et la propriété de Mme Sandey Bourgeois ; en 1936, le magasin coopératif, dont nous avons déjà parlé ; en 1936, Philippe Lelièvre ouvre un autre commerce au pied de la montagne ; en 1936 Hubert Leboutellier abandonnait les Robin dont il était gérant à Chéticamp et lançait un commerce pour son compte ; en 1938, *Homecraft Shop* par Mme Marie Lelièvre ; en 1938, Pat Maillet (à Marcellin) au Petit-Étang ; en 1946, Job Mius (à Lubin) au havre ; en 1947, Tom Lefort (à Polite) à la *Farm* ; en 1949, Willie Roach (à Charles) ouvre un magasin de lingerie « *Ladies and Children's Wear* » ; Job Deveau ouvre un salon de barbier et un magasin de souvenirs et d'artisanat : « Foyer du Souvenir » ; en 1952, Joseph Camus (à Amédée) se bâtit un magasin général, acheté en 1955 par Milton Aucoin ; même année, Philius Aucoin ouvre un petit magasin de variétés, de souvenirs et d'artisanat ; en 1953, c'est Sévérin Aucoin (à Louis) au « Lac » ; Joseph Mius (à Lubin) au havre en 1954 ; la même année, les Robin ouvrent une quincaillerie ; enfin, Padey Cormier, un petit magasin de l'autre côté de la Prairie. À part six magasins de spécialités, les autres tiennent à la fois de l'épicerie et du magasin général.

C. — L'industrie des mines

Sous le règne du Père Fiset, de nombreux efforts furent tentés pour mettre en valeur les richesses naturelles du sous-sol des montagnes environnantes. Malheureusement, sauf la mine de plâtre, aucune de ces entreprises ne réussit.

• *La Mine de plâtre*

Aux environs de 1897, un prospecteur nommé M. W. Grandin, venu de New Glasgow, avait procédé à des recherches minéralogiques dans les montagnes de Chéticamp. Dans ses recherches il avait remarqué les montagnes de gypse au sud-est de la paroisse et avait signalé au Père Fiset la fortune que ces gisements constituaient pour Chéticamp.

À la suite d'études et de pourparlers, on constituait, en 1907, une compagnie, la « Great Northern Mining Company ». Le Père Fiset en devint le président. Hubert Aucoin fut chargé de vendre les actions à cinq cents chacune. Tout Chéticamp en acheta, et dans le Québec où il se rendit, les actions se vendaient par milliers à la fois.

Grâce aux fonds recueillis, on put acheter un broyeur de plâtre et dès le mois d'août 1908, on commençait la fabrication du plâtre. Trente-six hommes y travaillaient dix heures par jour et six jours par semaine, pour le maigre salaire de \$1.15 par jour.

Pour expédier le plâtre à la compagnie « Ramsay & Kelly » de Montréal, le Père Fiset acheta à son compte, cette même année, un gros bateau de cinq mille tonnes, l'*Amelbyst*¹.

En 1911, une voie ferrée était construite de la carrière au havre, et une locomotive, au grand ébahissement des paroissiens qui n'en avaient jamais vu d'autres, y promenait ses wagons avec un bruit d'enfer.

La mine, de ce premier élan, fonctionna jusqu'en 1913. Après la mort du Père Fiset cependant, les difficultés se firent de plus en plus sentir; et en 1913, quand le travail cessa, les ouvriers n'avaient pas touché de paie depuis sept mois.

Ce fut l'occasion pour les gens de Chéticamp de composer une chanson satirique sur la Mine de plâtre. La voici :

1. *Santiago de Cuba* de son premier nom, un bateau, dit-on, que les Américains avaient coulé dans le havre de Manille pour empêcher les Espagnols d'en sortir durant la guerre hispano-américaine en 1898. Le Père Fiset l'avait payé cinq mille dollars. Avant sa mort, il le vendit à son neveu le Dr Louis Fiset qui le perdit en mer peu après.

1

Il y a une couple d'années, en arrière du p'tit Plé,
 Une mine de plâtre qui a été « startée ».
 Depuis ce temps-là que l'affaire va bien ;
 L'année passée ils ont fait bâtir un chemin.

Refrain :

Chéticamp, ô joli Chéticamp
 T'as toujours été pauvre
 Tu viendras riche un temps (bis).

2

Ils avont commencé à haler le plâtre en charrette
 De la mine de plâtre au quai à monsieur Fiset.
 C'est Grandin qu'était président
 Moi je vous dis qui s'est bien graissé les mains.

Refrain :

3

C'est dans l'année mil neuf cent dix,
 Ils avont demandé de quoi que ressemble une bâtisse.
 Charles à Félix qu'est pour le gouverner.
 Au bout d'la troisième « load », ils l'avont sacré dans le plé.

Refrain :

4

Il y en a du Moine et d'autres de Chéticamp
 Et beaucoup d'autres qui n'ont pas d'argent.
 Quand ça venu à la paie, ils avont rien retiré
 Parce que la mine de plâtre leur avait tout halé.

Refrain :

5

Qui a composé la chanson française ?
 Georgie à Joe, le fou à Anselme à Pitchet.
 Ils l'avont composée, il faut les excuser,
 Parce qu'ils avont été forcés à la chanter.

Refrain :

(Obtenu de Mme Padée Aucoin de Chéticamp)

L'année suivante, un certain James Brodie de Montréal vint faire un essai, quitte à acheter si l'affaire réussissait. À l'entendre, il avait de l'argent *en masse*. Les ouvriers travaillèrent trois mois sans être payés, puis se mirent en grève. Alors, Brodie envoya un chèque de mille dollars pour payer ces mois d'ouvrage. Mais à Port-Hood, où le

chèque était payable, il n'existait aucun fonds. Les ouvriers en fureur décidèrent d'intenter une poursuite judiciaire à la compagnie, quand P. M. O'Neill, qui avait déjà avancé cent mille dollars pour la voie ferrée, paya lui-même les salaires et prit la direction de la mine comme principal actionnaire. Il ne fit pas reprendre le travail cependant et se contenta d'y tenir deux gardiens, Pitre et Lucien Poirier.

En 1923, l'International Gypsum Company ayant acheté cette entreprise, envoya MacFarlane la remettre en activité. On manufacturait encore le plâtre, l'expédiant en poches. Les ouvriers n'avaient que deux dollars par jour et travaillaient comme des nègres, sous la surveillance de contremaîtres par trop zélés. Un an après, le travail cessait encore faute de fonds.

En 1926, la mine fut vendue à la compagnie américaine Atlantic Gypsum qui commença les travaux dès le printemps suivant. Cette fois, on ne manufacturait plus le plâtre, mais on l'expédiait à l'état brut. En 1936, elle fut vendue à la National Gypsum Company, compagnie américaine ayant son siège à Buffalo. Jusqu'en 1939, date où la mine dut fermer à cause de la guerre, ce fut la période la plus prospère. Le plâtre était expédié à Longue Pointe (Montréal), aux États-Unis et en Europe. On pouvait voir dans la baie de Chéticamp jusqu'à trois gros transports à la fois, dont deux transatlantiques, le *Brookwood* (8,643 tonnes) et le *Maplewood* (7,900 tonnes).

Depuis 1939, la mine de plâtre de Chéticamp est fermée. La compagnie a transporté ses chantiers à Dingwall, plus au nord, où, paraît-il, le plâtre était plus pur et l'exploitation plus facile. Mais, là aussi, elle fermait définitivement ses portes en 1955 pour s'établir à Milford, dans le comté de Hants, où les gisements sont plus considérables et le transport moins coûteux.

Signalons qu'un Chéticantin, M. Anselme Boudreau, fut le gérant d'office de cette entreprise, de 1926 à 1956.

- *À la petite source de la « montain »*

À l'entrée du Cap-Rouge, au pied de la *mountain à Jérôme*, il y avait un trou profond, dans lequel les enfants, malgré leur envie d'y chercher quelques trésors, n'osaient se risquer dans la crainte d'y rencontrer quelques monstres fabuleux ou quelque bête féroce.

Ce trou fut creusé à la fin du dernier siècle par des prospecteurs à la recherche de cuivre et d'or.

- *Au « ruisseau de l'abîme »*

En 1898, la Chéticamp Mining Company, compagnie d'Halifax constituée en corporation en 1897, ayant à sa tête des Brookfield,

entreprit des travaux au « Ruisseau de l'abîme », au sud-est de la Prairie, en vue de l'extraction de la galène. La compagnie fit beaucoup de dépenses pour l'installation des machines et l'ouverture d'une route carrossable. Elle déboursa plus de trois cent mille dollars, paraît-il. Malheureusement la quantité de minerai n'était pas suffisante pour assurer une exploitation rémunératrice, et la compagnie, après deux ans d'essais, dut plier bagages.

• *Au cap Rouge*

L'année suivante, en 1899, une autre compagnie d'Halifax, Henderson & Potts, vint tenter un essai au cap Rouge¹. Quinze à vingt hommes y travaillèrent à l'extraction de la baryte pendant une couple d'années. Les salaires étaient d'un dollar pour une longue journée d'ouvrage. Le transport était très difficile dans ces régions escarpées et l'entreprise fut vouée à un échec.

• *Au Plateau*

En même temps (1897-1899), une autre compagnie, dont on ignore le nom, dépensa un bon montant d'argent à la recherche de l'or. L'emplacement de cette mine est au pied de la montagne du Plateau. C'est la *mine d'or de chez Clément Pinandou*, pour les gens de Chéticamp. Après quelques années de forages, la compagnie ferma ses portes et disparut sans donner d'explication.

En 1926, un groupe de Chéticantins, intrigués par ce départ silencieux et quasi mystérieux de cette compagnie, voulut tenter une chance et reprendre le creusage de cette mine. Ces hommes n'avaient pas les connaissances voulues ni les fonds nécessaires et cette mine ne contenait probablement pas d'or. Après quelques mois de travail, le projet avorta.

Toutes ces entreprises étaient sérieuses et engagèrent des fonds considérables. Malheureusement, il semble bien que les montagnes de cette région du Cap-Breton ne contiennent aucun minerai en quantité suffisante pour en assurer une exploitation profitable. Même si chaque génération de Chéticantins parle des mines qui vont s'ouvrir, des prospections récentes au moyen de techniques modernes semblent confirmer les résultats des expériences passées et laisser peu d'espoir pour l'avenir.

1. Près de l'ancien établissement de M. Amédée Camus.

D. — Les chantiers

Chaque famille de Chéticamp, ou presque, avait sa *part à bois* dans les montagnes avoisinantes. On y coupait le bois de chauffage et le bois de construction nécessaire à ses propres besoins. Mais il n'y eut jamais d'exploitation commerciale sérieuse. Aujourd'hui, plusieurs de ces *terres à bois* sont devenues la propriété du parc national des hautes terres du Cap-Breton.

D'autres centres du Cap-Breton, par exemple Sainte-Anne et Petit-Saint-Pierre, faisaient chantiers et y attiraient des hommes et des jeunes gens de Chéticamp. Le nombre de Chéticantins à y aller ne fut jamais très élevé, cependant. Le travail était dur, l'hygiène faisait complètement défaut, — les poux y étaient à demeure ! —, mais les salaires étaient relativement bons ¹. Les hommes y allaient pour se remettre d'une mauvaise saison de pêche, pour gagner l'argent nécessaire à la construction d'une grange ou d'une maison, mais rarement pour y trouver leur gagne-pain régulier.

Depuis une quinzaine d'années, quelques Chéticantins font la coupe du bois à pâte dans les montagnes de Chéticamp. Ils déversent dans la baie, avec de gros camions, ce bois qu'un bateau des Price de Rimouski vient chercher à toutes les quinzaines.

La vie aux chantiers

1
C'est dans l'année mil-neuf-cent-vingt-et-un.
Y avait monté un fameux bataillon.
Le lendemain après déjeuner,
Walter était en haut du bûcher
On était la moitié épeurée
Et l'autre moitié était déconfortée.

2
Mais, quand Walter les a eu séparés,
Luc à Charles a dit : Faut s'en aller.
Son Joseph était enragé.
Fallait qu'ils s'en furent tous les deux
à pied.
Après avoir eu la misère de monter
Ils sont retournés avec la honte au nez.

3
Les hommes qu'avont adonné à rester
Etiont tous dépités pour travailler.
Walter les a envoyés bûcher
Avec des vieilles haches tout ébréchées.
Léon à Charlot s'a estropié
Avec un' vieille scie que Léonie à limée.

4
Le vendredi tous les hommes ont sorti
Tout en pensant d'y faire une bonne vie,
Jackson a été fou de y'eux faire crédit,
Chacun un' paire de bottes de huit
piastres et d'mie.
Si le bon Dieu veut pas nous envoyer
d'pluie,
On va rester tous en dette avec lui.

1. Certaines années furent pauvres cependant. Voici une chanson composée à l'occasion par des Chéticantins que la misère n'empêchait pas de plaisanter :

- 5
Les plus vaillants étaient déconfortés.
Y en a un' quinzaine qui s'en avont 'té.
Job à John était pas un dernier.
Il s'en allait pour charrier du fumier.
Zabeth y avait dit : Job vas-y pas.
Ca te paiera mieux d'rester coucher
avec moi.
- 6
Le reste de la bande qui s'en avont été
C'était à cause qu'ils étaient mal
chaussés.
Ils avaient tous commencé à jurer ;
Walter a été obligé d's'enrager.
Joe à Placide et Victor à Charlot
Ont attrapé le manche à balai sus le
dos.
- 7
C'est ennuyant dans un bois éloigné
Joe à Marcellin est tout épouvanté
Les «Dams» sont presque tout le temps
fermées
A peine de l'eau pour se mouiller les
pieds.
Le bull-cook est toujours enragé
A cause que les hommes sont à
l'embarrasser.
- 8
Y en a un qui y était l'année passée
Son nom est Milien à Timothée
Il avait monté c'était pour « driver »
Il fut obligé de se mettre à cordonner.
La chaussure était pas beaucoup
massacrée,
Il pourra pas faire assez pour s'en
aller.
- 9
Placide à Placide est parti ce matin.
Il n'a pas été bien loin en chemin.
Il s'est pensé que ça n'l'e paierait point
De s'en aller manger de la mélasse
et du pain.
Il a reviré promptement
En se disant : Y a trop d'neige dans
l'chemin.
- 10
Simon à Fabien sans savoir rien
A rentré sus le garçon à Félicien.
Ils lui avont dit : Simon, va-t'en pas,
La Diphtérie est chez ton père Fabien.
Tout aussitôt il s'est dépité
Il a monté à l'Étang se coucher.
- 11
Qui c'qu'a composé la chanson ?
Léonie à Lubin puis Placide Chiasson.
Ils l'avont faite et composée
En attendant d'pouvoir travailler.
Vous aurez la bonté de les excuser
Car y's'dépêchiont pour prendre leur
souper.

E. — Les tapis

Le mouvement coopératif introduit à Chéticamp s'est fait sentir dans une industrie qui, de ce fait, a connu un nouvel essor : l'industrie des tapis crochetés.

Nos aïeules, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, fabriquaient des tapis. C'étaient des tapis très simples et le plus souvent fabriqués avec des guenilles, appelées aussi *breillons*.

Il y avait les *tapis à tresses*, les tapis-catalognes faits au métier, les *tapis à breillons* crochetés, les *tapis à rosettes*, les *tapis à franges*, puis enfin, les tapis au crochet avec de la laine. Ces derniers auraient été introduits à Chéticamp par l'épouse du Dr Napoléon Fiset, Aca-

dienne d'Arichat mais qui avait bien pu prendre connaissance de cet art à L'Ancienne-Lorette, patrie de son mari, où elle dut faire plusieurs visites¹.

La fabrication de ces tapis n'avait d'autres fins que l'usage domestique. Sans prétention aucune, ces tapis par leurs couleurs et leurs dessins révélaient pourtant un art véritable. Puis vint la période touristique et commerciale.

Vers 1923, une demoiselle Lilian Burke venait de New York passer ses étés à Baddeck où elle vendait des tapis aux touristes. Pour alimenter son marché, elle encouragea la fabrication des tapis dans plusieurs villages du Cap-Breton. C'est par elle que le commerce des tapis au crochet a commencé à Chéticamp. Elle venait elle-même encourager les femmes, leur apprendre à teindre la laine et à tracer les dessins. Enfin, elle achetait à soixante cents le pied carré les *tapis sans fleurs* et à soixante-quinze les *tapis avec fleurs*.

À Chéticamp, les débuts furent lents. Mais en 1929, survint la crise.

La coupe du bois cessa ; les chantiers du Cap-Breton fermèrent ; la mine de plâtre ne fonctionnait plus. Il ne restait plus que la pêche, et le poisson se vendait à prix ridicule. La fabrication des tapis connut alors une vogue formidable. Chaque foyer devint un atelier à tapis. Hommes, femmes et enfants y travaillaient. Mlle Burke achetait ces tapis qu'elle vendait aux touristes ou expédiait ailleurs. Des dizaines de milliers de dollars entraient à Chéticamp chaque année par cette industrie. Même si c'était dans son intérêt, Mlle Burke n'en a pas moins rendu un immense service à la population de Chéticamp.

Les initiateurs du mouvement coopératif jugeaient que l'industrie du tapis bénéficierait grandement de la même formule. « Pourquoi ne vous organisez-vous pas vous-mêmes pour vendre vos tapis », insistait Alexandre Boudreau. Ce qui fut fait, par son entremise. Il fallait trouver quelqu'un qui se chargerait de diriger le travail des fabricants, de procurer les toiles et de vendre les tapis. On décida que le salaire de cette personne représenterait dix pour-cent des ventes. Madame Charles L. Aucoin accepta la tâche, et s'en occupa encore.

Il fallait de l'audace. Mlle Lilian Burke par ses agents était installée dans la place et ne voyait pas d'un bon œil ce commerce lui échapper. Elle intenta même un procès que l'avocat Alex MacKinnon

1. Il semble bien que l'évolution dans ce domaine de l'artisanat fût la même à Chéticamp que dans la province de Québec. Si l'on y compare les tapis au crochet d'autrefois, l'on est étonné d'y trouver la même inspiration et des dessins tellement ressemblants. Cf. *The Hooked Rug — Its origin*, par Marius Barbeau, Société Royale du Canada, Troisième Série, Section II, Vol. 36, 1942, Ottawa.

d'Inverness, appelé par Alexandre Boudreau, fera tourner à l'avantage des Chéticantins.

La vente s'organisa assez vite et la marchandise n'a jamais cessé de s'écouler depuis. Les tapis sont vendus d'abord à Chéticamp même aux touristes et aux visiteurs, puis au dehors : à la Canadian Handicraft Guild de New York, à la Canada Steamship Lines, aux magasins de variétés à travers tout le Canada jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique.

On a compté jusqu'à deux cent cinquante femmes à la fois, qui dans leur foyer, fabriquaient des tapis. C'est entendu que les prix ont monté. C'est deux dollars le pied carré que les fabricants reçoivent maintenant pour leur tapis, toile fournie avec dessin imprimé. Au delà de trente mille dollars par année entrent à Chéticamp par l'industrie du tapis au crochet.

Et cette industrie domestique continue, même si elle a connu un ralentissement avec le retour de la prospérité.

Plusieurs tapis crochetés constituent de véritables œuvres d'art. Ainsi, Mlle Élisabeth (à Placide) Lefort vient de terminer une tapisserie représentant la dernière Cène, qui a demandé 750,000 points de crochets et est évaluée à plus de \$15,000¹.

F. — Les Visons

Signalons une industrie toute nouvelle à Chéticamp mais qui est peut-être appelée à une grande expansion : l'élevage des visons. En 1955, trois hommes de Chéticamp, Jim Roach, David Bourgeois et Louis-Philippe Chiasson, décidèrent de se lancer dans cet élevage. En 1957, ils possédaient déjà 85 visons pleins de vie et prometteurs.

David Bourgeois et Gérard Aucoin viennent de constituer (en 1958) une autre société d'élevage de visons (215 visons).

G. — Le Tourisme

En 1936, le gouvernement fédéral expropriait un coin de Chéticamp, le cap Rouge et la « Rigwash ». Ces terres font désormais partie du fameux parc national des hautes terres du Cap-Breton, le plus beau des provinces Maritimes et que traverse le Cabot Trail. Par la splendeur et le pittoresque de ses panoramas, cette partie du Cap-Breton est le digne rival de la Gaspésie, dont la renommée est bien établie pourtant.

1. Mlle Lefort travaille à Margaree dans le salon d'exposition de Pall Pix Shop. On peut admirer ses œuvres à la Maison Blanche (le portrait d'Eisenhower), au Palais de Buckingham (le portrait de la reine) et au Vatican (le portrait de Pie XII).

Ces montagnes qui ne voyaient passer que des traîneaux à chiens l'hiver et des hommes à cheval l'été, sont franchies maintenant par de larges et magnifiques routes où roulent sans interruption les automobiles des touristes canadiens et américains.

Sans compter le gagne-pain qu'il constitue pour une cinquantaine d'hommes de Chéticamp qui y travaillent, ce parc est aussi, par les touristes qu'il attire, une source de revenus pour la place¹.

Enfin, pour favoriser l'accès à ce parc, le gouvernement a construit, de Port-Hawkesbury à Chéticamp, une large route qui a supprimé les virages, sauté les vallons et, dans le village de Chéticamp, reculé les maisons pour passer plus à l'aise. On a fini d'y poser l'asphalte en 1947.

Avec tous ces avantages, Chéticamp prend l'allure de la reine du nord-ouest du Cap-Breton.

Quand le bateau était le seul moyen pratique pour se rendre à Chéticamp, parce que la route de Port-Hawkesbury à Chéticamp n'était pas pavée; quand le parc national n'existait pas et que Chéticamp constituait le point terminal du minable *chemin du roi* qui longeait

1. Chanson sur le travail dans le parc national.

1
Oh l venez pour entendre chanter
Ca c'que j'ai composé
Après l'ouvrage à la veillée.
C'est en égard d'l'ouvrage
Qui s'fait dans Chatican,
À propos d'un parc,
Vous le savez fort bien.
Ca paiera-t-il ? On n'en sait rien.

2
Le sujet d'ma chanson
J'm'en vas vous l'expliquer
En peu de mots ça sera point long.
C'est en égard d'la *trail*
Qui s'fait dans la montain,
À filer la rivière
Jusqu'au troisième trou de saumon.
C'est pour les touristes qui viendront.

3
En égard du logement,
On peut vous en parler.
On est toute confortablement,
On a-t-un bon *bull-cook*
Qui s'lève de grand matin.
I'fait toutes les couchettes
Ca y prend point grand temps.
C'est Jos à John d'la p'tite Etang.

4
Le monde de Chatican
Travaillons à la *turn*
Et les moineaux pareillement.
William à Arsène qu'est *boss*,
Toute le monde s'en trouve bien.
Pierre à Dominique *cook*,
Nous l'faut absolument,
Et p'tit Thommy qui marque le temps.

5
A la fin de la chanson
Vous pourrez bien comprendre
Qu'on travaille pour le gouvernement.
A la fin de la tchinzaine
Ou à la fin du mois,
On r'tira un p'tit chèque,
On s'en ira chez soi.
Ca s'ra toute pour les p'tits bourgeois.

(Paroles composées par
M. Lubie Chiasson de Chéticamp.)

la côte ouest du Cap-Breton, la question du tourisme ne se posait même pas à Chéticamp.

Mais aujourd'hui que l'automobile dévore les distances, que les routes sont larges et pavées, que la route qui traverse Chéticamp ceinture tout le Cap-Breton et qu'aux limites mêmes de Chéticamp le *Cabot Trail* traverse l'un des parcs nationaux les plus pittoresques du Canada, Chéticamp devient un centre touristique de plus en plus fréquenté. Ajoutons que le nombre de Chéticantins émigrés ailleurs au Canada et aux États-Unis dépasse peut-être la population même de Chéticamp. Plusieurs reviennent l'été passer leurs vacances dans leurs familles ou dans la parenté.

Pour répondre aux besoins des touristes, on a vu surgir restaurants, hôtels, cabines et motels.

Le restaurant le plus ancien de Chéticamp date de 1917. Ce restaurant qui porte le nom d'Acadian Inn, devenu aussi un hôtel, a toujours joui d'une haute réputation pour sa bonne cuisine, sa propreté et l'amabilité de ses propriétaires, la famille de Marcellin Aucoin. Récemment trois autres restaurants ont surgi : Harbour Restaurant, Albert's Restaurant et Parkway Restaurant.

Le premier hôtel de Chéticamp fut le « Royal Hôtel » de Madame Donatilde Doucet en 1907. Devenu « Évangéline Hôtel » et propriété de Willie C. Aucoin, le feu le détruisit en 1931. Puis entre 1920 et 1930, surgirent « Cormier House » et « Ocean Spray Hotel » devenu « Cabot Hotel » ; beaucoup plus tard, s'ouvrirent le « Rialto Hotel » et « Chez Pierre », puis des cabines : Laurie's, Arm Bridge, Fraser's, Mac's, Parkview et d'autres en construction. En tenant compte des maisons privées qui louent des chambres, Chéticamp à l'heure actuelle peut accommoder pour la nuit une centaine de voyageurs. Cela ne suffit plus durant les beaux jours de la saison d'été. Il faudrait plus de motels et un grand hôtel. Les Chéticantins craignent d'y engager des capitaux parce que la saison du tourisme, même si elle est lucrative, est cependant très courte et se limite pratiquement aux deux seuls mois de juillet et d'août. Mais, grâce à la popularité grandissante du parc national, cette saison se prolongera de juin à octobre.

Avec cette affluence de touristes, Chéticamp lui-même s'est découvert des attraits touristiques enchanteurs : des plages incomparables ; des paysages ravissants ; de la pêche passionnante à la truite et au saumon dans ses rivières, surtout la pêche organisée en haute mer ; la chasse ; la simplicité sympathique, un peu timide, de ses habitants, leur riche folklore, leur langage archaïque du XVII^e siècle, enfin, leur artisanat remarquable.

Il y aurait encore des possibilités intéressantes à réaliser : le canotage, les fines chaloupes à voile, les chevaux de selle, les jeux de tennis,

peut-être un terrain de golfe, un champ de tir au fusil et à l'arc, le ski d'hiver. Souhaitons que les Chéticantins soient assez clairvoyants pour ne pas attendre que des étrangers viennent eux-mêmes organiser les services touristiques à Chéticamp et en drainer tous les profits.

H. — Les services publics

• *Services de transport*

Comme le chemin de fer ne viendra jamais à Chéticamp, malgré les promesses réitérées des politiciens, le transport s'est organisé autrement.

Autrefois, tout le transport avec l'extérieur s'effectuait par goélettes.

• *Les bateaux*

Le premier bateau à vapeur qui vint à Chéticamp était mu par des roues à palettes et se nommait le *Powerful*. C'était en 1886. L'année suivante, un service régulier était établi entre Chéticamp et Pictou, avec arrêts à Port-Hood, Inverness, Margaree et Grand-Étang. Le bateau *Beaver* faisait la navette une fois par semaine. Puis, peu après, le *Beaver* était remplacé par le *St-Olaf* qui, en plus, desservait les îles de la Madeleine. Ensuite ce fut le *Lunenburg*, propriété de Leslie et compagnie, qui se perdit en mer. En 1900, le bateau *Amélia* entreprit le même service, puis le *Malcolm Cann* de la compagnie Cann Steamship. Enfin, depuis 1909, c'est la compagnie North Bay Steamship de Pictou qui a maintenu ce service avec les bateaux suivants : *Magdalen* (1909-1913) de Mulgrave à Chéticamp deux fois par semaine ; le *Kinburn* (1914-1936) faisait le même trajet, mais en plus se rendait à Pictou deux fois par mois. Son capitaine était Cyrille Bourgeois de Chéticamp. Ce bateau fut jeté sur la côte derrière l'île de Chéticamp par une grosse tempête qui le mit en pièces, en 1936. Jusqu'alors, ces bateaux étaient aménagés pour prendre des passagers à leur bord. Désormais, on n'en transportera plus. Un autre *Kinburn* fut mis en service de 1936 à 1939, puis le *Playmaid* lui succéda. Aujourd'hui, c'est le *Reo* qui a repris le trajet de Pictou à Chéticamp deux fois par semaine, sans aller à Mulgrave. Un Acadien de Chéticamp, Cyrille Bourgeois, fut le capitaine de tous ces bateaux de 1918 jusqu'à sa mort en 1958. Son fils Wilfrid lui a succédé.

De 1905 à 1913, un M. Beatty, capitaine et propriétaire du bateau *Electra*, puis du *City of Ghent*, après la perte du premier dans une tempête, assurait le service régulier entre Chéticamp et Pictou.

En 1909, un service qui dure encore, était inauguré entre Halifax



Le Réo

Chargement de bois à pâte





Tapis crochetés



*Elisabeth Lefort
et un
de ses chefs-d'œuvre
(ITN)*

et Chéticamp. Les bateaux furent le *Strathlorne* de 1909 à 1917¹ perdu en mer ; le *Reo*² reprit ce service en 1934 puis fut remplacé par le *Joseph K*³ encore en service.

Enfin, pendant plusieurs années, un service semblable fut établi entre Sydney et Chéticamp. Il y eut d'abord le bateau *Aspy*, puis en 1913 le *Bras-d'Or*⁴, qui passaient par le cap Nord. Ces bateaux arrivaient à Chéticamp à tous les mardis. Ce service dura jusqu'à la perte du *Bras-d'Or* qui brûla en mer en 1936.

• *Camions, autobus, taxis*

L'aménagement moderne des grandes routes a diminué d'autant l'importance des services de transport maritime.

Aujourd'hui, le gros du transport s'effectue par camions. Ainsi, la coopérative des pêcheurs expédie tout son poisson par camions, et cela jusqu'aux États-Unis. Il y a un service régulier de transport par camions entre Chéticamp et Sydney depuis 1935. C'est Wilfrid Aucoin (à Charlie) qui en eut l'initiative et qui le dirige encore.

Pour les voyageurs, un service quotidien d'autobus entre Chéticamp et Sydney puis entre Chéticamp et Inverness fut inauguré en 1943.

À Chéticamp même, un service d'autobus relie au village les autres agglomérations de la paroisse⁵. Enfin, mentionnons le service d'au moins sept voitures de taxi.

• *Les douanes*

Comme Chéticamp fut toujours un port de pêche, et que, dès les débuts, le poisson fut expédié en Europe d'où l'on rapportait beaucoup de marchandises, le besoin se fit sentir très tôt d'y établir un bureau des douanes. Aussi voyons-nous, dès l'année 1770, les Robin solliciter et obtenir des Lords Commissaires du Trésor de sa Majesté d'Angleterre un bureau des douanes pour Chéticamp⁶.

1. Propriété de J.F. Road d'Halifax.

2. Propriété de A.J. Burke Co. d'Halifax.

3. Propriété de J.F. Road d'Halifax.

4. Propriété de Bras d'Or Steamship Co.

5. Ce service fut inauguré en 1952 par Joseph (à Georges) Aucoin.

6. Treasury Out-Letters, Various, America 1763-1778, Arch. Publ. du Canada, T. 28/1, p. 163, f. 175.

- *Les Bureaux de Postes*

Le premier bureau de postes fut installé à la Pointe en 1868. Plus tard, il fut transféré au havre dans le magasin de Walter Lawrence. Aujourd'hui, on compte six bureaux de postes à Chéticamp, soit un par localité¹.

- *Télégraphe*

Le Père Fiset obtint le service télégraphique pour Chéticamp en 1891. Ce service fut installé chez Conrad Fiset. En 1905, il était transféré chez Charles W. Aucoin et en 1912 chez Moïse S. Aucoin. Ce service a cessé en 1959.

- *Le Téléphone*

Le premier système téléphonique débuta en 1906, mais dans le village seulement et sans communication avec l'extérieur. Ce n'est que durant la guerre de 1914 qu'il fut relié avec l'extérieur par la Maritime Telegraph and Telephone Company Limited.

Les gens du cap Rouge étaient trop loin du centre et leur région trop accidentée pour que la compagnie fût intéressée à leur installer une ligne téléphonique. Qu'à cela ne tienne ! Ces gens l'installèrent eux-mêmes et jusqu'à Pleasant Bay conjointement avec les Écossais de cet endroit. Ce fut la première ligne rurale de Chéticamp. En 1936, les Cap-Rougiens virent leurs terres expropriées par le gouvernement fédéral en vue de l'établissement du parc national et cette ligne téléphonique fut interrompue. En 1939, une partie de cette ligne, dont les poteaux restaient encore debout, fut reprise par une trentaine d'hommes du Petit-Étang et de l'autre bord de la Prairie. Les propriétaires de cette ligne, l'administrent d'après la formule coopérative. Ils l'entretiennent eux-mêmes ou en partagent le coût et paient loyer pour les services de la « Maritime » à qui leur ligne est reliée.

- *Banque*

En 1914 la Banque Royale du Canada ouvrait une succursale à Chéticamp, dans l'édifice de Georges Lebrun. Fermée en 1926 pour un an, elle ouvrait de nouveau ses portes l'année suivante avec la reprise de la mine de plâtre. En 1954, elle se transportait dans un nouveau local, moderne et spacieux, chez Paul Cormier.

1. Bureaux actuels : Chéticamp (1868), Pointe (1868), Petit-Étang (1889), Point-Cross (1891), Belle-Marche (1902), Plateau (1905), Chéticamp Island.

- *L'électricité*

Depuis longtemps, les poissonneries et les gros magasins possédaient leur propre installation électrique. Mais ce n'est qu'en 1937 que la Nova Scotia Power Commission prolongea d'Inverness à Chéticamp la ligne de transmission d'énergie électrique.

Depuis cette date chaque foyer de Chéticamp a pu se pourvoir de toutes les commodités modernes.

- *Les garages*

Grâce au progrès des coopératives, l'expansion économique se fit avantageusement sentir de multiples façons.

Il n'y avait jamais existé de garages à Chéticamp avant 1937. Il y avait bien des automobiles, mais chacun se faisait son propre mécanicien ou, dans les cas plus difficiles, recourait à un ami naturellement mieux doué ou plus expérimenté en cette matière.

Les Robin qui jusqu'ici avaient concentré tous leurs efforts sur la pêche, voyaient maintenant ce commerce leur échapper par l'œuvre des coopératives. Tout de suite, ils portèrent leurs efforts ailleurs : Magasin de gros avec commis-voyageur pour les différents centres du Cap-Breton ; quincaillerie ; boucherie et livraison de la viande à domicile. En 1937, ils bâtissaient le premier garage à Chéticamp.

Aujourd'hui, en 1957, il existe à Chéticamp, sept gros garages, avec outillage moderne et mécaniciens compétents¹.

- *Un cinéma*

Jusqu'ici, les prêtres ou des associations paroissiales faisaient venir des films dont la représentation se faisait à la salle paroissiale. Puis, des individus, pour qui c'était leur gagne-pain, circulaient de paroisse en paroisse et donnaient des séances de vues animées plusieurs fois par mois à Chéticamp.

Mais on se souvient tout particulièrement des séances que donnait l'abbé Samson, vicaire. Durant la semaine, il photographiait des scènes de Chéticamp même, prises sur le vif et par surprise. Il ne sollicitait la permission de qui que ce fut pour en fixer l'image sur la pellicule et continuait de filmer nonobstant les sentiments des inté-

1. Voici les garages en 1957, avec date d'ouverture : Imperial Aucoin Esso Service 1937 ; North End Garage (David P. Chiasson) 1939 ; Chéticamp Motors (Alphonse D. Chiasson) 1946 ; Central Service (Davie Bourgeois) 1947 ; Trail Garage (autre garage des Robin) 1949 ; en 1955, un autre garage par Marcellin Lelièvre ; et en 1959, un garage au Petit-Étang par Henri Maillet.

ressés à ce sujet. Aussi, les uns s'y prêtaient aimablement ; d'autres s'en offusquaient ; d'autres enfin, par gêne, refusaient absolument, se débattant comme des diables dans l'eau bénite. Leurs gestes n'en étaient que plus comiques. Ces films constituaient donc un tissu de scènes cocasses et hilarantes prises dans le milieu. Le samedi soir, il y avait foule à ce cinéma improvisé.

En 1947, un Chéticantin, M. Joseph Lelièvre, bâtissait une salle de cinéma : le Théâtre Évangéline, avec une capacité de 225 sièges. Depuis lors, ce cinéma est ouvert tous les soirs et fait de bonnes affaires ¹.

• *Autres services*

Il y avait à Chéticamp en 1957, trois barbiers et deux salons de coiffure pour dames, trois ou quatre petites salles de billard, quatre ou cinq bouchers et vendeurs de viande, quelques vendeurs de produits pharmaceutiques, une petite imprimerie, Chéticamp Printing Service, commencée en 1935 par Joseph-Luc Chiasson ; enfin, en 1959, une boulangerie et une buanderie au Petit-Étang.

• *Les pompiers volontaires*

Un service de pompiers touche de près au domaine économique. Il protège efficacement les propriétés immobilières contre le feu et préserve ainsi de la ruine totale des gens trop peu soucieux de couvrir leurs immeubles par des assurances.

C'est vers 1940 seulement qu'un groupe d'hommes de Chéticamp s'organisa en équipe volontaire pour former la brigade des pompiers de Chéticamp. Avant cette date, quand le feu prenait sérieusement à une maison ou à une grange, celles-ci étaient irrémédiablement perdues. Les propriétaires et les voisins demeuraient les témoins impuissants du désastre.

En 1953, ces pompiers volontaires se procuraient leur première pompe mécanique. Aujourd'hui, ils sont outillés comme les pompiers les plus modernes de nos grandes villes : voiture avec échelles et boyaux, achetée en 1957 au prix de \$12,000, masques à gaz, costumes, système d'alarme, rien ne manque.

Quand un feu se déclare quelque part, il suffit d'un coup de téléphone... La voiture des pompiers démarre en vitesse et file vers le lieu du sinistre. En même temps, par un appel conventionnel, la sirène dirige du même côté les pompiers volontaires. Et les maisons sauvées

1. En 1955, MM. David Chiasson et Paul Cormier s'en portaient acquéreurs.

du feu par cette brigade de pompiers volontaires ne se comptent déjà plus à Chéticamp.

5. — POSSIBILITÉS D'AVENIR À CHÉTICAMP

Même en tenant compte de l'éloignement des grands centres, les possibilités économiques de Chéticamp sont grandes. D'abord, la pêche qui, modernisée, est devenue intéressante et rémunératrice, devrait attirer de plus en plus les jeunes gens. Trop de bonnes terres sont totalement négligées ou même abandonnées. Actuellement à Chéticamp, il n'y a pas pour la peine de culture maraîchère, pas d'élevage de porcs ni d'autre bétail de boucherie, pas d'industrie laitière, pas d'aviculture¹. S'il s'en fait un peu c'est pour les besoins domestiques seulement et très peu pour fins commerciales. Voilà pourtant autant de domaines où des gens compétents trouveraient profit. Puisse la Société Saint-Pierre orienter certains jeunes gens, qui en auraient le goût, vers une école d'agriculture pour y suivre des cours pratiques et revenir à Chéticamp exploiter l'un de ces domaines agricoles.

À part le minuscule chantier de meubles et de bateaux des « Fraser et Chiasson », il n'existe aucune manufacture à Chéticamp. Il faudrait qu'il en surgissent au moins quelques-unes.

L'avenir économique de Chéticamp est d'une importance suprême. Les jeunes gens et jeunes filles émigrent à Toronto ou ailleurs. Ils le font, non par goût mais par nécessité. Tous affirment que, s'ils pouvaient *gagner leur vie* à Chéticamp sans trop de misère, ils reviendraient avec joie. C'est un problème sur lequel la Chambre de commerce, les associations et les personnes qui jouissent de quelque prestige doivent se pencher sérieusement.

1. Il y a quelques poulaillers.



CHAPITRE V

LA VIE RELIGIEUSE

I. — PÉRIODE MISSIONNAIRE

Après la Dispersion, les pérégrinations des Acadiens et la pénurie de prêtres rendaient très difficile l'organisation du ministère religieux. Pendant longtemps, les seuls prêtres auxquels purent recourir les Acadiens groupés ici et là furent les missionnaires affectés à toutes les missions d'Acadie par l'évêque de Québec. Le champ à parcourir était tellement vaste que ces missionnaires ne pouvaient même pas assurer une visite annuelle à chaque groupement.

A. — Messes blanches. Cantiques

Dans tous les milieux acadiens ainsi dépourvus de prêtres, où la visite du missionnaire se faisait à de lointains intervalles seulement, des hommes de confiance, commis par l'autorité ecclésiastique, assumaient la direction des cérémonies religieuses où le pouvoir de sacerdoce n'était pas requis, telles qu'ondoyer les nouveau-nés ou recevoir devant témoins le consentement mutuel des époux. Il y eut Louis Robichaud pour la région de Boston en Nouvelle-Angleterre¹, Jean Doucet pour toute l'île du Prince-Édouard², Charles Hébert pour les

1. Une lettre du P. Maillard, prêtre, vicaire général du diocèse de Québec, cf. Arch. Can., 1905, Appendice I, pp. 267-268 : « Étant vicaire général de toute cette paroisse de l'Amérique Septentrionale j'ay droit de commettre une personne de confiance pour recevoir de pareils consentements et c'est vous que je commets... » Halifax, 17 sept. 1761.

2. Arch. Ar chev. Québec, t. 1931, p. 189, Reg. D.f.53 R.

îles de la Madeleine¹. À Chéticamp, ce rôle fut joué par Joseph Aucoin².

Tous les dimanches, les fidèles se rendaient à l'église pour la messe quand le missionnaire était de passage, pour la *messe blanche* quand le prêtre était absent. On récitait ou chantait certaines parties de la messe. Des cantiques, adaptés aux temps liturgiques ou aux Fêtes, animaient les cérémonies et entretenaient la ferveur. Aux *messes blanches*, seul Joseph Aucoin lisait l'Évangile et récitait les prières réservées aux prêtres. Par respect, il omettait les paroles de la consécration.

Joseph Aucoin présidait encore au chapelet du soir et des dimanches après-midi. Presque tous s'y rendaient. La foi était grande et la piété aussi. On n'est pas martyrs pendant des générations sans acquérir une âme particulièrement trempée. Rien n'aurait dérangé ces gens durant leurs prières. On raconte qu'un jour, pendant la récitation du chapelet, l'un des vieux vit, par les fenêtres de l'église, l'un de ses créanciers sans doute, lui voler un bœuf. Il ne bougea pas et attendit la fin du chapelet pour courir sus au voleur.

On chantait des cantiques à l'église le dimanche et dans les maisons à la veillée. Qui dira l'influence immense des cantiques sur cette jeune colonie ? Le chant des cantiques était une prière et maintenait une atmosphère de piété et l'élévation de l'âme. Il constituait une expression de vie communautaire et un lien avec le passé. Enfin, ce fut le véhicule le plus populaire des notions de la foi que les gens surent garder et transmettre de génération en génération. Des recueils tels que les « Cantiques de l'Âme dévote » ou les « Cantiques de Marseille » furent pour eux des trésors inappréciables. Ces cantiques décrivaient toutes les cérémonies religieuses avec les moindres détails. Un exemple typique est le cantique de la messe avec ses trente-deux couplets qu'on chantait tous les dimanches et qui se chante encore dans certaines familles. Tous les mystères de la Foi, la vie et la Passion de Notre-Seigneur³, les principaux faits de l'Ancien Testament et du Nouveau, la vie des saints, les conditions de la prière, les fins dernières, tout y passait. Ces cantiques en effet, dans lesquels, comme le dit une préface, « l'on représente d'une manière nette et facile les principaux mystères de la Foi et les principales vertus de la religion chrétienne », ces cantiques que l'on chanta à l'église et dans toutes les familles pendant plus d'un siècle, que beaucoup savaient par cœur en grande partie, constituaient une somme étonnante de connaissances

1. Mandement de Mgr Plessis, 26 juin 1798.

2. Selon les Registres paroissiaux, c'est lui qui ondoie les nouveau-nés ; c'est lui qui fait les déclarations aux missionnaires de passage pour témoigner de la mort de tel et tel paroissien.

3. Le Cantique de la Passion se compose de vingt-six couplets.

religieuses, le meilleur des catéchismes, le meilleur livre de théologie à l'usage des fidèles.

B. — Les missionnaires

La première visite à Chéticamp d'un prêtre missionnaire fut celle du Père Ledru, dominicain, le 1er juin 1787¹.

Mais les Chéticantins, enfin établis à demeure, souffraient de l'absence du prêtre. Très vite, ils se préoccupèrent d'en avoir un parmi eux ou dans la région. M. Jones, o.f.m.cap., grand vicaire d'Halifax, dut transmettre leurs vifs désirs à Mgr Hubert de Québec. Celui-ci répond le 19 mars 1791, qu'il est impossible pour le moment d'envoyer un prêtre dans ces régions : « aucune ressource en faveur des Acadiens de Tracadie, Chétican et Arichat ». Il y a trop de paroisses dans le besoin au centre du diocèse.

Cependant, l'évêque de Québec ne se désintéressait pas de ces brebis dispersées et sans pasteurs. Ce fut avec la plus grande joie qu'il reçut dans ces missions des prêtres français chassés de Saint-Pierre et Miquelon ou de France par la révolution française.

L'ABBÉ² FRANÇOIS LEJAMTEL de la Blouterie, d'Arichat

Ce prêtre est la plus belle figure missionnaire du Cap-Breton et l'une des plus belles de l'Acadie. Il y en a peu qui furent aussi proches de l'âme acadienne, qu'il sut comprendre et dont il sut se faire aimer.

Il était né en France le 1er novembre 1757, près de Granville, en Normandie, dans le diocèse d'Avranches. Il fut ordonné prêtre le 14 juin 1783 et envoyé en mission aux îles Saint-Pierre et Miquelon. La révolution française venait de l'en chasser avec un compagnon, l'abbé Jean-Baptiste Allain, parce qu'ils refusaient de prêter le serment d'allégeance à la Constitution civile du Clergé.

M. Lejamtel vint se réfugier à Halifax où il fut reçu par M. Jones. Celui-ci, vivement impressionné par les qualités de ce jeune prêtre, lui confia immédiatement les missions du Cap-Breton et de plusieurs villages situés sur les côtes de la Nouvelle-Écosse.

Pendant vingt-trois ans, d'Arichat où il avait établi sa résidence, M. Lejamtel arrosa de ses sueurs le vaste champ confié à sa sollicitude par l'autorité religieuse. Une fois par année au moins, ce grand

1. Lettre du P. Ledru à Mgr de Québec le 1er juin 1787. N.-B. III, 5.

2. Autrefois, à Chéticamp, on donnait le titre de « messieurs » aux abbés : Monsieur Lejamtel, monsieur Fiset. Aujourd'hui, on donne le titre de « Père » : Père Leblanc, Père Samson ; mais on parle de monsieur Girroir, de monsieur Courteau quand il s'agit des anciens. On entend rarement le terme « abbé » comme dans Québec. Dans la suite de notre ouvrage nous nous servirons indifféremment de l'un ou de l'autre de ces titres selon l'opportunité du moment.

apôtre visita ses missions éloignées, traversant toute l'île du Cap-Breton par terre et par eau, avec des sauvages comme guides. En 1793, dans un de ces voyages, il se démit une jambe. En 1799, une tempête sur mer faillit l'engloutir. Mais rien ne l'arrêta. Et quand M. Allain se sera retiré des îles de la Madeleine, c'est jusque-là qu'il ira porter les consolations de son ministère.

Ce prêtre édifiait tous ceux qui l'approchaient. Dès une première entrevue, M. Jones le recommanda à Mgr Hubert : « ayant trouvé M. Jamtel un homme pieux, doux et de trente-quatre ans... en cas d'accident ou de mort, je vous conjure de me remplacer... par ce M. Jamtel, c'est un homme prudent... »¹. L'ayant rencontré lors de sa visite pastorale de 1815, Mgr Octave Plessis lui-même écrira de lui : « Une grande simplicité, des connaissances assez étendues sur l'Écriture Sainte, sur l'histoire ecclésiastique, sur la Théologie spéculative et pratique, un esprit de mortification qui se manifeste presque malgré lui, une ferveur angélique, un zèle pour le salut de ses ouailles qui ne craint ni les saisons, ni les voyages pénibles : voilà des qualités propres à rendre un pasteur extrêmement cher à son troupeau... »².

En 1819, il fut nommé curé à Bécancourt où il mourut vénéré de tous le 22 mai 1835.

La première visite à Chéticamp de ce saint prêtre eut lieu à l'automne de 1792. En revenant des îles de la Madeleine à Arichat « j'ai desservi les habitants de Chéticamp, qui n'avaient point encore paschalisé. j'en ai envoyé le recensement à Mr Jones immédiatement après » par noms et surnoms³.

Il y reviendra souvent par la suite. Dès que les Chéticantins seront privés de leur propre missionnaire, M. Lejamtel ne manquera pas de leur faire une visite annuelle.

Comme les premiers missionnaires, il eut en très haute estime les gens de Chéticamp. Tandis qu'il eut à se plaindre des gens de la Petite-Bras-d'Or, tandis qu'il eut à souffrir des Acadiens d'Arichat, il n'eut que des louanges pour les braves gens de Chéticamp. En retour, ceux-ci l'appréciaient et l'aimaient beaucoup. À Chéticamp, sa mémoire est demeurée en très grande vénération jusqu'à nos jours.

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE ALLAIN, des îles de la Madeleine

Avec M. Lejamtel, M. Allain (l'abbé Jean-Baptiste Allain) avait dû fuir les îles Miquelon, où il était vice-préfet apostolique.

1. Lettre de M. Jones à Mgr Hubert le 8 oct. 1792.

2. Mgr Henri Têtu : *Visites Pastorales par Mgr J.-Octave Plessis, év. de Québec*, p. 33, Québec 1903.

3. Lettre à Mgr Hubert, le 4 juin 1793. Ce recensement est introuvable.

Il était né en France en 1738 et avait été ordonné prêtre le 24 septembre 1763.

Mgr Hubert de Québec le reçut à bras ouvert et lui offrit la desserte d'une belle paroisse du diocèse, mais l'humble apôtre sollicita la faveur d'aller se dévouer dans les missions éloignées. Il eut en partage les missions des îles de la Madeleine, de Chéticamp et de Magré. Il établit sa résidence aux Îles pour répondre aux désirs de son évêque.

Sa première visite à Chéticamp date de 1794. La traversée des Îles à Chéticamp l'avait fatigué. Il avait déjà cinquante-six ans et sa santé faisait défaut.

Dès son second voyage en 1795, il écrit à M. Gravé, vicaire général, sa résolution de se retirer auprès de M. Lejamtel, à cause de la fatigue des voyages, des infirmités d'âge et de tempérament¹.

De fait, à l'automne 1797, il se met en route pour Arichat. Il s'arrête à Chéticamp où il passe l'hiver.

Il s'était attaché aux Chéticantins. À peine rendu à Arichat, il manifeste le désir de retourner avec eux. Il insiste ; le 26 juillet 1799 il écrit :

« Je vous avais fait part l'été dernier, écrit-il à Mgr, d'un certain désir que j'avais de retourner à Chéticamp par l'affection que j'ai pour ces habitants... s'il ne vient point de missionnaires pour eux, je conserverais encore ce sentiment »².

La réponse de Monseigneur fut très favorable. M. Allain en informa immédiatement les intéressés, posant comme condition qu'on bâtisse *une chapelle*.

• *La première chapelle*

Jusque-là, le service religieux au passage du missionnaire avait lieu dans une famille où logeait le missionnaire. Habituellement, c'était chez Augustin Deveau. Naturellement, cela ne répondait plus au besoin.

Aussi les Chéticantins, pour répondre à la demande de M. Allain, se mettent immédiatement à l'œuvre. L'église fut construite dans l'hiver de 1800. Elle était fort rudimentaire cette église en bois rond, « pièce sur pièce », « pas beaucoup en règle », écrivait M. Lejamtel en 1809, et déjà « trop petite », dira Mgr Plessis, lors de sa visite en 1812.

Elle était située dans le fond du Platin, sur la propriété des Aucoin

1. Lettre du 21 août 1795, I. M. 7.

2. Lettre du 27 juillet 1800. I. M. II.

(Eusèbe à Thomas). Les ruines en étaient encore visibles à la fin du siècle dernier.

Dans la suite, on construisit un petit presbytère, bien misérable sans doute. C'est là que logera Mgr Plessis à sa visite de 1812.

Dès le printemps, des délégués de Chéticamp et de Magré coururent à Arichat chercher M. Allain. Cependant, on n'avait pas répondu à sa lettre de l'automne. Il y avait eu un désaccord. On en voulait un plus jeune. M. Allain en avait eu vent. Enfin, on s'était décidé à venir le chercher, mais à certaines conditions : c'est qu'il desservît Chéticamp et Magré avec un séjour égal à chaque endroit. Donc, surplus de dépenses et voyages pénibles¹. Il refusa et la voiture retourna sans lui.

Les Chéticantins, déçus, décident d'écrire eux-mêmes à l'évêque pour demander un autre prêtre. Cette lettre, « signée par trois des Mètres habitants de la paroisse répondant pour tous les autres » (en marge), laisse soupçonner quelque amertume au sujet du refus de M. Allain :

Chéticamp 2 jour de juin 1800

Mon Seigneur l'Évêque de Québec

Mon Seigneur

après avoir fait tout notre possible l'Été passé avec vous, pour avoir un prêtre nous voilla encore sans en avoir nous sommes un troupeau qui se vois abandonné C'est pourquoi nous nous jaitons entre vos bras pour que vous fassiez votre possible pour nous en procurer un Mr Allain Prêtre Ab(?) nous a Écrit qu'il a reçu des lettre pour venir nous desservir du Grand Vicaire de Québec il nous a faite bâtir une Chapelle dans le courant de l'Hiver dans la rigueur des temps & il nous a faite aller le chercher & il na pas voulu venir pour deservir toute la paroisse il non voulait que la moitié & il demande toujours la dime oufferte par toute la paroisse qui ette la somme de 1,000 L

Mon Seigneur

Nous nous recommandons à vous

Salut & Bénédiction

Benony Le Blanc

Joseph Boudrot

Regis Bois²

M. Allain avait mis l'évêque au courant du fait avec les explications voulues. Comme celui-ci demande de plus amples renseignements à M. Lejamtel dans une lettre que M. Allain lit par indiscretion, la colère du vieux missionnaire se donne libre cours dans une lettre à Mgr le 16 août suivant :

1. Lettre de M. Allain à Mgr le 27 juillet 1800.

2. N.-É. VII-5, Qué.

S'il leur en a coûté quelque chose, dit-il de ces gens qui sont venus le chercher, j'en suis quatre fois plus qu'eux tous ensemble... mon amour-propre est un peu piqué de me voir imputé un trait odieux lorsque j'ai desservi ces Butors deux années gratis sur six dont du tout je pouvais n'être pas content. C'est le pr. mot que j'en dis, il s'agit ici des gens de Magré dont vous avez vu un des chefs de parti et non point de l'ensemble composé en plus grand nombre de bonnes gens parmi lesquels un peu de mauvais levain peut nuire. Deus omnia disponit¹.

Il ne faudrait pas que cette petite chicane diminue la figure de ce grand missionnaire. Il était avancé en âge et plein d'infirmités ; et les Acadiens n'étaient pas sans défauts. Pour avoir une juste idée de sa valeur, souvenons-nous de ce que Mgr Plessis écrivait de lui, lors de son voyage aux îles de la Madeleine en 1811 :

Nul n'était plus propre que lui à maintenir (les Acadiens) dans cette estimable simplicité digne du plus bel âge du christianisme, dans cette innocence de mœurs, dans cette union, cette harmonie et cette probité à toute épreuve que l'on admire encore chez eux.

Il fit une dernière visite à Chéticamp en 1808, lors de son voyage aux îles de la Madeleine où il retournait demeurer avec un de ses neveux.

En 1812, âgé de 74 ans, épuisé d'infirmités et de fatigue, il se retira à l'Hôpital Général de Québec où il mourut un mois après, en juillet.

L'ABBÉ GABRIEL CHAMPION de Chéticamp

La lettre des Chéticantins à l'évêque de Québec semble avoir porté des fruits. Dès l'année suivante, 1801, une grande joie s'annonce pour eux. Ils vont avoir leur missionnaire et il résidera chez eux. Il s'appelle M. Champion.

Ce prêtre avait été chassé de France par la révolution française en 1790. Il avait passé l'hiver de 1800-1801 avec les Acadiens de la baie Fortune dans l'île du Prince-Édouard². Il vint à Chéticamp dans l'été de 1801. Il fut le premier prêtre à y établir sa résidence. Il devait desservir Magré et les îles de la Madeleine.

Dans une première lettre à l'évêque de Québec, le nouveau venu décrit son état civil :

1. I.M. 9, Qué.

2. Lettre de M. MacEachern à Mgr de Canath de Qué., le 30 mai 1801, LP.E. 22.

« Mon ancien diocèse... est celui d'Avranches... je suis né le 17 décembre l'an 1748... j'ai été fait prêtre l'an 1778... Mon nom est Gabriel Champion... »¹.

M. Champion se fit tout de suite remarquer pour son bon caractère qui ne se démentit jamais. M. MacEachern, missionnaire à l'île Saint-Jean, le dépeint ainsi la première fois qu'il en parle : « He is a worthy character »².

L'abbé de Calonne fait de même :

« Il est très fort, écrit-il à Mgr de Canath, très zélé, et d'une très bonne conduite. L'écorce en est un peu rude parce qu'il a toujours vécu parmi les paysans mais par cette raison peut-être en est-il meilleur, quoique peu propre à les mener dans les voies de la perfection, ce qui n'est pas requis pour la multitude. D'ailleurs ses sentimens sont très bons à tous égards »³.

« Ce brave missionnaire » comme l'appelle M. Burke, demeura six ans à Chéticamp, avec des randonnées fréquentes et prolongées naturellement aux îles de la Madeleine et à Magré. Ce furent six années de paix et de bonheur de part et d'autre, que seul faillit interrompre un fâcheux accident de la fin du carême 1805 : M. Champion devint subitement aveugle. « Dans moins d'une seconde, je perdis absolument la vue, au point de ne me conduire qu'avec peine en plein midy »⁴, écrit-il à Messieurs les évêques de Québec, le 7 mai 1806. Il dut aller à Halifax se faire soigner. « Le nerf... est attaqué » et seul « le grand médecin peut le guerir » écrivait M. Burke⁵. Cependant, il put dire la messe à la Saint-Pierre et regagner Chéticamp avant l'hiver, à la grande joie de tous, car « la perte de ce brave homme, avait écrit M. Burke, ne se réparera pas de si tôt »⁶.

Le cher missionnaire restera ainsi affligé jusqu'à sa mort, qui d'ailleurs, ne tardera pas. Il sent cette mort approcher. Il en avertit l'évêque de Québec avec des accents touchants :

« Je suis aux Îles de la Madeleine... toujours incommodé de la même infirmité. Si cenet quelle paraît manasser plus prochainement ma vie par un essouffement... qui mincomode la vue et me descend au cœur et quelque fois craindre ne pouvoir pas finir le sacrifice de la Ste Messe sans accident ce qui est arrivé une fois ou deux... » Puis, « un éblouissement occasionné par la neige nouvellement tombés sur les glaces des bays par sur les quelles j'avais été obligé de passer le jour... pour aller administrer un malade qui

1. De Chéticamp, le 10 juin 1802, N.-É.-6.
2. Lettre du 30 mai 1801, I.P.É.-22.
3. 1er juin 1801, N.-É. V-7.
4. N.-É. VII-7.
5. Lettre du 1er juin 1807, I.M.-22.
6. Le 10 août 1805.

était en danger de mort... Je crains bien que cela ne dure pas longtemps à cause de cet essouffement qui m'est survenu à mes autres incommodités et me présage probablement une mort prochaine...¹.

À l'automne 1807, il n'ose pas rester seul dans ses missions. Il se fait conduire auprès de M. Lejamtel, à Arichat. Il y meurt le 18 janvier 1808.

Cette mort fut une perte immense pour les missions du Golfe. « Elle laisse un vuyde (sic), écrivait M. Burke à l'évêque de Québec, que votre Grandeur aura de la peine à remplir »².

Jusque dans sa mort, cet homme de Dieu sut montrer une âme généreuse. Toutes ses dettes payées et 100 L léguées à ses neveux de France, par testament, il laissait tout le reste, ses meubles et son argent, aux pauvres de Chéticamp ; et, à cette chère mission encore, ses ornements et les choses qui lui servaient à l'autel³.

Ce missionnaire, simple et modeste, n'était pas un savant ; il n'était probablement pas un bâtisseur ; il se contenta de la chapelle primitive et d'un presbytère misérable. On lui doit cependant d'avoir fondé la première école à Chéticamp. Il était peu exigeant : « il trouvait toujours tout bien, disaient de lui les gens, et il ne voulait pas leur laisser faire aucune dépense ». Il n'était sans doute pas un liturgiste ni un canoniste éminent : à sa mort, l'église et le presbytère « ne sont pas beaucoup en règle... les choses ne sont pas en bon état ». Il n'y a pas encore de registres paroissiaux à Chéticamp. Enfin, aussitôt après sa mort, on doit songer à procurer « les choses nécessaires pour le service divin »⁴.

Mais ce prêtre eut un grand cœur. Il ne demandait jamais rien. Au contraire, il donnait tout et se donnait surtout. Aussi recevait-il beaucoup en retour : d'abord, l'estime de ses confrères dans le sacerdoce, puis le dévouement sans borne de ses paroissiens. En plus de la dîme, ceux-ci lui fournissaient son bois, lui donnaient de la viande plus qu'il ne pouvait en dépenser « et bien d'autres choses et le tout gratis ». Ils lui donnèrent surtout leur attachement, leur cœur. La douleur qu'ils éprouvèrent à sa mort fut immense : « Ils le regrettent beaucoup », écrira M. Lejamtel à son évêque⁵.

1. Lettre du 1er juin 1807, I.M.-22.

2. Lettre du 5 mai 1808. N.E. VI-18.

3. Lettre de M. Lejamtel à l'évêque le 29 juin 1808.

4. Lettre de M. Lejamtel à l'évêque le 3 sept. 1809, N.E. VI-53.

5. Lettre du 3 septembre 1809. N.E. VI-53.

• *De nouveau sans prêtre*

En 1808, nous l'avons vu, M. Allain fit une courte visite à Chéticamp, lors de son voyage aux îles de la Madeleine où il allait se retirer chez un neveu.

Et voilà les gens de Chéticamp sans prêtre, avec tout ce que cela veut dire de misère et d'inquiétude !

La condition des missionnaires obligés de faire de longs et pénibles voyages pour visiter leurs missions ou encore et souvent pour aller porter les secours de la religion à quelque malade en danger de mort, était faite d'énormes sacrifices et d'héroïques dévouements. Mais n'oublions pas que la situation des pauvres gens de ces régions n'était guère plus intéressante. On parle encore à Chéticamp de ces temps de dure misère où des hommes partaient pour Arichat dans leur légère embarcation chercher le prêtre pour une personne en danger de mort. Qu'on se figure l'angoisse de part et d'autre à la pensée du mourant qui joue peut-être son éternité ! Le prêtre arrivera-t-il à temps ?

L'année suivante, 1809, c'est encore M. Lejamtel qui reprend ses longues courses et se rend jusqu'à Chéticamp. La lettre de louanges qu'il écrit à l'évêque au sujet des Chéticantins montre à l'évidence que la bonté de M. Champion avait produit les meilleurs fruits :

« Ce sont des gens qui sont on ne peut pas plus charitables les uns envers les autres ; ils ont beaucoup de piété, et ce serait dommage de ne pas seconder et entretenir leur zèle. Ils sont fort généreux envers les prêtres qui les desservent et ont beaucoup d'égard pour eux ; les attentions qu'ils ont eues pour moi m'ont bientôt eu fait oublier la fatigue de mon voyage. J'étais allé chez eux par terre et par eau en traversant l'isle du Cap-Breton avec deux sauvages. Ils n'ont pas voulu me laisser retourner par le même chemin, vu, disaient-ils, que c'était trop pénible pour moi ; et ils ont équipé eux mêmes à leurs frais un bâtiment pour me ramener par mer à Arichat ou je suis de retour...

« Le dernier dimanche que j'étais à chétican ils se sont tous assemblés avec les députés de Magré et sont convenus de payer trois piastres par famille, à un missionnaire qui viendrait pour eux et même quatre, s'il était nécessaire. Il n'aurait pas grande dépense à faire lorsqu'il serait chez eux, car ils lui fourniraient son bois et lui donneraient de la viande plus qu'il ne pourrait dépenser et bien d'autres choses et le tout gratis, ce qui était le cas avec feu Mr Champion qu'ils regrettent beaucoup...

« Mr Champion avait légué ses meubles et son argent aux pauvres... Tous ont demandé que cette somme fut employée pour les églises comme étant les plus pauvres de leurs endroits, n'y ayant aucuns parmi eux de réduits à la mendicité. j'ai consenti à leur demande... tous le demandant d'une voix unanime, et les connaissant tous portés à assister les nécessiteux »¹.

1. Lettre à Mgr le 3 sept. 1809. N.E. VI-53.

C'est à cette visite qu'il avait fait un autre relevé complet de la population catholique de Chéticamp et de Magré. « Toutes ces familles en général ont beaucoup d'enfants », écrivait-il.

De cette visite, il rapportait surtout l'impression suivante : « J'ai trouvé des peuples désolés de n'avoir pas de missionnaire ». Quelques jours plus tard, il revient sur le sujet auprès de l'évêque :

« Un prêtre vivrait à son aise dans ces pays quoique la situation en puisse d'abord paraître un peu désagréable à ceux qui n'y sont pas accoutumés... ces gens faisant souvent chanter des grandes messes et des services, le casuel suffirait pour ainsi dire aux dépenses qu'il serait obligé de faire »¹.

Mais de missionnaire, il n'en venait pas. Et à l'été de 1810, le vieux M. Lejamtel dut reprendre la route de ces missions éloignées. Il fit faire le devoir pascal à tous et la première communion aux enfants. Une idée constante le préoccupe : leur avoir un prêtre :

« J'ai donné connaissance aux habitans de Chéticamp et de Magré des sentiments de votre Grandeur à leur égard... ils se réjouissent de voir qu'ils ne sont point abandonnés et se consolent dans l'espérance d'avoir un prêtre dans un tems ou dans l'autre »².

• La deuxième église

M. Champion s'était toujours contenté de la chapelle primitive, s'opposant à toute amélioration, à toute dépense de ses ouailles. Après sa mort, dans l'espoir d'avoir plus facilement un autre prêtre, conseillés aussi par M. Lejamtel, les Chéticantins décident et promettent de bâtir une autre église et des logements plus convenables pour le missionnaire. Ils tinrent parole et la construction de l'église commença en 1810. Ils mirent deux ans à la bâtir. Quand Mgr Plessis leur rend visite en 1812, il écrit dans son journal qu'elle n'a encore que sa première couverture, mais doit s'achever dans le cours de l'automne.

Cette deuxième église fut bâtie sur *la part* de Joseph Boudreau qui avait été heureux d'en céder le terrain au bon Dieu. Elle était située dans le Platin encore, au pied du *buttereau* au sud-est du chemin. Les vestiges en sont encore visibles. Elle était en bois, mais bien construite, avec un seul clocher surmonté d'une belle grande croix en fer.

La première église n'avait pas eu de titulaire. Celle-ci eut le sien. C'est l'évêque lui-même qui, lors de son voyage en 1812, « lui donna

1. Ib. le 10 sept. 1809. N.-É. VI-54.

2. Lettre du 4 mai 1810. N.-É. VI-55.

saint Apollinaire, martyr, parce qu'il avait ouvert sa mission chez eux, le jour où l'Église honore ce saint »¹.

En 1955, année du Bicentenaire acadien, les paroissiens de Chéticamp ont élevé un monument à leurs ancêtres, sur l'emplacement même de la deuxième église ; et sur la plaque du monument figurent les noms des *quatorze vieux*, les quatorze fondateurs de Chéticamp.

• *Les vieux cimetières*

À côté de la chapelle primitive, il y eut peut-être aussi le premier cimetière. Ce n'est pas certain. Mais si cimetière il y eut, on en avait déjà changé l'emplacement bien avant la construction de cette deuxième église. Le nouveau se trouvait sur le *buttereau*, en descendant la pente, en face de la nouvelle église. Le lieu était bien mal choisi puisque la moitié du terrain était trempé par les sources. C'est ce que l'on appelle le vieux cimetière aujourd'hui. Il servit jusqu'en 1868.

Là dorment les restes des fondateurs de Chéticamp. À part quelques-uns peut-être qui furent enterrés au fond du Platin dans le premier vieux cimetière, tous reposent ici.

• *Les Registres Paroissiaux*

En 1811, M. Lejamtel revint fidèlement faire sa visite aux Chéticampins dépourvus de prêtre. C'est à cette occasion qu'il ouvrit les Registres paroissiaux de Chéticamp, le 22 septembre 1811. Le premier acte au registre est un mariage qu'il avait lui-même célébré lors de son premier passage à Chéticamp en 1792. L'acte suivant est le baptême de Philippe Lelièvre datant du 22 septembre 1811. Des baptêmes, mariages et sépultures entre ces deux dates, rien ne figure aux Registres.

• *Visites épiscopales des missions du Golfe*

Depuis un certain temps, les évêques de Québec avaient manifesté l'intention de faire une visite pastorale dans ces régions du Golfe. Les missionnaires s'en réjouissent à l'avance : « ce serait pour nous un grand honneur et en même temps une bénédiction pour le pays », répondait M. Lejamtel². Ils se laissaient aller à une douce espérance qui n'était pas sans mélange cependant :

1. Journal de voyage, I. c. p. 230.

2. Lettre du 17 avril 1801. N.-É. VI-36.

« la trop grande distance des lieux, écrivait M. Champion¹, la contrariété du vent, du tems et de la mer, me font craindre que nous ne soyons pas assez heureux pour jouir de votre présence dans ces contrées sauvages ».

Dès 1803, Mgr Denaut entreprend cette longue et pénible randonnée. Il se rend jusqu'à Arichat. Il hésite longuement à se rendre à Chéticamp. Sur les conseils de MM. Lejamtel et Allain il se contente de faire venir M. Champion à Arichat.

VISITE À CHÉTICAMP DE MGR JOSEPH OCTAVE PLESSIS, *évêque de Québec.*

Mgr Plessis, successeur de Mgr Denaut, à son tour reprendra le chemin du Golfe.

Dans un premier voyage en 1811, il visite la Gaspésie et se rend aux îles de la Madeleine. Dès le printemps suivant, le 20 mai, il s'embarque de nouveau afin de pousser plus loin et compléter sa tournée pastorale. Il se rend à Chéticamp.

Il monte dans la goélette *Angélique* de 32 tonneaux, avec Aimé Dugast comme capitaine.

Il est accompagné de M. Maguire, curé de Saint-Michel de la Durantaye, de M. Beaubien, prêtre destiné aux missions du Golfe, de M. Xavier Côté, acolyte, choisi comme chapelain de l'évêque pendant ce voyage ; suivait Louis Lemieux, domestique de la mission. À l'île du Prince-Édouard s'embarquèrent avec l'évêque les abbés MacEachern et Macdonnel, l'un missionnaire dans l'île, l'autre en Nouvelle-Écosse.

• *Arrivée à Chéticamp*

Partis de la baie Fortune ou Rollo Bay « où se trouvent 26 familles acadiennes »², ils arrivent en face de Chéticamp deux jours plus tard, le 22 juillet.

Comme la guerre venait d'être déclarée avec les Américains, la terreur régnait dans toutes les colonies du Golfe, exposées aux incursions des corsaires. Cependant,

« il ne parut aux yeux des voyageurs aucun vaisseau dont la vue pût les alarmer ; mais, sans le vouloir, ils donnèrent eux-mêmes l'épouvante à quelques-uns des fidèles qu'ils allaient visiter dans un esprit de charité et de paix chrétienne.

« Trois chaloupes sorties le mercredi matin du havre de Chétican,

1. Lettre du 10 juin 1802, N.E. VII-6.

2. Voyage de Mgr Plessis 1812, l. c. p. 223. Vu l'importance de la narration de Mgr Plessis, nous en publions « in extenso » la partie qui se rapporte à Chéticamp, l. c. pp. 225-231. Les sous-titres sont de nous.

pêchaient de la morue à une moyenne distance de la terre. Le capitaine Dugast qui ne connaissait pas l'entrée du havre, s'approcha de l'une des trois, assez écartée des autres. Son motif était de prendre un des trois hommes qu'elle avait à bord, pour lui servir de pilote. Les braves gens lui prêtèrent des intentions hostiles, et persuadés que nous étions des Américains, ils commencèrent à tenir conseil entr'eux sur le parti qu'ils prendraient. L'un voulait se mettre en défense, quoiqu'ils ne fussent pas armés ; l'autre couper le cable de leur ancre et se sauver ; le troisième consentait à être pris sans raisonner. Son avis l'emporta. La goélette approchant d'eux, leur frayeur redoubla. L'évêque était debout auprès du mât de misaine. Bien qu'il fût en soutane noire, ils le prirent pour un officier de bord et ne doutèrent plus de leur captivité prochaine. Ils ne se rassurèrent que quand ils s'entendirent appeler en français et qu'ils reconnurent M. McEachern qu'ils avaient précédemment vu à l'Isle Saint-Jean. Dans leur agréable surprise ils seraient venus tous trois à la fois piloter l'Angélique si on l'avait désiré. Il n'en fallait qu'un ; il sauta joyeusement à bord et ne tarda pas à nous apprendre la terreur dont ils avaient été saisis. Mais en même temps que ceux-là se rassuraient, un pauvre Irlandais nommé Dudley, dont la maison était en vue, apercevant ce malheureux corsaire américain se sauva au bois, lui, sa femme et ses enfants, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux et en brûlant peut-être une partie. Quand il vit le prélat et ses compagnons débarquer paisiblement avec quelques effets et prendre le chemin de l'église, il eut honte de sa bévue et crut que le moins qu'il pouvait faire pour l'expier, était de le leur avouer. Ce fut ce qu'il fit en les abordant. »

Description des lieux

« Le havre de Chéticamp est formé par une presqu'île d'environ deux lieues de long, qui court au nord parallèlement à la grande terre du Cap Breton. L'Isthme qui l'y joint, n'est qu'un banc de sable que la mer bat des deux côtés, sans jamais le couvrir. Il semble que les habitants auraient dû s'établir sur les bords de ce beau bassin. Point du tout. Si vous en exceptez trois ou quatre, tous les autres, au nombre de plus de quarante, ont été se cantonner dans une affreuse vallée, bornée d'un côté par des montagnes entièrement couvertes de bois, et de l'autre par un coteau qui les éloigne du havre de près d'une lieue. C'est dans cette espèce de vaste tombeau qu'est aussi enseveli le presbytère et l'église¹ trop petite, ainsi qu'une plus grande qui n'a encore que sa première ouverture et doit s'achever dans le cours de l'automne. Un petit ruisseau, le royaume des grenouilles et des wawarons, serpente désagréablement autour du presbytère et régala l'évêque d'une musique assez discordante les quatre nuits qu'il y passa. »

Piété des Chéticampins

« Au reste, si la vallée occupée par les Chéticampins est désagréable par ses marécages et par les vents de sud et de sud-ouest qui y exercent un

1. « Il manque à l'église de Chéticamp un calice, un ciboire, un ostensor, un bénitier, un encensoir, une croix processionnelle, des ornements rouge et violet, une ceinture d'aube, des aubes, surplis pour prêtre et pour enfant de chœur, quelques amicts, lavabo, purificateurs, nappes d'autel, drap mortuaire et parement d'autel ». Mgr Plessis en 1812. Arch. de Qué. Cahier des Visites Pastorales no 7, pp. 23-24.

empire dont il serait difficile de se faire une idée, on en est abondamment dédommagé par la bonté des habitants, par leur respect et leur affection pour les prêtres. Ces sentiments se manifestèrent d'une manière bien consolante à l'arrivée de leur premier pasteur. Ils n'avaient encore jamais vu d'évêque chez eux ; leur joie était inconcevable, chaque famille venait à deux et trois arpents au-devant de lui, pour recevoir sa bénédiction, puis elle se rangeait à sa suite, faisant mille offres de services à lui et à ses compagnons, que tous étaient jaloux d'accueillir et de loger dans leurs maisons. Ces bons fidèles ne parlent qu'avec le plus grand éloge des pasteurs qui leur ont jusqu'à présent annoncé la parole de Dieu et administré les sacrements. La voix d'un prêtre, parmi eux, est aussi puissante que le serait celle d'un ange, parce qu'ils sont incapables de soupçonner qu'un prêtre puisse leur annoncer autre chose que la vérité, ou exiger d'eux autre chose que ce que Dieu lui commande. Ils ne parlent à un ecclésiastique que chapeau bas, lors même que la pluie leur lave les cheveux ou que le soleil leur brûle la tête ; ils soutiendraient avec lui une beure de conversation sans oser se couvrir, s'il ne le leur ordonnait à plusieurs reprises. Ils n'ont été desservis que par voie de mission par M. Lejamtel, depuis la mort de M. Champion, arrivée en 1807. Rien de plus ardent que leur désir d'avoir un prêtre qui puisse hiverner chez eux, ou du moins y passer plusieurs mois de suite. C'est ce que ne saurait faire M. Lejamtel, chargé, comme il est, de plusieurs autres dessertes. Ceux-ci s'estimeraient heureux d'avoir un desservant qui ne fût chargé que d'eux et des fidèles de Mâgré et des isles de la Madeleine. »

Ministère

« Mâgré est à cinq lieues au sud de Chétican, et sur la même terre. La population de cet endroit n'est que de trente-huit familles dispersées sur les deux bords d'une rivière dont ils ne peuvent occuper que les platins. L'évêque n'avait pas le loisir d'aller chez eux. M. Macdonell pour qui il avait très peu à faire à Chétican, se chargea de les avertir de s'y rendre, en même temps qu'il irait confesser les Écossais de l'anse de Mâgré, pour continuer de là jusqu'à Justico. Il partit donc le jeudi matin, ne laissant de prêtre auprès du prélat que messieurs Maguire et McEachern, qui furent occupés pendant quatre jours à entendre les confessions, et n'y suffirent qu'à peine ; pour les soulager, l'évêque se chargea avec son chapelain de toutes les instructions du matin et du soir, dressa la liste de toutes les personnes qui étaient à confirmer, tant de Mâgré que de Chétican, et confessa les enfants qui n'avaient pas encore communiqué, ainsi que douze personnes dont il célébra lui-même les six mariages avant de laisser l'endroit, à la condition expresse que les festins de noces ne se feraient qu'après son départ. Cet ordre fut fidèlement exécuté. »

Après avoir décrit les noces (voir pages 234-235), Mgr Plessis continue ainsi :

« Chétican et Mâgré sont généralement habités par des familles acadiennes, quoiqu'il s'y trouve quelques étrangers français, irlandais et jersiais, tous fort unis et également zélés pour leur religion. Ils ne cessèrent d'en donner des preuves pendant le séjour que l'évêque fit parmi eux, renouvelant tous les jours leurs instances pour obtenir un prêtre qui pût leur accorder une résidence plus suivie qu'ils n'en ont eue depuis cinq ans. »

Chapelles

« La chapelle de Magré a saint Michel pour titulaire. Celle de Chéticamp n'en ayant pas, l'évêque lui donna saint Appolinaire, Martyr, parce qu'il avait ouvert sa mission chez eux, le jour où l'Église honore ce saint. Il la termina le dimanche, 26, jour de sainte Anne, après avoir conféré l'onction sainte à 154 personnes. »

Départ

« L'après-midi du même jour, il se mit en devoir de regagner sa goélette; la plupart des habitants voulurent l'escorter jusqu'à la chaloupe qui devait le recevoir au haut du bavoir; pour s'y rendre il fallait faire une demi-lieue à pied; cette distance ne fit relâcher ni les hommes ni les femmes. Il ne put se récuser au sentiment de tendresse qu'excite dans son cœur cette foule de honnes âmes, à genoux sur la grève lui demandant sa dernière bénédiction et se recommandant les larmes aux yeux à ses prières. Ce spectacle renouvelé dans plusieurs autres endroits, rappelle inévitablement celui que donnèrent à saint Paul les fidèles de l'église de Milet, et donne lieu à des rapprochements et à des comparaisons dans lesquelles l'apôtre moderne sent de combien il est inférieur à celui des nations.

« L'embarquement se fit vers 5 heures du soir. Il avait pour objet d'atteindre un havre nommé Justico ou Justaucou ou Justaucorps, car on n'est pas d'accord sur cette dénomination. »

Durant cette visite, M. MacEachern fit trois baptêmes et M. Maguire quatorze. Ceux de nos ancêtres qui eurent l'honneur d'être conjoints par Mgr l'évêque lui-même furent : Charles Boudreau et Luce Aucoin, André Poirier et Anastasie Devaux, Hubert Aucoin et Marie-Madeleine Bois, Frédéric Deveaux et Marguerite Romard, tous huit de Chéticamp, et deux autres couples de Magré : Paul Doucet et Marthe Haché, Jean Etchevery et Henriette Larade.

Aucun prêtre ne fut nommé à Chéticamp lors de cette visite. M. Lejamtel vint donc fidèlement en septembre de cette même année faire sa mission.

• *Espoir déçu : Noyade de l'abbé Dufresne en 1812*

Monseigneur avait eu une trop bonne impression des gens de Chéticamp pour ne pas s'occuper d'eux. À l'automne 1812, il leur donne l'objet de leur rêve, dans la personne de M. l'abbé Antoine Dufresne¹. Celui-ci, muni de tout le nécessaire au culte et de pouvoirs étendus, s'embarque pour sa mission. « Jamais prêtre n'était parti... avec plus de joie, plus d'empressement, plus de projets édifiants que l'abbé Dufresne », écrit Mgr Plessis².

1. Arch. de Qué. Reg. H. f. 311; lettres de M. Lejamtel, 27 août 1813.

2. *Journal de Mgr Plessis* 1815, Mgr Têtu, p. 64. Un séminariste, l'abbé Vézina, sous-diacre, accompagnait l'abbé Dufresne à Chéticamp, sans doute pour lui aider à faire le catéchisme et à faire l'école.

Malheureusement, la saison était avancée, la navigation dangereuse et le capitaine ivrogne. Le capitaine manqua non seulement Chéticamp, mais même l'île du Cap-Breton et visant trop au nord, franchit l'Atlantique. Une tempête surprit leur goélette et les jeta sur les rochers de l'île Mocodome où ils périrent tous corps et biens, le 14 novembre 1812¹.

Imaginez la désolation des Chéticantins, qui attendaient depuis si longtemps ! « La perte du prêtre qui leur était destiné a achevé de les jeter dans la consternation », écrit Lejamtel². L'hiver suivant, tandis que l'abbé Manseau était parmi eux, ils firent chanter un ou plusieurs services par semaine pour l'âme de ce prêtre qu'ils n'avaient pas connu mais qui « avait péri en chemin pour aller chez eux »³.

Touché de la profonde épreuve qui les accable, M. Lejamtel passe six semaines avec eux l'année suivante. À son retour, il transmet à Mgr l'évêque en termes très délicats et respectueux les instances des habitants de Chéticamp pour avoir un prêtre.

Ce vénérable missionnaire revint encore en août 1814. Un moment, il crut avoir trouvé un candidat au sacerdoce :

« J'ai en vue un autre petit jeune homme de Chétican qui paraît avoir beaucoup plus de dispositions et de désir pour l'état ecclésiastique que le jeune Hureau. Toute l'objection qu'il y a à son égard, c'est qu'il est l'aîné de sa famille et que ses parents, qui sont pauvres ont de la peine à consentir à son absence, vu que c'est un bon enfant et qu'ils le regardent comme leur soutien »⁴.

Ce fut le dernier voyage de M. Lejamtel au milieu de ces gens qu'il avait tant aimés. Il approchait la soixantaine. Les fatigues subies dans tant de voyages, des rhumatismes qui le rongeaient, lui rendaient la tâche par trop difficile. Il en fallait un plus jeune.

L'ABBÉ ANTOINE MANSEAU, de Tracadie, N.-É.

Ce jeune prêtre, né à Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, région de Nicolet, le 12 juillet 1787, avait reçu l'onction sacerdotale le 2 janvier 1814 à Québec. D'abord vicaire à la cure de Sainte-Anne de la Grande-Anse, à la fin du mois d'août 1814, il est nommé « missionnaire de Tracadie, Pomquette et Havre-à-Boucher, sur la Nouvelle-Écosse, et aussi de Chétican et de Magré, sur le Cap-Breton ».

1. Voyage de Mgr 1815 : *Visites Pastorales de Mgr J. Octave Plessis*, par Mgr Têtu, p. 62, Qué. 1903. Un jeune homme des îles de la Madeleine fut rescapé.

2. Lettre du 13 juin 1813.

3. *Visites Pastorales*, etc., ib. p. 64.

4. Lettre de M. Lejamtel du 4 oct. 1814, N.E. VI-64. C'était Guillaume à François Leblanc, qui émigra aux îles de la Madeleine en 1839.

« ... Arrivé à Tracadie, où il devait hiverner, le nouveau Missionnaire y trouva encore son prédécesseur, Mr Pichard, prêtre français, qui y résidait depuis plusieurs années. Comme on était alors au 10 novembre et qu'il n'y avait plus moyen pour ce vieux et vénérable prêtre de partir pour Québec où l'appelait son Evêque, Mr. Manseau prit le parti d'aller passer l'hiver à Chétican qui est à trente lieues de Tracadie. Il en fit avertir les habitants de cette mission, par un nègre qui dut faire le trajet à pied, et qu'il fallût en conséquence payer fort cher.

« À la nouvelle d'un Missionnaire qui allait résider au milieu d'eux, les bons Acadiens poussent une goélette à flot, lui rendent ses agrès et se mettent en route pour Tracadie, où, douze jours après, ils arrivent à pleines voiles.

« Comme tout le petit bagage du Missionnaire était prêt, il ne se fit pas attendre : on remit donc à la voile sans perdre de temps, et dès le lendemain au soir, on jetait l'ancre dans le Hâvre de Chétican.

« C'était le 28 Novembre¹, et il était grand temps d'arriver au port, car dès la nuit suivante, l'hiver s'établit tout de bon par un vent de foudre accompagné de neige et avec une des plus furieuses tempêtes qu'on puisse voir sur cette plage.

« Pourtant, on ne s'étonnera pas que cette tempête ne se soit ainsi élevée qu'après l'arrivée du missionnaire; car tous les dévôts Acadiens s'étaient mis en neuvaine pour lui obtenir une bonne et heureuse navigation; et au dernier jour de ce pieux exercice, le vaisseau entra dans le Hâvre, ce qui ne s'était jamais vu dans une saison si avancée.

« Aussi les bons Acadiens étaient-ils dans une grande anxiété, en le voyant exposé si tard, à toutes les fureurs des vents et de la mer. Quelle ne fut donc pas leur joie en apprenant l'heureuse traversée de leur Missionnaire. Du Hâvre à la Chapelle qui en est distante d'une demi-lieue, ce n'était qu'une procession continuelle de ces fervents chrétiens qui accouraient à sa rencontre pour se prosterner à ses pieds, et recevoir ses premières bénédictions. « Cher Monsieur, lui disaient-ils dans leur langage naïf, je sommes bien aise de vous voir terrir (arriver); j'étions bien évantés du temps que n'y avait de vous voir tenir la mer si tard ».

« Ce fut le premier dimanche de l'Avent, que le Missionnaire se trouva pour la première fois, environné de ses nouveaux paroissiens. Ce fut une scène vraiment touchante et pleine d'émotions ».

« La joie la plus pure se peignait sur toutes les figures; et il ne manquait rien au bonheur du pasteur qui, longtemps après, en était encore tellement impressionné, qu'il avouait que dans ce moment il se sentait parfaitement heureux. Tant il est vrai, qu'un bon peuple fait le bonheur de son pasteur !

« Il passa six mois au milieu de ces braves gens qui, par leur docilité, leur foi et leur piété, adoucissaient et lui faisaient même oublier tout ce qu'il y avait de pénible dans sa position. Il se trouvait placé entre deux montagnes qui ne lui laissaient voir le soleil que depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, ces montagnes ne se trouvent qu'à cinq à six arpents l'une de l'autre.

« Malgré où se trouvaient des chrétiens aussi fervents, est situé à 6 lieues de Chétican, M. Manseau devait se rendre à cette mission au moins toutes

1. C'est le 23 qu'il arriva. C'est ce qu'il dit dans une lettre à Mgr le 7 janvier 1815. D'ailleurs il inscrit un acte de baptême dans les registres le 24.

les trois semaines, y faire l'Office le Dimanche, y catéchiser les enfants, y administrer les malades, y faire faire les Pâques. Or, toutes les excursions devaient se faire à pied, accompagné seulement d'un homme ou de deux.

« L'hiver se passa à voyager ainsi d'une mission à l'autre, à instruire les enfants, à administrer les sacrements aux adultes et à donner des leçons de chant à de bons jeunes gens qui devinrent pour ces missions, d'excellents chantres »¹.

« La manière dont il m'ont accueilli et le traitement qu'ils continuent à me faire, écrivait-il à Mgr, confirment bien la bonne idée que votre Grandeur m'avait donnée de ces bons habitans. Tout est gratis ici, nourriture et vêtement ; il n'y a pas moyen de dépenser un sou : chose qui m'acomode assez bien »².

Il retourna à Tracadie dans le printemps, mais revint passer l'hiver suivant avec ces bons Chéticantins. Il y fera encore un court séjour d'un mois, en 1816. En 1817 il était nommé à la cure des Cèdres, où les difficultés qu'il rencontra

« dans l'exercice de son ministère, lui firent regretter ses bonnes missions du Golfe, et plusieurs fois, il se repentit de les avoir quittées si tôt »³.

Il devint plus tard grand vicaire à Montréal et refusa même la mitre avec le poste de coadjuteur de Mgr Lartigue.

Devenu curé de St-Charles de l'Industrie (Joliette actuel) en 1843, il fonda le Collège de Joliette et le Couvent pour les jeunes filles.

L'ABBÉ JOSEPH CÉCIL

À son premier hiver passé à Chéticamp, l'abbé Manseau avait avec lui un séminariste, qui avait discontinué ses études momentanément pour raison de santé. Il s'y dépensa à faire le catéchisme et la classe tous les jours. « Les gens de Chétican veulent absolument le garder au Cap-Breton pour leur faire la prière et l'école », écrivait M. Manseau⁴. L'abbé Cécil retourna à Québec pour être ordonné en 1815 et revint missionnaire dans l'île du Prince-Édouard où il demeura six ans.

L'ABBÉ RÉMI GAULIN, d'Antigonish

Dans son troisième voyage dans le Golfe, Mgr Plessis avait avec lui un jeune prêtre ordonné depuis quatre ans, qu'il destinait à ces missions. Il fut placé à Saint-Ninien, ou Antigonish, avec charge de

1. Jos Bonin, ptre. *Biographies de l'honorable B. Joliette et de M. le grand vicaire A. Manseau*, p. 177-215, Montréal 1874.

2. Lettre à Mgr le 7 janvier 1814, de Magré, N.E. II-148.

3. Jos Bonin, l. c.

4. Lettre de Manseau à Mgr 7 janvier 1814.

Chéticamp et Magré, où il devra résider deux mois par année, « en deux visites, l'une du printemps, l'autre de l'automne. Vous y percevrez une piastre par communiant ». Il s'agit de la piastre espagnole¹. Ce prêtre était l'abbé Rémi Gaulin.

Né à Québec le 30 juin 1787, il y fut ordonné le 13 octobre 1811.

Dès la fin de septembre 1815, M. Gaulin fit sa première apparition à Chéticamp. Fidèle à la consigne de Mgr Plessis, il y reviendra tous les ans jusqu'en 1819, date de l'arrivée à Chéticamp de l'abbé Joseph Moll.

M. Gaulin eut à se plaindre des gens de Chéticamp. « Je suis un peu fatigué de l'ivrognerie d'un bon nombre de mes Chéticantins », écrit-il à M. Beaubien des îles de la Madeleine, à qui il désire succéder à ce poste².

Les difficultés qu'il avait à Antigonish étaient de nature cependant à lui faire désirer son rappel à Québec.

« Vous vous êtes abandonnés à l'impureté, à l'ivrognerie, les querelles règnent parmi vous... les jours de dimanches et de fêtes sont changés en des jours de libertinage, etc... »

écrivit Mgr Plessis dans une lettre pastorale du 21 août 1816³, aux habitants des missions de Sainte-Marguerite d'Antigonish. En effet, dès 1817, M. Gaulin demande son retour « to provide for my poor old father »⁴. Il écrit souvent en anglais à Monseigneur bien que ses registres soient tenus en français. Ses quatre années de missions étant écoulées, Monseigneur lui offre de l'emploi au *Canada* dès l'automne 1817, pour l'année suivante. M. Gaulin qui ne répond qu'au printemps suivant, se voit forcé à grand regret, de refuser l'invitation.

"I had the imprudence (I might say foolishness) to undertake the building "of a presbytere in Chéticamp, which undertaking caused me to run into "debts the last years penny deranged all my projects"⁵.

Il sollicite donc la permission de prolonger son séjour dans ces missions pour pouvoir payer ses créanciers. Il y restera de fait jusqu'en 1822.

1. Avis donnés à Arichat le 4 juillet 1815 par Mgr Plessis, cf. Mgr Henri Têtu : « *Visites Pastorales* » par Mgr J. Octave Plessis, év. de Qué., son voyage de 1815. Appendice E., p. 203, Québec 1903.

2. Lettre 4 juin 1818.

3. Reg. H. F. 135.

4. Lettre à Mgr le 4 août 1817 d'Arichat.

5. Lettre à Mgr le 4 mars 1818 de Chéticamp. En 1818, à l'automne, un abbé Beaubien de Québec vint le visiter à Chéticamp où il fit un baptême et deux mariages.

Il devint par la suite, en 1833, coadjuteur de l'évêque de Kingston, puis titulaire au même siège le 14 janvier 1840¹.

• *Le chant d'église*

L'abbé Manseau et le séminariste Cécil, qui passa l'hiver 1814-1815 avec lui à Chéticamp, s'étaient efforcés d'enseigner les rudiments du plain-chant à un groupe d'hommes et de jeunes gens de Chéticamp. L'abbé Rémi Gaulin continua l'œuvre commencée. Le plain-chant, avec la connaissance de *la note*, s'est transmis fidèlement jusqu'à l'arrivée des religieuses en 1903, les « Filles de Jésus », qui prirent la direction de la chorale et plus tard, firent adopter le chant grégorien pour répondre aux directives de Pie X.

Ce fut toujours un grand honneur à Chéticamp que d'être maître-chantre. En plus de diriger la chorale, de choisir le chant des offices, son rôle important était surtout d'entonner seul tous les chants : cantiques, psaumes et antiennes.

On raconte ce fait qui tient du conte populaire, arrivé dans la deuxième église. Un jour, le maître-chantre étant mort, il restait quatre chantres. L'un des quatre connaissait la note mais n'avait pas de voix. Un autre ne savait pas la note, mais par contre, possédait une très belle voix. Les deux autres ne jouissaient ni de l'un ni de l'autre avantage, puisque l'histoire n'en parle pas. La dispute eut lieu entre le premier et le second pour la fonction de maître-chantre. Le prêtre dut s'en mêler et trancha en faveur du second, de la belle voix même sans la note. Le dimanche suivant, aux Vêpres, le nouveau maître-chantre entonne le Laudate sur le cinquième ton, mais il manque son coup, déraile et reste en panne. Un autre s'essaie, mais manque aussi. Le premier recommence sans plus de succès. Alors, celui qui savait la note se lève et chante tout fort sur le cinquième ton : « Il y a trois chantres dans le chœur qui ne savent pas le cinquième ton ».

• *Nouvelle Juridiction épiscopale*

Jusqu'ici, tout l'est du Canada relevait encore de l'évêque de Québec au point de vue de la juridiction ecclésiastique.

En 1817, des bulles du Saint-Siège érigeaient en vicariat apostolique toute la péninsule de la Nouvelle-Écosse avec Mgr Edmund Burke comme titulaire. Le Cap-Breton et le reste des Maritimes demeuraient sous la juridiction directe de Québec.

Le 12 janvier 1819, l'abbé Bernard Angus MacEachern est nommé

1. Décédé le 8 mai 1857, il fut inhumé dans sa cathédrale à Kingston.

évêque suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour les Provinces et Isles du Golfe. En 1820, il établit le siège épiscopal à Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard. Le Cap-Breton entrait dans cette nouvelle circonscription ecclésiastique.

Les évêques de Québec, en plein accord avec l'évêque suffragant, continueront de s'occuper de leurs prêtres déjà rendus dans les missions françaises de cette région. Ils continueront de leur donner les pouvoirs¹, de régler les cas de conscience particulièrement difficiles, d'émettre des ordonnances² et même des lettres pastorales³.

Le 11 août 1829, des bulles de Rome érigent Charlottetown en évêché avec le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et les îles de la Madeleine comme territoire. Et le 4 septembre de la même année, le Cap-Breton tout entier était rattaché à la province ecclésiastique d'Halifax, comme il avait été uni politiquement à la péninsule en 1820. Il passait donc sous la juridiction de Mgr William Fraser, alors évêque d'Halifax.

Enfin, le 21 septembre 1844, le Saint-Siège érigea un nouvel évêché à Arichat, suffragant d'Halifax. Mais le 23 août 1886, le siège de cet évêché sera transféré à Antigonish par Mgr John Cameron, alors évêque.

L'ABBÉ JOSEPH MOLL⁴

Depuis la mort de M. Champion en 1808, les Chéticantins n'ont, qu'à de rares intervalles, la visite d'un missionnaire qui demeure ailleurs. Enfin, avec M. Moll, ils ont de nouveau un missionnaire chez eux, à eux. Il desservira, sans doute, Magré et les îles de la Madeleine, mais Chéticamp est le lieu de sa résidence.

Il prit charge de son poste en septembre 1819. Il n'y resta même pas les quatre années qui paraissent exigées des missionnaires⁵ donnés à ces missions. Dès le printemps de l'année 1822, il quitte ces lieux

1. Arch. de l'Archevêché de Qué. Reg. I, f. 3-5.

2. Ibid., Reg. i. f. 5.

3. Ibid., Reg. K. f. 150 v.

4. « L'abbé Joseph Moll, né à Montréal le 28 février 1794, de Michel Moll et de Marie Vernier, fut ordonné le 12 octobre 1817. Vicaire à Deschambault (1817-1819); curé de Chéticamp (1819-1822), de Sainte-Anne-de-la-Pérade (1822-1828), de Saint-Timothée-de-Beauharnois (1828-1832); premier curé de Saint-Édouard-de-Napierville (1832-1842); curé de Saint-Charles-sur-Richelieu (1842-1844), de Saint-Sulpice (1844-1855); décédé le 8 avril 1857; inhumé à Berthier-ville », cf. Allaire, l'abbé J.B.A. : *Dictionnaire biographique du Clergé Canadien-Français*, t. I. *Les Anciens*. 1910, p. 389.

5. "You... remind me of my approaching term of aberration and offer me... employment in the interior of the diocese" dira M. Gaulin. Lettre 4 mars 1818.

qu'il n'avait pas aimés et qui sans doute, ne l'avaient point aimé non plus. Il fut nommé curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Il est le premier missionnaire qui trouve à se plaindre et amèrement des gens de Chéticamp, aussi et surtout de ceux de Magré. Il semble que ce missionnaire s'était fait illusion sur la vie et les difficultés dans les missions : « J'y ai souffert beaucoup plus de traverses dans les six premiers mois que je ne m'y serais attendu »¹.

Et ses critiques quoique fondées paraissent empreintes d'une nuance d'amertume causée par cette déception :

« Le presbytère qui n'était alors que commencé, continue-t-il, et qu'il fallait faire achever, les danses et les ivrogneries qu'il fallait tâcher d'abolir y ont donné lieu, accoutumés qu'ils étaient d'être reçus avec ces habitudes. Maintenant j'y éprouve un peu plus de consolations. Les danses y sont devenues très rares, les ivrogneries moins fréquentes. Il est vrai que plusieurs ont fait de nécessité vertu, la boisson ayant manqué cet hiver, et je crains bien que ceux-là ne reprennent leurs débauches ordinaires, à l'arrivée des Marchands »².

M. Moll ne paraît pas s'acclimater à Chéticamp. Il ne s'y plaît pas. Dès 1821 il parle de s'en retourner à la première occasion, « car ce n'est pas à toutes les saisons, dit-il, ni même tous les ans qu'on trouve des occasions de sortir de ce lieu d'exil »³.

Il part sans attendre son successeur qui d'ailleurs n'est pas encore nommé.

LE PÈRE VINCENT, trappiste

Chéticamp retombait sans prêtre et les secours spirituels devaient lui venir encore de l'extérieur. M. Gaulin revint pour une courte visite à l'automne.

C'est aussi cet été-là, que le Père Vincent, religieux trappiste, stationné à Tracadie vint faire une tournée à Chéticamp. Il ne fit que passer sans doute, puisque les registres ne contiennent qu'un seul acte de lui, au 14 juin.

2. — LES CURÉS DE CHÉTICAMP

L'ABBÉ AUGUSTIN MAGLOIRE BLANCHET

Mais dès le mois d'août 1822, Mgr Plessis conférait les pouvoirs de missionnaire pour Chéticamp, Magré et les îles de la Madeleine, à un jeune prêtre qu'il avait ordonné à Québec l'année précédente, le

1. Lettre de M. Moll à Mgr le 28 mai 1821, N.-É. VII-18.
2. Ibidem.
3. Ibidem.

3 juin. Le premier acte inscrit par celui-ci à Chéticamp ne date que du 20 octobre 1822. Il est le premier à signer : « curé de Chéticamp »¹.

Rien de bien remarquable n'advint sous son règne, si ce n'est quelques difficultés parmi les paroissiens au sujet de successions, et de la division des terres. M. Blanchet désirait fortement garder la paix parmi ses ouailles et lui-même ne dédaignait pas d'écrire de sa main plusieurs testaments pour les vieux. On en conserve encore dans les familles.

Il eut aussi certains cas d'injustice à régler, pour lesquels il consulte Mgr Plessis. En voici un : Un marchand avait tendu des rets à saumon à l'embouchure de Magré, à l'encontre des règlements passés par les habitants de l'endroit. Colère des gens ! On lui intime l'ordre de les enlever dans les 24 heures. Ce qu'il décide de faire. Mais dans la nuit, un enragé, trop zélé, coupe les rets. D'où dommages graves. Le marchand intente un procès et fait payer l'amende à celui qui l'avait menacé le plus fort. Or, celui-ci est innocent, etc...

Dans ces difficultés qui n'ont rien de surprenant cependant, M. Blanchet fait bonne figure. Pas de jérémiades ni de plaintes acerbes. Il comprend que les missions ne sont pas le paradis sur terre et avec humilité ne regrette que son inexpérience :

« Je ne voudrais pas me plaindre de ma situation, mais elle n'en est pas moins triste pour un jeune homme comme moi qui aurais tant besoin de conseil et qui me trouve si éloigné de ceux qui pourraient m'en donner et pour ma propre conduite et pour celles des brebis qui me sont confiées. La seule chose qui puisse me rassurer : c'est que je crois être dans l'ordre de la Providence »².

Il devait faire le trajet de Chéticamp à Arichat pour se confesser³. Mgr Plessis lui répondait :

« Il est aisé de concevoir que votre solitude a des inconvénients, mais elle a aussi ses consolations, ne fût-ce que l'éloignement des occasions de médiosance et autres péchés auxquelles on est exposé dans la société. Au surplus vous êtes à votre place, puisque vous êtes où la Providence vous a placé. Vos 4 ans finis, vous aurez la liberté de revenir, mais vous m'en prévien-drez six mois à l'avance » (lettre du 18 juillet 1825).

En juillet 1825, Mgr MacEachern de qui relevait le Cap-Breton depuis février 1820, vint donner la confirmation à 222 personnes. Il semble que ce soit la première visite d'un évêque après celle de Mgr Plessis en 1812. En bon écossais, il administra ce sacrement à tous ceux qui n'étaient pas encore confirmés, même les enfants à la mamelle.

1. Acte dans les Reg, du 25 nov. 1822.

2. Lettre à Mgr Plessis le 6 fév. 1825.

3. Lettre de Mgr MacEachern à Mgr Plessis le 10 oct. 1823, d'Arichat.

Ayant appris la chose, Mgr Panet, devenu son archevêque, lui demanda de ne plus agir ainsi « quand ce ne serait que pour me plaire, » lui dit-il¹. Cela pouvait se faire autrefois quand il n'y avait pas d'évêque², pas maintenant.

M. Blanchet revint à Québec en 1826, ses quatre années réglementaires écoulées. Il devint plus tard en 1846 évêque de Walla-Walla dans l'Orégon. Son passage à Chéticamp, s'il n'avait pas fait de bruit, avait fait du bien et laissé un bon souvenir. C'était une noble figure et un grand cœur dont Chéticamp pouvait s'honorer³.

*
* *

En jetant un regard en arrière, on constate en effet, que si Chéticamp fut souvent privé de missionnaires, si ceux-ci ne vinrent qu'à des intervalles trop espacés, cependant ils furent tous jusqu'ici des personnalités d'une valeur morale exceptionnelle.

Champion se distingue par sa bonté et sa pauvreté ; Lejamtel est un saint ; Manseau un homme supérieur dont l'humilité refuse la mitre ; Gaulin et Blanchet, celui-ci surtout, deux nobles figures qui d'ailleurs deviendront évêques.

De là la vénération profonde enracinée au cœur de tout Chéticantin pour le prêtre. De là une foi inébranlable, récompensée même par des miracles. Cette foi va même un peu trop loin. En effet, les Chéticantins ont toujours cru et plusieurs croient encore que tout prêtre jouit du pouvoir de faire des miracles comme il possède celui d'administrer les sacrements et de consacrer. Il est difficile de leur faire admettre qu'il n'a dans ce domaine qu'un pouvoir d'intercession, plus ou moins efficace suivant sa sainteté et la foi des gens.

*
* *

L'ABBÉ JULIEN COURTAUD

Le successeur de M. Blanchet fut M. Courtaud. Il était né à Deschambault, le 12 septembre 1787, et fut ordonné le 24 février 1812. De la Rivière-Ouelle où il fut deux ans vicaire (1825-1826), il est nommé à Chéticamp, le 4 septembre 1826. Il n'y arrive cependant qu'au début de novembre.

1. Lettre du 3 mars 1826. Archev. de Québec, Reg. des Lettres, V. 12, p. 450.

2. Mgr Denaut avait agi ainsi lors de sa visite dans ces missions en 1803.

3. Décédé le 25 février 1887 à Vancouver où il s'était retiré.

Une lettre de l'abbé J.-B. Maranda, curé d'Arichat, un Canadien, à l'abbé Charles-Félix Cazeau nous dépeint un peu le type de ce nouveau missionnaire qui s'en allait à Chéticamp :

« J'ai enfin vu Mr Courtaud, dit-il. Il est aimable parce qu'il a beaucoup de façons canadiennes ; mais mêlées avec du gros *palan* (?) qu'il a apporté de Deschambaut et qu'il a fort bien entretenu parmi les Cadiens. En Canada pas un n'est manière à sa façon. C'est pourtant à peu près la pierre précieuse du clergé », dit-il avec ironie¹. Et en 1842, dans une autre lettre au même, il dira : « J'ai donc Courteau pour voisin : je suis plus convaincu que jamais qu'il n'est point une des 7 merveilles. Bon au moral mais excentrique »...²

Son premier contact avec ses missions fit bonne impression :

« J'ai trouvé comme je me l'attendais, toutes choses en ordre, et je n'ai pas à me plaindre d'aucune chose : les gens sont assez zélés suivant leurs moyens ; car ils sont bien pauvres, et plus que je ne pensais ; leurs finances vont toujours en décroissant »³.

Mais il déchantait vite : et dès l'année suivante il écrit :

« Je pensais trouver des gens plus zélés pour leur missionnaire que j'en ai trouvés dans mes missions, principalement les gens de Mâgré qui, à ce que j'ai connu, ont donné beaucoup de peines à Mr Blanchet, et qui se préparent à ne pas m'en donner moins par leur peu de soumission et par les difficultés qu'ils ont entre eux pour les ramener à la raison, vu leur peu d'honnêteté et de soumission. Je les ai avertis que j'en informerais votre Grandeur ; ce qui m'a paru les rendre un peu plus traitables. »⁴

En 1828 cela semble aller mieux :

« Quant à ma mission tout va bien depuis certain temps, sauf quelques petites tracasseries de têtes acadiennes, gonflées d'orgueil, comme il s'en trouvent dans plusieurs Missions du Golf. Il faut que mon presbytère soit réparé, je leur ai recommandé avant de partir et je n'ai trouvé que peu d'opposition, et moins que je ne me l'imaginai »⁵.

Et nous sommes persuadé qu'il s'imaginait bien des choses, et qu'il était malhabile dans ses interventions. Si bien que les gens pleins de vénération pour les autres prêtres, semblent n'avoir pas confiance en ses jugements⁶. Ainsi dès qu'il parle d'en appeler à Monseigneur, les gens sont tout de suite « plus traitables », et même sur des questions en

1. En date du 24 octobre 1826.

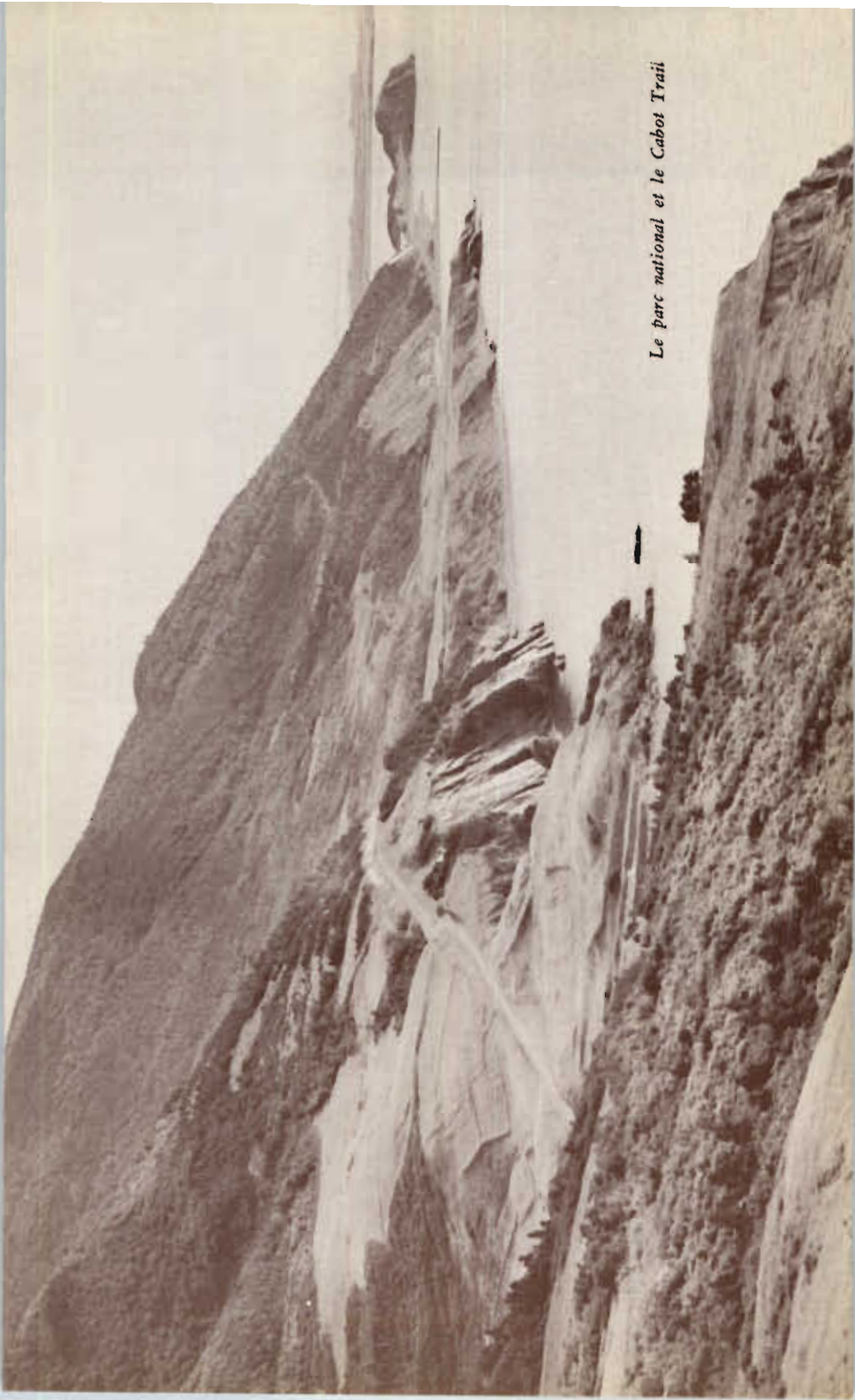
2. En date du 27 avril 1842.

3. Lettre à M. l'abbé Fortier, secrétaire, le 5 avril 1827.

4. Lettre à Mgr Panet le 22 sept. 1827.

5. Lettre du même au même le 4 juin 1828.

6. D'ailleurs, de 1827 à 1832 il doit reprendre au moins quatre mariages qu'il avait faits. Raison : Découverte de nouvelle parenté.



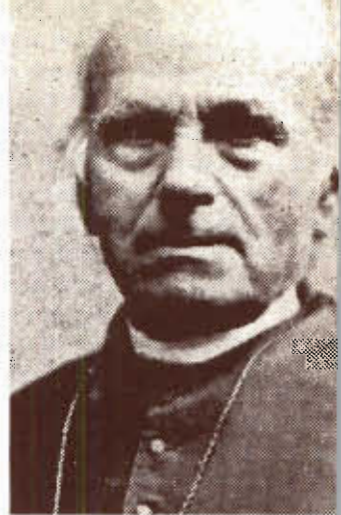
Le parc national et le Cabot Trail



Les MISSIONNAIRES

R.P.
*François
Lejamtel*

R.P.
*Augustin
Magloire Blanchet*



*L'église
du
«buttereau»*



Les CURÉS

R.P.
*Hubert Girroir
(1867-1875)*

R.P.
*Julien Courteau
(1826-1841)*



litige, prêts à se soumettre à la décision de Mgr¹. Ce sujet en litige en donne une illustration. Le gouvernement donne aux pêcheurs des gratifications tant le tonneau de poisson. Les capitaines de goélettes voulaient garder ces gratifications pour eux sans partager avec les pêcheurs qu'ils engageaient à tant la ligne ou à tant pour-cent. Mgr Panet estimera qu'ils avaient raison, sans porter de jugement absolu. M. Courtaud voulait que les capitaines partagent avec leurs pêcheurs ; ce qu'ils refusaient de faire. Alors le missionnaire de s'emporter :

« Je prie Votre Grandeur de m'envoyer quelques mots d'écrit pour les forcer de se rendre ; car je ne prétends pas être conduit par des ignorants tels qu'ils sont, ni aller contre mon devoir, pour m'accorder avec eux »².

Il revient six mois après : à propos des avis qu'il leur donne à ce sujet, il dit :

« rien ne peut leur entrer dans la tête ; une fois que les Acadiens ont pris un travers ils ne veulent plus en revenir, malgré les meilleurs raisons ».

Ses raisons n'étaient peut-être pas si bonnes, puisqu'il ajoute :

« car je pourrais me tromper ; ils me disent que si votre Grandeur leur ordonnait de le donner, ils s'y rendraient sans difficultés, ...les gens ne veulent pour ainsi dire écouter que l'évêque »³.

Malheureusement, il reste que si M. Courtaud n'avait sans doute pas l'équilibre de M. Manseau, ni la patience d'un Lejamtel, les Chéticantins de leur côté et les gens de Magré avaient perdu beaucoup de leur honnêteté primitive et laissaient à désirer dans leurs mœurs.

Deux vices tout particulièrement semblent avoir fait du ravage parmi ces belles populations selon le missionnaire :

« Les vices les plus déplorables ici, sont l'ivrognerie et l'injustice ; ...Je serais bien charmé que votre Grandeur leur donnerait par lettre une forte réprimande sur ces deux vices, principalement sur l'ivrognerie ...Et je suis certain que cette réprimande ferait grand bien, aussi bien que les menaces de ne point leur accorder de missionnaire, car ils ne craignent rien tant que d'en être privés »⁴.

En effet, la boisson n'entraîne pas par barriques sur chaque goélette sans entraîner avec elle des ruines sociales et morales.

M. Lejamtel n'eut pas trop à s'en plaindre, semble-t-il. M. Manseau est en proie à des inquiétudes. Dans une lettre de 1814, après avoir parlé avec admiration des habitants de ces lieux, il ajoute : « C'est bien dommage qu'en l'un et l'autre endroit (Chéticamp et

1. Lettre à Mgr Panet le 22 sept. 1827.

2. Lettre à Mgr Panet le 12 sept. 1829.

3. *Ib.*, 15 fév. 1830.

4. Lettre à Mgr Panet, 15 fév. 1830.

Mâgré) le rum (sic) soit en si grande bénédiction »¹. L'usage, comme il arrive trop souvent avec la boisson, devint vite un abus qui fatalement entraîna la misère.

Les missionnaires subséquents auront à se plaindre eux, et de l'abus intolérable de la boisson et de la pauvreté de ces mêmes gens. Tandis que les premiers missionnaires insistaient sur le revenu assez rondet qu'ils pouvaient y recevoir dès les premières années de la fondation, leur opinion change avec l'abus grandissant de la boisson. Et en 1827, M. Courtaud pouvait écrire : « Les gens... sont bien pauvres, et plus que je ne pensais ; leurs finances vont toujours en décroissant »². Il revient sur le même sujet le 4 juin 1828 dans une lettre à Mgr : « La pauvreté de ma mission est extrême et par suite nécessaire, je n'ai qu'un bien faible revenu »³. Tandis qu'en 1809, ils étaient prêts à payer \$3 par famille au missionnaire, à lui fournir le bois et la viande et bien d'autres choses gratuitement⁴ ; vingt ans après, « les gens sont négligents à payer leurs dettes ainsi que la dîme ; si on leur demande, on passe pour intéressés... Je suis très à l'étroit »⁵. L'évêque de Québec va jusqu'à menacer nos gens de les priver de prêtre s'ils ne s'amendent pas :

« Vous pourrez donc avertir de ma part vos gens, écrit-il à M. Courtaud, que s'ils ne sont pas plus fidèles à s'acquitter de leurs obligations envers leur missionnaire et que s'ils ne renoncent pas à leurs débauches, je vous retirerai et les laisserai sans Prêtres ».

Et un peu plus haut dans cette même lettre :

« Je ne suis d'avis de leur envoyer un missionnaire pour mourir de faim. J'ai trop besoin de mes Prêtres dans d'autres parties de mon diocèse pour les laisser périr dans les missions. C'est la malheureuse passion pour la boisson qui en porte peut-être un grand nombre à assouvir leur passion et à perdre leurs âmes plutôt que de fournir aux besoins de celui qui travaille à les sauver. »⁶

La réprimande sollicitée par M. Courtaud arriva enfin :

« Bernard Claude Panet par la miséricorde de Dieu et la grâce du S. Siège Apostolique, Évêque de Québec. À nos très chers Frères, les Paroissiens de Chétican, Salut et Bénédiction en N. S.

C'est avec la plus vive douleur, Nos très chers Frères, qu'au lieu des rapports avantageux que nous avons coutume de recevoir de vous, nous avons appris que vous vous abandonniez presque continuellement aux

1. Lettre de M. Manseau à Mgr le 7 janvier 1814.
2. Lettre à l'abbé Fortier, ptre.
3. Lettre à Mgr le 4 juin 1828.
4. Lettre de M. Lejamtel à Mgr le 3 sept. 1809.
5. Lettre à Mgr de la part de M. Courtaud, le 12 sept. 1829.
6. Lettre de Mgr à M. Courtaud le 15 oct. 1829.

excès de l'intempérance. Quel triste spectacle pour ceux que Dieu a chargés du soin de vos âmes, que de voir des chrétiens s'abandonner à des excès aussi détestables. Mais malheureusement ce n'est pas le seul reproche que nous ayons à vous faire, les injustices que vous vous permettez les uns les autres sont encore pour nous un sujet d'affliction. Ah, craignez, nos très chers Frères, que le Seigneur irrité de voir tant de désordres régner parmi vous n'appesantisse sur vous le bras de sa colère. Si nous sommes dans la nécessité de vous faire de semblables reproches, comptez que notre affection pour vous n'est pas diminuée. Rien ne nous sera donc plus agréable que d'apprendre que vous avez mis à profit les avis paternels que nous vous donnons aujourd'hui et qu'ils ont fait sur vos âmes une impression durable.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue et publiée au Prône de la Messe Paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire le neuf juillet mil huit cent trente.

Bern Cle Év. de Québec
Par Monseigneur
C.F. Caseau ptre secrét. »¹

Chéticamp n'était donc point pour M. Courtaud un paradis terrestre apparemment.

Il avait écrit à Mgr le 12 septembre 1829 :

« Votre Grandeur voudra bien se ressouvenir qu'il y a quatre ans l'année prochaine que je suis dans le Purgatoire et quelque fois dans l'Enfer ; que je désirerais avoir un successeur rendu ici avant de quitter la place ...il est nécessaire qu'un prêtre sache un peu l'anglais, et qu'il soit capable de se faire craindre ; car la crainte parmi les Acadiens est le meilleur mobile pour les tenir dans leur devoir ».

Malgré tout, M. Courtaud restera à Chéticamp jusqu'en 1841, et l'on peut dire à son crédit qu'il ne ménagea point son dévouement.

En plus du ministère que lui demandait Chéticamp, il desservait Margaree, continuait ses courses apostoliques jusqu'à Broad-Cove et même jusqu'à Baddeck². Ces voyages fatiguaient le missionnaire : « Ma santé diminue, écrit-il, par la nécessité où je suis de faire de longs voyages à cheval »³.

D'ailleurs le souvenir qu'il a laissé à Chéticamp est celui d'un bon prêtre, un peu original, parfois malhabile, mais bien intentionné et réellement apôtre.

Il fut remplacé par M. Paddey McKeagney et envoyé à L'Ardoise

1. En marge : Lettre pastorale de l'év. de Québec aux habitants de Chéticamp, Cap-Breton. Québec, 9 juillet 1830. Archives de l'Archevêché, Reg. K. f. 150 v.

2. Rapport de la « Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique ». Rapport 1943-1944, p. 112.

3. Lettre à Mgr le 12 sept. 1829.

pour « réparer les sottises » que ce dernier avait faites dans cette région¹. Il y mourut le 6 mai 1869.

L'ABBÉ PADDEY McKEAGNEY

Le successeur de M. Courtaud fut M. Patrick McKeagney.

Il était né à Clogher, en Irlande, de Patrick McKeagney et de Catherine McCarney. Il parlait et écrivait très bien le français, ayant fait ses études dans une institution française².

Il arriva en juin 1841. Comme son manque de tact a déjà laissé à désirer à L'Ardoise, sa venue à Chéticamp n'a rien de prometteur, car il y « aura bientôt gâté ce que Courteau a pu faire de bien », écrit M. Maranda, curé d'Arichat³.

Comme M. Courtaud, il avait élu domicile à Chéticamp mais devait desservir Magré. Le curé voisin était l'abbé Alexander MacLeod, de Broad-Cove. Aussi, en 1843, quand M. McKeagney fut envoyé à Meteghan, où il demeura huit mois, c'est le curé de Broad-Cove qui visita Chéticamp et Magré, demeurés sans prêtre. M. McKeagney revint à Chéticamp en juin 1844 et y demeura jusqu'en septembre 1854.

Le souvenir qu'il a laissé est celui d'un prêtre qui n'arrivait pas à la cheville de ses prédécesseurs. Il n'accomplit rien de sensationnel. Il se contenta de la vieille église d'en bas du *buttereau* qui ne suffisait pourtant plus. L'acte le plus éclatant de son séjour à Chéticamp fut... son départ, qui donna lieu à une scène inoubliable.

Ayant conscience que son ministère avait été quelque peu déficient, il voulut faire un acte de réparation publique. Il partit un dimanche. Il célébra la messe. Puis, s'étant fait à la chaux une grande croix blanche dans le dos, il demanda pardon aux paroissiens venus en foule pour son départ et qui furent émus jusqu'aux larmes de cet acte d'humilité.

Il y avait chez lui une grande dose d'excentricité mêlée à un désir évident d'épater les gens, comme le laissent voir quelques-unes de ses paroles du départ : « J'anéantirais la place, s'il n'y avait pas tant de bon monde ! » Il laissait des pigeons. On lui demanda quoi en faire. « Laissez-les, aurait-il dit, ils me suivront. »

1. Lettre du curé M. Maranda d'Arichat au curé Cazeau le 27 avril 1842. M. Maranda y dit avoir mangé des prunes des arbres plantés à Chéticamp par M. Courtaud.

2. The Casket (Antigonish) mai 1860. Était-ce en France ? ou à Québec où son frère Henri McKeagney fut ordonné le 30 septembre 1821 ? Ce dernier, missionnaire à Sydney, avait créé ou occasionné beaucoup de chicanes et de difficultés par son manque de tact.

3. Lettre à M. Cazeau, le 27 avril 1842, d'Arichat.

Il quittait non seulement Chéticamp, mais aussi le diocèse. Plus tard en 1854 il fut accepté et incardiné dans le diocèse de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Il est mort en 1860 dans le Madawaska, curé à Saint-Léonard.

Il avait été treize ans curé de Chéticamp. Il semble que, malgré de grands défauts, il sut garder la sympathie des gens par sa simplicité, son abord facile et surtout par son dévouement aux malades.

• *Dix années manquent aux registres paroissiaux*

Le digne successeur de M. McKeagney n'apparaît pas aux registres paroissiaux. Dix années manquent. Un cahier a dû se perdre. Le dernier acte inscrit, le fut par M. McKeagney le 2 janvier 1846. L'acte suivant, du 19 octobre 1856, est signé par M. Jacques McDonagh, P.P. Mais nous savons qu'entre M. McKeagney et M. McDonagh, il y eut M. Chénal.

L'ABBÉ H. J. CHÉNAL

À cette époque, l'évêque d'Arichat, Mgr Colin Francis MacKinnon, conscient de sa charge apostolique, multipliait les démarches pour obtenir des prêtres français pour ses paroisses acadiennes du diocèse. Avec le même zèle apostolique, il s'efforce d'obtenir des religieuses françaises pour Arichat. À cette fin, il écrit au cardinal-préfet de la Propagande, supérieur du Séminaire des missions étrangères de Paris. Finalement, il envoie à Paris l'abbé John Cameron, futur évêque d'Antigonish, afin de faire les démarches voulues sur place et de presser les choses. Plus ou moins bien accueilli à Paris, l'abbé Cameron reçut peu d'encouragement. Il revint quand même avec un prêtre, l'abbé H.J. Chénal¹.

M. Chénal fut un original lui aussi. Il était encore moins équilibré que M. McKeagney et n'en eut pas le zèle. Négligent pour le ministère, même pour les malades, il se faisait tirer l'oreille pour aller administrer les mourants. Violent et superbe, il eut des démêlés avec les marguilliers au sujet des biens de la fabrique. L'évêque dut intervenir bientôt pour le modérer d'abord, puis pour le mettre à la raison. Il dut lui intimer l'ordre d'admettre à l'église des personnes qu'il en avait exclues² et de ne plus les ennuyer.

1. Les paroissiens prononçaient Channelle. On voit par les nombreux testaments qu'il rédigea pour les paroissiens, qu'il avait un français impeccable et une belle calligraphie.

2. C'est le seul cas où nous trouvons un indice de pénitences publiques à Chéticamp.

sonne. Que l'on eût une charge de foin ou une charge de bois, il fallait lui donner tout le chemin. Il criait : « Clear the road ! » Il fallait se ranger.

Il n'était guère plus modéré en chaire. On raconte qu'un dimanche, il prêchait contre le jeu « au loup » (jeu de carte à l'argent). Pointant du doigt la femme d'un paroissien, il cria : « Front de damnée ! » Le mari bondit sur le coup et dit : « Père Chénal, vous parlez sur quelque chose de faux ! » Le Père Chénal sauta dans l'allée et lui intima l'ordre de sortir de l'église. Le mari resta calme et dit : « Allez-vous-en à l'autel, Père Chénal. Je sortirai quand je voudrai ! » Mais il sortit peu après.

En voiture, avec son cheval « Steamboat », il n'arrêtait pour per-

Le séjour du Père Chénal à Chéticamp fut de courte durée, soit un an ou deux. On ignore de quel côté on l'expédia.

L'ABBÉ JACQUES MCDONAGH

L'abbé McDonagh fut à Chéticamp durant l'hiver 1856-1857. Il écrit en latin et signe « parochus », curé de Chéticamp. Ensuite, il fut nommé à Mulgrave où il devint curé fondateur de cette paroisse.

L'ABBÉ WILLIAM CHISHOLM (1857-1866)

Fils de John Chisholm et de Marguerite Chisholm, M. Chisholm était né en septembre 1830 à Glasshurn, Nouvelle-Écosse. Il fut l'un des premiers élèves du Collège d'Arichat. En 1854, après quelques mois au Séminaire de Québec, il dut revenir pour raison de santé, et continuer ses études à l'Université d'Antigonish, dont il fut le premier élève avec l'abbé Thomas Sears. Ordonné prêtre par Mgr MacKinnon à Antigonish même, le 21 septembre 1856, il fut immédiatement nommé curé à Margaree.

Il parlait couramment le français, l'anglais et le gaélique.

En 1857, le 9 mai, il fut nommé curé de Chéticamp tout en continuant à desservir Margaree. Deux ans après, il entreprenait de construire une nouvelle église à Margaree, la troisième en ce lieu. Il n'eut pas le temps de la finir lui-même. Mais l'abbé H. Macdonald, qui venait d'être nommé curé à Margaree, mena à bonne fin la construction commencée.

À Chéticamp, M. Chisholm, ou « le gros Chisholm », comme les gens le nomment encore, a laissé dans cette population le souvenir d'un homme sérieux, d'un apôtre équilibré et d'un bâtisseur hardi.

• *La troisième église en 1861*

À peine libéré de Margaree et des soucis de l'église qu'il avait entrepris d'y bâtir, l'abbé William Chisholm commença d'en construire une à Chéticamp. Il ne faut pas oublier que la paroisse de Chéticamp comprenait alors toute la paroisse actuelle de Saint-Joseph-du-Moine. Sa limite était le ruisseau de Patrick Delaney qui la séparait de la paroisse sœur de Magré. De l'autre côté, la paroisse s'étendait jusqu'au Cap-Rouge où s'étaient établis les Maurice Aucoin et les *Warrec* (Joseph) Leblanc.

Avec le temps, la petite église en planches des débuts était devenue vite trop exigüe. Elle était pourtant vieille de 50 ans, quand on la démolit.

La troisième église sortait du Platin, « cette espèce de vaste tombeau »¹ dont parlait Mgr Plessis. Elle s'élevait fière et rayonnante sur le *buttereau*, de là sa désignation : l'église du buttereau. Elle était sise dans la partie nord-ouest du cimetière actuel, mais près du chemin du roi, sur lequel donnaient les portes d'entrée.

Bâtie en pierres à joints perdus, elle était fière de ses deux clochetons. Deux grandes marches également en pierres, rehaussaient l'entrée. L'une d'elles, d'une seule pièce, n'est autre que la grande pierre du perron de l'église actuelle, devant les grandes portes d'entrée. Une pierre de taille, dans laquelle le P'tit Clerc² avait ciselé des clefs, ornait la façade, au-dessous de la grande rosace. La même pierre et la même rosace se retrouvent dans la façade de l'église actuelle.

Elle fut construite en 1861. Mgr MacKinnon, évêque d'Arichat vint poser la première pierre le 29 mai 1862, le jour de l'Ascension. L'architecte s'appelait Enée Hamel. Ronald et John Gillis de Sainte-Rose étaient les entrepreneurs. L'intérieur fut fini par un Chéticantin, M. Félicien à Basile Chiasson.

Le maître-autel sert encore d'autel à la sacristie d'aujourd'hui. Les vieux bancs servent encore aujourd'hui dans la salle paroissiale. Enfin la chaire, une chaire roulante, servit longtemps elle aussi dans l'église actuelle, ainsi que la balustrade et les trois autels.

Dix ans après, en 1871, le P. Hubert Girroir procura une belle cloche, qu'il fit installer sur un campanile élevé, à côté de l'église.

1. Journal de voyage, l. c., p. 226.

2. Ce Leclerc se noya dans la rivière de Magré.

Cette cloche est encore la même qui de son haut clocher d'aujourd'hui répand ses notes joyeuses et puissantes. Elle s'appelle Marie ¹.

• *Le cimetière actuel*

Les cimetières comme les églises avaient besoin d'espace. Le vieux cimetière, d'ailleurs fort limité dans son étendue utilisable, était rempli. Il fallut en ouvrir un autre. On y consacra tout le faite du *buttereau*, qui constituait comme une grande cour à la nouvelle église. C'est le cimetière actuel qu'on a agrandi un peu par après, en descendant du côté nord-est.

La première personne « enterrée dans le cimetière neuf » ², fut Marie Larade, épouse de Cyprien Deveau (Sépultien, disent les gens), le 27 juin 1868. On raconte cette anecdote à son sujet. Elle était, paraît-il, mauvaise, même terrible. Son mari très peureux, devenait naturellement la victime de ses emportements. Un jour qu'elle se servait du manche à balai à ses dépens, Sépultien se sauva sous le lit. Alors, elle de frapper sur le lit et de le fourgonner, accompagnant des pires menaces, ses ordres : « Sors de là ! » — Mais lui de répondre en brave : « Non, je sortirai pas ! Y a rien comme un homme qui a du cœur » ! Imaginez, il avait le cœur de rester sous le lit !

Le premier service dans l'église du *buttereau* fut celui d'Agathe à Konoch Chiasson.

L'abbé Chisholm était un bâtisseur. Il ne se contenta pas de l'église. Il bâtit aussi un beau presbytère. Par la suite, il construira une autre église et un presbytère à Heatherton où il sera nommé curé. À Pomquet ensuite, il finira l'intérieur de l'église et bâtit un presbytère.

Il quitta Chéticamp pour la paroisse de Heatherton au printemps de 1866. Il avait été neuf ans à Chéticamp et y avait accompli de grandes œuvres. Sa mémoire y est demeurée en vénération. Il est mort à Pomquet, le 15 février 1884.

• *Autres lacunes dans les registres*

Les registres n'ont aucun acte d'inscrit sur une période de deux ans, de l'année 1864 au mois de juillet 1866. D'ailleurs, pendant tout son séjour à Chéticamp, M. Chisholm n'inscrit aucun acte de sépulture dans les registres. Il n'y inscrit que les baptêmes.

1. On lit sur ses flancs l'inscription suivante : « Cast by William Blake Co. Formerly H.N. Hooper & Co., Boston, Mass. A.D. 1871. Marie 1871 Chéticamp, Rev. Hubert Girroir Pastor ».

2. Note marginale à son acte de sépulture, écrite par M. Girroir.

L'ABBÉ LOUIS-ROMUALD FOURNIER (1866-1867)

Curé à Margaree, l'abbé Fournier est nommé curé à Chéticamp au départ de M. Chisholm. Il était né à Vaudreuil, province de Québec, le 24 août 1828. Il ne fut qu'un an à Chéticamp. De là, il fut nommé curé à Arichat où il mourut le 10 avril 1870.

L'ABBÉ C. A. CHISHOLM (1867-1868)

L'abbé Hubert Girroir, qui venait d'être nommé curé de Chéticamp, avait obtenu la permission de faire un voyage à Rome avant de venir prendre possession de sa nouvelle paroisse.

C'est durant ce voyage de l'abbé Girroir que l'abbé C. A. Chisholm passa l'hiver à Chéticamp. Les actes inscrits par lui dans les registres paroissiaux sont couvés de fautes d'orthographe.

L'ABBÉ HUBERT GIRROIR (1867-1875)

L'abbé Hubert Girroir est probablement l'une des plus belles figures des prêtres de Chéticamp, avec leur premier missionnaire Lejamtel. Il était né à Tracadie, en Nouvelle-Écosse, le 18 juillet 1825. Il fit ses études ecclésiastiques d'abord à Halifax, puis à Québec où il fut ordonné prêtre par Mgr Turgeon, le 18 février 1853.

D'abord curé pendant dix ans à Arichat (1853-1863), il se manifesta immédiatement par son grand dévouement à la cause de l'instruction française. En 1856, puissamment aidé par son évêque, il obtenait pour Arichat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal et des Frères des Écoles Chrétiennes. Malheureusement les lois scolaires d'alors vouèrent cette œuvre à l'échec et ces deux communautés religieuses enseignantes durent quitter Arichat. Nommé curé d'Acadieville en 1863, il y bâtit un autre couvent¹.

En 1867, l'abbé Girroir était nommé curé de la paroisse de Chéticamp. À la suite des changements si fréquents de ses prêtres, surtout après avoir connu des types comme McKeagney et Chénal, la paroisse de Chéticamp devait laisser à désirer. L'abbé Girroir était à la hauteur. « Je suis envoyé pour mener la paroisse et je la mènerai », dit-il sans ambages à son premier prône. Il sut mener en effet avec sagesse, pour le plus grand bien spirituel et temporel de la paroisse.

Dès son arrivée, il se préoccupa de la question des écoles. Aussi, profitant de ce que la loi de 1864 avait d'avantageux, il vit à couvrir la paroisse d'écoles neuves, dont deux grandes : « la grande école du havre », et « la grande école du Plateau ».

1. Dictionnaire biographique du clergé can.-français, par l'abbé J.B.A. Allaire, Second Supplément 1911, p. 76.

Grâce à la direction sage et à la charité débordante de cet homme énergique, les abus de boisson et autres furent vite réprimés et les bonnes volontés encouragées. La paroisse connut un regain de vie religieuse intense et l'intégrité de mœurs de ses plus beaux jours.

Homme de puissante envergure, il avait à cœur l'avenir économique de Chéticamp, tout comme l'avancement spirituel de ses ouailles. Il se rendit compte de l'importance que prendrait le havre de Chéticamp si la baie était rendue navigable par le creusement d'un chenal d'entrée. Il multiplia les démarches à cette fin et obtint du gouvernement fédéral le creusement de ce chenal en 1874. Le résultat tangible fut que la baie de Chéticamp devint aussitôt l'un des plus beaux havres des Maritimes assurant un abri contre tous les vents. Peu à peu, « la Pointe » à l'autre bout de l'Île, fut délaissée comme havre de pêche et comme centre de commerce. La géographie démographique de Chéticamp a complètement changé et le havre actuel est devenu l'un des plus importants et l'un des plus populeux du comté.

À cette époque, alors que l'information était plus difficile, le peuple moins renseigné et les questions politiques non moins importantes, le pasteur devenait le grand conseiller de ses ouailles, même en politique. La paroisse votait le plus souvent au gré du curé. Aux élections fédérales de juillet 1872, le Dr Hugh Cameron, de Mabou, se présentait comme candidat du comté contre Samuel MacDonnell. La Confédération canadienne demeurait encore un sujet brûlant. Cameron mena sa campagne électorale contre la Confédération, tandis que MacDonnell appuyait le nouveau régime. Le Père Girroir prit fait et cause pour M. Samuel MacDonnell. Or, le Dr Cameron était le cousin, paraît-il, de l'évêque coadjuteur et avait son appui. L'affaire eut des suites : le Père Girroir fut nommé à une autre cure dans un autre comté.

Les Cameron portaient le sobriquet de « rouges »¹. À son dernier sermon, le Père Girroir aurait dit à ses gens : « Je regrette de partir. Mais je pars à cause de la tête rouge, rouge comme un bœuf rouge ». Et il pleurait.

Une fois sorti du havre, sur le bateau du vieux Prudent Chiasson qui l'emmenait et emportait ses effets, il aurait dit : « Pour retourner avec le monde de Chéticamp, je coulerais tout ce que j'ai ici ».

Il s'en allait prendre la cure du Havre-à-Boucher. Il y demeura jusqu'à sa mort survenue le 25 avril 1884.

1. J.L. MacDougall : *«History of Inverness County»*, 1922, p. 43.

L'ABBÉ PIERRE Fiset (1875-1909)

Le premier acte inscrit aux registres par le Père Fiset date du 30 mai 1875. Le dernier datera du 26 février 1909.

Le Père Fiset était né à l'Ancienne-Lorette, près de Québec, le 28 mai 1840¹. Il était encore séminariste quand il répondit à l'appel de Mgr Colin Francis MacKinnon, alors évêque d'Arichat, qui invitait des prêtres canadiens-français pour les paroisses acadiennes de son diocèse. Il fut ordonné le 3 décembre 1864 à Antigonish. D'abord professeur de français à l'Université d'Antigonish (1864-1865), puis curé de Havre-à-Boucher (1865-1875), il fut nommé en 1875 curé à Chéticamp pour succéder à l'abbé Girroir. Il y demeura trente-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort en 1909.

À son premier prône, il aurait dit : « Si vous avez des malades, venez me chercher (lui-même n'avait pas de cheval à ce moment-là). Si vous n'avez pas de cheval, venez me le dire et je me rendrai à pied n'importe où dans la paroisse ».

Le Père Fiset fut un homme d'œuvres extraordinaire. Plus que tout autre, ce grand homme a contribué à mettre Chéticamp sur la carte géographique par l'essor qu'il lui a fait prendre et l'importance qu'il a réussi à lui donner. Il fut l'une des plus belles figures des nombreux prêtres canadiens-français qui se donnèrent au diocèse et qui ont contribué pour beaucoup à sauver les Acadiens de l'anglicisation.

• *Division de la paroisse*

Un des premiers soucis du Père Fiset à son arrivée fut de faire ériger la paroisse de Saint-Joseph-du-Moine, qui jusque-là faisait partie de Chéticamp.

Les limites sud de la paroisse de Chéticamp s'étendaient au-delà du Grand-Étang et du Cap-du-Moine, ce qui donnait dix milles et plus à certains paroissiens pour se rendre à l'église de Chéticamp. La fondation d'une paroisse s'imposait.

Déjà en 1824, Mgr Plessis, évêque de Québec, écrivait à l'abbé Magloire Blanchet qui l'avait consulté à ce sujet :

« Il n'y a nul inconvénient à construire une petite chapelle entre Chéticamp et Magré pour les raisons que vous dites. Donnez-lui saint Norbert ou saint Claude pour patron »².

1. Issu d'une belle et nombreuse famille dont le père et la mère étaient Joseph Fiset, cultivateur, et Marie-Adélaïde Gauthier.

2. Lettre de Mgr Plessis à Magloire Blanchet le 21 août 1824.

Pourtant ce n'est que le 8 septembre 1879 que ce projet se réalisera et la nouvelle paroisse eut saint Joseph comme titulaire. De là, Saint-Joseph-du-Moine¹. L'église fut bâtie la même année et bénite le 16 novembre. Le premier curé fut l'abbé Guillaume Leblanc. L'abbé Joseph Marinelli en est le curé actuel².

Cette paroisse acadienne, totalement homogène, compte 800 âmes. Les gens y vivent d'agriculture et de pêche.

• *La quatrième église*

L'église du *buttereau* bâtie en 1862 par l'abbé Chisholm était devenue trop petite, même après la fondation de la paroisse de Saint-Joseph-du-Moine. Surtout, elle n'était plus centrale. La population s'agglomérait de plus en plus au havre depuis que le creusage en avait fait un port de mer magnifique.

Le Père Fiset exécuta ce tour de force et ce coup d'audace d'y bâtir une nouvelle église, alors que celle du *buttereau* en pierre, encore solide, n'avait que 31 ans d'existence. Comme les matériaux de l'ancienne devaient servir pour la construction de la nouvelle, on la démolit. La dernière messe y fut célébrée le 11 décembre 1892.

Il faut dire que cette construction souleva de l'opposition. Les paroissiens désiraient plutôt construire une chapelle au Petit-Étang et réparer la couverture de la vieille église qui en avait besoin, que de se mettre en frais d'une nouvelle construction. Comme il arrive souvent dans ces circonstances, quelques particuliers se montèrent et faillirent en entraîner d'autres à des excès regrettables.

Mais le Père Fiset était l'homme de l'heure et il sut imposer son idée par des faits. Il acheta la maison de François Chomable, sur l'emplacement du couvent actuel. Il y disait la messe sur semaine et y recevait les gens, les habituant ainsi à diriger leurs pas de ce côté. En 1888, il bâtit un spacieux presbytère³. Il acheta le terrain de la future église, de Moïse et Pierre (Mitouk) Poirier. Quand l'idée fut suffisamment faite, il annonça sa décision de construire.

1. « À l'entrée du village, encore appelé Friar's Head, les premiers colons avaient remarqué au bord de la mer un rocher abrupt, découpé par les vents et les pluies, rappelant d'une façon assez frappante la figure d'un moine en prière ». Cf. Histoire commémorative, Saint-Joseph-du-Moine, 1879-1954, brochure, 17 pages, p. 3.

2. Voici les curés et les prêtres qui ont desservi cette paroisse : Père Guillaume LeBlanc 1879-1892 ; Père Théophile Richard 1892-1911 ; Père Brousseau 1911-1924. (Il y eut les Pères A. Boudreau et Théophile Maillet successivement comme vicaires) ; Père Joseph A. DeCoste 1924-1950 ; le Père A. Briand, puis actuellement le Père Joseph Marinelli.

3. C'est encore le presbytère d'aujourd'hui, le quatrième à Chéticamp.

Cinq ans avant de commencer les travaux, il établit dans la paroisse une répartition de six dollars par famille. Les cinq ans écoulés, il invita les paroissiens à continuer bénévolement de payer les six dollars par année, ou à donner le poisson d'une journée de pêche que lui-même vendait au profit de l'église.

Le Père Fiset voulait faire grand et beau. Il fit appel à l'architecte D. Ouellet de Québec pour les plans et confia la construction à Hubert Morin des Trois-Pistoles. Les Robin, propriétaires de l'île d'où l'on prenait la pierre, donnaient celle-ci gratuitement. Les paroissiens fournissaient le mortier, le bois et la main-d'œuvre. Des années à l'avance, on avait transporté sur la glace des pierres de la « Pointe Enragée », dans l'île. La glace, ces hivers-là, resta au dire des gens, miraculeusement forte. Même au printemps, alors qu'elle faiblissait, on continuait le transport des pierres, protégé par la foi invincible en la parole du prêtre qui avait dit : « Halez, halez, personne n'enfoncera ». En effet, on n'eut à déplorer aucun accident.

Le terrain de l'église devint un immense chantier où chacun donnait sans compter de son temps et de ses sueurs. Les gens parlent encore avec fierté et émotion de ces mois de labeur intense où, stimulés par le chef dynamique qu'était le Père Fiset, tous se dépensaient avec ardeur et entrain.

Les Morin construisaient solide. Les Chéticantins se rappellent encore avec étonnement la longueur, la profondeur et la largeur des fossés destinés à asseoir sur le roc les fondements de l'immense édifice.

Les travaux commencés en 1892 allèrent bon train. À l'automne, les murs de l'église montaient aux appuis des fenêtres et la sacristie était suffisamment finie pour y célébrer la messe. La *première messe* eut lieu le 18 décembre. On put ensuite démolir l'église du *buttreau* pour en utiliser les pierres.

Les constructions d'alors n'atteignaient pas les prix effarants de nos jours. Morin demandait \$27,850 pour bâtir l'église avec la sacristie et finir celle-ci en dedans. Pour l'intérieur de l'église, il se contentait de \$11,000 à \$12,000. En tout, à peu près \$40,000 pour une église qui en coûterait \$500,000 aujourd'hui. Aussi, se bâtit-elle pratiquement sans dette. Quand le Père Fiset entreprit de recueillir les fonds pour finir l'intérieur, il restait \$3,000 à payer sur l'église. Lui-même solda cette dette de sa poche et se contenta de dire en chaire : « Quelqu'un l'a payée. Je vous laisse à deviner qui ». L'intérieur fut terminé en 1900¹.

Cette église, bâtie par le Père *Pierre Fiset* avec et pour des pê-

1. De belles orgues « Casavant » y furent installées en 1904 ; et un système de « haut-parleurs » en 1949.

cheurs, ne pouvait pas être dédiée à meilleur titulaire que saint Pierre apôtre, le pêcheur de Galilée. D'où le nom d'église Saint-Pierre de Chéticamp.

Elle mesure 212 pieds de longueur et 74 pieds de largeur. Son clocher, qui s'élevait à 181 pieds de hauteur, dut être abaissé d'une quinzaine de pieds après qu'il eut été décapité par le « *suête* ».

L'église est un monument à la mémoire du Père Fiset dont elle renferme le tombeau. Elle en est un aussi à la vaillance et à l'esprit de foi des Chéticantins.

Enfin, elle est la gloire de Chéticamp. De son site élevé, elle domine le village et la baie. Par la beauté de son style roman et ses boiseries ouvragées, cette église est l'un des plus beaux édifices religieux des Provinces maritimes.

• *Les religieuses enseignantes*

L'une des plus chères préoccupations du Père Fiset fut l'éducation. On verra plus loin comment, avant lui, l'instruction se donnait encore au petit bonheur. Il s'occupa immédiatement d'organiser les écoles et d'en bâtir quelques autres. Mais il rêvait plus grand pour Chéticamp ; il désirait y faire venir des religieuses enseignantes.

Dès 1900, trois religieuses des Sœurs de la Providence, de Montréal, arrivent à Chéticamp. Le Père Fiset commence immédiatement la construction d'un grand couvent¹. En attendant, les religieuses logent au presbytère. Mais des difficultés survinrent, et les trois religieuses, parties pour une retraite à Montréal, ne revinrent pas. À ce sujet on raconte le fait suivant : Le Père Fiset appréciait beaucoup la supérieure, sœur Antonin. Ayant eu vent qu'il y aurait des changements à la retraite et que la supérieure ne reviendrait pas, le Père Fiset aurait écrit à la Mère Générale pour que sœur Antonin fût maintenue à son poste. « Sœur Antonin ou rien », aurait-il écrit. La Mère Générale aurait répondu : « Rien ». Les sœurs ne revinrent pas. En 1903, les Filles de Jésus de Kermaria venaient prendre leur place et elles y sont restées.

• *Premier médecin à Chéticamp*

Attentif à tout ce qui pouvait améliorer le sort de ses ouailles, dès 1875, il faisait venir son frère Napoléon Fiset qui était médecin. Ce fut le premier médecin à Chéticamp.

1. Pour la construction du couvent, on se servit du bois du grand magasin de la Pointe que le Père Fiset venait d'acheter des Robin.

• *Efforts de libération économique*

Dès son arrivée, constatant l'esclavage pitoyable dans lequel les Chéticantins étaient tenus par les Jersiais, le Père Fiset résolut de se vouer à leur libération économique.

Les Jersiais, depuis leur installation à Chéticamp, étaient des personnages puissants. Aussi, tous les curés jusqu'ici, n'avaient pas manqué dès leur arrivée d'aller leur rendre visite. Le Père Fiset évita d'y aller. Les Jersiais en furent inquiets et vinrent eux-mêmes le voir. Il leur dit sans ambages : « Je veux consacrer ma vie à vous chasser. J'ai telle somme d'argent à y mettre et si cela ne suffit pas, je peux en avoir d'autre ». On peut regretter qu'il se soit laissé accaparer plus tard par le commerce et les affaires, un peu au détriment de son ministère parfois, mais on ne doit pas oublier la pensée charitable et tout apostolique qui l'orienta dans cette voie.

Avec les permissions requises et la bénédiction de son évêque, il réalisa un travail de géant, de sorte que le journal *L'Évangéline* pourra écrire à sa mort : « une vraie aisance a remplacé la gêne qui régnait là jusque dans la dernière moitié du XIX^e siècle ».

Sa première entreprise dans ce sens fut l'achat d'un magasin en 1838¹, dont il confia la direction à Michel Crispo, puis plus tard à Timothée Crispo, son beau-frère, qu'il fit venir l'un et l'autre de Havre-à-Boucher. Ce magasin devint l'un des gros comptoirs du havre.

Au magasin, il ajouta le commerce du poisson et des animaux. L'immense terrain en haut de l'église et du presbytère se couvrit de vignes². Le Père Fiset achetait le poisson du havre et de « la Pointe » ainsi que le bétail pour les revendre sur le marché extérieur.

Il bâtit un grand quai au havre en 1888 ; puis un autre à « la Pointe », en 1904. Il se fit acquéreur de la homarderie que les Jersiais possédaient à « la Pointe ». Il acheta le moulin à farine sis à la tête du Platin et lui donna un nouvel essor.

Lui-même possédait une grande ferme avec cinq granges, huit chevaux et au-delà de cent bêtes à cornes. Il prêchait la terre et voulait ainsi donner l'exemple aux Chéticantins pour qui la pêche avait toujours été un obstacle à l'avancement de l'agriculture. Lui-même travaillait en salopettes de longues journées durant, défrichant, labourant, semant et engrangeant les récoltes. Dans l'intention de pousser les paroissiens à en faire autant, il préférait que la dîme fut payée en nature.

1. Ce magasin fut acheté d'Évariste Leblanc, légué à Conrad Fiset et enfin vendu à la coopérative en 1936.

2. Treillis sur des pieux pour faire sécher le poisson.

Son commerce grossissait et ses propriétés aussi. Les Robin, ayant fermé leur commerce à « la Pointe » vers 1893 pour se limiter au havre, n'attachaient plus guère d'importance à l'île. Le Père Fiset acheta d'eux l'île tout entière, moins le roulant qu'ils y avaient, pour la somme de dix mille dollars. C'était un vaste domaine qu'il arrachait ainsi des mains des Jersiais.

Le Père Fiset eut encore à son crédit des efforts gigantesques en vue de l'exploitation des mines de toutes sortes qui s'ouvrirent dans les montagnes avoisinantes. Nous avons vu au chapitre de l'économie la part prépondérante qu'il prit lui-même dans l'exploitation de la mine de plâtre, dont il était le président.

Toutes ces initiatives et tous ces progrès rendaient de plus en plus nécessaire un service de transport entre Chéticamp et l'extérieur. En 1886, grâce aux démarches du Père Fiset, le service régulier d'un bateau à vapeur, le *Beaver*, fut obtenu entre Chéticamp et Pictou, reliant ainsi Chéticamp à un réseau de chemin de fer. Plus tard, le Père Fiset aura lui-même son propre bateau de cinq mille tonnes, l'*Améthyste*.

Dans tout cela, le Père Fiset n'avait qu'un but : favoriser l'expansion économique de Chéticamp et permettre à ses gens de vivre plus largement et plus humainement.

• *Caractère du Père Fiset*

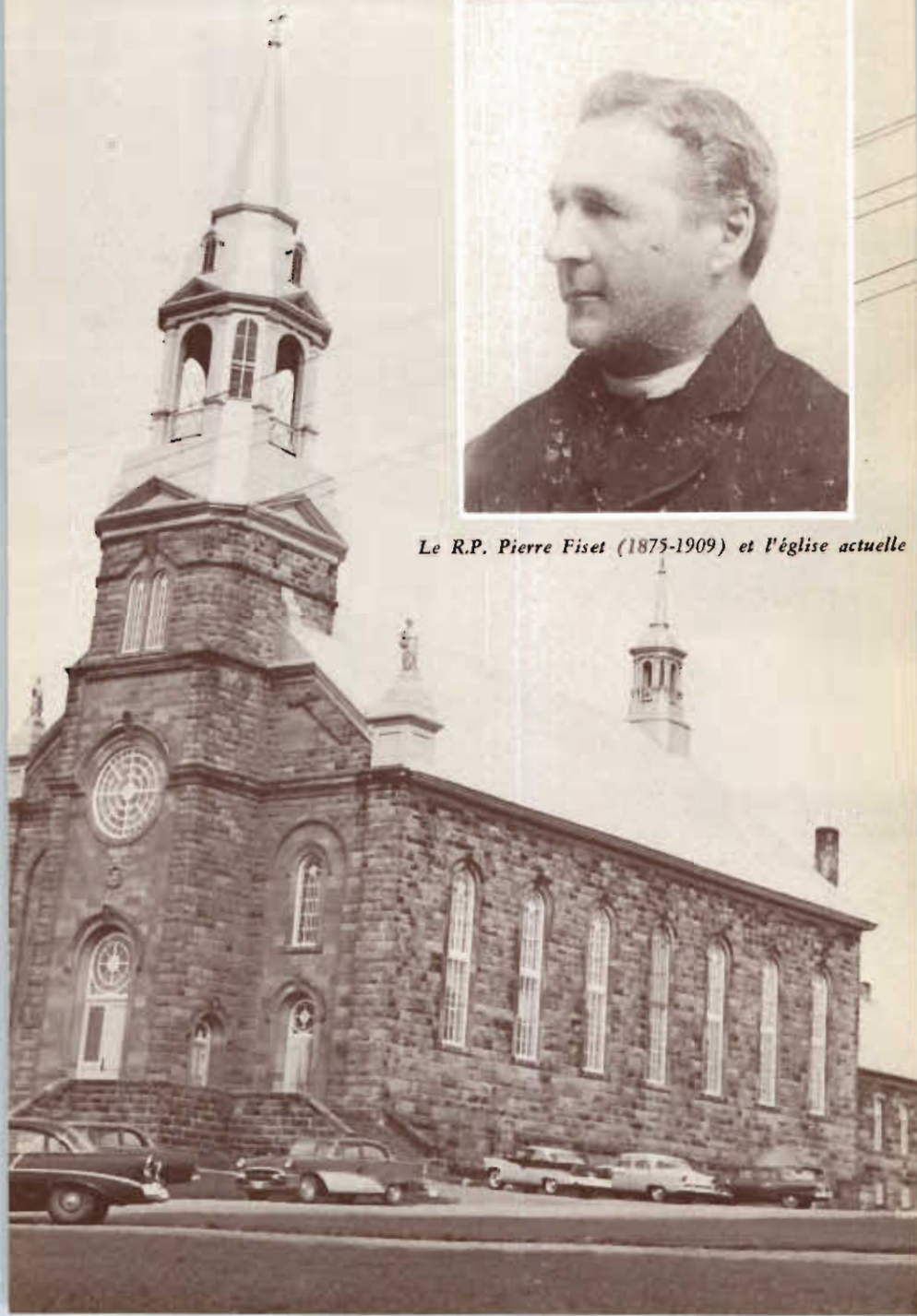
Le Père Fiset fut toujours d'une simplicité proverbiale, et dans sa personne et dans son mobilier. Malgré ses grandes qualités d'administrateur, de meneur et de brasseur d'affaires, il demeurait à la portée des gens et frayait facilement avec les petits et les humbles dont il était aimé.

Il invitait couramment des paroissiens à sa table. Les pauvres comme les plus dénués de notions d'étiquette étaient vite mis à l'aise. Lui-même d'ailleurs ne « s'enfargeait » guère de règles protocolaires. Si des confrères pouvaient le trouver un peu fruste, ses humbles paroissiens l'adoraient.

Il aimait beaucoup à rire. Le dimanche matin, c'était toujours un rassemblement au presbytère. Les hommes se rangeaient là pour conter des histoires, des farces et se taquiner les uns les autres. Le Père Fiset, pipe au bec, aiguillonnait la conversation et riait à gorge déployée. L'heure de la messe passait et on continuait à bavarder. Les femmes jasaient autour de l'église. Tout à coup, parfois une heure en retard, le Père Fiset disait : « Bon ! Je crois bien que nous allons aller dire la messe ». Il n'y avait jamais d'heure fixe. Heureux



Le R.P. Pierre Fiset (1875-1909) et l'église actuelle



Les
CURÉS

*R.P. Patrice Leblanc
(1909-1953)*



*R.P. Jules Comeau, c.j.m.,
curé actuel
(1953-)*

temps tout de même, où l'on n'était pas pressé ! Heureux paroissiens dont le prêtre était si près d'eux.

Il fut un prêtre profondément religieux, bien qu'accaparé par la multiplicité des affaires. Il faut dire qu'à cette époque, le ministère était moins accablant qu'aujourd'hui. Les gens se confessaient une fois par année. Les plus dévots y allaient deux ou trois fois. À Noël, une seule personne aurait communiqué.

On attribuait au curé une puissance spéciale d'intercession auprès de Dieu. On se rappelle encore avec une crainte révérentielle la réalisation infaillible de ses prédictions parfois chargées de menace. Il y avait alors, un peu comme toujours, quelques têtes fortes qui raillaient la religion et le prêtre. Quelques-uns avaient même concouru à le faire marcher à Broad-Cove pour comparaître devant un représentant du délégué apostolique, Mgr Sbarretti. « Il m'a traîné dans la vase ; il mourra la face dans la vase ! Il se moque du prêtre ! Un jour il voudra bien l'avoir le prêtre, mais il sera trop tard ! » Voilà quelques paroles entre autres que le Père Fiset aurait proférées contre quelques-uns d'entre eux. Est-ce le châtement visible que le bon Dieu inflige ordinairement aux contempteurs du prêtre ? Quoi qu'il en soit, tout le monde est unanime à dire qu'aucune de ses paroles n'a manqué de se réaliser.

Tout cela entourait le Père Fiset d'une auréole de majesté qui lui attirait le respect, l'admiration et l'entier dévouement de ses paroissiens. On le vit bien en 1901 à l'occasion de son différend avec le député fédéral, le Dr MacLennan, appelé la « grande barbe », qui l'avait traduit devant le tribunal de Mgr Sbarretti. Ce dernier avait délégué l'évêque d'Antigonish qui à son tour se fit remplacer par son grand vicaire. Le Père Fiset et les paroissiens ignoraient complètement de quoi on l'accusait et qui l'accusait. Mais de conjectures en conjectures, les gens finirent par se douter que la « grande barbe » fût le responsable. Tout de suite, un groupe d'hommes s'organisa. Vingt-deux voitures remplies d'hommes de Chéticamp, de Saint-Joseph-du-Moine et de Margaree accompagnèrent le Père Fiset à Broad-Cove. Tous étaient décidés à prendre sa défense et à témoigner au besoin.

À Broad-Cove, le grand vicaire annonça que, vu leur grand nombre, six seulement témoigneraient, choisis par le groupe. Charles Broussard, William Cormier, Placide Boudreau, Patrice Cormier, Sévérin Leblanc et Joseph Deveau furent choisis. Voici ce que l'un d'eux nous a transmis au sujet de cette enquête.

Question : Le Père Fiset a-t-il fait des menaces dans son sermon du dimanche précédent ? *Réponse :* Non.

Question : Connaissez-vous un tel et un tel (deux Chéticantins rendus là comme témoins de la « grande barbe ») ? *Réponse* : Oui.

Question : Sont-ils considérés comme des catholiques pratiquants ?

Réponse : Ils ne font même pas leurs Pâques.

C'était suffisant. Le groupe s'en revint en triomphe, le Père Fiset en tête. Au Grand-Étang, un groupe de cinquante personnes attendaient la nouvelle. C'était pourtant de nuit. Ce fut un immense cri de joie !

L'autorité du Père Fiset était grande dans la paroisse, non seulement au point de vue religieux mais aussi au point de vue civil et politique. Beaucoup de différends entre les familles étaient réglés par lui.

Comme c'était la coutume d'alors, il se mêlait beaucoup de politique. Trop sans doute. Il voulait que ses paroissiens votent comme lui. Il le demandait même en chaire. Ce n'était pas commode de voter contre lui. Ceux qui l'osaient avaient peur par la suite, mais à tort, d'aller le chercher pour les malades. Il fut d'abord conservateur. Mais en 1896, le député fédéral Cameron et le premier ministre du Canada sir Wilfrid Laurier étant catholiques respectivement, contre deux adversaires protestants, le Père Fiset se radoucit et se mêla moins de politique dans la suite.

Il lui arrivait des fois d'avoir des sautes d'humeur bien explicables. Un paroissien refusait de payer sa dîme et n'allait pas à l'église. Sa femme mit au monde un enfant. Le vieux Damase Deveau, frère de la mère, vint le faire baptiser. « À qui cet enfant ? » s'enquit le Père Fiset. — « À Germain », de répondre Damase. — « Allez-vous-en ! Je ne le baptise pas » ! Damase n'osait pas le croire. « Allez-vous-en », répéta le Père Fiset d'un ton sans réplique. Damase s'en fut. Il était à peine parti que Laurent à Delphin Aucoin arrivait en voiture pour chercher des clous : « Vite, vite », lui dit le Père Fiset. « Prends ton cheval et cours après Damase lui dire de revenir ».

« Quand il travaillait aux champs ou dans l'île à défricher, il était parfois difficile à déranger même pour le ministère », disent les gens. Mais cette impression des paroissiens provenait plus de leur propre timidité que de l'attitude du Père Fiset.

Malheureusement, les grands hommes vieillissent comme les autres. Lui qui était si courageux, si intéressé aux œuvres dont il était l'âme, se sentit faiblir à l'automne de 1908. Il avait 68 ans. Il écrit à un membre de sa famille le 25 novembre : « Je suis retenu à la maison par la faiblesse... Je ne sens aucun mal, mais je n'ai de goût pour aucune chose ». Pour que le Père Fiset en fût là, c'était évidemment la fin. La faiblesse persista. Il mourut le 18 avril suivant, en 1909.

Il fut grand jusque dans sa mort. Son testament, écrit de sa main, en date du 14 décembre 1908, commence ainsi :

« Étant en jouissance de mes facultés mentales, j'entends disposer de mes biens de la manière suivante :

- 1.—Annuler toutes obligations contre l'église de Saint-Pierre de Chéticamp¹.
- 2.—Je confirme la donaison (sic) faite aux sœurs, du Couvent.
- 3.—Je transfère cinq mille piastres au collège d'Antigonish pour pension en faveur des membres de ma famille.
- 4.—Quatre cent piastres pour les âmes du purgatoire.

Le reste de ses biens : fermes, magasin, l'île, les quais et une somme d'argent assez rondelette, fut légué à ses neveux et nièces.

Le Père Fiset est enterré sous l'église de Chéticamp. Dans l'église même, une pierre tombale rappelle son souvenir. Toute l'église est un monument à sa mémoire. Mais le plus beau monument reste encore tout le bien qu'il a fait et le souvenir impérissable qu'il a laissé dans le cœur de ses paroissiens. C'est avec fierté et avec émotion que les vieux parlent encore « du temps de M. Fiset ».

L'ABBÉ PATRICE LEBLANC

Le Père François Broussard avait été envoyé comme aide au Père Fiset dès une première manifestation de faiblesse chez ce dernier. Le Père Broussard y attendit le successeur, puis fut nommé curé à Saint-Joseph-du-Moine.

C'est le 13 juillet 1909, que le Père Patrice Leblanc vint prendre la direction de la paroisse de Chéticamp. Il était né à Margaree le 8 janvier 1868 d'Abraham Leblanc et de Marguerite Thompson. Sa mère était une Irlandaise recueillie en mer, à l'âge de cinq ans, sur les débris d'un bateau perdu, le *Lady Smith*. Elle avait été adoptée par les Schump de Margaree.

Le Père Leblanc fut ordonné à un âge avancé. Il était maître d'école depuis une dizaine d'années quand il décida de devenir prêtre. Ordonné en 1900, il fut nommé tout de suite à la cure d'Ingonish, où il demeura pendant neuf années, puis il vint à Chéticamp.

À Ingonish, le Père Leblanc avait construit un presbytère, une salle paroissiale et partiellement fini l'intérieur de l'église. Son expérience lui servit à Chéticamp. Ici également, il bâtit une belle grande salle paroissiale en 1916. Le couvent des religieuses ayant brûlé le 26 février 1924, le Père Leblanc mit immédiatement à profit la bonne volonté des gens et un autre couvent fut édifié dès l'été sur les ruines de l'autre. Le presbytère fut renouvelé ; l'église fut

1. Dette de cinq mille dollars, dit-on.

peinte à l'intérieur et son clocher réparé. Il fit aussi faire le maître-autel actuel et la chaire. En 1949, il fit poser des haut-parleurs dans l'église. Enfin, grâce à ses encouragements et à sa bienveillance, les religieuses Filles de Jésus ont pu construire en 1936 un bel hôpital moderne de quarante lits.

Au point de vue national, sans en avoir l'air, le Père Leblanc a fait beaucoup pour donner à Chéticamp un visage français. Le ministère des Postes ne reconnaissait aucun nom français à Chéticamp. C'était Eastern Harbour, Little River, etc. Désormais et grâce au seul Père Leblanc, on a à la place les véritables noms primitifs et français : Chéticamp, Petit-Étang, La Pointe, Plateau qui disent au monde que Chéticamp est une paroisse française.

Dans le domaine religieux, le passage du Père Leblanc a aussi été marqué de faits consolants. D'abord, un grand nombre de vocations religieuses et sacerdotales, comme nous le verrons ; deux ordinations à Chéticamp même d'enfants de la paroisse : celle de l'abbé Ernest Chiasson le 24 juin 1931 par Mgr McDonald, de Vancouver, puis celle de l'abbé Paul-Anselme Boudreau et du Révérend Père Anselme, o.f.m.cap.¹, deux cousins, le 11 juin 1938, par Mgr Guy, o.m.i., de Gravelbourg.

Le point culminant des manifestations religieuses fut, sans contredit, le Congrès Eucharistique diocésain qui eut lieu à Chéticamp le 9 septembre 1936. L'évêque, Mgr James Morrison était présent ainsi qu'une quarantaine de prêtres et une foule immense de diocésains.

Le Père Leblanc était connu à la ronde pour son caractère particulièrement difficile, ou plutôt son inégalité d'humeur dont il était le premier à souffrir. C'est pourquoi, les paroissiens dans l'ensemble ne furent jamais bien à l'aise avec lui.

Il était pourtant d'un dévouement sans borne dans son ministère, particulièrement pour les malades. Quand il était appelé aux malades, le jour ou la nuit, il n'y avait pas de tempête assez grosse ni de chemin assez mauvais pour l'empêcher de se rendre même à six et sept milles de distance, comme au Cap-Rouge.

Il se fit toujours remarquer par sa grande charité envers les pauvres. Lui-même ne fut jamais attaché à l'argent. À part son automobile, dont il avait besoin et dans laquelle il mettait son orgueil, il se contenta toujours de peu.

En 1953, chargé de quatre-vingt-cinq ans d'âge dont quarante-quatre consacrés à la paroisse de Chéticamp comme curé, le Père Leblanc se sentit faiblir. Il eut la sagesse de demander l'aide des

1. L'auteur de cette monographie.

Révérands Pères Eudistes. Le Révérend Père Louis-Philippe Gagné, c.j.m., passa l'hiver avec lui. Au printemps, le 24 mai, à la grand-messe du dimanche, le Père Leblanc fit ses adieux comme pasteur de la paroisse. Il se retira à l'hôpital de Chéticamp dont il avait tellement encouragé la construction. Il y mourut le 5 septembre 1956.

• *Les Pères Eudistes*

Dans l'histoire religieuse de Chéticamp, l'un des événements les plus importants, sinon le plus important, est la venue des révérends Pères Eudistes.

L'âge et la santé du Père Leblanc ne lui permettaient plus depuis longtemps de répondre aux besoins de la paroisse. Malheureusement, lui-même ne s'en rendait pas suffisamment compte. Aussi, des paroissiens éclairés comprirent que la situation ne pouvait plus durer et envoyèrent le 23 février 1953 une délégation auprès de Mgr John McDonald, évêque d'Antigonish, pour demander la démission de l'abbé Leblanc et prier Son Excellence d'inviter une communauté religieuse à venir prendre la direction de la paroisse. Son Excellence les reçut paternellement et comprit le bien-fondé de leur démarche. Aussi, à sa manière accoutumée, Son Excellence ne tarda pas à leur donner satisfaction. Le 22 mars suivant, l'abbé Leblanc démissionnait et le Père Gagné, c.j.m., était nommé administrateur de Chéticamp. La paroisse fut confiée à la congrégation des Pères Eudistes. Durant l'été, ceux-ci désignèrent comme curé le Père Jules Comeau. À son arrivée le 1^{er} août 1953, des douzaines d'automobiles de Chéticamp se portèrent à sa rencontre.

• R. P. JULES COMEAU, C.J.M.

Le révérend Père Jules Comeau, né le 1^{er} août 1899, à Saulnierville, fit ses études au Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Église et fut ordonné prêtre le 5 août 1923 à Bathurst. D'abord professeur pendant neuf ans, il devint par la suite supérieur du Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Église (1937-1943), puis recteur à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst (1943-1947). Il a été curé dans chacune des paroisses importantes confiées aux Pères Eudistes : Pointe-de-l'Église, Chandler, Chicoutimi et même assistant-curé de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie, à Québec. Il était donc bien préparé pour prendre en mains la direction de la paroisse de Chéticamp.

Aussi, les heureux changements et améliorations apportés dans la paroisse depuis l'arrivée des Pères Eudistes ne se comptent plus. Le presbytère a été transformé, rafraîchi et rendu accueillant. L'église elle-même s'est parée d'une nouvelle toilette. D'abord, le Père Gagné

avait déjà commencé les améliorations en changeant de place les escaliers qui montent au jubé. Au lieu des tunnels sombres, propices à la dissipation, de grands escaliers ouverts descendent non plus dans les porches, mais directement dans l'église. Personne, et les curés moins que les autres, n'aime une église qui n'a pas une allée au milieu. L'église de Chéticamp était dans ce cas. Aux mariages, les entrées et les sorties solennelles étaient impossibles; aux funérailles, toute la cérémonie se déroulait en arrière de l'église. Aussi, comme le plancher de l'église se faisait vieux et avait besoin de réparations, le Père Comeau en a-t-il profité pour le couvrir de belles tuiles de caoutchouc et, en reposant les bancs, enlevés à cette occasion, il a su les disposer de façon à laisser une large allée centrale.

En 1957, à l'occasion d'un grand ménage, où l'intérieur a été fraîchement peinturé et décoré, il a fait poser des vitraux qui, par le choix et la richesse de leurs couleurs, donnent à toute l'église une atmosphère de piété et de recueillement. Ainsi, l'église de Chéticamp est l'une des plus belles de la Nouvelle-Écosse et les nombreux touristes qui passent à cet endroit ne manquent pas de la visiter.

La vie spirituelle et les œuvres paroissiales ont connu un nouvel élan. Tandis qu'avant, on ne distribuait que quelques communions à certains jours comme le mercredi des Cendres, aujourd'hui le nombre de communions par année dépasse les 70,000. Les cérémonies religieuses ont pris de l'ampleur; messes solennelles, processions, bénédictions des bateaux de pêche, érection et dévoilement d'un monument aux pionniers de la paroisse, manifestation spéciale chaque année pour la fête nationale de l'Assomption. En somme, tout concourt au réveil de Chéticamp et à donner à ses habitants la fierté d'être catholiques et français.¹

1. Notons que les prêtres suivants exercèrent le ministère comme vicaires :
Prêtres séculiers :

John J. Chisholm	13 juin 1869	—	6 sept. 1869
Théo. Richard	26 oct. 1869	—	25 janv. 1870
François Broussard	27 oct. 1909	—	13 août 1911
Georges L. Landry	sept. 1921	—	fév. 1922
Natif de Pomquet le 3 sept. 1895; nommé évêque de Hearst en 1945.			
Théo P. Maillet	25 fév. 1922	—	27 mars 1924
Angus C. McNeil	nov. 1927	—	5 sept. 1929
Flavien Samson	sept. 1929	—	1939
Théo. Maillet			1938 —
T. O. R. Boyle	2 nov. 1939	—	24 janv. 1943
James A. MacLean	27 juin 1943	—	24 oct. 1950
Francis A. Morley	12 nov. 1950	—	3 déc. 1950
Sylvère Gallant	10 déc. 1950	—	30 mars 1952
John MacKinnon	20 avril 1952	—	8 juin 1952

3. — VOCATIONS SACERDOTALES ET RELIGIEUSES

Sans vouloir s'attribuer l'honneur de compter parmi ses fils Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, futur évêque de Bathurst et l'abbé Lubin J. Gallant, bien que tous deux soient nés au Grand-Étang avant l'érection de cette localité en paroisse séparée, Chéticamp peut quand même se glorifier d'avoir donné treize prêtres à l'Église. En voici les noms :

L'abbé Arsène Cormier, fils de Patrice Cormier et d'Isabelle Delaney. Né le 25 décembre 1883, il fut ordonné prêtre le 30 mai 1909. D'abord professeur au Collège d'Antigonish, puis curé à Larry's River, il devenait en 1918 curé de la paroisse de Margaree où il est mort le 7 mars 1948.

Le très Révérend Père Euchariste, (Médéric Leblanc), capucin, fils de Placide Leblanc et de Catherine Lefort. Né le 16 juillet 1884, et ordonné prêtre le 10 juin 1917, il fut missionnaire dix ans en Éthiopie (1917-1927) et dix autres années aux Indes (1939-1949). Il est maintenant domicilié au Couvent des Pères Capucins de La Réparation, Montréal.

L'abbé Théophile Maillet, fils de Polycarpe Maillet et de Marie Romard. Né le 4 février 1898, il fut ordonné prêtre le 19 février 1922. Il est mort le 20 novembre 1941.

L'abbé Ernest Chiasson, fils de Marcellin Chiasson et d'Henriette Broussard. Il est né le 24 novembre 1905 et fut ordonné à Chéticamp même le 24 juin 1931. Il est actuellement aumônier de l'hôpital Sainte-Rita, de Sydney.

Le Révérend Père Henri Cormier, eudiste, fils de Daniel Cormier et de Luce Cormier. Né le 16 octobre 1909, il fut ordonné prêtre le 31 mars 1934. Il fut successivement recteur du Collège du Sacré-Cœur de Bathurst et recteur du Collège Saint-Louis d'Edmundston. Il occupe présentement la fonction d'assistant-provincial.

E. J. MacNeil	13 juil. 1952 — 24 août 1952
Ronald D. Smith	2 sept. 1952 — 1er fév. 1953
Père Bernard MacDonald	2 fois vicaire ici.

Pères Eudistes :

Louis-Philippe Gagné, c.j.m.	4 fév. 1953 — 28 juil. 1953
Père Gérard Forest	12 août 1953 — 1er août 1954
Père Joseph LeGresley	1er sept. 1954 — août 1955
Père Liboire Amirault	1er sept. 1955 — 1er août 1959
Père Jovite Doucet	26 août 1959 —

Le Révérend Père Charles Aucoin, eudiste, fils de Moïse Aucoin et de Mathilde Leblanc. Né le 19 février 1911, il fut ordonné prêtre le 9 février 1936. Après avoir été le supérieur du grand séminaire d'Halifax pendant plusieurs années et recteur du Collège du Sacré-Cœur de Bathurst, il est maintenant professeur de théologie morale à Charlesbourg.

L'abbé Louis-Michel Maillet, fils de Polycarpe Maillet et de Marie Romard et frère de l'abbé Théophile Maillet. Il est né le 29 septembre 1911 et fut ordonné prêtre le 24 juin 1936. Il s'est donné au diocèse de Bathurst où il est curé-fondateur de la paroisse de Saint-Jean-Bosco, de Dalhousie.

Le Révérend Père Anselme (Charles Chiasson), capucin, fils de Timothée Chiasson et de Colombe Boudreau. Né le 3 janvier 1911, il fut ordonné prêtre à Chéticamp, le 11 juin 1938. À l'heure actuelle, il est supérieur du Couvent des Pères Capucins à Moncton.

L'abbé Paul-Anselme Boudreau, fils de Placide Boudreau et d'Esther Broussard. Né le 23 octobre 1912, il fut ordonné prêtre à Chéticamp, le 11 juin 1938. Il s'est donné au diocèse de Gravelbourg où il est curé de la paroisse de Shaunavon.

L'abbé Joseph Roche, fils de William Roche et de Louise Chiasson. Il est né le 16 janvier 1915 et a été ordonné prêtre, le 7 juin 1941. Lui aussi s'est donné au diocèse de Bathurst où il est curé-fondateur de la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire, de Bathurst-Ouest.

Le Père Daniel (Hector Boudreau), capucin, fils de Placide Boudreau et d'Esther Broussard. Né le 14 juin 1917 et ordonné prêtre le 17 juin 1945, il est missionnaire aux Indes depuis 1949.

Le Père David (Alphonse Boudreau), capucin, frère du précédent et de l'abbé Paul-Anselme Boudreau. Né le 18 avril 1921 et ordonné prêtre le 27 février 1949, est présentement maître des novices, à Cacouna, province de Québec.

Le Père Daniel Deveau, clerc de Sainte-Croix, fils de Francis Deveau et de Catherine Arseneault. Né le 12 décembre 1933 et ordonné prêtre le 29 juin 1960, il est actuellement à Rome où il poursuit ses études.

Une dizaine d'autres prêtres, dont les parents sont nés à Chéticamp, sont dispersés un peu partout dans d'autres diocèses.

Un autre enfant de la paroisse, Joseph Deveau (Frère Hermann) est frère chez les Pères Capucins.

Enfin, on compte déjà soixante-six religieuses natives de Chéti-

camp; quelques-unes sont chez les Sœurs de la Providence et les autres, le grand nombre, chez les Filles de Jésus¹.

Tant de vocations ne peuvent manquer d'attirer les bénédictions du ciel sur la paroisse et même sur les autres groupements acadiens du diocèse, si dépourvus de prêtres acadiens².

4. — LES « REVIRÉS »³

À l'exception des Jersiais, des Lawrence et des Matthews, la population de Chéticamp fut toujours homogène, c'est-à-dire acadienne, catholique et française.

Mais, vers la fin du siècle dernier, quelques jeunes gens ayant été attirés dans des collèges protestants des États-Unis, y perdaient la foi. Par la suite, l'un d'entre eux a vécu à Chéticamp pendant quinze ans. Lui et ses confrères, qui revenaient de temps à autre, travaillaient sournoisement à saper la foi des gens.

D'autres Chéticantins, partis travailler aux États-Unis vers 1930, ont rencontré des Témoins de Jéhovah, et, exaltés par le rôle qu'on leur offrait de jouer dans cette galère, sont revenus quelques années après et se sont faits les propagandistes de cette étrange secte. Aidés par des agents de l'extérieur, ils ont entraîné avec eux des mécontents et des ignorants. Pendant une vingtaine d'années, ces illuminés ont constitué une menace pour la foi des Chéticantins. Avant d'avoir une salle de réunions, ils profitaient de l'absence des hommes pour s'introduire presque de force dans les familles et là faisaient jouer leurs disques et distribuaient leur propagande. Il y eut des bagarres et des procès. Aujourd'hui, surtout depuis l'arrivée des Pères Eudistes, non seulement ils ne font plus d'adeptes, mais ils perdent du terrain. En 1958, ils n'étaient plus que 17 familles et les autres paroissiens se moquent de leurs inepties: N'ont-ils pas cru à la venue prochaine d'Abraham? N'ont-ils pas prêché qu'aucun d'entre eux ne mourrait? Naturellement, Abraham n'est pas venu! Les Témoins ont maintenant leur propre cimetière. Mais les survivants continuent d'entretenir d'autres illusions.

Un sol négligé devient propice aux mauvaises herbes. À Chéticamp, l'instruction religieuse faisait défaut depuis longtemps. L'erreur

1. Voir le nom de ces religieuses à l'Appendice E.

2. Il est à remarquer que sur les quatorze prêtres sortis de Chéticamp, — en comptant deux qui vont être ordonnés bientôt, — trois seulement se sont donnés ou ont été acceptés dans le diocèse, l'abbé Arsène Cormier, décédé, l'abbé Théophile Maillet, décédé et l'abbé Ernest Chiasson, quand le diocèse aurait un besoin urgent de prêtres acadiens!

3. Terme pour désigner à Chéticamp des catholiques qui ne pratiquent plus leur religion.

a trouvé un terrain que l'ignorance rendait favorable. Mais l'épreuve s'avérera peut-être salutaire en fin de compte. Si quelques-uns, une dizaine de personnes, influencés par cette atmosphère de propagande, ont cessé de pratiquer leur religion sans se joindre aux Témoins de Jéhovah pour autant, le reste de la population a pris conscience de la nécessité d'une foi plus fervente et plus convaincue. Enfin, le catéchisme s'enseigne mieux dans toutes les écoles de la paroisse et les Pères Eudistes, depuis leur arrivée, donnent une prédication solide et adaptée.

CHAPITRE VI

LA VIE SCOLAIRE

• *L'instruction chez les pionniers et les premières écoles*

Les gouverneurs et les missionnaires de l'Acadie, surtout les Pères Capucins, s'étaient grandement préoccupés de l'éducation des enfants acadiens. Vers 1632, les Capucins n'y avaient-ils pas fondé « la première école régulière de toute la Nouvelle-France ? » le Père Joseph du Tremblay écrivait : « Nous plaçons l'instruction de la jeunesse parmi les œuvres les plus profitables du zèle apostolique »¹.

Pourvus d'écoles pour garçons et d'écoles pour filles, munis de religieuses enseignantes à Fort-Royal et à Louisbourg, les Acadiens reçurent pendant tout le dix-septième siècle une instruction étonnante et très enviable pour l'époque, malgré les incursions fréquentes des corsaires anglais. L'abbé Lionel Groulx n'a-t-il pas écrit : « Il est permis de se demander, en quel lieu du monde, l'on eût pu trouver un autre peuple, à cette époque, capable d'offrir une aussi forte moyenne de personnes sachant lire et écrire »².

Le traité d'Utrecht (1713) faisait passer sous le drapeau anglais la partie la plus importante de l'Acadie. Dès lors, ce fut l'inquiétude chez les Acadiens, l'incertitude du lendemain, l'émigration à l'île Saint-Jean pour plusieurs, la terrible déportation pendant plus de dix ans, les pérégrinations sans fin et sans biens des survivants, puis les lois persécutrices qui ont brimé et briment encore nos Acadiens sur leur terre natale.

1. Père Candide, o.f.m.cap. *Pages Glorieuses de l'épopée canadienne*, Montréal, *le Devoir*, 1927, pp. 140-142, 228.

2. *L'Enseignement du français au Canada*, t. II, p. 13, 1933. L'abbé Groulx fait sienne cette citation du Père Omer LeGresley dans *L'Enseignement du français en Acadie*, p. 81.

Les pionniers de Chéticamp étaient des enfants de la grande Tourmente, durant laquelle ils étaient nés et dans laquelle ils avaient vécu. Presque tous, déportés jeunes ou fils de déportés, ne savaient même pas signer leur nom. Qui leur en fera un reproche ?

Une loi scolaire de 1766 interdisait toute école catholique en Nouvelle-Écosse :

« Si quelque partisan du papisme, ou professant la religion du Pape, est assez téméraire pour établir une école dans la province et qu'il soit découvert, un tel délinquant, pour chaque manquement, subira trois mois de prison, sans privilège de sursis ou de cautionnement, et paiera au Roi une amende de dix livres. »¹

Cette loi ne toucha pas les Chéticantins et pour cause ! Leurs premiers soucis furent de subsister, de vivre. Pour longtemps il ne sera nullement question d'écoles à Chéticamp et quand on se préoccuperait d'en bâtir les lois auront changé.

Au tout début, il semble que Régis Bois fût un des rares à savoir signer son nom et à savoir écrire un peu. La tradition rapporte qu'il était le grand clerc du patelin. C'est lui, sans doute, qui en 1800, écrivit la lettre des Chéticantins à Mgr Denaut pour demander un prêtre. Plusieurs vieux papiers de famille semblent être écrits de sa main.

Vers 1812, apparaissent d'autres papiers écrits de mains plus malhabiles et quelques-uns des fils de pionniers commencent à pouvoir signer leur nom². D'où viennent ces indices d'instruction ? Des missionnaires.

L'abbé Jean-Baptiste Allain, comme tous les missionnaires d'alors, dut s'occuper un peu de l'instruction des enfants. Mais c'est l'abbé Gabriel Champion qui fonda la première école à Chéticamp. L'abbé Antoine Manseau qui avait déjà établi trois écoles à Tracadie et l'abbé Cécil, encore séminariste, consacrent l'hiver 1814-1815, qu'ils passent à Chéticamp, à l'enseignement du catéchisme et du plainchant et à *faire l'école*³. Déjà en octobre 1814, le missionnaire Lejamtel trouve un jeune homme de Chéticamp prêt et disposé à entrer au Séminaire de Québec⁴. Ce qui laisse entendre que ce jeune homme avait déjà reçu une instruction élémentaire. L'abbé Rémi Gaulin et ses successeurs continueront ce beau travail⁵.

1. Nova Scotia Laws, 1766, chap. 7.

2. Comme Charles Boudrot, Hubert Aucoin, Joseph Aucoin, Charles Haché, etc.

3. Lettre de M. Manseau à Mgr, 7 janv. 1814.

4. Lettre de M. Lejamtel, 4 oct. 1814.

5. L'abbé Cloutier, probablement encore séminariste, passe également un hiver à Chéticamp, avec l'abbé Blanchet. Lettre Courtaud, 25 mars 1830.

Mais chaque missionnaire d'alors, bien que demeurant à Chéticamp, devait desservir Margaree et même Baddeck. Leur tâche était lourde et le temps consacré à l'enseignement bien réduit. Aussi, dès qu'ils le purent confièrent-ils cette tâche à des laïques.

Parmi les nouvelles recrues arrivées à Chéticamp, quelques hommes savaient lire et écrire, tels François Lefort, Louis Lehuidée et Jean Bourgeois, venus de France, Jean Lelièvre et John Cartret, Jersiais convertis, et d'autres. Ce furent sans doute quelques-uns d'entre eux qui s'improvisèrent professeurs ambulants et dont la tradition a gardé le souvenir sans transmettre les noms. On sait qu'au début, le professeur passait de maison en maison où il réunissait les enfants du voisinage et leur enseignait le catéchisme et les rudiments de la lecture.

John Cartret dut être un de ces professeurs. D'abord, maître ambulant, il semble qu'il fut le premier à enseigner dans une école à Chéticamp. Jersiais au service des Robin, il quitta ceux-ci après s'être converti au catholicisme et consacra le reste de sa vie à l'enseignement. Jean Bourgeois aurait aussi enseigné chez lui et dans les maisons. Urbain Cormier, de Chéticamp lui, fut aussi l'un des premiers professeurs laïques. Il enseigna d'abord chez lui, puis dans les premières écoles pendant plusieurs années. Il était infirme, d'où son surnom d'« Urbain le Croche ». Les enfants le voituraient à l'école, en traîneau l'hiver et en chariot, l'été.

Tous ces gens n'enseignaient que ce qu'ils savaient eux-mêmes et c'était très rudimentaire. Urbain Cormier n'enseignait que la seule lecture des lettres moulées; les autres montraient à lire et à écrire un peu les lettres cursives, un peu de mathématiques et de catéchisme.

Puis vinrent quelques professeurs de l'extérieur, invités sans doute par les curés de la paroisse. Il y eut Sophie Beaudin (d'autres disent Boutin), Joséphine Thériault et Charles Lafrance. Enfin, de Chéticamp encore, Paddey à Christine, Laurent à Suzanne Chiason et d'autres dont les noms sont oubliés.

Les livres : Il n'y avait aucun manuel scolaire et très peu de livres dans ces établissements acadiens d'alors. On n'y trouvait que les rares livres de cantiques ou de piété gardés précieusement dans les familles ou reçus des missionnaires. Longtemps encore après avoir bâti des écoles, les seuls livres qu'on aura en main seront une Bible, un « *Nouveau Traité de piété* », les « *Cantiques de Marseille* » et autres semblables.

• *Les premières écoles*

Une loi de 1786¹ réparait l'injustice de celle de 1766 en accordant aux Acadiens une partie de leurs droits. En 1811, le Gouvernement recommandait la construction d'écoles par toute la province. En 1826, il « rendait obligatoire l'érection d'une école dans tous les villages importants. Une autre loi en 1832 prévoyait une allocation provinciale pour l'entretien de chacune des écoles »². Ce n'est, semble-t-il, qu'après l'adoption de la loi de 1826 que les gens de Chéticamp bâtirent leurs premières écoles.

L'école du Petit-Étang : La première école de Chéticamp fut apparemment celle du Petit-Étang. Elle fut bâtie dans le parc des *Pitch*, près de chez le défunt Patrick à Warreck Leblanc, à la tête du chemin actuel qui vient de la Prairie. Elle devait desservir toute la partie nord-est de Chéticamp.

Plus tard, pour la rendre plus centrale, elle fut *balée* près du ruisseau du Petit-Étang.

L'école de la « Petite Source » : La deuxième école, bâtie presque en même temps que l'école du Petit-Étang, fut celle de la « Petite Source ». Elle desservait toute la partie sud-ouest de Chéticamp. Plus tard, elle sera *balée* elle aussi à un endroit plus central, près de chez Willie à Hélène Aucoin. Une école neuve l'a remplacée.

Ces écoles n'offraient rien de spacieux ni de luxueux. Elles feraient figure de cabanes aujourd'hui : une seule pièce de 15' par 15', avec une planche le long du mur intérieur comme banc pour les élèves et une simple table pour le professeur.

• *Évolution du système scolaire*

Même si les écoles catholiques avaient été reconnues et acceptées avec le temps, rien dans les lois ne reconnaissait officiellement l'enseignement du français. Les Acadiens eurent cette joie en 1841 : « Qu'il soit décrété que toute école, où l'instruction ordinaire pourrait être en français, en gaélique ou en allemand, dans n'importe quel district de cette province, aura droit à une égale proportion de l'argent public comme les autres écoles où l'instruction y serait en anglais »³.

1. Nova Scotia Laws, 1786, c. 1.
2. P. Omer LeGresley, I. c. p. 101.
3. Nova Scotia Laws, 1841, c. 43, XIV.

Jusqu'ici, il n'existait aucun programme scolaire officiel. Aucune compétence de la part des professeurs n'était exigée par la loi. Aucun horaire non plus. Tout était laissé au jugement ou au caprice des professeurs d'occasion. À Chéticamp, les professeurs péchaient plutôt par zèle. La classe commençait tôt le matin et continuait toute la journée, sans récréation aucune, jusqu'à la brunante le soir. Le seul arrêt était pour le dîner. Et il n'y avait pas de vacances durant l'année, pas même l'été.

Le Gouvernement voulut remédier à cet état de choses et mettre de l'ordre dans l'enseignement de la province. À cette fin, en 1854, il fondait l'École normale de Truro, dont le brevet cependant ne devenait pas absolument obligatoire pour enseigner. En 1864, par le « Free School Act », le Gouvernement établit un programme unique pour toutes les écoles de la province, imposa les manuels et exigea des professeurs les diplômes officiels.

• *Le « Free School Act »*

Le 10 mai 1864, le Dr Charles Tupper, alors chef du Gouvernement d'Halifax, imposa le système d'écoles publiques, neutres et obligatoires par toute la province. Désormais, les parents n'auraient plus à payer directement le professeur pour les enfants qu'ils lui confiaient. Tout propriétaire paierait une taxe scolaire d'après l'évaluation de ses biens. Malheureusement, par cette loi, l'anglais devenait non seulement obligatoire mais la seule langue permise dans toutes les écoles. Le français n'était toléré qu'à partir du neuvième degré et encore qu'à titre facultatif. L'enseignement de la religion ne serait toléré durant les heures de classes que sur le consentement unanime des parents. Pour les Acadiens de la province c'était le glas des libertés scolaires acquises : leur langue et leur foi étaient en danger. Enfin, on établissait le régime de l'inspection unilingue et anglais naturellement.

Dans les milieux mixtes, où catholiques et protestants, anglais et français, devaient fréquenter la même école, la situation devenait extrêmement grave pour le peuple acadien. À Chéticamp, milieu totalement homogène, éloigné des centres anglais et protestants, l'unanimité des parents pour l'enseignement de la religion dans les écoles ne fut même pas mise en question et l'on continua comme avant d'enseigner le catéchisme dans les écoles. Quant au français, on continua de l'enseigner en marge de la loi. On se servait des syllabaires des Frères des Écoles Chrétiennes et de la série des livres de lecture de A.-N. Montpetit. Rendons hommage aux inspecteurs du temps,

qui, bien qu'Anglais et protestants comme John Ygunn, John McKinnon et les autres, surent tempérer l'injustice de la loi par leur largeur de vues et leur esprit de tolérance.

La grande difficulté fut de trouver des professeurs diplômés, adaptés à la situation. Les professeurs français d'alors étaient inaptes à prendre leur diplôme et les seuls professeurs diplômés qu'on pouvait obtenir d'ailleurs étaient anglais. On dut donc recourir aux services de ces derniers en attendant que des Acadiens diplômés puissent prendre la relève. Il y eut Francis MacRae de Sainte-Rose, devenu prêtre plus tard ; Jim Doyle, écossais catholique ; John MacLeod vers 1881 ; Alexandre MacLellan de Broad Cove ; Moses Coady, futur prêtre ; Moses Doyle, futur prêtre ; Pit Coady, qui deviendra médecin ; Maurice Tompkins, professeur fameux, devenu prêtre plus tard ; Jimmy Tompkins, lui aussi futur prêtre.

Ces professeurs anglais, presque tous candidats au sacerdoce, se firent remarquer par leurs qualités intellectuelles et morales exceptionnelles. On se souvient encore de leur bonté et de leur patience. Malheureusement, ils ne savaient pas un mot de français ! Et les élèves ignoraient totalement la langue anglaise. On devine facilement les difficultés qui devaient surgir. Ainsi, les professeurs enseignaient aux élèves à demander par les paroles suivantes la permission d'aller au privé : « Please can I go out ». Si les plus grands prononçaient passablement la phrase, les plus jeunes la déformaient quelque peu et disaient : « Piss can I gout ». On imagine facilement aussi les piètres résultats pédagogiques que ce système devait produire. On y remédia quelque peu en donnant à ces professeurs anglais des adjoints acadiens, pris le plus souvent parmi les plus grands élèves, qui enseignaient le français et le catéchisme.

Le Père Girroir réussit à obtenir deux Acadiens du Nouveau-Brunswick, Paul et Évariste Leblanc. Ils enseignèrent quelques années, le premier au Petit-Étang et le second à l'école chez Blaise. Puis le premier retourna au collège et devint père de Sainte-Croix tandis que l'autre dut abandonner l'enseignement pour raison de santé.

Pendant ce temps, une pléiade d'élèves acadiens de la région se qualifiaient, obtenaient des diplômes officiels et devenaient instituteurs dans nos écoles. Parmi les premiers, il y eut Charles (à Félix) Chiasson, Alexandre Chiasson, futur évêque de Bathurst, Henri Haché, futur médecin, « petit » Lazare Leblanc, le futur shérif Joseph Doucet, le futur juge Thomas Gallant, Patrice Leblanc, futur curé de Chéticamp, puis les autres de plus en plus nombreux, ce qui fait que depuis la fin du siècle dernier nos écoles ont pourvu amplement à leurs propres besoins d'instituteurs.

Les
OCATIONS SACERDOTALES



R.P. Théophile Maillet



T.R.P. Euchariste, capucin



R.P. Arsène Cormier



R.P. Charles Aucoin, eudiste



R.P. Henri Cormier, eudiste



R.P. Ernest Chiasson

Les
VOCATIONS
SACERDOTALES



R.P. Michel Maillet



R.P. Paul-Anselme Boud



R.P. Anselme, capucin



R.P. Joseph Roche



R.P. David, capucin

R.P. Daniel Deveau, c.s.c.



R.P. Daniel, capucin

T.H.F. Hermann, capucin



• *D'autres écoles*

À la suite de la loi scolaire de 1864, Chéticamp voulut bénéficier des octrois du gouvernement et se munir d'écoles mieux appropriées aux besoins. On construisit donc, vers 1866, deux grandes écoles supérieures, une au havre, appelée *la grande école* et l'autre au Plateau, près de chez Blaise. D'autres, moins grandes, furent construites, au Petit-Étang, au Lac, dans l'Île et chez *Caniche* au Plé, puis avec le temps toutes les autres écoles de Chéticamp.

• *Les religieuses enseignantes à Chéticamp*

Le Père Fiset, curé de la paroisse, qui voyait grand, porta toujours un grand soin à ses écoles et à la qualité de ses instituteurs. Encouragé sur ce point par son évêque, Mgr Cameron, il rêvait d'attirer une communauté de religieuses enseignantes à Chéticamp. En 1900, trois Sœurs de la Providence de Montréal, répondant à son appel, débarquaient à Chéticamp. Mais, deux ans après, à la suite de difficultés, elles se retirèrent. Les « Filles de Jésus », communauté de France, les remplacèrent l'année suivante (1903). Arrivées le 15 août¹, ce n'est qu'à la mi-septembre qu'elles purent entrer dans le grand couvent que le Père Fiset venait de faire construire à leur intention. Depuis leur arrivée, ces religieuses ont attiré d'abondantes bénédictions du ciel sur la région de Chéticamp. Ayant conquis le cœur des Chéticantins par leur simplicité joyeuse, leur charité et leur dévouement, elles ont accompli jusqu'à nos jours un bien immense. Répondant à tous les besoins de la vie paroissiale, elles ont été les bras droits des curés, suppléant souvent aux déficiences de ces derniers. S'occuper des enfants de chœur, de la sacristie et des autels, chanter les messes, toucher l'orgue, diriger la chorale paroissiale, diriger toutes les associations féminines de la paroisse, faire le catéchisme des premières communions solennelles, organiser toutes les manifestations religieuses, recevoir les paroissiens en quête de conseils et trop timides pour se présenter au presbytère, visiter les malades dans les familles et consoler les affligés, voilà autant de tâches où les Filles de Jésus se sont dépensées avec un merveilleux dévouement pour répondre aux demandes de leurs curés et aux besoins de la paroisse. Qui dira alors l'influence bienfaisante de ces

1. Ces pionnières furent : Sœur Marie-de-Sainte-Philomène, Sœur Marie-Saint-Étienne, Sœur Marie-Claire d'Assise, Sœur Marguerite-Marie, Sœur Marie-Dominique, Sœur Marie-de-la-Circoncision, Sœur Marie-Saint-Sébastien. Sœur Marguerite-Marie n'a jamais changé d'obédience depuis 1903. Elle fait partie de l'âme de Chéticamp.

religieuses sur la paroisse quand le curé était trop vieux et les vicaires... anglais ?

Pourtant, tout ce dévouement venait s'ajouter à leur tâche principale : l'enseignement. C'est ici naturellement qu'elles ont joué leur plus beau rôle et accompli le plus grand bien. Avec un peu de difficulté, le Père Fiset avait réussi à obtenir la fermeture de la grande école du havre pour permettre aux élèves de fréquenter l'école du Couvent. Comme les autres écoles de la paroisse ne comprenaient généralement qu'une seule classe et un instituteur pour enseigner tous les degrés, peu à peu les élèves de ces écoles qui persévéraient jusqu'au huitième, au neuvième degré ou aux suivants s'inscrivaient au Couvent. C'est ainsi que les religieuses ont pétri toutes les générations de Chéticantins un peu instruites, de 1903 à nos jours ; qu'elles ont formé tous les hommes de profession sortis de Chéticamp ; qu'elles ont formé tous les instituteurs et institutrices de la paroisse et relevé, par ce fait, le niveau des autres écoles ; qu'elles ont suscité une soixantaine de vocations religieuses et plus d'une douzaine de vocations sacerdotales. Aussi, le ciel a-t-il béni leur travail en les gratifiant de vocations nombreuses parmi les jeunes filles de Chéticamp ; plus d'une cinquantaine, de Chéticamp même, sont entrées chez les Filles de Jésus.

On peut donc dire que les Filles de Jésus ont grandement contribué à la sauvegarde de la foi et de la langue française dans ce coin de l'Acadie. Quant à l'enseignement du français, il y a eu des périodes d'adaptation difficiles. Ainsi, pendant plusieurs années, les religieuses ont accepté des pensionnaires de différentes régions du Cap-Breton. Ces pensionnaires venaient en bonne partie de familles anglaises. Ils suivaient les classes du Couvent et parce qu'ils ne comprenaient pas le français leur présence influençait nécessairement l'enseignement qui tournait à l'anglais au détriment du français. Heureusement, ce système de pensionnat a définitivement cessé. Il reste un danger : la tendance encore actuelle à se contenter des programmes scolaires obligatoires et à ne considérer le français que comme moyen, pour les jeunes, d'apprendre l'anglais. C'est la tentation des succès faciles et des résultats immédiats. D'autres congrégations religieuses ont failli totalement à leur mission à ce sujet auprès des Acadiens et ont trahi la cause française. Les Filles de Jésus, malgré certains fléchissements occasionnels, ont réagi contre la tendance trop facile à suivre le courant et ont bien mérité de la cause française à Chéticamp. Il fut un temps où leurs élèves de Chéticamp entraient de plain-pied et réussissaient sans trop de misères dans les collèges classiques de la province de Québec. Les succès de leurs élèves aux concours internationaux de composition française orga-

nisés par le Comité Catholique des Amitiés Françaises, durant les années qui ont précédé la guerre, leur ont mérité des louanges en haut lieu :

« Les élèves de l'Académie de Chéticamp, que dirigent les Filles de Jésus... écrivait Mgr Beaupin, ont toujours brillé à nos concours. Nous avons reçu de cette maison des travaux de valeur... Nous constatons que Chéticamp maintient sa réputation acquise à nos concours de centre rayonnant d'excellente culture française »¹.

Il reste à souhaiter que les Filles de Jésus maintiennent cette renommée, pour elles et pour Chéticamp.

• *Inspecteurs français et lois plus favorables*

En 1902, à la suite d'une étude menée par une commission gouvernementale sur les écoles acadiennes, une loi plus humaine corrigea en partie celle de 1864². Elle permettait l'usage de livres de lecture français et l'usage de la langue française durant les cinq premiers degrés d'enseignement dans les écoles acadiennes. En 1908, un visiteur français, Louis d'Entremont, fut nommé spécialement pour les écoles bilingues, avec « fonction spéciale... d'aider les inspecteurs et surintendant, en rendant les écoles des centres français plus prospères sous tous les rapports »³. Les inspecteurs anglais gardaient toutefois leur juridiction sur les écoles acadiennes. Mais en 1926, d'Entremont était nommé inspecteur de ces écoles. Aujourd'hui, il y a deux inspecteurs français en Nouvelle-Écosse : M. Rémi Chiasson pour le comté de Richmond et M. Alphonse Comeau pour les comtés de Clare et d'Argyle. De plus, le premier est visiteur pour toutes les écoles acadiennes de l'est de la province, tandis que le second est chargé au même titre de la partie ouest. À Chéticamp même, un inspecteur adjoint, M. Alphonse Saulnier, est chargé de toutes les écoles acadiennes du comté d'Inverness sous la juridiction de l'inspecteur anglais, M. Lent.

En 1939, un programme amélioré de français était mis en vigueur :

1. « Au cours élémentaire, c'est-à-dire jusqu'à la septième année, toutes les matières sont enseignées en français, sauf l'arithmétique et l'anglais.
2. « De la septième à la dixième année, l'enseignement du français et de l'anglais se poursuit dans les deux langues. Le manuel d'histoire doit être français, et celui de géographie le sera dès qu'on en trouvera un qui donne un aperçu convenable des Provinces maritimes. Les autres

1. Mgr Beaupin, Art. dans *Les Amitiés Catholiques Françaises*, XXe année, No 2, p. 21, daté du 15 fév. 1939.

2. Nova Scotia School Laws, pp. 309-312.

3. Nova Scotia School Laws, p. 308.

« manuels, quoique rédigés en anglais, peuvent être expliqués en français par l'instituteur.

3. « Pour le cours académique, (10e, 11e et 12e années) les sujets sont les mêmes que dans les écoles anglaises, sauf la grammaire française dont l'enseignement se continue aux années 10e et 11e¹.

Ce système scolaire est d'application difficile dans les milieux mixtes, mais cela tient plus à la nature de ces milieux qu'au système lui-même et dépend beaucoup des instituteurs. Il comporte encore pour ces derniers la tentation de négliger le français pour aller au plus facile et à l'immédiat. À Chéticamp, milieu parfaitement homogène, la loi scolaire actuelle permettrait une éducation bilingue excellente si les instituteurs savaient et voulaient l'utiliser. Mais l'absence de convictions patriotiques suffisamment éclairées les porte trop souvent à considérer l'anglais comme la clef magique de tous les succès et à ne pas donner au français toute l'importance qu'il devrait avoir. Cependant, on remarque depuis quelques années un esprit nouveau et encourageant dans les écoles de la paroisse. Les inspecteurs et les parents, ainsi que les instituteurs, se doivent de voir à ce que les petits Acadiens de Chéticamp profitent pleinement des avantages de la loi scolaire et que, tout en apprenant suffisamment l'anglais, ils apprennent encore mieux leur langue maternelle et demeurent fièrement français.

• *Ecole centrale (« consolidated school »)*

À la suite d'une enquête de la Commission royale Pothier, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sanctionnait, le 1er janvier 1956, une législation scolaire de très grande importance : la centralisation des écoles rurales de la province et des octrois spéciaux en vue de la réalisation et du maintien de ces écoles.

Pour un milieu homogène comme Chéticamp, cette loi ne comporte que des avantages. Aussi en prévision de cette loi et avant sa promulgation, le Père Comeau, appuyé par des paroissiens éclairés, fit acheter le Couvent, l'école neuve et le terrain des religieuses par la commission scolaire. Le Couvent est devenu l'école centrale, sous la direction des religieuses, pour tous les élèves de la paroisse rendus au septième degré. Un autobus transporte ces enfants aux frais de la commission. Les résultats bienfaisants se font déjà sentir. Les petites écoles sont moins encombrées, les instituteurs peuvent accorder plus d'attention aux basses classes qui leur restent. Par ailleurs, le nombre d'élèves qui poursuivent leurs études jusqu'aux degrés avancés a sensiblement augmenté.

1. Louis-A. d'Entremont, dans *Le Devoir*, 29 juillet 1939.

Il y a plus : jusqu'ici chaque école était administrée par ses propres commissaires. Désormais, une seule commission scolaire élue régira les neuf écoles paroissiales. Comme résultat, il y aura plus d'uniformité dans l'administration de chaque école et dans le choix et le salaire des instituteurs.

Depuis 1926, on peut dire que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est appliqué avec une énergie et un succès admirables à améliorer le système scolaire de la Province, à encourager la construction d'écoles modernes et à rendre justice à la minorité française. Chéticamp, plus que toute autre région, a su profiter de ces encouragements. Dans l'espace de cinq ans, de 1945 à 1950, toutes les écoles ont été agrandies et renouvelées ou bâties à neuf¹. La paroisse aujourd'hui compte trente classes réparties en neuf écoles.

En 1950, le rapport du surintendant de l'Éducation à l'Assemblée législative provinciale rendait aux Acadiens de cette région le témoignage suivant :

« La région qui a accompli le plus de progrès est la partie nord du comté (d'Inverness). La population là-bas est presque totalement acadienne. Avec l'achèvement du programme de construction de 1950, cette région rurale aura ajouté vingt-deux classes à ses écoles. L'examen même sommaire de pareille évolution dans cette région de pêche de la province indique les progrès graduels mais puissants dans le domaine de l'éducation »².

• Les Foyers-Écoles

Les parents eux-mêmes, pionniers dans le mouvement coopératif du Canada, déjà habitués à s'occuper de leurs affaires économiques par de nombreux cercles d'étude, ne pouvaient manquer de s'intéresser de façon active à leurs écoles. Aussi, des associations de parents et instituteurs existent à Chéticamp depuis une trentaine d'années. Chaque école a son association de Foyer-École et celle du Couvent eut même son journal *École et Famille* pendant les années 1939 et 1940.

1. Voici ces écoles avec les dates de reconstruction ou d'agrandissement : Petit-Étang (1946) 3 classes ; École Lefort (1946) 2 classes ; La Prairie (1950) ; Belle-Marche (1950) ; École Évangéline (1950) ; Plateau (1950) ; École Leblanc, au Lac (1950, 2 classes) ; la nouvelle École du Couvent (1950), qui avec le Couvent (15 classes) est devenue l'école centrale. Mentionnons une classe d'école ménagère des plus modernes dirigée par Mlle Anne-Marie Fiset.

2. "The area that has made most progress is the northern end of the county (Inverness). The people here are mostly of Acadian origin. With the completion of the 1950 building program this rural area in a space of ten years will have provided twenty-two new classrooms. Even a cursory survey of such development in a fishing area of this province must lead to the indication of a strong, gradual educational development". *Le Petit Courrier*, 25 mai 1950.

• *La Société Saint-Pierre*

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et ceux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse avaient leur association acadienne d'éducation depuis plusieurs années. Ceux du Cap-Breton n'en avaient pas.

Trop éloignés du groupe du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse pour se joindre à eux, un groupe d'hommes, tous de Chéticamp ou natifs de Chéticamp, décident de fonder une association acadienne d'éducation bien à eux et, en 1947, jettent les bases de cette société, dont le siège social sera à Chéticamp et dont le nom sera celui du patron de l'église, la Société Saint-Pierre. Les buts de cette Société (légalement constituée en 1948) sont

« de constituer en une association les Acadiens de notre région, c'est-à-dire, l'est de la Nouvelle-Écosse et l'île du Cap-Breton, de développer chez eux un esprit de solidarité et de fraternité, de travailler à la conservation de leur héritage, de promouvoir leurs intérêts intellectuels, sociaux et économiques, surtout en encourageant par tous les moyens possibles, l'éducation de sujets de descendance ou d'origine acadienne ou française qui ont les aptitudes et les qualifications nécessaires »¹.

Cette société accorde des bourses de \$250 par année sous forme de prêts sans intérêt aux sujets acadiens « qui désirent suivre des études classiques, universitaires ou de spécialisation » dans une institution française. En 1957, elle avait permis à 47 élèves acadiens de la région de poursuivre leur cours dans des institutions françaises supérieures. Les déboursés en prêts s'élevaient à douze mille dollars. Les fonds sont recueillis au moyen d'une souscription annuelle dans les milieux acadiens. Malheureusement, chaque année, faute de fonds suffisants, les directeurs se voient dans la nécessité de refuser plusieurs demandes de prêts à des élèves méritants.

Cette société organise un concours annuel de français dans les écoles acadiennes et distribue les récompenses aux gagnants. Elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent la vie, la survie et l'épanouissement des Acadiens de la région : écoles, éducation des adultes, fondation de paroisses françaises, demandes de curés français pour les paroisses françaises. Bref, rien n'est étranger à l'esprit d'initiative de cette Société. Elle est le porte-parole des Acadiens de l'Est et la sentinelle qui veille sur leurs intérêts.

• *Professionnels et hommes de marque sortis de nos écoles*

Une vue d'ensemble sur l'histoire de Chéticamp ne laisse pas de nous impressionner sur le dynamisme et le sens d'organisation de ses

1. Constitution et Règlement de la Société Saint-Pierre, 1954 pp. 3-8.

habitants. Malgré les conditions défavorables du passé au point de vue scolaire comme au point de vue économique, ils ont quand même la plus belle église du diocèse, ils furent les pionniers du mouvement coopératif et des caisses populaires des Maritimes, ils ont profité au mieux du programme gouvernemental de construction d'écoles ; enfin, une pléiade d'hommes ont réussi à devenir soit des prêtres soit des professionnels ou à créer des œuvres dignes de mention.

Outre les douze prêtres et les cinq médecins dont nous parlons ailleurs, Chéticamp a donné le jour à neuf autres médecins dont quelques-uns méritent une mention spéciale.

LE DR EDMOND D. AUCOIN

Né à Chéticamp en 1887, Edmond à Didier Aucoin fut un des premiers avec quelques futurs prêtres, à pouvoir franchir des obstacles alors presque insurmontables, pour faire son cours classique. Aidé et encouragé par le Père Membourquette d'Arichat, il fit son cours au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église. Sa philosophie terminée, il n'avait point les moyens de poursuivre un cours universitaire. Mais à force d'énergie, tout en travaillant pour la compagnie des tramways de Montréal, il réussit à compléter ses études en chirurgie dentaire.

À Montréal où il exerça sa profession, « il fut l'animateur, l'âme créatrice de toutes les activités acadiennes... » Il y « consacra même ses minces ressources financières ». Il fut l'un des fondateurs de la succursale assomptionniste « Abbé Casgrain » et son principal animateur. En 1917, il fondait *La Revue Acadienne*, publication mensuelle destinée « à faire connaître à l'élite du Québec les belles qualités et les nobles origines du peuple acadien ».

En 1920, l'Université de Montréal, reconnaissant ses mérites et ses capacités, le nommait titulaire de la nouvelle chaire d'histoire d'Acadie qu'elle venait de fonder.

« Malheureusement, sa santé commençait à se ressentir des privations qu'il s'imposait, du surmenage et des contretemps subis »¹. Il était atteint de la tuberculose. En 1923, il dut quitter Montréal avec sa famille pour Glace Bay, au Cap-Breton. Il y mourut la même année, le 16 juillet.

LE DR EDMOND L. AUCOIN (fils de Lazare)

Le Dr Edmond Aucoin est né le 12 octobre 1893. Boursier de la Société l'Assomption, il obtient son baccalauréat ès-arts en 1912 au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église. Ses études de méde-

1. *Le Lien*, journal acadien de Montréal, juillet-août 1947.

cine commencées en 1912 à l'Université de Montréal, interrompues par le service militaire, sont terminées en 1920. Boursier du Comité France-Acadie de l'Alliance Française, il s'embarque pour Paris afin de se spécialiser dans les études d'oto-rhino-laryngologie auprès des maîtres français, les Drs Lubut Barbon Laurens, Sébilleau, Bourgeois, Hautant et Lemaître. De 1925 à 1930, il est élève puis adjoint du professeur Chevalier Jackson de Philadelphie, le grand maître de la broncho-oesophagoscopie. Revenu à Montréal, en avril 1931, il devient chef des services de broncho-oesophagoscopie des hôpitaux Notre-Dame, du Sacré-Cœur, de Sainte-Justine et médecin-consultant des autres hôpitaux affiliés à l'Université de Montréal.

En 1924, à la demande de son chef Lemaître, le Dr Aucoin servit d'agent de liaison entre les laryngologistes de Paris et les Drs Sheehan et Smith des États-Unis pour organiser à Paris un centre d'enseignement pour les médecins de langue anglaise, plus particulièrement pour ceux des États-Unis et par ce moyen faire connaître à leur juste valeur les cliniques françaises. Le Dr Lemaître retint les services de son adjoint bilingue, le Dr Aucoin, pour interpréter tantôt en anglais, tantôt en français, les cours qui furent donnés à des élèves venus de pays divers.

Ces fonctions d'agent de liaison et d'interprète l'amènèrent à traduire deux œuvres du Chevalier Jackson : *Maladies de l'oesophage* et *Bronchoskopie et oesophagoskopie*. Enfin, sa propre compétence lui permit de publier des études très appréciées par les spécialistes¹.

Malheureusement, un accident mortel mit fin à sa brillante carrière et l'enleva prématurément à la science médicale. Il se noya le 19 juillet 1931, au Côteau-du-Lac (Soulanges, P. Q.).

LE DR JEAN CORMIER

Fils de Guillaume (William) Cormier et de Catherine Roche, le Dr Jean Cormier est né le 4 octobre 1899. Après son cours classique

1. Étude de la bronchiectasie considérée au point de vue bronchoscopique. *La Presse Médicale Canadienne*, Montréal.

Endoscopie perorale : série consécutive de cent corps étrangers des voies digestives et respiratoires avec préface du Dr Fernand Lemaître. Vigot Frères, Paris.

Corps étrangers des Voies respiratoires : Emphysème et Atélectasie par Obstruction.

Endoscopie perorale et Physiothérapie. Congrès des médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord. Montréal, sept. 1930.

Remarques sur les corps étrangers des bronches. Congrès de la Société Française d'Oto-rhino-laryngologie. Octobre 1930.

terminé au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église, il s'inscrit à la Faculté de médecine de l'Université Laval, de Québec. Son cours de médecine générale terminé, il décide de se spécialiser en ophtalmologie-oto-rhino-laryngologie et à cette fin va poursuivre ses études dans les universités les plus célèbres du monde, à Chicago, à Paris et à Vienne.

À son retour d'Europe, il s'établit à Sydney, au Cap-Breton, où il exerce sa profession parmi la population de l'est de la Nouvelle-Écosse.

En plus de sa compétence médicale dont il fait bénéficier la population, le Dr Jean Cormier a un autre titre à la reconnaissance particulière de la population acadienne du Cap-Breton. Depuis son arrivée à Sydney, loin de se confiner dans une sécurité personnelle enviable, il a été l'âme discrète et tenace de la survivance acadienne dans le diocèse d'Antigonish. Sans fanfaronnade mais avec détermination, il ne craint pas de se mettre au blanc quand c'est nécessaire et de prendre la tête de missions délicates. Il a joué un grand rôle, en collaborant activement à toutes les œuvres de survie, telles que la fondation de la Société Saint-Pierre, le réveil de la Société l'Assomption, la fondation du Club acadien Champlain, de Sydney. Il fit aussi des démarches pour obtenir des paroisses françaises là où les Acadiens sont en nombre suffisant. Sa persévérance à se dévouer, même dans des circonstances apparemment désespérées, est un exemple et un encouragement pour les trop rares chefs de file acadiens du Cap-Breton.

• *Autres médecins*

Deux enfants de Chéticamp ont terminé récemment leur cours de médecine à l'Université Laval de Québec. Ce sont Joseph-Daniel Chiasson, fils de Placide Chiasson et de Hélène Lefort du Petit-Étang, et Didace Charles Bourgeois, fils de Calixte Bourgeois et de Annie Aucoin, du Havre. Les deux ont fait leurs études classiques au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église et sont actuellement médecins internes à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

D'autres Chéticantins partis jeunes de Chéticamp, sont devenus médecins aux États-Unis mais ne sont pas revenus. Il y eut Tim à Laurent Chiasson, Johnny à Lazare Leblanc, frère du Dr William ; enfin, un fils de Germain à Konock Chiasson. Timothée à Hippolyte Leblanc est devenu médecin vétérinaire, également aux États-Unis.

• *Hommes de marque dans d'autres domaines*

ALEXANDRE BOUDREAU : Fils de Placide Boudreau et d'Esther Broussard, Alexandre Boudreau est né le 9 février 1910. Élève particulièrement brillant à l'École supérieure de Chéticamp, à la fin de son cours il travaille pendant deux ans comme caissier et comptable à la banque Royale du Canada. Il démissionne ensuite pour bénéficier d'une bourse du Collège de Lévis où il fait ses études classiques. En 1930, il passe à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière où en 1933, il obtient son baccalauréat ès-sciences agricoles « magna cum laude ». En 1934, il devient agronome du comté d'Inverness pour le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Tout de suite, il travaille en étroite collaboration avec le département des cours populaires nouvellement institué à l'Université d'Antigonish. Il suit des cours spéciaux en éducation des adultes et en organisation des coopératives. Il fonde lui-même plusieurs caisses populaires, des coopératives de producteurs et de consommateurs dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

En 1938, il accepte le poste de professeur d'éducation des adultes et d'organisation de coopératives à l'École Supérieure d'Agriculture et des Pêcheries à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, P. Q.

Il fonde le Service social et économique de Sainte-Anne. Directeur de l'éducation des adultes dans toutes les régions de pêcheurs, il organise des cours de six semaines pour former des chefs locaux d'éducation d'adultes ; plus de 1,100 élèves ont suivi ces cours.

C'est lui qui a organisé au complet les Pêcheurs-Unis du Québec, fédération de 38 coopératives de pêcheurs comptant plus de 4,000 membres. Durant la guerre, ces coopératives avaient un chiffre d'affaires moyen de trois millions de dollars. M. Boudreau a été tour à tour organisateur, secrétaire général et directeur général de cette organisation, tout en exerçant ses fonctions de professeur et de directeur des cours populaires.

En 1942-1943, il bénéficie d'une bourse Littauer de l'École d'Administration publique pour gradués universitaires de l'Université Harvard. Il y obtient la maîtrise en administration publique et se spécialise en éducation des adultes. Puis, il revient continuer son œuvre à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

En 1948, il est invité à Paris par l'UNESCO à titre d'expert-conseiller sur les problèmes d'éducation de base dans les pays sous-développés. En décembre de la même année, il est nommé membre de la Commission du service civile du Canada.

À l'occasion de son départ de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de sa démission comme secrétaire général et administrateur des Pêcheurs-

Unis de Québec, voici ce que l'un de ses plus intimes collaborateurs écrivait dans le journal *À Pleines Voiles* :

«...Son départ creuse chez les pêcheurs organisés un vide si grand que nous ne pouvons pas, que nous ne voulons pas le laisser partir sans lui dire combien il est regretté par les pêcheurs, qui lui doivent tant et par tous ceux qu'il a dirigés, encouragés, inspirés depuis 10 ans dans la poursuite d'une œuvre salvatrice, hérissée de difficultés sans nombre.

« Le nom de M. Boudreau est désormais lié à jamais à l'histoire du relèvement des pêcheurs de la province. Il y a dix ans, il entreprenait la tâche ardue d'élever les pêcheurs au-dessus de leur misère jusqu'à la volonté d'être les artisans de leur propre destin. Tâche immense. Il l'entreprit avec une conviction et un optimisme qui brisa tous les obstacles. Nous avons peine à imaginer, avec les progrès réalisés depuis ce temps, la clairvoyance, la ténacité et surtout la puissance de persuasion qu'il lui a fallu déployer pour arriver au succès. Seuls ceux qui furent à ses côtés savent combien ses multiples talents ont sauvé la situation à maintes reprises...

« Et pour ceux qui furent ses collaborateurs, dans l'œuvre d'éducation et d'organisation entreprise, M. Boudreau restera comme un entraîneur de premier ordre, un conseiller clairvoyant, un organisateur d'envergure et un apôtre social de première valeur »¹.

En 1951, il dirige une mission éducative composée de trois membres envoyés par l'UNESCO au Pakistan. Durant quatre mois, il fait une étude complète des problèmes d'éducation des adultes au Pakistan et rédige un rapport circonstancié contenant ses recommandations à l'UNESCO et au gouvernement du Pakistan. En 1955, il dirige une nouvelle mission d'aide technique des Nations Unies en matière d'administration publique, au Cambodge.

À travers tout cela, il continue de donner des cours en administration publique à l'Université Laval et à l'Université d'Ottawa. Et le 15 mars 1957, il est nommé Consul général du Canada à Boston.

Sa personnalité dynamique et son caractère entreprenant s'étaient toujours mal accommodés du rôle de fonctionnaire malgré l'important travail qu'il y a accompli. Le rôle de diplomate lui plaît encore moins. Aussi, après une année comme Consul à Boston, il donne sa démission.

En septembre 1958, il acceptait le poste plus conforme à ses goûts de professeur d'administration publique et de directeur du Département d'Extension à l'Université de Sudbury, en Ontario. Enfin, en 1960, il revenait en Acadie comme directeur du service extérieur de l'Université Saint-Joseph de Moncton.

WILLIAM LEFORT : Né le 9 mai 1908 de Baptiste Lefort et de Marie Broussard, William Lefort a fait ses études classiques à Sainte-

1. *À pleines voiles*, par Léo Bérubé, 15 juin 1948.

Anne-de-la-Pointe-de-l'Église d'où il est allé prendre son baccalauréat ès-sciences agricoles à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Agronome représentant le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse pour la partie nord du comté d'Inverness de 1938 à 1955, il a mis son dévouement non seulement à l'aide de nos cultivateurs, mais aussi à toutes nos causes acadiennes du Cap-Breton. Et c'est avec regret qu'on le vit partir, en 1955, pour accepter un poste plus avantageux à Weymouth, comme agronome de tout le comté de Digby.

LÉO CHIASSON : Fils d'Éphrem Chiasson de Chéticamp, Léo Chiasson est né le 14 mai 1918. Après de brillantes études à l'école supérieure de Chéticamp, il entrait à l'Université d'Antigonish en 1934, où il obtint son baccalauréat ès Lettres *summa cum laude*, en 1938, et son baccalauréat ès Sciences, en 1940, avec la plus haute note jamais obtenue à cette Université¹. Boursier du Conseil National des Recherches, il a poursuivi à l'Université de Toronto ses études de biologie, plus spécialement de génétique, de cytologie et de pathologie des plantes. Docteur en philosophie (Ph. D.) de l'Université de Toronto, il est maintenant un brillant professeur à l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish.

• *Et d'autres*

Plusieurs autres ont fait leurs études classiques ou occupent des postes honorables dans leur milieu respectif. Mentionnons en passant Joseph (à Charles) Boudreau, gérant de district à Trois-Rivières, P. Q., pour la compagnie Mutual Life Insurance Company et dont l'une des filles, Thérèse, a gagné le prix du Prince de Galles, en 1944 ; Patrice Boudreau qui a fait ses études en France et fut l'un des fondateurs du journal *Le Lien*² à Montréal ; Amédée Aucoin qui fut inspecteur général des douanes au port de Montréal et dont deux fils sont prêtres : le R. P. Pierre Aucoin, des Pères Blancs d'Afrique, et Monseigneur Louis Aucoin, curé de la cathédrale de Montréal.

Enfin, sept ou huit enfants de Chéticamp poursuivent présentement leurs études à l'Université d'Antigonish, et une douzaine au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église³.

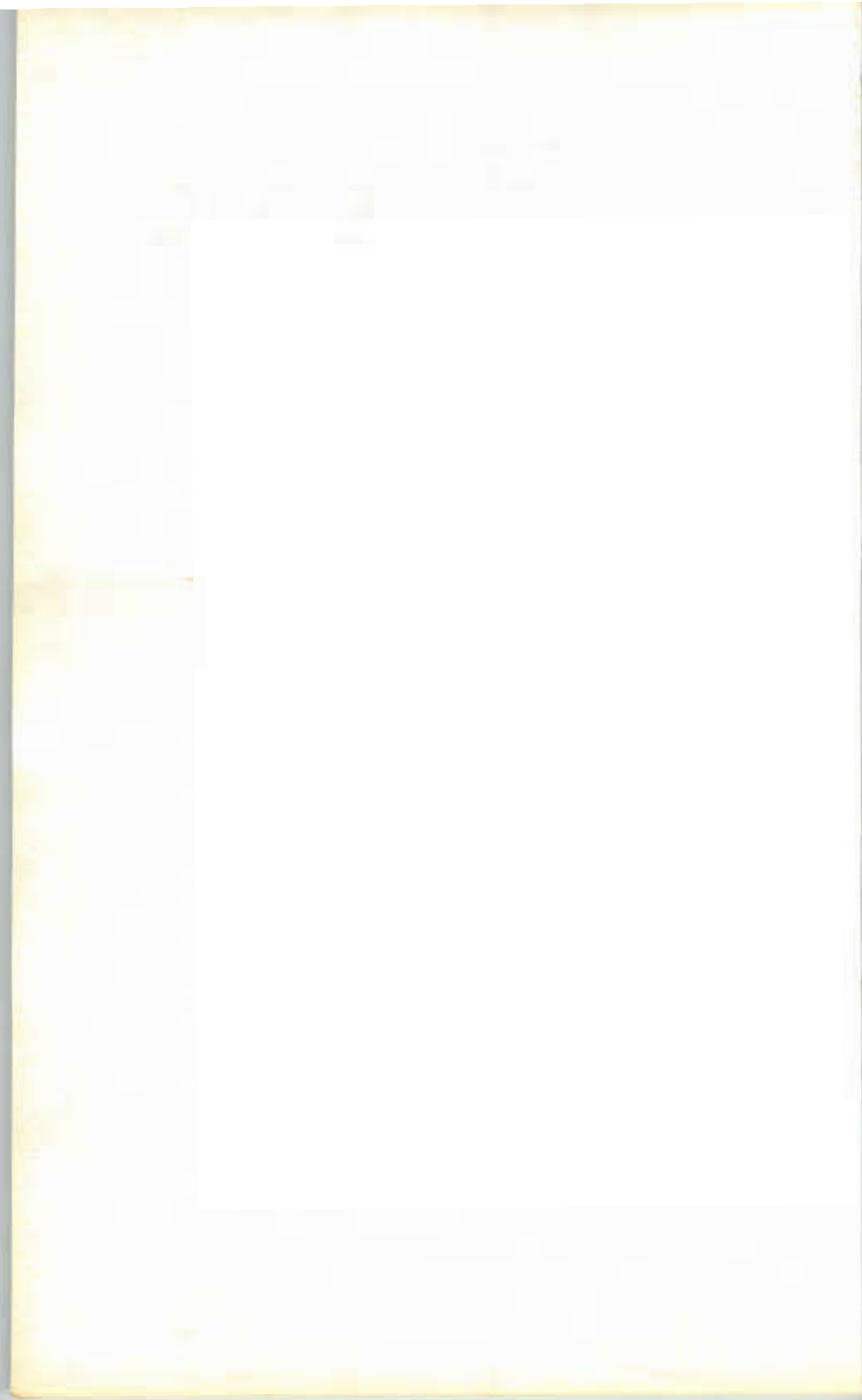
1. *The Victoria* — Inverness Bulletin — le 21 juillet 1944.

2. *Le Lien*, organe officiel de la succursale l'abbé Casgrain de la Société l'Assomption, Montréal, du 15 octobre 1946 à janvier 1948, 16 numéros.

3. Il vaut la peine de noter que sur le nombre des bacheliers issus de Chéticamp une dizaine au moins ont bénéficié de bourses obtenues des collèges classiques de la province de Québec par l'entremise du Père Membourquette, curé d'Arichat et quelques autres de bourses obtenues de la Société Mutuelle l'Assomption.

- *Une révérende Mère Provinciale*

Depuis 1958, une fille de Chéticamp, Louise Boudreau, en religion sœur Marie-Laurentia, dirige comme Mère Provinciale les destinées de la province acadienne de sa congrégation : Les Filles de Jésus.



CHAPITRE VII

LA SANTÉ

1. — LA MÉDECINE POPULAIRE

Nous vivons dans une période d'hygiène raffinée. On pasteurise le lait, on cellophanise la mangeaille, on stérilise tout ce qu'on peut. On se demande ce que faisaient nos grands-pères pour ne pas être mangés tout ronds par les microbes. Sans doute que l'air salin de la mer donne ici un climat salubre qui explique la vitalité et la longévité des gens.

À 80 et même à 85 ans, des gens font encore la pêche, marchent d'un pas alerte les quelques milles qui les séparent de l'église. Quelques-uns font les foins et fauchent à la faux jusqu'à l'âge de 93 et 95 ans.

Un siècle durant, après leur arrivée, les gens de Chéticamp durent se passer de médecin. On comprend alors le rôle important que joua la médecine populaire.

Aujourd'hui, on s'en remet à la faculté pour tout ce qui regarde les maladies, les remèdes, les guérisons et même... la mort. Mais sur *l'en premier* il fallait se suffire à soi-même. Chaque famille gardait de mémoire un catalogue de recettes pour les maladies communes et bénignes, comme les fièvres, les furoncles, la courte haleine, les coliques, les coupures ou les brûlures. Pour les cas plus difficiles, il y avait les praticiens de la médecine populaire, les experts en qui le peuple avait une confiance indéfectible et souvent méritée. On se souvient encore de la vieille Bastienne, de Julienne (Mme Blaise Deveau), de Clotilde Chiasson, de Marie MacKinnon surnommée *Marie docteur* et de sa mère, de Donathilde Ryan, épouse de Marcellin Deveau, de la femme du vieux Romuald Doucet, du Moine, qui était

fameuse ; de Jules Deveau dont la panacée consistait à faire suer ses malades. Il y avait des *emmancheux* ou *rebouteux* qui vous remettaient en place les membres démis ou vous lattaient si bien les cassures qu'il n'en restait aucune trace. On parle encore de Cécime Deveau et du vieux Timothée Chiasson. Ce dernier possédait aussi l'art de relever les *estomacs à bas* ¹.

Dans l'ensemble les remèdes étaient naturels, c'est-à-dire à base de plantes médicinales et d'écorces d'arbres, le plus souvent sous forme de décoctions ou de *sirouanes* de toutes sortes. Plusieurs de ces remèdes sont également connus ailleurs, en Gaspésie par exemple ². Quelques-uns sont encore largement utilisés et efficaces. Par contre, d'autres remèdes tenaient de la superstition, accompagnés de rites magiques, sans rapport de cause à effet, comme frotter une dent qui fait mal avec un clou qu'on va planter ensuite sur un arbre, frotter des verrues avec de petits cailloux qu'on met dans un sac et qu'on lance par derrière soi sans regarder, cracher sous une pierre pour faire disparaître des points de fatigue après une course. Les superstitions sont tenaces. Même si les gens n'y croient plus guère, ces pratiques existent encore.

• *Catalogue de médecine populaire*

Nous n'avons pas la prétention de donner ici le catalogue complet des remèdes populaires connus et employés autrefois à Chéticamp. La liste serait trop longue. Sans compter que si les éléments de base demeuraient souvent les mêmes, la préparation de ces remèdes variait fréquemment d'une famille à l'autre. Nous croyons toutefois que cette courte nomenclature donnera une idée du genre.

Aphte (ulcération de la bouche) : Bouillir des petites racines jaunes ³ et en boire le jus. — Pour ulcération des lèvres : cataplasme avec ces racines non écrasées ni bouillies. — Pour ulcération des gencives : mâcher de l'écorce de *pruce* (d'épinette) noire ou de l'écorce de *violon* (mélèze). Efficace pour fortifier les gencives.

Appétit : Décoction d'écorce de petit cerisier ⁴ ou de cormier trempée dans l'eau chaude.

Asthme ou « courte haleine » : Décoction de racines d'*amoureux* (bardane) bouillies, ou de racines de *chasse-pareille* (salsepa-

1. Estomacs descendus.

2. Carmen Roy : *Littérature Orale de la Gaspésie*, pp. 61-87, 1955.

3. La coptide, sans doute : la *savoyane* des Canadiens français du Québec.

4. Cerisier de Pennsylvanie ; *prunus pennsylvanica* ; petit merisier ; arbre à petites merises.

AUTRES PERSONNALITÉS



Dr Edmond D. Aucoin



Dr Edmond L. Aucoin



Sœur Laurentia, provinciale des Filles de Jésus



Alexandre Boudreau

MÉDECINS DE CHÉTICAMP



Dr Napoléon Fiset



*Dr Henri Haché,
natif de Chéticamp*



Dr Léo Leblanc



*Dr William Leblanc,
natif de Chéticamp*



Dr Louis Fiset



Dr Linus Doiron

MÉDECINS DE CHÉTICAMP



*Dr Wilfrid Poirier
natif de Chéticamp*



*Dr Gabriel Bondreau,
natif de Chéticamp*



*Dr Harold
Andrew Ratchford*



Dr Russell Chiasson

L'hôpital, la résidence des religieuses, l'école et l'église



*Vieille charrue
de « l'en premier » —*



Les foins



*La « ribotte »
(baratte)*



Le « caborois »

reille) ou de *pulmonaire*¹ (petite fougère). — Prendre la hauteur du malade. Couper un *toron* de ses cheveux. Aller dans le bois, y trouver un arbre caché et y percer à la tarière un trou à la même hauteur que celle du malade ; mettre les cheveux dans ce trou. Quand le malade dépasse cette hauteur en grandissant, il guérit.

Bronchite : Mettre une camisole de flanelle rouge.

Brûlures : Frictionner avec de l'huile de *saint Thomas* (huile électrique du Dr Thomas). — Appliquer des feuilles de hêtre sur la brûlure. — Appliquer sur la brûlure du *machequoui* (écorce de bouleau) que l'on trouve sous le premier *machequoui* plus épais. — Appliquer de la pierre bleue (à laver le linge). — Appliquer l'onguent préparé d'après la recette qui suit : racler une branche de sureau ; à cette raclure ajouter une demi-livre de beurre, une demi-livre de saindoux, et une petite bosse de borax. Cet onguent est aussi très bon pour les déchirures, les égratignures et les boutons de chaleur. — L'huile de lin : on applique un petit linge sur la plaie et on met l'huile sur ce linge, qui s'imbibe et donne juste ce qu'il faut à la plaie. — Appliquer de la graisse fondue de poule. — Appliquer un cataplasme de patates râpées. — Un cataplasme composé de liniment *Minard*, de soda en poudre et de vanille.

Calvitie : Peigner fort tous les jours le peu de cheveux qu'on a. — Se frotter la tête très fort et souvent avec un linge humide.

Cassures : Bouillir de l'écorce de chaton en résidu épais et en faire un cataplasme. Le renouveler à tous les trois jours.

Chancre : Appliquer sur le chancre avec un petit guipon du *lessi* très épais et très fort, fait avec de la cendre de bois franc. Saphique, épouse de Benjamin Poirier et sa fille Marie sont restées célèbres pour leur habileté dans ce domaine.

Choléra ou « corps changé » : Décoction de racines de framboisiers bouillies. — Lait bouilli avec de la muscade. — Manger de la pâte détremée claire. — *Mentrouiller* (mâcher) du papier journal. — Boire du jus d'orge. — Un verre de brandy avec du poivre. — Un coup de gingembre fort.

Coliques : Boire de l'eau de gingembre. — Boire de l'eau et du poivre. — Boire du sirop d'anis. — Prendre de la muscade. — Appliquer des compresses chaudes. — Farine détremée dans de l'eau et du sel : 1 cuillerée de farine, 2 cuillerées d'eau et du sel.

Coqueluche : S'appliquer des flanelles chaudes. — Prendre un sirop de mélasse et de suif de mouton. — Appliquer un cataplasme de levure (hops). — Une infusion de baume² (plante qu'on trouve

1. *Athyrium angustum*.

2. *Mentha arvensis*, la menthe des champs.

le long des ruisseaux). — Prendre de la paraffine (pétrole) et du suif de mouton. — Boire du jus d'oignons trempés dans de l'eau et du sucre. — Boire le jus de la graine de lin trempée dans l'eau tiède. — Boire du sirop composé de sucre jaune (cassonade) et de jus de crottes de brebis.

Cors : Les enlever : pour rendre l'opération facile, les enduire d'huile de ricin.

Coupures (pour arrêter le sang) : Appliquer sur la plaie une bosse-de-loup écrasée (vesse-de-loup). — Appliquer des toiles d'araignée. — Appliquer de l'herbe à la coupure¹. — Appliquer une bosse de *tourmentine* (gomme liquide de sapin, térébenthine). — Appliquer du jus de tabac à mâcher. — Laver avec des infusions d'écorce de violon (mélèze). — Appliquer de la *limure* de scie (limaille). — Appliquer de la grosse crème épaisse, la plus vieille possible. Bon pour toutes sortes de mauvaises blessures.

Crevasses, gerçures : Y appliquer des bosses de *tourmentine* (térébenthine). — Y appliquer de l'urine.

Déplacement (du bébé dans le sein de sa mère) : À la mère, qui doit garder le lit pendant neuf jours, appliquer une crêpe de pâte d'ail mêlée de bouts de rubans verts.

Dent, Mal de : Mettre du *soda* dans la dent ou un clou de girofle. — Appliquer une flanelle chaude sur la joue. — Se tremper les pieds dans l'eau tiède. — Porter une queue de citrouille dans sa poche. — Frotter un clou sur la dent et aller le planter sur un arbre. — Frotter un clou sur la dent et aller le planter dans un arbre caché. Quand l'écorce de l'arbre passe par-dessus la tête du clou la dent tombe. — Frotter un grain de sel sur la dent et le jeter dans le poêle mais se sauver vite pour ne pas l'entendre pétiller.

Eczéma : Laver avec du borax.

Empoisonnement : Boire du lait ou du lait et de la moutarde. — Manger du pain sec.

Empoisonnement à un membre (appelé *la marine*) : Cataplasme d'herbe à la marine (mais dangereux parce que trop fort). — Cataplasme de farine d'avoine bouillie dans du lait avec deux ou trois feuilles de plantain pilé et d'huile de lin. Embourrer tout le membre malade avec ce cataplasme, qu'il faut changer une fois par jour.

Enflures : Graisser avec du vinaigre tiède. — Laver dans l'eau chaude. — Cataplasme de moutarde. — Cataplasme de gros oignons. — Cataplasme de tanaisie. — Cataplasme de farine d'avoine détrempée dans de l'eau froide.

Sedum roseum, orpin rose.

Engorgement : Faire bouillir jusqu'à consistance sirupeuse l'écorce du chaton et en faire un cataplasme. — Mettre la *rupianne* au poignet : s'enrouler le poignet de trois tours avec du merlin goudronné appelé *rupianne*. — S'enrouler très serrée une peau d'anguille au poignet.

Enrouement : Boire de la *paraffine* (pétrole) avec de la mélasse. — Boire du jus de menthe poivrée bouillie, (peppermint, *papermane* achetée en petits carrés ou tirée d'une plante qui pousse le long des ruisseaux). — Infusion de mélasse et d'oignons. — Cataplasme de levure sur l'estomac. — Boire du lait chaud et du poivre ou de la mélasse et du poivre. — Boire du lait chaud avec une pincée de raisins dedans et sucré avec de la cassonade.

Entorse (torsaille) : Faire bouillir jusqu'à consistance sirupeuse l'écorce de chaton et en faire un cataplasme. — Laver avec du vinaigre chaud. — Laver avec de l'eau chaude. — Envelopper avec de l'étoupe. — Laver avec de l'eau salée ou de la saumure. — Envelopper le membre d'une peau d'anguille.

Erysipèle : S'enrouler autour du cou le bas du pied gauche qu'on a porté pendant la journée. — Mettre de la cendre chaude dans un bas et s'enrouler le bas autour du cou. On distinguait deux sortes d'érysipèle avec remèdes appropriés : *Les roses rouges* : cataplasme à la farine chaude. *Les roses blanches* : cataplasme à la farine froide.

Estomac, Maux d' : Mâcher de la gomme de *pruce blanc* (épinette blanche). — Prendre du *soda* : Une cuillerée à thé dans un demi-verre d'eau.

Estomac, Brûlures d' (cœur à son) : Allumer une allumette, l'éteindre et mâcher le bout brûlé. — Manger du charbon de bois de poêle. — Boire du lait doux. — Prendre du *soda*.

Estomac à bas (estomac descendu) : Une *sirouanne* (cataplasme) de gomme saupoudrée de soufre et de poivre et chauffée au tisonnier.

Faiblesse : Se coucher. — Se laver avec de l'eau froide. — *Faiblesse après accouchement* : Prendre la *médecine de chien-dent* : infusion de blé-d'Inde et de chien-dent.

Fatigue, Points de : Lever une pierre, cracher dessous et remettre la pierre en place. — Cracher sur une pierre et la lancer au loin dans un autre champ.

Femme qui allaite : Remède fortifiant : Un ou deux verres de blé-d'Inde dans un gallon d'eau dans lequel on met à bouillir pen-

dant trois heures une *brichetée*¹ de racines de chien-dent et trois morceaux d'écorce de vergnes. Ajouter de l'eau quand elle bout afin de conserver toujours la même quantité. Puis il faut couler ce liquide, y ajouter gros comme un pois de gingembre et une cuillerée à thé de crème de tartre. En boire deux bouteilles aussi vite que possible. Ensuite, prendre une purge; puis, boire le reste du remède.

Feu sauvage : Mâcher des petites racines jaunes. (La coptide, sans doute, la savoyanne).

Fièvres : Faire bouillir l'*herbe à dindon* et boire le jus. — Boire du jus de pain brûlé. — Mettre des *tailles*² d'oignons dans les bas sous les pieds. — Mettre des *tailles* d'oignons sur les *bancs de châsis*³. Cela *bale* la fièvre. — Mettre dans la proportion de deux cuillerées de crème de tartre dans un demi-verre d'eau, brasser et boire à sa soif.

Furoncles : Cataplasme de plantain. — Cataplasme de plantain et de saindoux. — Cataplasme de pain échaudé dans du lait ou de la crème aigre. Quelques-uns y ajoutent du saindoux. — Pour arracher la mèche des furoncles on se sert du système de ventouse : Remplir une bouteille d'eau bouillante qu'on vide et appliquer aussitôt le goulot de la bouteille sur le furoncle. Cela tire la mèche. — Appliquer de gros oignons. — Échauder des feuilles de choux qu'on applique sur le furoncle. — Cataplasme avec du savon et de la mélasse. — Cataplasme avec des faîtes de *violon* (mélèze). — Appliquer une couenne de lard.

Gale : Appliquer une graisse composée de goudron, de sel, de soufre, de saindoux et de suie de poêle.

Gorge, Mal de : Badigeonner la gorge avec de la *paraffine* (pétrole). — Se rincer la gorge avec de l'alun trempé dans l'eau. — Se rincer la gorge avec de la saumure ou de l'eau salée. — S'enrouler un bas plein de cendre autour du cou. — S'enrouler un bas plein d'oignons autour du cou.

Grippe : (voir rhume) Prendre une infusion d'écorce de pruce (épinette) noir ou de violon (mélèze).

Hoquet : Boire sept gorgées d'eau sans prendre son vent i.e. sans respirer. — Dire sept fois de suite sans prendre son vent : « J'ai le hoquet. C'est Dieu qui me l'a donné. Je l'ai plus ».

1. Une brichetée; une poignée, un petit peu. Ici la quantité est précise, soit la quantité de racines qu'une personne pouvait contenir entre le pouce et l'index en laissant pendre les bouts des racines dans toutes leurs longueurs.

2. Tranches.

3. Rebords de châsis.

Jaunisse : Ébouillanter des poux et en boire le jus. — Faire détremper du laiteron des champs¹ dans de l'eau tiède et en boire trois verres par jour.

Oreilles, Mal d' : Faire tremper les pieds dans l'eau tiède. — Souffler de la fumée dans l'oreille. — Y mettre des gouttes de lait doux et chaud. — Y mettre des gouttes d'huile d'olive réchauffée. — Des gouttes d'eau de frêne (eau qui dégoutte des bûches qu'on a mises dans le poêle). — Des gouttes d'acide borique.

Purger : Manger du pimbina. — Manger de la racine de rhubarbe.

Reins, Mal de : Une *sirouanne* (cataplasme) de gomme de pruce blanc, de soufre et de poivre.

Rhumatisme : Frictionner avec de la *paraffine* (pétrole) et du beurre. — Frictionner avec du vinaigre dans de l'eau chaude. — Laver avec de l'eau salée chaude. — Chauffer avec des sacs d'avoine. — Chauffer avec de l'étaupe. — S'appliquer une *sirouanne* (cataplasme) de goudron sur les pieds. — Boire une tasse d'esprit de *tourmentine* (térébenthine). — Boire du vinaigre. — Boire trois œufs.

Rhume : Boire des jaunes d'œufs sucrés avec de la cassonade. — Boire du citron. — Manger de l'ail. — Faire fondre du suif de mouton, y ajouter de la mélasse ; en boire ou s'en frictionner. — Prendre de la mélasse et du poivre.

Rompu, Enfant : Avec des coins, fendre un frêne sur la hauteur, sans le couper ni le faire mourir, et l'ouvrir assez grand pour que l'enfant puisse y passer ; faire passer l'enfant par ce trou, puis fermer le frêne, l'envelopper pour qu'il guérisse. Quand il est guéri, l'enfant l'est aussi.

Roses : Cataplasme de farine chaude. En mettre longtemps et sans arrêt. Quand la farine colle partout sur la peau, les roses sont guéries. Ne pas exposer la partie malade à l'air. — Laver avec de l'urine et de la couperose.

Sang : Arrêter le sang : voir Coupures. *Saignement de nez* : Mettre un bouchon de papier dans le palais de la bouche. — Jeter de l'eau sur le cou par surprise. — *Fortifier le sang* : Faire bouillir des branches de sapin-traînard², couler le jus et en boire après les repas. Cela pouvait se prendre chaud ou froid. Ce remède était bon pour les femmes enceintes, mais pouvait provoquer l'avortement s'il était trop fort.

1. *Sonchus arvensis*. Au lieu du laiteron des champs c'était plus probablement l'épervière piloselle : *Hieracium Pilosella*.

2. *Taxus canadensis* ; buis de sapin ; if du Canada.

Scorbut : On ébouillantait la graine de *haricots* (grands arbres)¹ et on buvait le jus tiède.

Tête : *Mal de tête* : Tailles de patates et du poivre dans les cheveux. — Se mettre du liniment blanc sur la tête et s'encercler la tête avec du papier bleu. — S'encercler la tête avec du papier vert. — S'attacher la tête avec un mouchoir. — Se laver la tête dans l'eau chaude. — « *Tête ouverte* » : « Quand les enfants pleuraient beaucoup et se tournaient la tête à l'envers, on disait qu'ils avaient la tête ouverte »². Espèce de méningite. Remède : Bander la tête de l'enfant avec du ruban vert de la façon suivante : Un cercle de ruban vert fait tout le tour de la tête avec deux rubans verts qui se croisent sur la tête en forme de croix.

Tuberculose (maladie crachante) : Une tisane faite d'écorce de *violon* (mélèze) et de sucre d'érable. — Du miel dans du rhum.

Ver solitaire (ver de vie) : Manger des graines de citrouilles.

Verrues : Frotter ses verrues avec du mouron avant le lever et après le coucher du soleil et aller cacher ce mouron. — Frotter les verrues avec un grain de sel et le faire jeter dans le poêle par un autre pour ne pas entendre pétiller le sel. — Frotter chaque verrue avec un *foyot* (haricot, « fève »), mettre ces *foyots* dans un sac qu'on laisse le long du chemin. Celui qui ramasse le sac attrape les verrues. — Encore : Frotter avec des *foyots* qu'on va jeter au loin. Quand les *foyots* se décomposent, la verrue disparaît. — Frotter la verrue avec un morceau de viande qu'on enterre ensuite. Quand la viande se décompose la verrue disparaît.

Vessie, Maladie de la : Boire une infusion de jus de *gousses de foyot*. — Boire une infusion de l'herbe *patience*³.

Yeux : Cataplasme de feuilles de thé. — Laver les yeux dans le thé. — Laver les yeux avec de la salive.

• *Épidémies*

Vers 1795, une épidémie emporta beaucoup d'enfants dans la tombe⁴. En 1817, ce fut une fièvre maligne, contagieuse, qui fondit sur Chéticamp et la région. Toute la population, les deux tiers au moins, fut atteinte en même temps et alitée. Il en mourut plusieurs⁵.

Il y a eu d'autres épidémies, comme la picote, la grippe espagnole et quelques cas de fièvres typhoïdes.

1. *Tsuga canadensis* ; pruche.

2. Informatrice : Marie Aucoin.

3. *Rumex crispus* ; patience crépue.

4. Lettre de Lejamtel, 17 avril 1801. Arch. Qué. N.-É. VI, 36.

5. Lettre de M. Manseau, 26 mai 1817.

Le manque d'hygiène a permis à la tuberculose, appelée ici *maladie crachante* ou *consomption*, de faire des ravages fréquents. Quand elle entraînait dans une famille, tous ou presque tous les membres de cette famille y passaient sans merci. La tuberculose était une maladie contre laquelle la médecine populaire ne pouvait rien. Il en était de même pour les maux appelés le *corps-barré* (appendicite) ou le *chancre avancé* (le cancer).

• *Les sages-femmes*

Dès les débuts et même longtemps après l'arrivée des médecins, il y eut à Chéticamp des sages-femmes. Jeannette Dugas, épouse de Pierre Bois, probablement la première femme blanche à mettre les pieds à Chéticamp pour y demeurer, était une sage-femme. Ces sages-femmes étaient sans doute compétentes dans leur fonction, comme toute sage-femme de profession. Mais à cette époque l'hygiène laissait beaucoup à désirer. Aussi la mortalité consécutive à l'accouchement était plus élevée que de nos jours. Vers 1830, nous relevons dans les registres paroissiaux, à raison d'un ou deux par année, le décès d'une maman qui venait d'avoir un bébé. Ces décès étaient probablement dus aux suites de l'accouchement.

• *La médecine vétérinaire*

Chéticamp n'a jamais eu de véritables vétérinaires. Mais on se souvient encore d'une espèce de vétérinaire, Israël Mercure, appelé ici *docteur à cheval*, qu'on consultait volontiers pour les humains aussi. Il émigra à Cadré, Terre-Neuve. Aujourd'hui, dans les cas les plus graves on en fait venir un d'ailleurs. Mais, les Chéticantins ne négligeaient pas leurs animaux pour autant. Pour les animaux malades comme pour les humains, on se servait de remèdes populaires. Voici quelques maladies avec les remèdes correspondants :

Les barbes (barbillons) : Excroissances muqueuses plus ou moins longues, plus ou moins aplaties ou coniques qui existent dans la bouche de tous les bovins ; ils sont susceptibles de s'enflammer surtout l'hiver¹. — *Remède* : Couper ces *barbes* avec des ciseaux et frotter la plaie avec une poignée de porte.

Bosses sur le dos : Ces bosses sont occasionnées par la larve de l'oestrie (mouche à bœuf) qui pond son œuf à la surface de la peau. Cette larve perce la peau sous laquelle elle se loge. — *Remède* : Mettre

1. Dr W. Grignon : *Le Livre d'or du cultivateur*, Montréal, p. 118.

- sur la bosse de l'huile à machine à coudre. Elle tue la larve qu'on sort facilement ensuite.
- Cornes, Mal de* : Verser une cuillerée d'huile de *Saint Thomas* (du Dr Thomas), dans chaque oreille de l'animal.
- Entorse* : Laver le membre affecté avec de l'eau froide, souvent et longuement chaque fois.
- Farcin* : Frotter le porcelet avec du lait de beurre ; ou, avec de l'huile, de la paraffine (pétrole) et un peu de poison noir.
- Le flo (fléau) d'une vache* : Nature de cette maladie : un mal de reins.
— *Remède* : Fendre la peau sept ou huit pouces de longueur sur l'échine de l'animal et introduire sous la peau de la suie de bois franc.
- Gourme* : Quand un cheval a la gourme, il faut mettre quelques cuillerées de goudron dans son avoine.
- Méchant, Ôter le* : Quand l'animal, surtout le cheval avait le sang mauvais, on pratiquait une saignée.
- Poux* : Peigner l'animal en saçant le peigne dans la solution suivante : de l'huile de lin, de la paraffine et du poison noir, ou simplement de l'huile électrique du Dr Thomas.
- Purgation* : Faire prendre du *sel à médecine* (d'Epsom) avec de la mélasse, du soda et un peu de gingembre dans un seau d'eau.
- Remeuille (pis, mamelle), Mal de* : Frotter le *remeuille* avec de l'eau de pierre i.e. l'eau de meule après qu'on a affilé une hache.
- Ringé (Ronge, rumination), Perte du* : Quand une vache cesse de *ringer*, on lui fait mâcher un hareng salé pour qu'elle recommence à *ringer* (ruminer).
- Rognons, Mal de* : Donner un lavement.
- Vartigo (Vertigo) : Maladie* : Le bout de la queue dépérit et sèche.
— *Remède* : Fendre la queue, mettre du goudron dans la plaie et envelopper le tout.
- Vêlage* : Si une vache tarde à vêler, lui mettre un sac d'avoine ou d'eau chaude sur les reins. Quand elle a vêlé, la purger avec de la tanaïsie bouillie.

2. — LES MÉDECINS

• *Le Dr Napoléon Fiset*

C'est au Père Fiset que nous devons d'avoir invité le premier médecin à Chéticamp. Pendant qu'il desservait Havre-à-Boucher, il avait réussi à convaincre son frère, le Dr Napoléon Fiset, à venir s'établir à Arichat. Rendu à Chéticamp en 1875, il y amena son frère médecin.

Le Dr Napoléon Fiset avait épousé une Acadienne d'Arichat,

Maria Forest. Tous les Fiset de Chéticamp sont leurs descendants¹. Le docteur fut affligé de paralysie pendant de longues années avant sa mort survenue en 1900.

• *Le Dr Henri Haché*

Fils de Clément Haché et de Félicité Leblanc de Chéticamp, le Dr Henri Haché fit ses études à Louisville, Kentucky, aux États-Unis, puis à Baltimore. Arrivé à Chéticamp, en 1894, il n'y exerça sa profession que durant trois ans. Puis, il émigra à Somerville, Massachusetts, où il mourut, en 1918. Il avait épousé en premières noces Henriette Leblanc, fille de Petit Lazare Leblanc, du Petit-Étang, et en secondes noces une veuve de Somerville.

• *Le Dr Louis Fiset*

Comme le Dr Napoléon Fiset était devenu impotent, son frère le Père Fiset invita l'un de ses neveux, le Dr Louis Fiset (fils de Louis), à venir prendre la succession à Chéticamp. Celui-ci accepta et desservit Chéticamp pendant vingt ans, de 1897 à 1917, puis il émigra avec toute sa famille à Sainte-Luce-sur-mer, dans la province de Québec. En 1926, il alla s'établir à Limoilou, Québec, où il est mort en 1934. Il avait épousé Marie East de Saint-Augustin, près de Québec.

• *Le Dr William Leblanc* (né en 1876)

En 1908, un fils même de Chéticamp finissait ses études médicales à l'Université de Chicago (et à Baltimore) et venait établir son bureau à Chéticamp. Il avait épousé Veanie Gay, de Boston. Il était le fils de Lazare Leblanc et de Résine Leblanc de Petit-Étang. Il fut un médecin brillant et dévoué. Malheureusement, il avait perdu la foi et était devenu anticlérical militant; il exerça une influence délétère sur quelques individus déjà mal disposés. À son départ, en 1923, Chéticamp se réjouit de voir partir un apôtre de l'erreur, mais regretta le médecin aimable, dévoué et particulièrement compétent. Il

1. Les enfants du Dr Napoléon Fiset furent : Berthe, décédée à 10 ans ; Léo, un aliéné mental ; Zabine, épouse de Daniel Chiasson ; Pitre, sourd et muet, célibataire ; Lévis qui épousa Marguerite Leblanc de Margaree ; Conrad, époux de Sophie Leblanc (fille de Men) ; ces deux derniers ont administré de gros commerces à la Pointe et au havre ; enfin, Antoinette, épouse de Wilbert Bellefontaine.

s'en allait à Ochelata, Oklahoma, États-Unis, où il a pratiqué la médecine depuis.

• *Le Dr Léo Leblanc*

Le successeur du Dr William Leblanc fut le Dr Léo Leblanc. Ce dernier était né à Margaree-Forks en 1890. Ancien de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, il fut instituteur pendant cinq ou six ans, puis, s'incrivit à l'Université Dalhousie, d'Halifax, comme étudiant en médecine. Il fut médecin à Belle-Côte, Margaree, pendant quelques années. Il était rendu à Dominion, près de New-Waterford depuis un mois, quand il fut invité à venir prendre la succession du Dr William Leblanc, à Chéticamp. Il avait épousé Marie-Louise Thériault, d'Arichat, dont il eut trois filles, Claire, Patricia, Édith, et, un garçon, Edgar. Le Dr Leblanc, comme ses prédécesseurs, fut remarquable pour son immense dévouement. À cette époque, en hiver, les chemins n'étaient pas tenus ouverts aux automobiles comme aujourd'hui. Les tempêtes, les *suêtes* surtout boucheaient souvent les chemins. Or, nos médecins de Chéticamp devaient couvrir un territoire immense d'Inverness à Pleasant Bay. De Chéticamp à Pleasant Bay le trajet était de 25 à 30 milles dans les montagnes, et l'hiver les chemins étaient souvent impraticables même pour les voitures à cheval. Le Dr Léo Leblanc, de jour ou de nuit, ne refusait jamais un appel, d'où qu'il vint. Quand les chevaux ne pouvaient plus avancer, il prenait un traîneau à chiens ou partait en raquettes, risquant parfois sa vie pour aller sauver celle des autres. Il y est mort à la tâche. En 1943, il avait conduit lui-même un malade à l'hôpital d'Inverness et s'en revenait en vitesse pour répondre à un appel d'urgence de Pleasant-Bay quand une autre voiture à Margaree-Est le força à prendre le fossé où il fut mortellement blessé. Transporté d'urgence à l'hôpital de Chéticamp, il y mourut peu de temps après.

• *Le Dr Linus Doiron*

En 1926, un autre médecin vint s'établir à Chéticamp, le Dr Linus Doiron, fils de Daniel Doiron et d'Agathe Boudreau, de Pomquet. Après ses études classiques au Collège Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église et ses études médicales à Dalhousie, d'Halifax, il vint s'établir à Chéticamp en 1925. Cinq ans après, en 1931, il quittait Chéticamp pour Petit-Ruisseau, dans le comté de Digby. Spécialiste pour la tête, il exerce sa profession dans la ville même de Digby depuis plusieurs années. Il a épousé Marie Thériault de l'Anse-des-Belliveau.

- *Le Dr Wilfrid Poirier*

Né à Chéticamp le 2 novembre 1896, le Dr Wilfrid Poirier était le fils de Marcellin Poirier et de Marguerite Leblanc. Ayant fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église et ses études médicales à Dalhousie, d'Halifax, il exerça sa profession à Mulgrave, à Inverness, à New Waterford puis vint s'établir à Chéticamp en 1932.

Il fut un bon médecin et un chirurgien compétent. Il fut aussi un homme charitable. Combien de malades pauvres à qui il ne demandait rien, de qui il refusait tout honoraire et à qui souvent lui-même ouvrait sa bourse ! Combien de fois ne l'a-t-on pas vu les larmes aux yeux devant la misère de ses malades ! Combien de fois n'est-il pas revenu d'un accouchement dans les familles pauvres et retourné immédiatement avec un bagage de linge, draps, couvertures, serviettes et nourriture de toute sorte !

Son bon cœur, cependant, ne l'empêchait pas de voir loin et d'être énergique. Il encourageait toute œuvre sociale ou économique capable d'améliorer le sort de la population. C'est ainsi qu'il fut l'un des plus chauds promoteurs de la caisse populaire et des coopératives de Chéticamp.

Charitable, le cœur sur la main, taquin et jovial avec ça, le Dr Wilfrid Poirier était aimé de tout le monde. À sa mort, en 1947, il fut pleuré par toute la population et ses funérailles attirèrent une si grande foule que la grande église de Chéticamp ne put la contenir toute.

Le Dr Poirier avait épousé Yvonne Doucet de Grand-Étang qui lui survit.

- *Le Dr Gabriel Boudreau*

Fils de Charlie Boudreau et de Marie Aucoin, le Dr Gabriel Boudreau est un enfant de Chéticamp. Ancien du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pointe-de-l'Église et de la Faculté de médecine de Dalhousie, Halifax, il a exercé sa profession à Port-Hood pendant un an et à Margaree pendant cinq ans avant de venir s'établir à Chéticamp en 1942.

Presque infallible dans ses diagnostics, très bon médecin, hautement apprécié, le Dr Boudreau se fait aimer en plus par sa charmante simplicité. Le Dr Boudreau a épousé Hélène à Calixte Boudreau.

• *Le Dr Léo J. Doucet*

Enfant adoptif de Den A. Doucet, de Chéticamp, le Dr Léo Doucet fit ses études médicales à l'Université de Mexico¹. Il pratiqua la médecine aux Antilles jusqu'à son arrivée à Chéticamp en 1948. Il fut médecin à Chéticamp pendant dix ans. Il y est mort subitement en 1958.

• *Le Dr Harold Andrew Ratchford*

Le Dr Ratchford est né à Halifax en 1899 de John et Marguerite Ratchford, mais déménagea à Sydney très jeune avec ses parents. Après des études à Saint-François-Xavier, d'Antigonish, il poursuivit ses études médicales à Dalhousie, Halifax, et les termina en 1925. Chirurgien à l'hôpital d'Inverness pendant trois ans, il fut invité à venir prendre la succession du Dr Wilfrid Poirier comme chirurgien à l'hôpital de Chéticamp en 1948. En 1930, il épousait Marie Mahoney de Westville.

• *Le Dr Russell Chiasson, dentiste*

Nos ancêtres ne connaissaient pas les friandises dont on gave nos enfants aujourd'hui. En revanche, ils avaient de meilleures dents. Récemment encore, il n'était pas rare de voir des vieillards nonagénaires en possession de toutes leurs dents, solides et saines.

Mais, n'exagérons rien. Tous n'avaient pas une si belle denture et plusieurs pâtissaient du mal de dents. Il y avait des remèdes empiriques contre la douleur. Mais, quand celle-ci était trop forte, il n'y avait qu'un remède, c'était d'extraire la dent. Ici, comme dans toutes les localités d'alors sans doute, il y eut des *arracheux de dents* réputés. Plus tard, ce furent les médecins qui s'acquittèrent de cette tâche.

Avant 1931, de temps à autres, il venait des dentistes envoyés par le ministère de la Santé, pour les enfants d'école surtout. Ce n'est qu'en 1931 que Chéticamp a eu son dentiste résident. En effet, à cette date, Russell Chiasson, diplômé en art dentaire, de Dalhousie, Halifax, venait y ouvrir son bureau. Il y est encore. Fils de Henri Chiasson et de Annie Pembroke de Reserve Mines, il a épousé Yvonne Cormier de Chéticamp.

1. *L'Évangéline*, 11 juin 1958.

3. — L'HÔPITAL

Depuis longtemps, le besoin d'un hôpital se faisait sentir dans notre région. L'hôpital le plus proche se trouvait à Inverness, à 45 milles de Chéticamp. Ce long trajet comportait des inconvénients graves et entraînait parfois des conséquences tragiques, surtout l'hiver, quand les routes n'étaient pas ouvertes comme aujourd'hui aux voitures motorisées.

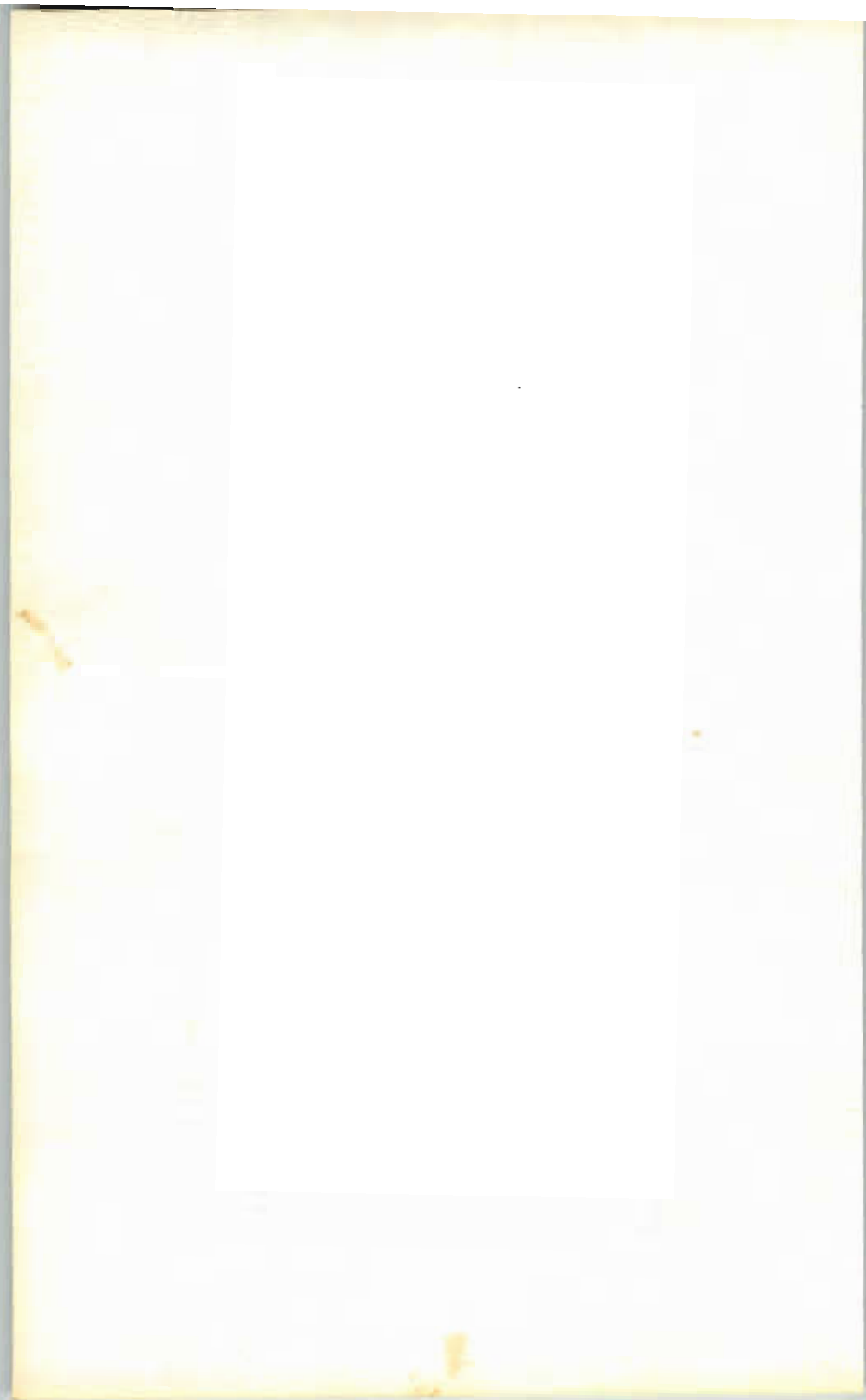
Le Père Loblanc songea donc à établir un petit hôpital à Chéticamp. Les Filles de Jésus, qui enseignaient ici depuis 1903 et qui s'occupent aussi du service des malades, entrèrent dans les vues du curé. Avec l'aide des Drs Egen et Calder, de Sydney, le 24 novembre 1931, s'ouvrait le premier hôpital de Chéticamp, d'une capacité modeste de douze lits. Trois religieuses assuraient le service. On avait aménagé en hôpital l'ancienne demeure du Dr Louis Fiset, devenue par la suite propriété des religieuses. Mais cette maison devint trop exigüe et l'on conçut aussitôt les plans d'un édifice plus spacieux.

En 1937, la Congrégation des Filles de Jésus entreprenait la construction d'un hôpital des plus modernes, d'une capacité de quarante lits. C'est l'hôpital du Sacré-Cœur, dont la construction a coûté \$95,514 aux religieuses. Il ouvrait ses portes au mois de mai 1938. Le personnel se compose déjà de trois médecins et de dix religieuses infirmières.

Cet hôpital dessert désormais toute la région, du Cap-Nord à Margaree. Aussi, en 1956, pour répondre aux besoins, on dut l'agrandir et y ajouter vingt-deux lits¹.

Cet hôpital, bâti en matériaux incombustibles est muni de tous les services modernes : salle d'opération, maternité, rayons-X, laboratoire et pharmacie.

1. La construction de 1937 fut confiée à un M. Rousseau, architecte et entrepreneur de Trois-Rivières, Québec; l'agrandissement de 1956-1957 aux architectes Downie Baker and Ahern, d'Halifax, et le contrat fut donné à M. F. Schurman Co. Ltd, de Summerside. Les Supérieures qui se sont succédé à la direction de l'hôpital jusqu'ici sont : Mère Aimée de Saint-Charles, 1931-1936; Mère Marie Saint-Alexis, août à novembre 1936; Mère Élixa-Marie, 1936-1943; Mère Marie-Hérina, 1943-1946; Mère Marie-Colombe, 1946-1951; Mère Marie-Édiltrude, 1951-1957; Mère Marie-Émerentienne, 1957-



CHAPITRE VIII

LA VIE CIVILE

L'administration de la chose publique à Chéticamp fut toujours et demeure encore réduite à sa plus simple expression. Depuis 1820, date où l'île du Cap-Breton fut unie politiquement et définitivement à la péninsule de la Nouvelle-Écosse, les Acadiens votent aux élections des représentants du peuple à l'Assemblée législative d'Halifax, et depuis 1867, ils votent pour les représentants à la Chambre des communes, d'Ottawa.

Les Acadiens du comté d'Inverness n'ont réussi à faire élire un des leurs que deux fois pour Halifax : Moïse J. Doucet, libéral, de 1897 à 1906, puis Hubert Aucoin, conservateur de 1925 à 1928. Aucun Acadien dans l'histoire du comté n'a encore été élu député à Ottawa. L'élection au Provincial serait possible, peut-être même facile, si les Acadiens voulaient mettre de côté leurs divisions politiques et s'unir pour présenter un candidat et le faire accepter à la mise en nomination. Mais les Acadiens sont fils de France; et y a-t-il un domaine au monde où les Français ne sont pas divisés sur le plan politique ?

• *Les Magistrats de comté*

Jusqu'en 1880, le Gouvernement nommait des magistrats de comté dans tous les centres populeux, en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population. Ces magistrats jouissaient des pouvoirs actuels des juges de paix.

• *Commissaires et juges de paix*

Aujourd'hui, il y a les commissaires de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Écosse, au nombre de cinq à Chéticamp, qui jouissent des

pouvoirs d'assermenter et de signer officiellement les documents et les testaments.

Les juges de paix, moins nombreux, en plus des pouvoirs des commissaires, peuvent juger les petites causes au contentieux.

- *Shérifs et shérifs adjoints*

À Port-Hood, chef-lieu du comté, réside le shérif, nommé par la Couronne et chargé des causes majeures au contentieux et des causes criminelles pour tout le comté.

Des shérifs adjoints, appelés connétables, représentaient autrefois le shérif dans les villages ou agglomérations du comté. Ils délivraient les sommations et arrêtaient les coupables. Depuis 1930, la Gendarmerie royale du Canada remplace les connétables et est chargée de maintenir l'ordre public.

- *Conseillers*

En 1878, par le « County Incorporation Act », un conseil de comté était organisé pour l'administration de tout le comté, moins les villes érigées en municipalités, comme Inverness. Depuis lors, Chéticamp élit tous les trois ans, deux conseillers qui siègent au conseil du comté et, tout en participant à l'administration générale, voient aux intérêts particuliers de Chéticamp¹.

1. Anselme Boudreau a été conseiller 26 ans et a présidé le conseil de comté pendant six ans.



La prière des anciens (O.N.F.)



Procession de la Fête-Dieu

La paroisse de Margaree avec l'ancienne église



CHAPITRE IX

ÉVÈNEMENTS DIVERS

Autrefois, il était courant chez les gens de se rappeler la date de tel ou tel événement qui servait de point de repère : « C'était deux ans après le *raque à Moïse* ; c'était l'année de la *grande été*, etc., etc... Ces événements marquants avaient souvent quelque rapport avec la mer, que ce fût une tragédie, une année de pêche abondante ou de disette. En voici quelques-uns :

- *Le « raque à Moïse » (wreck)*

Vers 1861, des goélettes de Chéticamp parties pour la pêche près de l'île d'Anticosti, durent se mettre à l'abri dans un havre pendant une semaine de grosse tempête. L'une de ces goélettes était la propriété de Moïse Poirier. Le capitaine était Bernard Mius. À bord, se trouvaient les fils de Moïse : Gratien, Onésime et quelques autres membres de l'équipage. La goélette portait le nom de *Three Brothers*.

Quand cette goélette sortit du havre¹, ils aperçurent flottant sur l'eau à la dérive du linge tout neuf et quantité d'objets de toutes sortes. En ramassant ces objets, ils aperçurent en contournant une pointe, un gros bateau cassé en deux dont seul le devant restait pris sur un roc. La mer lavait la cale et sortait tout ce qu'elle contenait. Nos pêcheurs recueillirent une pleine charge, puis approchèrent du

1. Un havre de l'île d'Anticosti, affirment quelques vieillards. Henri à Fidèle Poirier prétend que c'était à l'île aux Oiseaux, au nord des îles de la Madeleine. Une enquête menée par nous chez nos madelinots semblerait confirmer cette dernière opinion.

bateau à bord duquel quelques-uns réussirent à monter. Ils y trouvèrent un homme dont le langage était inconnu, laissé là sans doute comme gardien.

Ils s'en revinrent avec leur charge. Il y avait toutes sortes de choses : vêtements, couverture, fil, pièce de flanellette, etc. Mais, tout était trempé. La femme de Moïse Poirier vint sécher sa part à la Pointe-à-Cochons.

Le vieux Philippe à Fulgence Bourgeois disait que c'était un transport d'immigrants d'Europe qui venaient s'installer au pays. Étaient-ce des Irlandais ?

Les assurances mirent la justice aux trousses de Bernard Mius. Il dut s'enfuir dans l'île du Prince-Édouard, où il est mort.

Pendant longtemps, les gens calculaient la date des événements à partir de l'année du raque à Moïse.

- *L'année de la milice (1866)*

À l'occasion de la guerre dite des Fénians, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, le 17 mars 1866, décrétait l'instruction militaire obligatoire pour tous les hommes de la Province ayant atteint l'âge de vingt-et-un ans. Le même printemps, il se donna à Chéticamp des cours de formation militaire pendant quelques jours seulement à l'intention de tous les hommes de Chéticamp. Un autre exercice eut lieu à l'automne ou tôt le printemps suivant. Un M. Blancpied était l'officier instructeur¹.

- *L'année du naufrage du havre à Marcel*

En 1870, une goélette chargée de morue verte, portant le nom de *Brilliant Star*, surprise de nuit par une tempête, fut jetée à la côte dans le petit havre à Marcel, derrière l'île. Avant d'échouer, elle frappa une roche. Un homme de l'équipage, croyant que c'était la côte se jeta à l'eau et se noya. Les autres se sauvèrent tous. C'étaient des Anglais qui venaient de la pêche sur la Côte-Nord.

- *Les années de la glace*

En 1871 et en 1898, Chéticamp et la région subirent une terrible tempête, accompagnée de pluies d'orage, et en plein mois d'août, il tomba de la grêle et de la glace qui firent de grands dégâts.

1. En 1914, tous reçurent \$100, comme gratification de cet entraînement déjà vieux d'un demi-siècle.

- *L'année de la farine*

Un certain soir d'été en 1874, les gens virent un navire en feu passer au large. Quelques jours après, les pêcheurs aperçurent sur l'eau, une quantité de barils de farine. Tout le monde en eut trois, quatre ou sept barils par embarcation.

Le lendemain, les pêcheurs se proposaient bien de retourner à la curée. Mais ce fut une journée de *débauche* (grosse tempête), avec un gros vent de nord-ouest. La farine vint seule à la côte. Mais les barils se brisaient sur les roches. À la source de la montagne, au cap Rouge, petit Martin Deveau et ses enfants guettaient. Les barils échouaient et se brisaient. Mais à la fin, la farine épaissit l'eau et calma les vagues à la côte. Petit Martin put en sauver trente-huit barils. Pour des gens dans une pauvreté extrême, c'était une manne. Ils durent en cuire des *torteaux* sur le poêle.

- *L'année du beurre*

Quelques années après l'année de la farine, bien qu'on ne vit aucun navire en détresse, la mer jeta sur la côte de Chéticamp mille livres de beurre en tinettes.

- *L'année du brick (1875)*

Un brick à deux mâts, *Hilda*, encore tout neuf, quittait l'île du Prince-Édouard tard à l'automne, vers Noël, chargé d'avoine pour l'Angleterre. Il fut surpris par une tempête de neige et un gros froid d'hiver, accompagné d'un vent terrible du nord-ouest. Il s'échoua en pleine nuit au milieu de l'île à l'anse appelée depuis « l'Anse du Brick ».

Le lendemain matin, Émilien à Luc Chiasson, qui demeurait dans l'île alors, fut faire une tournée à la côte pour voir si la tempête n'y avait pas apporté du bois. Il aperçut le brick. En cherchant une descente dans le cap, il tomba sur deux cadavres gelés, en haut du cap. Avec deux compagnons qu'il était allé chercher, il se mit à suivre la piste d'un troisième homme. Plus loin, ils trouvèrent son cadavre gelé aussi. Il avait marché assez loin pour se rendre aux maisons s'il s'était orienté dans leur direction. Mais c'était la nuit.

Le reste de l'équipage s'était noyé. Ils avaient dû se jeter à la mer sans savoir où ils étaient et les trois qui atteignirent la côte, moururent gelés. S'ils étaient restés à bord, ils ne se seraient pas perdus. La mer avait traîné le bateau sur la côte et il était resté couché sur le flanc sans trop se briser. Le printemps, on trouva les autres cadavres à la côte.

• *L'été « de la grande été »*

L'été 1884 fut une année d'abondance extraordinaire pour les pêcheurs. Pendant tout l'été la morue donna en force sur nos côtes. Les pêcheurs la prenaient vis-à-vis de la Pointe-Enragée au bout de l'île et faisaient deux charges par jour.

• *Les familles chassées de l'île par les Jersiais*

Au début du siècle dernier, quatre ou cinq familles s'étaient établies dans l'île de Chéticamp sans s'être occupées d'obtenir les titres requis à la possession tranquille de leurs terres. Plus tard, les Robin, qui étaient déjà propriétaires de la Pointe de l'île, se portèrent acquéreurs de toute l'île. Il y eut une entente entre les Robin et les familles concernées. Par un contrat signé le 22 juin 1845, ces familles obtenaient un bail de trente-quatre ans pour les terres qu'elles cultivaient, mais s'engageaient à les remettre aux Robin le 1er janvier 1879.

Le 20 mai 1879, les Robin exigeaient la reddition non seulement de ces terres mais aussi des maisons, des granges et de tous les établissements construits sur elles¹. Et cela, sans aucun dédommagement.

Les chefs de famille qui vivaient sur ces terres à ce moment étaient Luc Chiasson, Konock (Léonard) Chiasson, Amable Chiasson et Joseph (Tiouette) Cormier. Le procureur des Robin dans cette affaire fut leur gérant à Chéticamp, M. Edw. Briard.

Les familles acadiennes refusèrent d'obtempérer aux exigences des Robin. La cause fut portée devant les tribunaux à Port Hood et les Acadiens la gagnèrent. Les Robin en appelèrent à la Cour supérieure d'Halifax, où le second procès eut lieu. Mais malheureusement, les Chéticantins ne se présentèrent pas. Ils n'avaient probablement pas les moyens de s'y rendre. Les Robin eurent gain de cause.

1. Voici l'avis envoyé à chacun des chefs de famille :

Sir,

Take notice that you are hereby required to quit and deliver up to us or our Agent on the first day of september next, possession of the lot of land, messuage and premises situate at the east end of Cheticamp or Robin Island, (so called) with all the improvements thereon or thereto in any way belonging, which land you held from us under and by virtue of a lease, signed and executed by you thereon (?) bearing date the twenty-second day of June 1845 and which terms expired on the first day of January last.

Dated at Cheticamp the twentieth day of May A. D. 1879.

Raulin Robin
Philip Gessett (?)
James H. Robin
by Edw. Briard
their attorney.

Ces familles refusèrent quand même de quitter leurs maisons sans être dédommagées. Les Robin les y forcèrent. Ils firent venir des Écossais forts à bras de North East qui les sortirent *manu forte*. La population se souleva. Des hommes décidés marchèrent sur la Pointe. Ils allaient faire un mauvais parti au capitaine Briard quand celui-ci sauta dans une goélette et quitta Chéticamp¹.

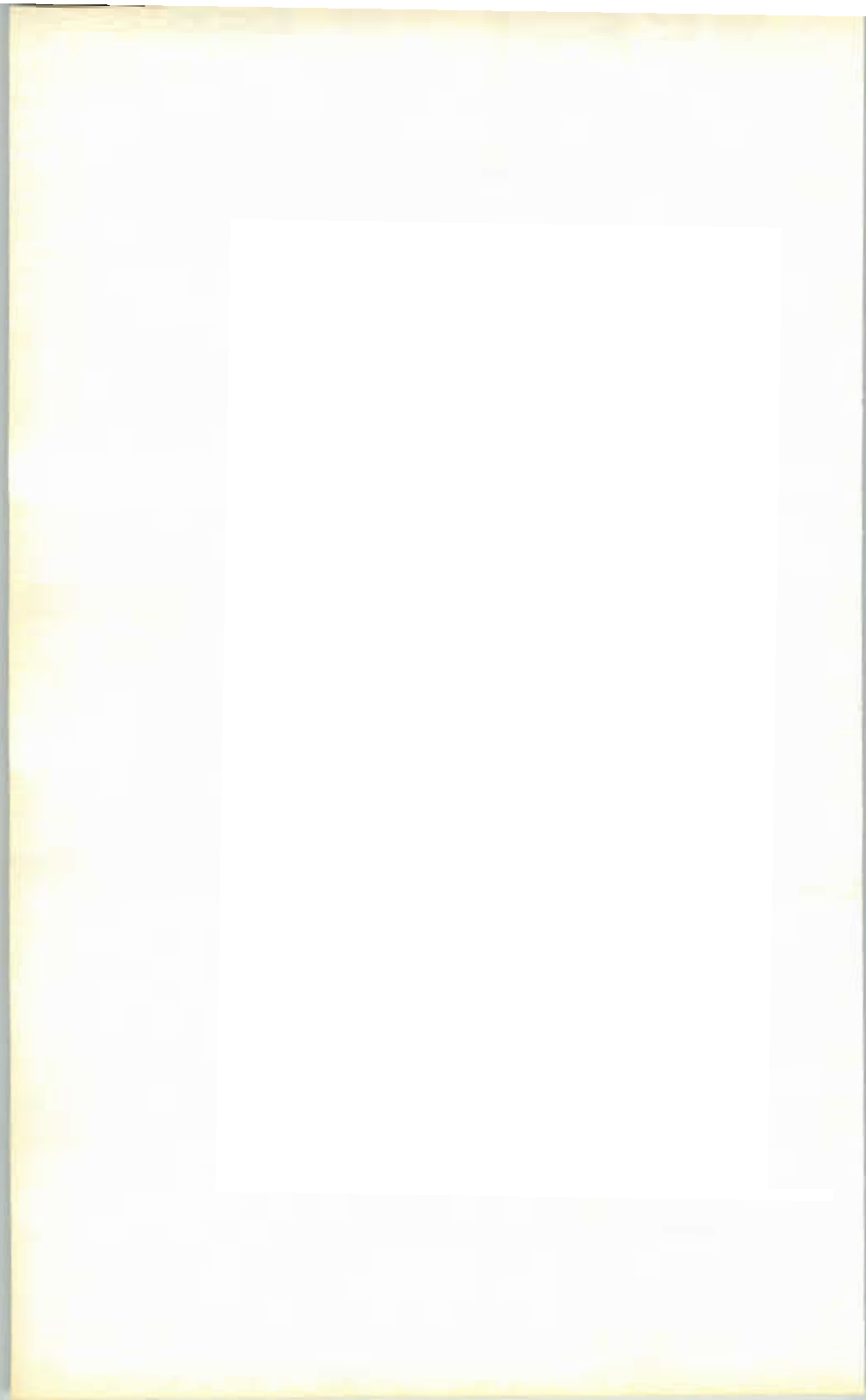
• *L'année du rhum*

Le 25 octobre 1931, c'est du rhum que la mer jeta à la côte par plusieurs douzaines de barils. Une goélette de contrebande sans doute, la *Catalogne*, fut trouvée les jours suivants chavirée en mer et deux hommes noyés à son bord.

• *Expropriation des terres du Cap-Rouge*

Une vingtaine de familles vivaient tant bien que mal des produits de la mer et de la terre dans cette région montagneuse de Chéticamp qu'on appelait le Cap-Rouge. Depuis les débuts de Chéticamp, ces familles étaient attachées à leurs terres de génération en génération. Mais vers 1930, une menace planait au-dessus de ces gens. Le gouvernement fédéral voulait en effet exproprier ces terres en vue d'aménager un parc national dans la partie nord du Cap-Breton. L'expropriation eut lieu en 1936. Les indemnités étaient-elles suffisantes ? Plusieurs ci-devant propriétaires refusèrent de partir. On les y contraignit en 1939. Avec une aide considérable du gouvernement, la majeure partie de ces familles se réfugièrent au havre ; d'autres s'établirent dans l'Île. Peu à peu, elles se sont acclimatées et remercient Dieu de l'épreuve qui les a arrachées à leurs côtes et à bien des misères.

1. Ainsi dit la tradition orale quant au départ de Briard.



CHAPITRE X

LA VIE SOCIALE

1. — LES MŒURS

La vie exemplaire des Acadiens d'avant la dispersion a été chantée par les poètes et mise à jour par les historiens.

La longue période d'épreuves qui suivit 1755 et 1758, où, sans écoles ni prêtres, les Acadiens luttèrent pour la vie, aurait pu les conduire à l'état sauvage. Pourtant, si la dispersion les a marqués, les a changés même, quand ils se regroupent et s'installent à nouveau, trente, quarante et même cinquante ans plus tard, ces Acadiens sont demeurés fermes dans leurs convictions religieuses et intègres dans leur conduite. Ce fut particulièrement le cas des fondateurs de Chéticamp.

Dans les débuts, les missionnaires n'ont que des louanges à faire à l'endroit des Chéticantins. « Ce sont des gens qui sont on ne peut plus charitables les uns envers les autres » et « tous portés à assister les nécessiteux... ils ont beaucoup de piété... ils sont fort généreux envers les prêtres qui les desservent et ont beaucoup d'égard pour eux », écrira M. Lejamtel¹.

Mgr Plessis à sa visite de 1812 est impressionné par la « bonté des habitants, par leur respect et leur affection pour les prêtres... La parole d'un prêtre parmi eux est aussi puissante que le serait celle d'un ange »². Il admire leur belle simplicité et leur foi et les compare aux chrétientés de la primitive Église.

1. Lettre à Mgr le 3 sept. 1809. N.-É. VI, 53.

2. Journal de Mgr Plessis, l. c. p. 227.

• *La boisson*

L'abbé Antoine Manseau, lors de son séjour à Chéticamp en 1814, exprimera les mêmes éloges. Cependant, pour une première fois, surgit une réserve : « C'est bien dommage, écrit-il, que dans l'un et l'autre endroit [il s'agit de Chéticamp et de Margaree] le rhum soit en si grande bénédiction ; ils seraient des fidèles dignes de la première chrétienté »¹. Il demande à son évêque « quelle épreuve faut-il exiger des gens qui s'enivrent plusieurs fois l'année avant de les admettre » aux sacrements ?

Ce dernier son de cloche ira s'amplifiant pendant plusieurs décades dans l'histoire de Chéticamp. Les contacts que ces Acadiens maintiennent avec les îles Saint-Pierre et Miquelon où plusieurs d'entre eux avaient demeuré, leurs voyages fréquents à ces îles et aux Antilles, la vente très libre qu'en faisaient les Jersiais, permettaient aux Chéticantins de ne pas se priver de boisson, et même d'en abuser.

Ce régime a duré jusqu'à la fin du dernier siècle, jusqu'au moment où le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dut établir la prohibition. Avec cette loi de prohibition, toute fabrication, toute importation et tout commerce de boisson alcoolique étaient interdits. Cette loi cependant, pour Chéticamp du moins, ne remédia que partiellement au mal, car la fabrication clandestine de boissons frelatées et la contrebande se substituèrent au commerce ouvert. Enfin, en 1929, le gouvernement remplaçait la prohibition par l'usage contrôlé et permettait l'établissement de débits de spiritueux. Depuis lors, il peut y avoir encore quelques abus, mais la présence de la Gendarmerie royale aidant, ils sont moins graves et moins nombreux.

• *L'bonnêteté des gens*

En 1830, l'évêque de Québec, Mgr Panet, dans une lettre pastorale aux gens de Chéticamp, leur reproche leur intempérance et leurs injustices. Ces reproches sévères de la part de l'évêque surprennent un peu si on ignore qu'ils furent sollicités à plusieurs reprises par le missionnaire d'alors, l'abbé Courtaud. Or, nous l'avons déjà dit, il nous semble que les plaintes de ce missionnaire sont manifestement exagérées.

Le partage des terres fait à l'amiable entre les pionniers légua à la génération suivante un héritage chargé de problèmes. Il y eut sans doute de l'entêtement dans les chicanes que suscitérent les délimitations subséquentes des terres et d'autres problèmes entre voisins. Mais nous doutons fort qu'il y eût jamais de bien graves injustices

1. Lettre à Mgr le 7 janv. 1814. N.-É II, 148.

manifestes et délibérées. À part quelques pauvres bougres qui prenaient leur bois de chauffage sur la part des autres, au sus de tout le monde d'ailleurs, on peut dire qu'en général le vol n'existait sous aucune forme à Chéticamp. Personne ne *barrait* ses portes, et même aujourd'hui, beaucoup ne le font pas encore. Chacun peut laisser traîner des outils, du linge à la vue de tout le monde sans crainte de vol par des Chéticantins.

• *Les jurons*

Le blasphème n'existe pas à Chéticamp. Quelques individus feront usage de jurons mais très rarement de blasphèmes. Et encore, ces jurons sont empruntés à la langue anglaise. « Goddam » et « Jesus Christ » sont à peu près les seuls connus. Le seul juron français est « maudit ». Aussi, que de fois n'a-t-on pas entendu nos gens, au retour des chantiers, raconter leur horreur et leur effroi devant les blasphèmes qu'ils y avaient entendus proférer par des Canadiens français : « Les cheveux nous en dressent sur la tête ».

Les premiers missionnaires de Chéticamp furent tous des prêtres particulièrement remarquables. Par la suite, il y eut des MacKeagney et des Chénal qui laissaient beaucoup à désirer, mais leur bref séjour à Chéticamp n'ébranla guère la foi des gens. Plus tard, Chéticamp eut le privilège d'être dirigé par des grands hommes comme l'abbé Girroir et l'abbé Fiset pendant de longues années. De tels hommes immunisent une population, surtout quand celle-ci est protégée par son isolement, contre toute influence néfaste de l'extérieur.

Aussi, jusqu'à ces derniers temps, la foi était demeurée naïve et profonde. Malheureusement, l'ignorance religieuse chez un trop grand nombre a créé depuis un demi-siècle un terrain propice à l'ivraie des Témoins de Jéhovah. Mais, par une saine réaction de défense, le reste de la population tend à acquérir maintenant une foi plus éclairée et partant plus ferme.

Avant les réformes de Pie X, à Chéticamp comme ailleurs, on ne communiait pas souvent. Par influence janséniste, les prêtres eux-mêmes n'encourageaient pas la communion fréquente.

• *Les pains bénits*

La communion sacramentelle unit effectivement à Notre-Seigneur et constitue un merveilleux symbole d'union et de charité entre les chrétiens. Mais à une époque où cette communion se faisait rarement, il semble que le pain béni y suppléa comme symbole d'union dans

la communauté paroissiale. Autrefois en effet, il y avait le pain béni tous les dimanches.

Chaque famille, à tour de rôle, fournissait le pain, le tranchait en petits morceaux et l'apportait à la sainte table dans une grande corbeille. Au début de la messe, le prêtre descendait bénir ce pain. Les syndics le distribuaient alors de banc en banc à tous les assistants. Chacun en prenait immédiatement une petite bouchée puis « serrait » le reste dans sa poche pour les enfants ou les autres membres de la famille qui n'avaient pu venir à la messe¹.

• *Crucifix, images saintes, eau bénite, rameaux*

Dans toutes les maisons à la place d'honneur, vous trouvez un crucifix, des images saintes et souvent une statue de la sainte Vierge devant lesquels le chapelet et la prière du soir se disent en famille. Le rameau béni est sur un cadre de porte et la bouteille d'eau bénite et le cierge béni, dans une armoire.

Quand le tonnerre grossit, on allume le cierge et dehors, tout le tour de la maison, l'on asperge d'eau bénite le sol comme pour faire une ceinture protectrice ; l'on fait aussi une croix d'eau bénite sur chaque fenêtre. À chaque *éloise* (éclair), les gens se signent. Si le tonnerre devient trop fort, on s'agenouille et l'on récite le chapelet en y ajoutant souvent :

« Sainte Barbe et sainte Fleur,
« Protégées du Seigneur, — ou : Sur la croix de mon Sauveur,
« Où-ce que le tonnerre ira
« Sainte Barbe le conduira.

À la tête de chaque lit, était suspendue une petite bouteille d'eau bénite. Et chaque soir avant de se coucher, chacun se signait avec l'eau bénite, en disant :

« Eau bénite je te prends, si la mort me surprend tu m'serviras d'sacrement.
ou : « Eau bénite je te prends — Sur mon corps je te répands — Au nom du
Saint-Esprit — Si je meurs subitement — Tu me serviras de sacrement. »

2. — FÊTES ET SAISONS

Pour brosser un tableau satisfaisant de la vie et des traditions des Chéticantins, suivons le cycle classique des fêtes et des saisons de l'année et les étapes de la vie, du berceau à la tombe.

L'Avent — L'Année liturgique commence avec l'Avent. C'est un temps de préparation à la Noël et un temps de plus grande austérité. En communion avec la pensée de l'Église, on s'abstient de toutes réjouissances extérieures. On se permettra tout au plus, durant ce

1. Mgr Plessis dans son voyage de 1812 rencontre la même tradition à Gédaique (Shédiac).

temps, des veillées tranquilles et des parties de cartes entre familles amies.

Chapelets de Noël — À l'approche de Noël, beaucoup d'enfants, et de grandes personnes aussi, entreprenaient la récitation des chapelets de Noël. À chaque grain, au lieu des Pater et des Avé, on disait cette prière : « *Doux Enfant Jésus de Bethléem, venez prendre naissance dans mon cœur* ». Il fallait réciter soixante-sept chapelets semblables, répartis ainsi : soixante-six avant Noël et le soixante-septième pendant la nuit de Noël, de préférence pendant la messe de Minuit. Ainsi récités, ces chapelets obtenaient infailliblement une faveur. Les faveurs demandées étaient aussi disparates que les besoins de chacun. Les enfants demandaient un jouet pour Noël, un traîneau ou la santé d'un membre de la famille ; les jeunes filles demandaient un fiancé ; les mamans, la tempérance pour leur mari, leur grand garçon ou quelques autres faveurs commandées par le besoin immédiat. Cette tradition existe encore mais tend à disparaître.

Noël — Une légende qu'on raconte aux enfants veut que les animaux parlent entre eux, la nuit de Noël. Une fois, continue la légende, un homme voulut aller écouter ce que ses animaux disaient une nuit de Noël. Il s'en fut à sa grange et sur l'heure de minuit voici ce qu'il entendit : Le bœuf dit au cheval : Ce soir c'est Noël. Et le cheval de répondre : Oui, et cette nuit le divin Enfant vient de naître. Le bœuf : Demain, que ferons-nous ? Le cheval : Nous porterons notre maître en terre ! L'homme mourut en effet ¹.

La nuit de Noël possédait tout le charme des départs en « carriole » ² ou en traîneaux, des grelots qu'on entendait venir par tous les chemins, des fanaux sautillants des piétons et des « Joyeux Noël » qu'on se lançait d'un groupe à l'autre dans la nuit. À l'église, la crèche, toujours la même chaque année, les vieux cantiques dont les couplets étaient chantés par les plus belles voix de la paroisse, le soixante-septième chapelet de Noël que chacun récitait, tout préparait les cœurs au grand moment de la réception personnelle de l'Enfant-Dieu par la communion.

À la fin de la messe, chacun rallumait son fanal et tout le monde sortait au chant d'un dernier cantique. Dehors, on se souhaitait joyeux Noël et chacun rentrait chez soi et se couchait sans plus de cérémonie. Dans les maisons, aucune décoration, pas de crèches ni d'arbres de Noël ! Dans l'après-midi, les jeunes mariés allaient faire

1. Cette légende semble très répandue en Nouvelle-Écosse. Voir *Folklore of Lunenburg County, Nova Scotia*, par Helen Creighton, Musée National du Canada, Ottawa 1950, Bulletin No 17, p. 18.

2. À Chéticamp, traîneau élégant à patins élevés et ajourés.

visite à leurs parents et restaient pour la veillée. S'ils avaient trop d'enfants pour quitter la maison, les parents eux-mêmes se rendaient les voir.

Aujourd'hui, les automobiles remplacent les traîneaux et diminuent d'autant le charme des Noël's d'autrefois. Mais la messe est plus belle et la crèche aussi. Plusieurs maisons enfin se parent de décorations de fêtes.

Autrefois, il n'y avait ni Santa Claus ni bas de Noël. À la fin du siècle dernier, les enfants *pendrillaient* leurs bas et attendaient Santa Claus. Ce dernier était pauvre et n'apportait qu'une pomme et quelques bonbons. Peu à peu, il a ajouté des *bebelles*, une petite poupée, un kazoo, *une musique à bouche*¹, une *trompe*², et souvent aussi des articles utiles : bas, mitaines, patins, etc., achetés le plus souvent chez T. Eaton, grâce au catalogue de cette maison.

Pour les repas, les oies remplaçaient la dinde traditionnelle des Canadiens. Il semble que la dinde n'ait jamais existé à Chéticamp et les oies elles-mêmes ont disparu des basses-cours. Aujourd'hui, l'on cuira la meilleure viande de bœuf ou de porc avec des choux, ou bien, une bonne *poutine*³ aux raisins. Autrefois, seuls les plus fortunés avaient des tartes ou des gâteaux. Aujourd'hui, toutes les tables sont garnies de pâtisseries succulentes.

Le dernier soir de l'an — Une tradition unique dans la région, qui vient on ne sait d'où, s'appelle *battre la vieille année*⁴.

Dans la soirée du 31 décembre, si l'on est dehors et que le temps est calme, on peut entendre des bruits étranges qui s'élèvent d'un peu partout. Dans les maisons, tout le monde est aux aguets et l'on s'éloigne des coins. Les jeunes filles sont nerveuses sans avoir peur. Elles tiennent leur cœur à deux mains pour ne pas sauter trop et elles attendent, même elles désirent qu'on frappe souvent dans la soirée, car elles savent que c'est un peu pour elles qu'on frappe. Elles sentent les fenêtres pleines d'yeux ce soir-là pour les regarder du dehors.

Voici ce qui se passe. Armés de bâtons, des jeunes s'avancent dans l'obscurité. Par les fenêtres, ils regardent de quel coin les filles ou les femmes se trouvent le plus près. Pan ! Pan ! — Aïe ! crient les femmes. À coups redoublés, les jeunes gens rossent de leurs longs bâtons, les coins extérieurs de la maison. Les assiettes dansent dans le *dorsoué*⁵, la lampe clignote et les saints pendus aux murs tremblent

1. Un harmonica.
2. Une guimbarde.
3. Du latin *puls, pulvis*.
4. Année se prononce *année* à Chéticamp.
5. Dressoir.

pendant quelques minutes dans leurs cadres agités. On est à peine remis de la surprise, que ça recommence. Les quatre pignons (coins) de la maison sont pris et les coups descendent rythmés. « Voyons ! » crie de sa voix menaçante l'homme de la maison qui s'inquiète pour ses bardeaux. Mais les coups pleuvent et redoublent de vitesse. D'un bond, le propriétaire sort à la porte. « Sauvons-nous ! » crie celui qui, par la fenêtre de la cuisine, surveillait l'intérieur. Avant que notre homme puisse mettre la main sur le loquet de la porte, la bande détale. Un peu plus tard, elle recommencera ailleurs. C'est ainsi que les jeunes gens *battent la vieille année*.

Le « jour de l'An » — La bénédiction paternelle du Premier de l'An n'était pas connue à Chéticamp. Le matin du premier de l'an, les parents et les enfants, au fur et à mesure qu'ils se lèvent, échangent entre eux ce souhait : « Bonne et Heureuse Année et le paradis à la fin de vos jours ». Pendant quelques jours, ces mêmes souhaits sont répétés entre parents, amis et toutes les personnes connues qu'on rencontre. Ils s'accompagnent d'une simple poignée de mains. Chose remarquable, les Acadiens de Chéticamp ne connaissent pas l'usage de s'embrasser. À part les amoureux sans doute, et encore en cachette, on ne s'embrassait jamais à Chéticamp, ni au premier de l'an, ni au départ, même pour une longue absence, ni au retour. Le geste rituel était de se donner tout simplement la main. Les contacts avec l'extérieur ont pour résultat d'introduire peu à peu cette coutume à Chéticamp, mais la chose ne se pratique à vrai dire que par ceux qui résident dans le Québec ou l'Ontario et qui reviennent visiter leurs parents.

Si quelqu'un a reçu un cadeau ou s'est procuré un morceau de vêtement : bas, chaussures, chemises, etc., il le porte la première fois le Jour de l'An, car cela lui attirera de la chance.

Les Rois — Quelques familles avaient le gâteau des Rois avec une fève, un fayot et un bouton. Ceux qui trouvent la fève et le fayot sont désignés reine et roi. Et celui ou celle à qui échoit le bouton restera vieux garçon ou vieille fille ! Mais pour la plupart des Chéticantins, la fête des Rois n'avait d'autre particularité que d'être une fête dans le « temps des fêtes ». Ailleurs, les Rois terminaient la période des fêtes ; mais pas ici.

Les Chéticantins ont toujours vécu de la pêche. Or, autrefois, la pêche finissait de *bonne heure* à l'automne, et l'hiver les gens n'avaient qu'à *faire le train* journalier, couper et sortir leur bois de chauffage. À part ça, les hommes n'avaient rien à faire. Aussi, la grande période de loisirs, de vacances quoi, pour les adultes, c'était le « temps des fêtes » qu'on prolongeait facilement de Noël au Mardi-Gras. On

se transportait d'une famille à l'autre, chez des parents ou des amis, qui organisaient les veillées. Les repas, à cette occasion, étaient substantiels. Les mets favoris étaient les pâtés à la viande¹, les *poutines* aux raisins, les *fricots*, les *tchaudes* à la morue, les crêpes et les pâtisseries variées.

Les veillées — Il fut un temps où l'on dansait beaucoup à Chéticamp. C'était de vieilles danses comme *la patate longue*, les *moutons* et la *boulangère*. Plus tard, vers la fin du siècle dernier, ces vieilles danses furent supplantées par des danses plus modernes et plus sautillantes comme les *sept* et les *huit*, genre de quadrilles exécutés au son du violon et commandés par un *câlleur*. Encore aujourd'hui, on y connaît très peu la valse et encore moins les folles danses modernes.

Malheureusement, les soirées de danses s'accompagnaient souvent d'abus de boissons et de désordre, de chicane et même de batailles. Aussi, à cause de cela, messieurs les curés *prônaient* toujours fort contre la danse. À cause des abus qu'elle entraînait, à cause de la défense des curés, les soirées de danses ont toujours revêtu un caractère d'illégitimité à Chéticamp. Seules les familles peu scrupuleuses ou peu respectueuses de l'autorité religieuse se permettaient d'en organiser. Les bonnes maisons s'opposaient même aux danses de famille. Cependant, la danse fut toujours tolérée aux noces. Et alors, on s'en payait en dansant toute la nuit et encore.

Les danses étaient donc rares et les veillées se déroulaient le plus souvent sans elles. Alors, c'étaient des parties de cartes, des jeux de société, des chansons, des contes et des histoires drôles qui égayaient les soirées. Les vieillards parlaient de la Dispersion, des misères des débuts à Chéticamp, de parties de chasse à l'orignal ou aux loups-marins, de drames de la mer, de revenants et de sorciers.

La Chandeleur — Le 2 février, en plus de la cérémonie liturgique des cierges à l'église, Chéticamp se signalait par une fête sociale bien typique : la Chandeleur. Le soir, dans chaque canton de la paroisse, il y avait une grande soirée dansante. Mais il fallait préparer cette soirée quelques jours d'avance et surtout se procurer le manger pour le souper. C'est ce qu'on appelait *courir la Chandeleur*. Elle se courait par secteur, en bandes de vingt à vingt-cinq jeunes gens. Tous étaient habillés en déguenillés. Seul le chef de la bande revêtait ses habits de dimanche².

Le chef marchait en tête et portait une canne enrubannée. Arrivé aux maisons, il frappait à la porte et demandait : « Allez-vous fournir pour la Chandeleur ? » Si on acceptait de fournir, le chef se tournait

1. On ne connaît pas les tourtières canadiennes à Chéticamp.

2. Raconté par Placide Boudreau, qui joua le rôle de chef dans sa jeunesse.

vers ses compagnons et disait : « Entrez ! » Si les gens de la maison refusaient de fournir, la bande continuait à une autre maison. Excepté les maisons où des enfants dormaient, presque toutes les familles fournissaient. Alors, on invitait la bande à entrer et on exigeait qu'elle danse l'Escaouette.

L'un derrière l'autre et les mains sur les épaules l'un de l'autre, tous dansaient en cercle autour du chef en sautant des deux pieds à la fois. Le chef au milieu, frappant à terre avec sa canne pour accorder, chantait :

L'ESCAOUETTE

C'est monsieur l'marié et madam' marié' (bis)
 C'est monsieur, madam' mariés (bis)
 Qu'ont pas encor soupé. (bis)
 Un p'tit moulin sur la rivière,
 Un p'tit moulin pour passer l'eau.
 Le feu sur la montain, boy run, boy run,
 Le feu sur la montain, boy run away.
 J'ai vu le loup, le r'nard, le lièvre,
 J'ai vu la grand' cité sauter,
 J'ai foulé ma couvert', couvert', vert', vert'.
 J'ai foulé ma couvert', couverte aux pieds.
 Aouenne, aouenn', guenille,
 Ah ! rescou' ta guenille,
 Aouenne, aouenne, aouenne, nippaillon !
 Ah ! rescou' tes brillons.
 Tibounich, nabet, nabette !
 Tibounich, naba !¹

La chanson terminée, la maison fournissait « tout ce qu'il y avait mention » pour faire un festin : de la viande, de la farine, du beurre, du sucre, du thé et parfois même de l'anis.

Les *coureux* se faisaient quémandeurs. « Combien venez-vous à la Chandeleur ? — Trois ou quatre. — Trois ou quatre !!! Vous n'avez pas donné pour la moitié d'un mangeur comme vous autres ! Encore du beurte ! Encore du sucre ! » etc. Les gens fournissaient selon le nombre de personnes qui y allaient. La même scène recommençait de maison en maison.

Les *coureux* étaient munis de cloches à vache, de grelots, de *borgos* et de tout ce qui pouvait faire un vacarme d'enfer, afin d'annoncer de loin leur venue et tenir les gens réveillés.

Auparavant les organisateurs s'étaient entendus avec une famille pour qu'elle accepte de *cuire la Chandeleur* et de faire la veillée

1. *Chansons d'Acadie* par les Pères Anselme et Daniel, capucins, 2^e recueil, p. 25. M. Roger Matton a intitulé *Escaouette* une suite pour grand orchestre et chœur sur des thèmes de folklore acadien.

chez elle. Pour permettre à cette maison de cuire et de faire les préparatifs nécessaires, on courait la Chandeleur vers le 30 janvier. Le 2 février, à la maison désignée, les gens commençaient à *se ranger* vers quatre heures de l'après-midi. Dès qu'ils étaient assez nombreux, la danse commençait au son du violon, comme à une noce. Vers six heures, c'était le souper. Puis la danse reprenait pour continuer jusqu'à minuit moins le quart. À cette heure précise, tous s'agenouillaient pour la prière du soir qui finissait la soirée à minuit.

Autrefois, le curé acceptait d'aller souper et veiller. Avec les hommes plus âgés, il jouait aux cartes. Le souper était à peine fini que le Père Fiset disait : « Vite ! débarrassez la table qu'on joue aux cartes ! »

Pendant longtemps, tout se passa très bien et sans abus. Mais avec le temps, on y introduisit la boisson, on dansa jusqu'à deux heures en nuit et il y eut des querelles. Le Père Girroir dut condamner la Chandeleur. Le Père Fiset, qui l'avait permise de nouveau, dut la condamner encore pour les mêmes abus. La dernière Chandeleur fut courue en 1907 à Belle-Marche, chez William à Isidore Deveau.

Les crêpes de la Chandeleur — Dans plusieurs familles, les crêpes étaient de tradition au souper de la Chandeleur. Ce n'est pas tout le monde qui pouvait en manger cependant. La pâte était préparée par les cuisinières, mais chacun devait *virer sa crêpe*. Celui ou celle qui ne pouvait pas virer sa crêpe avec la poêle s'en passait ¹.

La Saint-Valentin — La coutume d'envoyer des valentins existe à Chéticamp depuis très longtemps. Autrefois, ces valentins étaient presque toujours anonymes et s'envoyaient par la poste. Toujours satiriques, parfois orduriers, ils n'étaient pas toujours amusants. Ils consistaient en un dessin fait à la main ou découpé dans quelque imprimé auquel on ajoutait quelques mots piquants caricaturant un défaut physique ou moral, une bêtise ou une ambition du destinataire. On raconte que certains individus, tel Jean Chiasson (Petou), n'aurait pas ouvert une lettre ce jour-là pour tout l'or au monde, mais jetait tout au feu sans regarder. Aujourd'hui, on envoie encore beaucoup de valentins. Mais ils sont achetés au magasin, aimables et signés.

Les Jours Gras — Les jours gras étaient des jours de grandes fêtes. Tout le monde chômaît ces jours-là. Malheur à l'imbécile qui aurait travaillé. Il se serait fait décrier par toute la paroisse.

C'étaient des jours de visites générales. Tous ceux qui le pouvaient se promenaient, en carrioles ou à pied, arrêtant chez tous les parents

1. Mme Charles L. Aucoin.

et tous les amis. Et ces soirs-là, c'étaient des veillées à n'en plus finir. Malheureusement, il y eut beaucoup d'abus dans le passé. Plusieurs jouaient aux cartes pour de l'argent et avaient la cruche de boisson sur la table. Quelques-uns jouaient au *petit-loup*, c'est-à-dire, n'engageaient que des montants très minimes. D'autres jouaient au *gros-loup* où les sommes engagées étaient considérables. Quelques-uns y jouaient leurs biens, comme leur cochon, leur vache, et se ruinaient. Ce n'est pas sans raison que les prêtres s'élevaient avec vigueur contre le jeu à l'argent.

Le Mardi Gras, à minuit, tout arrêta. C'était la clôture des fêtes. Le Carême commençait.

Le Carême — Le Carême était un temps de pénitence. En plus du jeûne, on s'abstenait de toutes réjouissances. Il n'y avait même pas de veillées et les *cavaliers* ne devaient pas aller voir leur *blonde*.

Tous les dimanches du carême, et dans beaucoup de familles tous les soirs, on chantait la « Passion de Notre-Seigneur »¹. Surtout on ne manquait pas de le faire tous les jours de la semaine sainte. Ce cantique était chanté pieusement par tous les membres de la famille. Ceux qui ne savaient pas chanter écoutaient religieusement en silence. C'est durant le carême aussi qu'autrefois, on chantait « les cantiques de Marseille ».

Une autre tradition du carême dont on se souvient encore, c'était le rassemblement de plusieurs familles voisines dans une même maison pour le chapelet, dont les mystères étaient chantés pour la prière du soir et plusieurs cantiques. La cérémonie durait au-delà d'une heure.

La Mi-Carême — Le jeudi de la troisième semaine du carême, c'est la mi-carême. Les enfants et les jeunes, les garçons surtout mais aussi des filles, courent la mi-carême depuis toujours. Autrefois, chacun fabriquait son masque avec un bas de laine, une manche de chandail ou avec du carton, de l'étoffe ou de la toile. On s'habillait de la façon la plus originale possible et dans le dessein de ne pas être reconnaissable. Le jour parfois, mais surtout le soir après souper, seul ou par petits groupes, on partait, dans ces accoutrements, visiter les familles voisines du canton. Il s'agissait pour les gens de la maison visitée de découvrir l'identité des *mi-carêmes* et pour ceux-ci de contrefaire leur démarche et leur voix afin de mystifier leurs hôtes. Le succès et le plaisir étaient d'autant plus grands que les *mi-carêmes* réussissaient à jaser abondamment, à danser et à faire beaucoup de gestes sans être reconnus par de proches parents ou des amis.

1. Chansons d'Acadie, Père Anselme et Père Daniel, capucins, Vol. I, pp. 28-31.

Aujourd'hui, la mi-carême a plus de vogue que jamais. Du jeudi qu'on la courait, on l'a étendue à toute la semaine. Beaucoup plus de gens, même d'âge mûr, y participent. Les masques sont achetés chez le marchand. Les costumes, plus recherchés qu'autrefois, représentent souvent des personnages tels qu'agent de police, une religieuse, une infirmière ou même une Évangéline. Les « mi-carêmes » se transportent en automobile et ont élargi le cercle de leurs visites. Pour l'occasion, des troupes d'amateurs, chanteurs, danseurs et musiciens, s'organisent et, habillés en *mi-carêmes* vont semer la gaieté dans le plus de maisons possible.

Les Rameaux — À Chéticamp, on ne connaît pas les palmes importées d'ailleurs comme rameaux. Chacun apporte à l'église son propre rameau à faire bénir. C'est du cèdre (thuya), du *sévigny*¹, du *chenave*², de la *colombe*³ ou même un simple faite de *pruce* ou de sapin en forme de croix, qu'on a été cueillir dans les montagnes. Au retour de l'église on distribue ces rameaux dans toutes les bâtisses, même à la grange, et dans toutes les pièces de la maison, même à la cave. Aujourd'hui, on en met dans les automobiles.

Pâques — Pâques, fête de la résurrection de Notre-Seigneur, marque la fin des pénitences.

Les œufs de Pâques — Jusqu'à ces derniers temps, la population n'était pas riche et la nourriture était pauvre. L'homme qui partait au petit jour ou la nuit pour une rude journée de pêche se serait fait des crêpes pour le déjeuner, mais le reste de la famille se contentait le plus souvent de pain et de mélasse. Pourtant, à Pâques, la tradition voulait qu'on eût des œufs pour déjeuner et qu'on en mangeât autant qu'on voulait. Les poules commençaient à pondre tard. Alors, on conservait précieusement tous les œufs et le matin de Pâques, c'était bombance. Des hommes en mangeaient jusqu'à dix et douze ; les enfants cinq et six. C'était à qui en mangerait le plus. Et le lendemain recommençaient les déjeuners de misère.

La danse du soleil — La croyance populaire admet que le soleil danse au lever le matin de Pâques. Aussi, au moins une fois dans sa vie, chacun se levait pour admirer ce phénomène.

La coutume du Québec de cueillir l'eau de Pâques est inconnue à Chéticamp.

Le Premier Avril — Le premier d'avril est le jour où l'on « fait pêcher le poisson d'avril ». On demandera à quelqu'un qui n'est pas

1. Lycopode claviforme, *Lycopodium clavatum*, vulg. « courants verts ».
2. Genévrier commun, *Juniperus communis*, vulg. « genièvre ».
3. Lycopode foncé, *Lycopodium obscurum*.

sur ses gardes d'aller chercher un objet. En route, on lui criera : « Jette ta ligne ! ça mord ! » Ou encore, on enverra quelqu'un qui ne sait pas lire porter chez le voisin un papier sur lequel on écrit : « Faites-le mordre ». Le voisin dira : « J'en n'avons pas ; allez chez un tel ». Ce dernier continuera le stratagème et le suivant de même jusqu'à ce que la victime se rende compte qu'elle est *poisson*.

L'eau de mai — Les Chéticantins surveillaient la première neige qui tombait dans le mois de mai. Ils en recueillaient suffisamment pour que, fondue, elle donnât quelques bouteilles d'eau. C'était « l'eau de mai » qui possédait une vertu médicinale contre les maux d'yeux, d'oreilles et autres du même genre¹.

La Fête-Dieu — La procession de la Fête-Dieu constitue une grande fête paroissiale. Comme partout ailleurs, on y déploie les insignes et les bannières, les voiles des enfants de Marie et les robes blanches des petites filles. Des drapeaux décorent l'église, son parterre et tout le parcours de la procession. Sur tout ce parcours le long du chemin et dans les champs on plante des sapins, à tous les cinq ou six pieds.

Ce qu'il y a d'unique, croyons-nous, c'est la garde improvisée qui s'organise pour la circonstance. Des volontaires, hommes et jeunes gens, revêtent leur costume traditionnel, pantalons bleus avec galons rouges et chemise blanche avec écharpe rouge. Avant la messe, un capitaine, ordinairement un ancien combattant, leur fait faire quelques exercices. De vingt à trente, armés autrefois de mousquets, aujourd'hui de fusils, ils accompagnent le saint sacrement. Arrivés au reposoir, ils se forment en demi-cercle en avant, et quand le prêtre élève l'ostensoir pour bénir, ils saluent par une salve de cartouches à blanc.

Ces soldats gardaient toujours quelques cartouches de surplus. Après la cérémonie, au retour de l'église, ils choisissaient le moment propice pour tirer des coups-surprise, faisant sursauter les hommes, crier les femmes et se cabrer les chevaux. C'était reçu.

Aujourd'hui, les Cadets de l'air les ont remplacés.

La Fête de saint Pierre et de saint Paul — Saint Pierre était pêcheur et demeure le patron des pêcheurs. Ceux de Chéticamp n'oubliaient pas sa fête qui devenait leur fête. Tous les étés, le 29 juin, ils échouaient leurs embarcations, les lavaient et les peignaient. Le soir, aux cabanes de pêche, il y avait ici et là des réveillons au saumon. Malheureusement, pour plusieurs, cela finissait trop souvent par une ribote.

1. Simon Bourgeois, informateur.

Les trois premiers jours d'août — Les trois premiers jours du mois d'août, les gens allaient se laver les pieds à la mer. Les parents y envoyaient surtout leurs enfants. Ces trois jours-là, l'eau avait la réputation d'être particulièrement saine.

La canicule — *Les canicules* comme disent les gens, correspondent à l'époque des chaleurs de l'été, scientifiquement du 22 juillet au 23 août. Les mamans de Chéticamp, qui s'inquiètent si facilement quand leurs enfants vont se baigner, prolongent la période des canicules. Une opinion populaire veut en effet que l'eau des lacs et des rivières, comme l'eau de mer, soit très malsaine durant les canicules. Beau prétexte alors pour les mères inquiètes de défendre à leurs enfants d'aller se baigner et de prolonger cette période à leur gré.

La Toussaint — Une tradition très répandue autrefois à Chéticamp consistait à voler des choux la veille de la Toussaint pour les faire cuire le lendemain. La coutume populaire voulait que ce ne fût pas péché de voler des choux ce jour-là. Les propriétaires de ces légumes n'avaient qu'à surveiller leur bien, sans quoi ils s'exposaient au maraudage. La Toussaint était une fête célébrée un peu comme les Rois et les Jours Gras.

Le Jour des Morts — Il n'y a pas très longtemps encore, la croyance était générale que les morts revenaient sur la terre, le 2 novembre, *de minuit à minuit*. Il flottait comme une crainte révérencieuse dans l'atmosphère, même chez les adultes. Ce jour-là les enfants avaient une peur noire d'aller seuls à la grange ou dans n'importe quel coin isolé.

Les Chéticantins prient beaucoup et font chanter des messes pour leurs morts. Autrefois, il y avait la *criée des âmes*. Un paroissien donnait soit des poches de patates, soit une brebis ou un petit cochon. On vendait ça à l'enchère sur le perron de l'église après la messe et les recettes allaient au curé comme honoraires de messes pour les âmes. Cette coutume n'existe plus aujourd'hui.

Plusieurs Chéticantins ont même une dévotion aux âmes du Purgatoire. Non seulement ils prient pour elles mais ils les prient et leur demandent des faveurs, promettant en retour quelques prières ou certains sacrifices pour elles. Ainsi, d'aucuns demandent aux âmes de les réveiller à telle heure le matin. Ils sont certains d'être réveillés à l'heure précise.

La Sainte-Catherine — La fête de la Sainte-Catherine passe totalement inaperçue ici. On ne parle pas de *coiffer Sainte-Catherine* et on ne reconnaît pas cette sainte comme patronne des vieilles filles. On ignore même la *tire* de la Sainte-Catherine.

3. — ÉTAPES DE LA VIE

• *Naissances*

Un rapport de M. Lejamtel à l'évêque de Québec en 1809 nous apprend que déjà « toutes ces familles (de Chéticamp) en général ont beaucoup d'enfants »¹. Cela n'a pas changé depuis. Les familles sont nombreuses. Malheureusement, les jeunes s'exilent en grand nombre.

• *La naissance*

Les femmes de Chéticamp étaient fortes et ordinairement la naissance d'un bébé ne les dérangeait pas outre mesure. Une femme enceinte continuait de travailler et de s'occuper du ménage jusqu'à la dernière minute et se relevait vite après la naissance.

Si une femme enceinte était menacée de perdre son enfant, la médecine populaire y voyait. Le médicament classique consistait en une pâte de farine et d'eau dans laquelle on ajoutait du ruban vert émietté aux ciseaux. Après avoir transvidé cette pâte plusieurs fois dans deux tasses, il fallait la boire. Un autre remède qui devait être efficace à cause de la tranquillité qu'il exigeait, comportait pour la femme enceinte un repos prolongé sur le dos avec une soucoupe d'ail sur le ventre.

Les parents furent et sont encore d'une discrétion absolue et exagérée sur l'origine des enfants. On n'en parlait pas. Si les enfants se montraient trop curieux et questionneurs là-dessus, on leur disait que c'est le docteur qui apportait les bébés, ou encore, qu'on les avait trouvés qui à la grange, qui dans le foin, qui dans le bûcher. On raconte qu'une fois, le gros Léonie à Lubin à Suzanne (Chiasson), encore petit gars, apprenant qu'un petit frère ou une petite sœur qui venait de naître avait été trouvé dans le bûcher, défit tout leur bûcher de bois pour voir s'il n'en trouverait pas d'autres.

Pour le baptême, il n'y a aucune règle protocolaire dans le choix du parrain ou de la marraine. On les prend le plus souvent dans la parenté, un grand frère, une grande sœur. Mais ces gens ne s'offusquent pas, si on choisit quelqu'un d'autre. Les porteurs sont ordinairement le grand-père et la grand-mère. La cérémonie du baptême se déroule avec la plus grande simplicité. On n'a pas encore pris l'habitude de faire sonner les cloches de l'église pour le baptême. Aucune fête ne s'organise à la maison et on ne connaît pas la coutume de faire des cadeaux ni à l'enfant ni à la mère. Par la suite

1. Lettre à Mgr le 3 sept. 1809. N.-É. VI-53.

pendant et chaque année, à l'anniversaire de naissance de l'enfant, son parrain lui fait un petit présent.

Aux débuts de Chéticamp, nous remarquons que les enfants recevaient souvent au baptême le nom du saint dont c'était la fête ce jour-là. De là, des noms comme Barbe, Eulalie, Euphrosine, Félicité, Perpétue, qu'on rencontrait souvent et que d'ailleurs on écourtait en Lalie, Phroisine, Cité, etc. On se servait beaucoup de noms bibliques aussi, tels que Abraham, Élie, Moïse, Samuel, Judith, Esther, Jérémie et même Christ.

Depuis la fin du siècle dernier, s'est manifestée une tendance assez marquée à donner des noms anglais, comme Walter, Mick, Charlie, William, Tommy et autres semblables. Le Père Leblanc, curé, n'aimait pas cet affublement de noms anglais pour des petits Acadiens. Aussi inscrivait-il toujours le nom en français dans l'acte de baptême, mais trop souvent les parents appelaient leur enfant Willie ou William, Charlie ou Patsy, même si le Père Leblanc avait écrit Guillaume, Charles ou Patrice. Quelques-uns de ces noms sont si courants et depuis si longtemps en usage que les gens les croient français. On raconte qu'après un baptême, une femme aurait dit : « Clifford ! un nom anglais ! Pourquoi ne pas lui avoir donné un nom français comme Charlie ! »

À Chéticamp, les noms de famille sont très peu en usage, excepté dans les écrits, la correspondance et pour les étrangers. Pour les Chéticantins entre eux, il n'est pas question de Placide Poirier ou de Joseph Chiasson, mais tout simplement de Placide à Lazare et de Joseph à Henri. Comme il arrive souvent qu'on donne à l'aîné des garçons le nom de son père, pour le distinguer de ce dernier on l'appellera le petit, ainsi Petit Placide à Placide, qualificatif qu'il gardera toute sa vie même s'il devient plus gros et plus grand que son père.

Autrefois, après la naissance d'un bébé, la maman ne se lavait pas pendant plusieurs jours par crainte d'attraper du froid. Elle était soumise à un régime alimentaire sévère. Pendant plusieurs jours, elle ne pouvait prendre que de la soupe au riz très claire avec du pain rôti sans beurre.

Quand le temps était venu de *détriller*¹ un enfant, la maman s'appliquait sur les seins un cataplasme d'étoupe chaude et de liniment blanc. Au lieu de ce cataplasme, certaines femmes se servaient de vieilles casquettes chauffées au fourneau².

Dans le dessein de protéger leurs membres fragiles, les bébés étaient étroitement emmaillotés et ficelés dans leur berceau. Comme

1. Sevrer.

2. Mme Marie Aucoin, informatrice.

la sainte Vierge a bercé l'Enfant Jésus, il fallait, selon une croyance populaire, bercer les bébés. On les berçait à les rendre malades. Aujourd'hui on n'emmailote plus et on ne berce plus guère les enfants. Ils ne s'en portent que mieux.

Vu leur pauvreté, certaines familles ne pouvaient se procurer de la poudre à bébé. Pour empêcher les échauffaisons, on se servait alors de la poudre de pruce¹. Plus tard, on fit usage de farine brûlée.

Le bébé était nourri par sa mère pendant trois mois au moins, parfois un an et plus. Après, il était nourri au biberon muni d'une *tétouche*², puis à la bouillie au lait et peu à peu aux *bouchées molles*³.

La présence de médecins depuis 1875, l'hôpital aujourd'hui, les conférences organisées par les services de santé, la prospérité économique et l'instruction plus avancée ont banni toutes les méthodes bizarres et souvent antihygiéniques et permis aux mamans de Chéticamp d'être parfaitement à la page dans le domaine de l'hygiène.

• *L'enfance*

Les aînés aident la maman dans les soins du bébé. Ils peuvent le cajoler mais ne doivent pas le chatouiller car il bégayerait plus tard.

Au sujet des enfants nous n'avons trouvé que ce dicton :

« Quand un enfant a les dents tôt,
« Un autre enfant viendra bientôt. »

Un septième garçon ou une septième fille de suite a *un don*. On croit qu'un simple attouchement de sa main peut guérir toutes sortes de maladies, comme arrêter le sang, ôter le mal de dent ou guérir les brûlures. On attribuait le même don à un enfant qui naissait les pieds les premiers.

Tous les parents veulent des enfants intelligents. Ils les trouvent toujours charmants, mais jusqu'à preuve du contraire, ils craignent qu'ils ne soient idiots. Pour éviter cette calamité, on ne leur coupe pas les ongles ni les cheveux et on ne les fera pas se regarder dans un miroir avant qu'ils aient un an.

• *La seconde enfance*

À l'âge d'un an, l'enfant commence à comprendre et prend plaisir aux jeux qu'on exécute pour l'amuser. Le papa, le grand frère

1. Poudre qui se trouve entre l'écorce et l'arbre mort.
2. Tétine.
3. Bouchées mâchées par la mère avant d'être données au bébé.

ou le grand-père, l'assièrent à califourchon sur leur pied et, la jambe croisée, le feront sauter en disant :

« A Paris, à Paris, — Sur la queue d'un p'tit ch'val gris, — À Rouen, à Rouen, — Sur la queue d'un p'tit ch'val blanc. — Le pas, le pas, — P'tit trot, p'tit trot, — Grand trot, grand trot, (prononcez trotte) — P'tit galop, p'tit galop, — Grand galop, grand galop ! »

Commencé lentement, ce mouvement s'accélère avec la vitesse du cheval qu'on imite.

Voici d'autres jeux et d'autres formulettes enfantines dont on se sert pour amuser les enfants :

« L'alouette, alouette, alouette ! — Court, court, court. — Elle a passé par là (on frôle le bras nu avec son doigt). — Elle a fait son nique là (dans le creux de la main). — C'ti-là l'a attrapée (le pouce). — C'ti-là l'a plumée (l'index). — C'ti-là l'a fait cuire (le majeur). — C'ti là l'a mangée (l'annulaire). — Le p'tit quinquin s'en a passé (petit doigt).

Il y a le jeu connu pour amener l'enfant à distinguer certaines parties de son corps. En pointant du doigt chacune des parties données, on dira :

« Estomac de plomb, — Gorge de pigeon, — Menton fourchu, — Goule d'argent, — Joue bouillie, — Joue routie, — Nez quinquin, — P'tit œil, — Gros-t-œil, — Poque la mailloche ! »

Avec ces derniers mots, on donne un léger coup sur le front de l'enfant.

À trois ou quatre ans, l'enfant s'amuse beaucoup au jeu suivant. Les deux mains jointes avec poings fermés, on lui fait tenir un petit bâton sur ses pouces. En faisant des simagrées près du bâton, on récite la formulette suivante :

« Mon père avait un p'tit chien — Qui s'appelait biztaque. — I' courait dans la forêt, — La queue raide comme un piquet. — Biz-iz-iz-iz... (aussi longtemps qu'on veut). — Taque ! »

En disant Biz-iz... on s'approche davantage du bâton, prêt à le saisir. Au mot « taque », on le saisit vite pour en frapper les doigts de l'enfant qui doit essayer d'éviter le coup en ouvrant les mains dès qu'on saisit le bâton.

Voici un autre petit jeu fort simple : En touchant successivement le bout des doigts d'une main de l'enfant, on compte jusqu'à quinze par cette simple rimette :

« Pint' dessus pinte, — Je gag'rais pinte — Qu' les quinzain's sont là. »

À chaque syllabe, il faut appuyer de la parole et du geste.

• *Les années scolaires*

Nous sommes au chapitre de la vie sociale. Puisque nous avons consacré un chapitre spécial aux écoles, il est inutile ici de revenir sur la vie scolaire comme telle. Ce qui nous intéresse c'est la vie des enfants à cet âge scolaire.

Aujourd'hui, les enfants commencent la classe vers l'âge de six ans. Et le service d'autobus scolaire permet aux enfants d'être assidus malgré les distances et malgré les tempêtes. Autrefois, bien des parents n'appréciaient pas l'instruction, la méprisaient même, traitant de paresseux ceux qui voulaient *vivre du crayon*. Naturellement, les enfants de tels parents n'étaient pas intéressés non plus et ne tenaient pas longtemps à l'école où, le plus souvent, ils n'apprenaient rien. Un grand nombre de parents cependant surent faire bénéficier leurs enfants de l'instruction qui se donnait alors. Et dès que les écoles furent passablement organisées, à partir de 1875 à peu près, nous voyons toute une pléiade d'enfants devenir maîtres d'école, ouvrir des commerces ou même aller faire leur cours classique. Aujourd'hui, d'une façon générale, tous les parents apprécient hautement l'éducation et les enfants aiment l'école.

En dehors des heures de classes ou d'études, la vie spontanée des enfants se manifeste surtout par les jeux, à la maison et à l'école, durant les récréations. Les petits garçons de leur côté et les petites filles de l'autre, ont souvent leurs jeux propres, mais comme la composition des familles comporte presque toujours des garçons et des filles, et comme à Chéticamp les garçons et les filles vont aux mêmes écoles et dans les mêmes classes, il arrive souvent qu'on s'amuse ensemble à des jeux de sociétés, soit à l'insu du maître parti dîner, soit devant lui et avec lui durant les récréations du matin et de l'après-midi¹.

Les jeux des enfants à cet âge sont très nombreux. Rapportons-en quelques-uns. Il y a les jeux pour les garçons seuls : L'été, depuis toujours, il y a les cerceaux, les petits *chariots*, les bateaux, les jeux de *pommes*, et aujourd'hui les *marbres* le printemps. Grimper (le grimpage) dans les arbres et sur les toits, *chacotter*, faire des *sublets de vergne*, aller à la pêche le long des ruisseaux sont aussi des passe-temps très appréciés. En hiver, ce sont les jeux dans la neige tels que construire des forts, des châteaux, des hommes de neige, glisser en *petite traîne*, patiner. Jusqu'en 1930, on ne connaissait pas le jeu de hockey. Depuis lors, il y a un aréna, et des clubs de hockey se sont organisés.

1. Ceci arrivait et doit arriver encore surtout dans les écoles de districts. Au Couvent, les élèves sont complètement séparés durant les récréations.

Pour les petites filles, ce sont les jeux à la poupée, les sauts à la corde, les sauts aux carreaux, de nombreux jeux de groupes comme « Les clefs sont dans la mer » et autres.

Voici plus en détails quelques-uns de ces jeux :

1. *Les clefs sont dans la mer* — Ce jeu ordinairement exécuté par des fillettes est connu dans certaines parties du Québec sous le titre « Les cloches sont au fond de l'eau » et se déroule de la même façon.

« Les joueuses choisissent deux compagnes dans le groupe. Ces deux fillettes choisissent chacune le nom d'un objet pour désigner son côté, par exemple : couteau et fourchette, l'or et l'argent. Les deux se joignent les mains en l'air pour laisser passer les autres sous le pont. Celles-ci passent en chantant :

*« Les clefs sont dans la mer
Ô guai ! Ô guai ! Ô guai !
Trois fois y passera,
La dernière, la dernière,
Trois fois y passera,
La dernière y restera. »*

[Paroles de Chéticamp]

« À ces derniers mots les deux fillettes qui font le pont laissent tomber les bras autour de celle qui se trouve à ce moment sous l'arche. On lui demande : « Lequel choisis-tu, l'or ou l'argent ? » Celle-ci fait son choix et va se placer derrière celle représentée par l'or ou l'argent. Le jeu continue jusqu'à ce que toutes soient prises et aient fait leur choix. Quand toutes se trouvent rangées d'un côté ou de l'autre, on commence à tirer de part et d'autre et la lutte dure jusqu'à ce qu'un côté remporte la victoire sur l'autre »¹.

2. *Couper le cou des moutons* — Un enfant du groupe brasse de la terre. Les autres le questionnent et il répond :

« Que fais-tu là ? — Un p'tit feu. — Pourquoi faire un p'tit feu ? — Pour faire bouillir mon eau ! — Pourquoi faire bouillir ton eau ? — Pour affiler mon couteau. — Pourquoi affiler ton couteau ? — Pour couper le cou de mes moutons. »

Puis, il part pour attraper les autres joueurs qui se sauvent.

3. *C'est mon beau château* — Toutes les joueuses moins une font un cercle et dansent en se tenant par la main. En dehors de ce cercle, une autre danse seule en tournant et chante :

« C'est mon beau château,
Ma tant' lure, lure et lure.
C'est mon beau château,
Ma tant' lure, lure, lo. »

1. Sœur Marie-Ursule, c.s.j. : *Civilisation traditionnelle des lavallois*, Québec, 1951, p. 100.

Les autres reprennent :

« Le nôtre est plus beau,
Ma tant' lure, etc... »

La chanteuse qui est seule :

« Nous le détruirons,
Ma tant' lure, etc... »

Le groupe :

« Laquell' prendrez-vous ?
Ma tant' lure, etc... »

La chanteuse :

« Mam'sell', ce sera vous,
Ma tant' lure, etc... »¹

En chantant ceci, la chanteuse désigne un enfant du groupe qui va la rejoindre et danser avec elle. Puis on recommence la chanson et en choisit une autre. Et ainsi, jusqu'à ce que tout le groupe moins une soit passé de son côté. Alors, celle qui est demeurée seule recommence la chanson et reconstitue une suite à son tour de la même manière.

4. *Où vas-tu boitouse ermite* — Toutes les fillettes se tiennent par la main et forment un rond. Elles tournent en chantant :

« Où vas-tu boitouse ermite ?
Je t'y pli, je t'y plais.
Où vas-tu boitouse ermite ?
À toi je m'y complais.

Tandis qu'on tourne ainsi et qu'on chante, une autre fillette, en boitant, marche à l'encontre des autres, à l'entour du rond. Tout à coup la ronde arrête, tandis que la *boitouse* continue de marcher en chantant :

« Je viens chercher une de vos filles,
Je t'y pli, je t'y plais.
Je viens chercher une de vos filles,
À toi je m'y complais.

La ronde recommence à tourner et, tandis que la *boitouse* continue à marcher, chante :

« Tu prendras donc la plus laide,
Je t'y pli, je t'y plais, etc...

1. *Chansons d'Acadie*, Pères Anselme et Daniel, capucins, T. I, p. 11.

La ronde arrête de tourner chaque fois que la *boitouse* chante, tandis que la *boitouse* marche tout le temps. Ici, elle répond :

« J'en veux pas d'ta satré laide,
Je t'y pli, je t'y plais, etc...

La ronde :

« Alors, prends donc la plus belle,
Je t'y pli, etc...

La *boitouse* :

« Mam'sell' Juli', ça sera vous,
Je t'y pli, etc...

La *boitouse* nomme ainsi par son nom une fillette de la ronde qui vient alors la rejoindre et marcher derrière elle en boitant. La ronde recommence, mais au pluriel :

« Où allez-vous *boitouses* ermites,
Je t'y pli, etc...

Les *boitouses* :

« J'v'nons chercher une de vos filles,
Je t'y pli, etc...

C'est Julie qui choisit la deuxième fille et celle-ci la troisième et ainsi jusqu'à la dernière qui alors fait la *boitouse* ; et la ronde recommence et continue aussi longtemps qu'on veut.

5. *Le cercle* — Tous les enfants se mettent en cercle et se tiennent par la main. L'un d'eux court autour de ce cercle en dehors. En passant, il frappe un de ceux qui composent le cercle. Celui-ci doit immédiatement courir dans le sens inverse et tâcher d'attraper sa place avant celui qui l'a frappé. S'il arrive avant, il garde sa place ; sinon, l'autre la prend, et *lui*, doit courir et frapper un autre enfant jusqu'à ce qu'il s'attrape une place.

6. *Jeu des souris et du chat* — Tous les enfants se mettent aussi en cercle, et tournent lentement. Ce sont les souris. En dehors du cercle, immobile se tient le chat. En passant près du chat, une des souris le frappe. Aussitôt, le chat doit partir après elle et passer partout où elle passe. Celle-ci passe à travers le cercle et entre les autres souris. Il faut que le chat passe par le même chemin et l'attrape. S'il ne l'attrape pas, il est *mort*. S'il l'attrape, il devient souris et compose le cercle avec les autres. Dans l'un et l'autre cas, la souris courue devient le chat.

7. *Le jeu du bélier* — On forme encore un cercle en se tenant

la main bien serrée. Au milieu, se tient un enfant du groupe. C'est lui qui fait le bélier : il se *donne l'air* et fonce de toutes ses forces pour briser le cercle et passer. S'il réussit à le briser et à passer, il s'échappe et tous ceux qui forment le cercle courent après lui. Celui qui réussit à l'attraper devient le bélier à son tour.

8. La « *chatte-maigre* » (*Quatre coins*) — La *chatte-maigre* se joue à cinq joueurs dont quatre détiennent un coin et le cinquième, la *chatte-maigre*, est au milieu. Le jeu consiste pour ceux des quatre coins à changer de coin sans que la *chatte-maigre* puisse attraper un coin laissé momentanément libre pour ces changements. Celui qui perd son coin devient *chatte-maigre* à son tour.

9. *Le jeu du loup* — Un enfant du groupe se cache. C'est le loup. Les autres se promènent en se tenant par la main et chantent :

« Promenons-nous dans le bois
Tandis que le loup n'y est pas. »

Puis ils interrogent le loup :

« Quoi-ce tu fais ? »

Le loup répond :

« Je prends ma chemise.

— Quoi-ce tu fais ?

— Je mets mes culottes.

— Quoi-ce tu fais ?

— Je me chausse. » (Ainsi de suite, selon que le loup veut prolonger le jeu.)

— Quoi-ce tu fais ?

— Je me lève.

— Quoi-ce tu fais ?

— Je me greye à partir.

— Quoi-ce tu fais ?

— Je parte !

Il part. Les autres se sauvent. Il faut que le loup en attrape un, qui à son tour fera le loup.

10. *L'anguille brûlée* — Tandis qu'une moitié du groupe se retire dans une chambre, l'autre cache un objet. Le groupe se met à chercher. Si l'un du groupe approche de l'objet caché, on lui dit : « L'anguille brûle » ou « ça brûle ! » On le dit de plus en plus fort selon qu'il approche davantage. S'il s'éloigne, on le dit moins fort et s'il s'éloigne trop, on ne dit plus rien. En se guidant sur ces paroles, c'est à qui trouvera l'objet le premier. C'est un jeu également agréable pour les adultes.

11. *Jouer au truc (cache-cache)* — Un enfant se bouche les yeux

et compte jusqu'à vingt, jusqu'à trente, le nombre voulu pour permettre aux autres d'aller se cacher. Celui qui a les yeux bouchés et qui compte, crie fort le dernier numéro pour indiquer qu'il commence la poursuite. Ceux qui réussissent alors à le déjouer courent toucher le poteau où le chercheur s'était bouché les yeux et disent : « Truc pour moi ! » Ils se sont sauvés. Si le chercheur les voit en temps et les reconnaît, il court lui-même toucher le poteau et dit : « Truc pour un tel » qu'il nomme. Celui-ci est *mort*. Le jeu finit quand il ne reste plus personne à chercher.

12. *Jouer au bouche-z-yeux (Colin-Maillard)* — Avec les yeux bandés, l'un du groupe, le *bouche-z-yeux*, cherche à attraper quelqu'un et à le reconnaître. S'il le reconnaît, ce dernier prend le bandeau et le jeu continue avec lui. Si le *bouche-z-yeux* ne peut identifier celui qu'il attrape ainsi, il garde le bandeau et continue.

13. *Jouer au chat* — C'est un jeu mixte, qui se joue par les adultes, mais surtout par les grands élèves de l'école. Les garçons prennent chacun un banc de la classe et s'assoient de façon à laisser une place au bout pour une fille. Toutes les filles se retirent dans une autre classe. L'agent de liaison entre les deux groupes s'appelle le chat et est armé d'un grand bas de laine auquel il fait des nœuds. Il s'approche de l'un des garçons et lui demande tout bas quelle fille il veut. Puis, il va chercher la fille choisie. Celle-ci s'amène et doit deviner quel garçon l'a demandée et s'asseoir dans son banc. Si elle devine juste, elle s'assied et reste assise avec le garçon qui l'a demandée. Si elle se trompe et s'assied dans un autre banc, le chat la chasse dans la classe d'où elle vient en la *tapochant* avec son bas noueux.

Après une *espelle*, on change les rôles. Les filles sont assises dans les bancs et les garçons viennent tenter leur chance de deviner juste.

14. *Jeu au bouton* — Tous les enfants forment un cercle et ont les mains jointes. Quelqu'un, au milieu, passe sa main, dans laquelle il tient un bouton, sur les mains de tous les autres. À chacun, il fait semblant de *larguer* le bouton, mais de fait ne le donne qu'à un, qui lui, doit éviter de laisser voir qu'il l'a. Celui qui passe le bouton demande à quelqu'un du cercle : « Cocouque la vieille ! qui l'a ? » S'il ne devine pas, ce dernier attrape une pénitence. S'il devine, c'est lui qui, au tour suivant, passe le bouton.

Tous ces jeux dont nous venons de parler étaient souvent des jeux mixtes. En voici quelques-uns qui, à cause de leur rudesse, ne se jouaient que par les garçons. Ce n'est qu'exceptionnellement que des filles y auraient pris part.

15. *Jouer au trône* — Une butte de neige durcie avec un côté escarpé, servait de trône ou plutôt de fort. Les garçons se partageaient en deux groupes d'égale force : un groupe en haut sur le trône et l'autre en bas. Le groupe d'en bas cherchait à faire descendre celui d'en haut. Celui-ci se défendait et repoussait violemment en bas ceux qui montaient. Un homme d'en haut, descendu de quelque façon que ce fût, devenait hors-jeu. C'était à qui resterait le plus longtemps sur le trône. C'était une épreuve de force pour les garçons... et pour leur linge. Mais l'étoffe du pays était à la hauteur et s'en tirait sans trop d'accrocs.

16. *La barrique à Lima* — Les enfants se mettent sur deux rangées à une distance de cinquante pieds ou plus. Il s'agit pour chacun de courir d'une rangée à l'autre sans se faire attraper par un gardien qui se trouve au milieu. Ceux qui se font attraper deviennent attrapeurs avec le gardien et la partie devient de plus en plus serrée au fur et à mesure que les attrapeurs deviennent nombreux. Dans ce jeu, attraper quelqu'un consiste à lui frapper trois petits coups dans le dos en disant : « Un, deux, trois, la barrique à Lima ! »

17. *Jouer à béguer* — Notons que pendant longtemps à Chéticamp on ne connut guère la balle molle ou la balle au camp. Tout au plus, possédait-on des balles en caoutchouc soufflé, et encore elles étaient rares. On leur préférait d'ailleurs les *pommes* qu'on fabriquait soi-même, des pelotes faites de vieux bas effilés qu'on piquait bien serrées. Parfois, on ajoutait même du liège à l'intérieur sur lequel on enroulait de la laine. Ceux qui y mettaient un peu plus de soins, les couvraient de cuir pris à même les vieilles bottines. Ces *pommes* se lançaient et se frappaient bien, sans être dangereuses pour ceux qu'elles frappaient. En somme, elles étaient bien adaptées au jeu à *béguer* et au jeu de balle au camp comme il se jouait à Chéticamp.

Ici, les participants se mettent sur une rangée. À vingt ou vingt-cinq pieds de chaque côté se placent deux lanceurs. À tour de rôle, chaque lanceur essaie avec la *pomme* de frapper quelqu'un dans la rangée. Celui qui est touché ou *bégué* est mort, hors-jeu. Pour chaque lanceur il s'agit d'avoir le plus de morts possible à son crédit ; pour ceux du milieu de rester au jeu le plus longtemps possible.

18. *Jouer à la « pomme »* (genre de balle au camp) — Le seul jeu de balle qui était connu à Chéticamp ressemblait un peu au jeu actuel de balle au camp, mais avec beaucoup de différences cependant. Ainsi, il y a quatre buts. Le but du frappeur n'est pas un but pour les coureurs. Puis, le frappeur demeure au bâton aussi long-

temps qu'il n'a pas frappé. Dès qu'il a touché la balle, il doit courir au premier but puis au deuxième et au troisième et même au quatrième s'il le peut et ainsi *entrer* et faire un point. Le frappeur n'est mort (hors-jeu) que si un joueur du camp adverse attrape au vol la balle frappée ou *hègue* le frappeur tandis que celui-ci court entre deux buts.

Comptines — Dans la plupart de ces jeux, il faut choisir un joueur qui va se cacher ou se bouche les yeux ou qui sera la *chatte-maigre*, etc. À cette fin, les enfants se servent de comptines qu'ils récitent en pointant du doigt un joueur à chaque syllabe scandée. Celui sur qui tombe le dernier mot ou la dernière syllabe est éliminé.

Voici quelques comptines encore en usage :

1. Petit couteau d'or et d'argent, — Ta mère t'appelle au bout du champ, — Pour manger du lait caillé — Que les souris ont trépigné — Une heure de temps dedans — Va-t'en !
2. Bonjour lundi et toi mardi — Va dire à mercredi — Que nous irons jeudi — Chercher vendredi — Pour aller samedi — Souper dimanche — Sur p'tit Damase — En cravate blanche.

1ère version :

3. Il est midi — Qui-ce qui l'a dit ? — La p'tite souris. — Eyou-ce qu'elle était ? — Dans la chapelle — Quoi-ce qu'a fait ? — De la dentelle. — Pour qui ? Pour cette demoiselle.

2ème version :

- Il est midi, — Qui-ce qui l'a dit — La p'tite souris, — Eyou-ce qu'al'est ? — Dans la cheminée. — Quoi-ce qu'a fait — Des bonnets. Pour qui qu'a'les fait ? — Pour les Bostonnais.
4. Annie, Anna, — Le pic de bois, — La herse de fer, — Le loup passit — Par le désert — Levit les quatre pattes en l'air ; — Larguit un pet, — Pour qui ? Pour toi.
 5. Piqueti, piqueta, — Une poule sur le mur, — Qui picoche du pain dur. — Piqueti, piqueta — Lève la queue — Et saute en bas.
 6. Conte ariconte, — La petite chienne à mon oncle, — A 'té derrière le bûcher — A chié un p'tit pâté — Pour qui ? Pour toi.

En voici une d'une couleur locale :

7. Je te bénis, — Je te consacre, — Je te mets dans un p'tit sac, — Je te jette en bas du cap, — Sur la part à Polycarpe.
8. Un, deux, trois, etc... neuf, pomme neuf.
9. Ma p'tite vache a mal aux pattes. — Tirons-la par la queue. — Peut-être qu'elle sera mieux.
10. Mon père a fait bâtir maison. — Combien de clous il y a mis ?

On dit un chiffre puis on compte en montrant du doigt une personne à chaque chiffre. Celle sur qui tombe le chiffre mentionné

se retire et on recommence... La dernière qui reste devient la personne choisie.

Il semble bien que la rimette suivante servit aussi de comptine :

Lundi, mardi, fêtes. — Mercredi, je pourrai pas y être. — Jeudi la Saint-Thomas. — Vendredi, je n'y s'rai pas. — Samedi, la matinée — La semaine sera un peu passée.

Les rimettes et formulettes — Les gens de Chéticamp se transmettent des rimettes, dont quelques-unes sont bien connues ailleurs.

1. Il y avait une fois, — Une femme de foi, — Qui vendait des foies — Dans la ville de Foix. — Elle me dit une fois : — C'est sur ma foi, — La dernière fois, — Que je vends des foies — Dans la ville de Foix.
2. Si vous avez des affaires à faire, — N'allez jamais porter vos affaires à faire — A ceux qui ont des affaires à faire, — Car ceux qui ont des affaires à faire, — Ne laisseront pas leurs affaires à faire — Pour faire vos affaires à faire, — Et vos affaires à faire — Resteront encore à faire.
3. Mouille, mouille, paradis. — Tout le monde est à l'abri. — Rien que moi pis mon p'tit frère — Qui sont sous les gouttières.

(encore)

Mouille, mouille, paradis. — Les p'tits oiseaux sont à l'abri. — Rien que moi, etc..

4. As-tu faim ? — Mange ta main. — Garde l'autre pour demain.
5. Un, deux trois, — Je m'en vais au bois. — Quatre, cinq, six, — Pour cueillir des cerises. — Sept, huit, neuf, — Mon panier plein d'œufs — Dix, onze, douze, — Mes cerises sont toutes rouges.
6. Ce que j'aime — C'est de la crème. — Ce qu' j' haïs, — C'est d' la bouillie. — Ce que j'aime de tout mon cœur, — C'est une fille de ma grandeur.

Enfin, à Chéticamp aussi les enfants demandent aux sauterelles de donner leur sirop :

7. Sauterelle, sauterelle, montre-moi ta mélasse. — Ou bien je te casse le cou.

Comme en France, on chante :

8. C'est ma tante Philomène, — Qui s'est cassé la bedaine, — Sur le bord du chaudron — En faisant du savon.

D'aucuns substituent aux deux derniers vers, les deux versets suivants de composition locale sans doute :

C'est mon oncle Timothée, — Qui s'est cassé le bout du nez.

Les vire-langue

C'est à cet âge que l'on aime à apprendre les vire-langue qu'il

faut prononcer vite sans bredouiller et que les autres doivent s'efforcer de répéter. En voici quelques-uns :

1. Trois gros rats, — dans trois gros trous, — croquent trois croutes. (A répéter vite).
 2. Trois p'tites pipes fines d'un sac.
 3. Petit bouhomme bien enredingoté, — Quand te désenredingoteras-tu ?
 4. Le blé s'moud-t-y ? — L'habit se coud-t-y ? — Si le blé s'moud. — L'habit s'coud.
- Ou :
- L'habit s'coud-t-y ? — Le grain s'moud-t-y ? — Si l'habit s'coud, — Le grain s'moud.
5. Promis que ce sera bien lié, bien tourné, — bien cerclé, bien calibondibondé. — Si ce n'est pas bien lié, bien tourné, — bien encerclé, bien calibondibondé. — je paierai la liure, la tournure, la ceclure et la calibondibondure.
 6. Bonjour, monsieur l'original, — Quand vous désoriginaliserez-vous ? — Je me désoriginaliserai — Quand tous les originaux — Se seront tous désoriginalisés !
 7. Un chasseur sachant chasser sait chasser sans son chien.
 8. Trois pleins plats de crêpes coupées sur la tête d'un prêtre.

Formulettes énigmatiques

9. Lattotétrouyé : Latte ôtée trou y est.
 10. Félix porc tua, sel n'y mit, porc gâta.
 11. Si pendi-pendette n'avait pas réveillé dormi-dormette, — Veni-venette aurait tué dormi-dormette.
- (ou encore)
12. Si pendi-pendant n'avait pas réveillé dormi-dormant, — Veni-venant aurait mangé dormi-dormant.

Réponse : Un homme endormi sous un arbre est réveillé par le fruit qui en tombe au moment où un fauve s'amenait pour le tuer.

Devinettes

13. Quatre pattes monte sur quatre pattes, — Quatre pattes espère quatre pattes, — Quatre pattes vient pas — Quatre pattes s'en va.
Réponse : Un chat monte sur une chaise pour guetter une souris.
14. Dans les morts les vivants y viennent. — Six il y a, sept il y aura — Et peut-être que cela me sauvera.
Réponse : On promet la vie sauve à un condamné s'il trouve une devinette insoluble. Sa devinette : Un nid d'oiseaux dans un crâne desséché. — Il y a six petits et il y en aura sept car il reste un œuf.¹

15. Vincent mit le bœuf dans un pré, (vingt cent mille...) Combien de pattes et de queues ?
Réponse : Quatre pattes et une queue.
16. Qu'est-ce qui va et vient et ne peut entrer chez le voisin ?
Réponse : Une porte.
17. Qu'est-ce qui fait le tour de la maison et ne fait qu'une piste ?
Réponse : Une brouette.
18. Qu'est-ce qui a ni cercle et ni cerclets, — Qui est plein jusqu'à l'œillet ?
Réponse : Un œuf.
19. Comment se fait-il que la femme d'un veuf ne peut se marier ?
Réponse : Elle est morte.
20. Si la sœur de ta tante n'est pas tante, qui est-elle ?
Réponse : Ta mère.
21. Deux aveugles vont aux noces de leur frère. Or, ce frère n'a pas de frères. Comment expliquer cela ?
Réponse : Les aveugles sont ses sœurs.
22. Qu'est-ce qui mange ses tripes et boit son sang ?
Réponse : Une lampe à pétrole.
23. Qu'est-ce qui entre à l'église la tête en bas ?
Réponse : Les clous de souliers.
24. Qu'est-ce qui est robes par-dessus robes sans coutures ?
Réponse : Un oignon.
25. Qu'est-ce qui va en chantant et revient en pleurant ?
Réponse : Un seau d'eau. En allant il est vide mais plein en revenant.
26. Plus il y en a moins ça pèse.
Réponse : Des trous dans une planche.

• *La vie de jeunesse*

Autrefois, les petits gars portaient des culottes courtes jusqu'au moment de passer au rang des *jeunes*, vers l'âge de seize ou dix-sept ans. La petite fille portait des tresses. Le signe distinctif du garçon devenu jeune homme était le port du pantalon ; celui de la demoiselle, le port de la couette au lieu des tresses.

L'âge n'était pas un marqueur automatique. Le tempérament, la maturité, le travail, le salaire, les circonstances, entraient en ligne de compte. Pour l'intéressé, l'ensemble faisait de cette transition tout un événement. C'est avec angoisse et avec gêne qu'on franchissait ce pas. Allait-on être accepté par les grands ?

1. Cette devinette est le résidu du conte-type 927, *Out-riddling the Judge*, de la classification internationale Aarne-Thompson.

Aujourd'hui, il n'existe plus de signes distinctifs de cette transition. Les petits gars portent le pantalon, et chez les petites filles, porte des tresses qui veut.

C'est le temps aussi où les filles commencent à regarder par-dessus *la bouchure* et les garçons à *pisser su le machequoui*, expressions populaires pour signifier que ces *jeunesses* commencent à se reluquer et tentent d'entreprendre des fréquentations.

• *Fréquentations*

Aujourd'hui, à Chéticamp comme partout ailleurs, il n'y a pas de soirs spécialement désignés pour les fréquentations. Autrefois, les *bons soirs* étaient très espacés et bon gré mal gré on s'en contentait.

Les jeunes gens allaient veiller une seule fois par mois avec leur *pelure*, leur fille, leur *gobèche*. Ce soir-là, c'était officiel, c'était même solennel. Le garçon arrivait et pouvait s'asseoir n'importe où pour commencer et jaser avec les gens de la maison. Mais à un moment donné, il se levait sous un prétexte quelconque, pour aller boire par exemple, et en passant près de sa blonde, il lui aurait touché sur l'épaule. C'était le signal conventionnel. Elle se levait et allait s'asseoir à l'écart des autres, sur un coffre le plus souvent. Le jeune homme en revenant de boire allait la rejoindre. Une autre coutume se pratiquait ainsi : quand le moment était venu de s'asseoir ensemble, le jeune homme lançait à la fille un petit bout de bois, une allumette ou quelque chose de semblable. C'était le signal pour la jeune fille d'aller s'asseoir à l'écart où bientôt le jeune homme la rejoignait.

Même à l'écart où ils jasaient tout bas, ces amoureux demeuraient sous l'œil vigilant des parents.

La coutume voulait pour cette veillée, que le garçon apporte un sac de *sucré jauné*. Pendant la veillée, les deux puisaient à même le sac à la cuillère. S'il en restait, la fille gardait le reste et la prochaine fois, elle *avouindait le sac*¹.

Le dimanche, à pied, ils revenaient de la messe ensemble. Alors, c'était public qu'un tel sortait avec une telle.

• *Les pratiques*

Comme dans tous les pays du monde, les jeunes filles de Chéticamp connaissent certaines pratiques, auxquelles elles recourent par badinerie, pour connaître le futur mari. En voici quelques-unes. Il y en a certainement d'autres.

1. *Avouindre* : avouindre, de aveindre, vieux français.

1. Mettre un miroir sous son oreiller. Celui à qui on rêvera, sera le futur mari. Si on est destiné à ne jamais se marier, on rêve à un cercueil.

2. Avec des allumettes, faire un pont sur un plat. Si tu rêves que tu tombes à l'eau, celui qui vient te sauver sera ton mari.

3. Manger une galette salée : celui qui va lui apporter à boire en rêve sera son futur mari¹.

4. Passer un morceau de gâteau dans l'anneau de la mariée ; puis le mettre sous son oreiller. Celui à qui on rêvera sera son futur mari².

5. Peler une pomme de façon que la pelure reste en un morceau ; ensuite, tenant cette pelure par un bout entre le pouce et l'index, lui faire faire trois fois le tour de sa tête et la laisser tomber derrière soi. Si une lettre se forme, elle sera la première du prénom de son futur époux³.

6. Passer un cheveu dans un jonc. Faire tremper le jonc trois fois dans un verre d'eau. La troisième fois le tenir au-dessus de l'eau. Si le jonc ne sonne pas contre le verre, elle va rester vieille fille ; mais s'il sonne contre le verre, compter les coups, car c'est le nombre d'années avant son mariage⁴.

7. Plusieurs personnes croient au philtre suivant : Mettre une goutte de son sang dans un fruit et le faire manger à la personne dont on veut être aimé. Elle nous aimera éperdument⁵.

• Les fiançailles

Encore aujourd'hui, les jeunes gens de Chéticamp ignorent toute forme de fiançailles. Cependant, quand les fréquentations sont avancées et que le mariage est en vue, le garçon achète une bague à sa future.

• La demande

Quand le mariage est décidé entre les deux amants, il s'agit de faire la *grande demande*. Autrefois, cela se faisait d'une façon solennelle. Le prétendant était toujours accompagné d'un ami. Ils arrivaient un soir et pendant la veillée, quand les enfants étaient couchés, le compagnon invitait les parents de la mariée dans une chambre. Le futur allait les rejoindre pour demander la main de leur fille. Aujourd'hui, le garçon seul fait cette demande après une veillée ordinaire.

1. Sr Marie-Ursule, c.s.j. *Civilisation traditionnelle des lavallois*, Québec 1951, p. 121.

2. Id., p. 120.

3. Id., p. 120.

4. Id.

5. Pratique connue ailleurs en Nouvelle-Écosse. Voir *Folklore of Lunenburg County, Nova Scotia*, par Helen Creighton, Musée National du Canada, Bulletin no 117, p. 19, 1950.

Les futurs époux demandent aussi la permission à leur parrain respectif. Voici comment un parrain décrit une demande qui lui fut faite :

« Hier, Marie a eu des bans à l'église. C'est moi qui suis son parrain. Vendredi soir, elles vinrent, elle et sa sœur. Elle était manière de gênée avec moi ! Elle en faisait pitié ! Avec ça, la maison était pleine de monde ce soir-là. J'entendais sa sœur qui lui disait en dessous : Tu seras obligée de l'amener dans une chambre ou dehors. À la fin, les autres s'en furent. Aussitôt qu'ils furent partis, j'y dis : Asteur, plante-toi. T'as pas de déblâme, ils sont partis. B'en elle avait honte !¹

Comme derniers arrangements, les parents du marié allaient veiller chez les parents de la mariée pour discuter de la parenté et de la noce. Puis les deux pères se rendaient mettre les bans à l'église.

• *Le mariage*

Trois dimanches avant le mariage, les bans étaient publiés à l'église. Les mariages avaient toujours lieu le mardi des Rois. Du temps du Père Fiset, ils se célébraient uniquement l'hiver et tous à cette date. On a vu jusqu'à vingt-deux couples se marier le même matin. C'était une date très propice à Chéticamp, puisque c'était pendant le temps prolongé des Fêtes.

La veille du mariage, le futur et le garçon d'honneur allaient faire un tour chez la future mariée, puis, s'ils demeuraient trop loin, ils couchaient chez un voisin. Car le matin, le cortège partait de chez la mariée dans l'ordre que voici : dans la première voiture en avant, se plaçaient le garçon d'honneur et la mariée ; dans la seconde voiture venaient le marié et la fille d'honneur ; suivaient les autres voitures avec les parents et les amis. C'était toujours un garçon d'honneur et une fille d'honneur qui servaient de témoins. Au retour, le marié et la mariée occupaient la voiture d'en avant, le garçon et la fille d'honneur, la deuxième.

À l'église, les mariés se plaçaient dans le premier banc en avant, et non pas sur des prie-Dieu. Ils se rendaient à la sainte Table trois fois, d'abord pour le mariage au début de la messe, puis pour les deux bénédictions spéciales durant la messe. Aujourd'hui, les mariés et les témoins occupent des prie-Dieu dans le sanctuaire.

Voici comment Mgr Plessis, lors de sa visite épiscopale à Chéticamp en 1812, décrit les noces d'alors :

« Dans tous ces endroits l'étalage des noces se réduit à bien peu de chose. L'épouse est couverte de rubans rouges sur toute face depuis la tête jusqu'à la ceinture, l'époux a un paquet de rubans de même couleur attaché à une des boutonnières de son gilet, puis une cocarde à son chapeau ; ses

1. « Avoir honte », dans plusieurs régions de l'Acadie, signifie tout simplement « être gêné ».

deux garçons d'honneur ont de semblables cocardes ; ces ornements se portent tout le jour du mariage ; le lendemain il n'y paraît plus, chacun reparait à l'église dans son costume ordinaire et reprend toute sa simplicité. Or cette simplicité est si grande et si sévère, qu'une fille qui s'aviserait de porter une pince à son mantelet, (car on ignore encore entièrement l'usage des robes) serait considérée comme une mondaine, et ne trouverait pas à se marier ; il en serait de même d'un garçon qui oserait porter un habit bourgeois »¹.

Dans ce temps-là le *butin* des mariés n'était autre que leurs vêtements ordinaires du dimanche, faits d'étoffe du pays. Plus tard, on se servit d'habits bourgeois. Mais, comme plusieurs n'en avaient pas, la pratique se répandit d'emprunter ces habits bourgeois de ceux qui en possédaient. On parle d'un pantalon qui aurait servi à une vingtaine de mariés. Aujourd'hui, les mariés sont en tenue dernier cri.

Naturellement, tout paroissien pouvait assister au mariage à l'église. Mais n'allaient aux noces que ceux qui étaient priés d'y venir. De là, les expressions suivantes : « Es-tu prié pour les noces ? Je m'attends d'être prié. J'ai été prié. Je te prie pour mes noces », les seules connues pour formuler les invitations.

Le dîner avait lieu chez les parents de la mariée, le souper et la veillée, chez les parents du marié, ou inversement. Seuls les parents et quelques amis intimes assistaient au dîner. Le menu : un *fricot* aux oies et des tartes au riz. Les invités aux noces arrivaient dans l'après-midi, car s'ils étaient priés, c'est entendu que c'était pour le souper et la veillée. À mesure que les invités arrivaient, des dames, nommées à cette fin, leur *donnaient la croûte*, un léger goûter aux biscuits avec une liqueur de fabrication domestique composée d'eau, de vinaigre et de mélasse. Il n'y avait pas de boissons gazeuses à cette époque. Pour le souper, c'étaient des viandes et des pâtisseries de toutes sortes. C'était le moment où souvent l'on chantait la Chanson de la mariée² :

1

J' suis venu vous souhaiter un heureux mariage, (bis)
 À monsieur votre époux, } Bis
 Aussi bien comme à vous. }

2

C'est aujourd'hui, ma fill', que vous êtes liée (bis)
 Avec un lien d'or } Bis
 Qui n'déli' qu'à la mort. }

1. Journal de voyage, 1. c. p. 229.

2. *Chansons d'Acadie*, vol. II, p. 26.

3

C'est aujourd'hui, ma fille, un' journé' mémorable. (bis)
 C'est un' journé' béni' !
 Vos deux cœurs sont unis. } Bis

4

Vous avez bien compris ce que je viens de dire : (bis)
 Vous aim'rez votre époux
 Aussi bien comme vous. } Bis

5

C'est aujourd'hui, ma fill', qu'un mari vous épouse. (bis)
 Tout's vos belles couleurs
 Passeront comm' les fleurs. } Bis

6

Vous n'irez plus aux bals ni aux jeux d'assemblées. (bis)
 Vous gard'rez la maison,
 Tandis que nous irons. } Bis

Dans la veillée, on servait un réveillon. Le lendemain matin, le déjeuner comportait un pâté à la viande. Enfin, plusieurs invités demeuraient même pour le dîner du lendemain où l'on servait les restes de viandes réchauffées et de pâtisseries.

Aux noces, la danse commençait même avant le souper, puis elle reprenait aussitôt après. On dansait toute la soirée et souvent toute la nuit : la *boulangère*, la *patate-longue*, des *sept*, des *huit*. Du temps du Père Fiset, à cause de certains abus sans doute, ces danses furent défendues. On se contentait alors des *quatre* qui ne comportaient aucun collage.

Il fut un temps où à minuit, tout le tapage arrêta pour la prière du soir. Puis les mariés donnaient la main à tout le monde et entraient dans leur *sac-à-bousse* pour se coucher. C'était vraiment gênant, puisque le *sac-à-bousse*, à même la grande salle de la maison où se divertissaient tous les invités, n'était qu'un lit cloisonné avec des rideaux comme porte. C'est pourquoi sans doute les mariés, ce soir-là, couchaient tout habillés. Le matin, on allait les réveiller. Ils sortaient de là tout gênés et donnaient encore la main à tout le monde.

L'avant-midi, vu que les gens étaient assez fatigués, se passait le plus souvent aux chansons, aux histoires drôles et aux jeux de société.

Quand les mariages se célébraient tous à la même date, le nombre de *violonneux* ne suffisait pas pour tant de noces. Alors, on avait recours à des chanteurs pour des airs de danses. On se souvient encore de Polite à Bandet Roche, de Fabien Deveau, de Marcellin à Romuald Doucet, de Johnny Lelièvre et de quelques autres.

Comme patrimoine, le marié recevait un morceau de terre de son père. La mariée recevait de ses parents cinq *couvertes*, une vache, trois ou quatre brebis et un rouet.

Aujourd'hui, les *sac-à-bousses* ont disparu, les automobiles ont remplacé les *cabarouets*, les toilettes sont tout à fait à la mode, il n'y a plus de jour fixe pour les mariages, mais par ailleurs, les noces ont gardé toute la saveur des noces d'autrefois.

• *Amusements*

Si les jeunes gens allaient veiller officiellement avec leur blonde une fois par mois, cela ne les empêchait pas cependant d'aller là plus souvent, surtout s'il y avait dans la famille des garçons et d'autres jeunes filles. Mais alors, « ils ne regardaient pas plus à leur fille qu'aux autres »¹. On s'amusait tous ensemble à des chansons ou à des jeux de société.

Voici les principaux jeux de société qui égayaient ces soirées :

Haler aux renards — 1. C'est le jeu connu où deux groupes de force égale tirent sur une même corde en sens opposé. Le groupe qui entraîne l'autre est le vainqueur.

2. Deux jeunes gens se passaient une même corde dans le cou, et à quatre pattes en face l'un de l'autre, tiraient à reculons chacun s'efforçant de *haler* l'autre.

Haler au bâton — Deux hommes s'assoient par terre, l'un en face de l'autre. Ils prennent un manche à balai, de travers entre les deux, et semelles contre semelles, ils tirent à qui soulèvera l'autre et le halera à lui.

Tirer à la cuisse — Deux hommes se couchent le dos par terre l'un à côté de l'autre, et la tête de l'un aux pieds de l'autre. Chacun lève la cuisse voisine de son adversaire qu'il accroche à celle de celui-ci et pousse ainsi de la cuisse pour renverser l'autre.

La charrue à chiens — Un groupe de cinq ou six jeunes gens, le dos recourbés, et l'un devant l'autre mais se touchant, formaient une file. Ce groupe devait se secouer, tandis que quelqu'un, à quatre pattes, par-dessus, essayait de l'enfiler du premier au dernier, sans tomber.

Au « guil-guil » ou au « fesse-tout » — Tous les participants à ce jeu forment un cercle, assis par terre avec les jambes un peu recourbées mais étendues vers l'intérieur du cercle. Un joueur se place au milieu du cercle et doit attraper la claque-caoutchouc que les autres joueurs se passent sous les genoux en vitesse. En attendant qu'il l'attrape, les joueurs qui le peuvent le *paument*² avec ce caoutchouc. Lui-même quand il réussit à la voler à quelqu'un, s'en sert pour frapper ce dernier qui, ensuite, vient prendre sa place au milieu.

Tous ces derniers jeux étaient plutôt rudes et réservés de ce fait aux hommes et aux jeunes gens. Plusieurs autres étaient des jeux mixtes ou pouvaient l'être.

1. Placide Boudreau, informateur.

2. Pauner : frapper.

Enfiler l'aiguille — Les filles se rangent d'un côté, chacune tenant un bout de fil en main. Les garçons, en nombre égal aux filles, se placent en face d'elles, chacun avec une aiguille. Quand le meneur crie *go*, les garçons et les filles se rapprochent vite de leur partenaire d'en face et c'est à qui aura le premier enfilé son aiguille. Et pour cela le garçon ne doit pas toucher au fil ni la fille à l'aiguille.

La chaise honteuse — Ce jeu qui n'est pas exclusif à Chéticamp¹, s'exécute ainsi : Quelqu'un s'assied sur une chaise au milieu ou dans un coin de la salle. Un autre, tout bas, recueille de chacun un qualificatif soit louangeur, soit, le plus souvent, drôle à l'adresse de celui ou celle qui trône sur la chaise honteuse. Puis celui qui a recueilli les remarques de chacun s'avance et dit : « Y en a *iun* ou *iunne* qu'a dit que t'avais la face comme une citrouille » ; « y en a *yun* ou *yunne* qu'a dit que tu sentais le petit hareng », etc... Quand tout a été dit, la *chaise honteuse* choisit le quolibet qui l'a le plus frappée et celui ou celle qui l'a dit vient prendre sa place. Puis, on recommence.

« *Ti belonne toubi* » — Tout le monde se met en cercle. On allume une ripe dont on éteint la flamme pour ne laisser que le tison au bout. Puis on se le passe de l'un à l'autre. Il faut que chacun, en tenant le tison en main, dise avant de le passer à son voisin : « Ti belonne toubi ; si tu *corves*² sur moi, tu s'ras bien chargé ». Celui dans la main de qui le tison s'éteint doit se coucher sur le ventre par terre. On lui met sur le dos un objet dont il doit deviner la nature. On change d'objet aussi longtemps qu'il ne devine pas.

Le tison — Tout le groupe se met en cercle. On suspend au plafond une corde au bout de laquelle pend un tison. On souffle sur le tison qui alors se promène de l'un à l'autre d'une façon menaçante. On n'a pas le droit de s'en protéger autrement qu'en soufflant dessus.

Jouer au plomb — Tout le monde se met sur une rangée. Quelqu'un passe et demande à chacun : « Combien de livres prends-tu de mon plomb ? » — L'autre répond : « Deux, trois » ou le nombre de livres qu'il veut. Celui qui passe lui dit : « Tu diras ni « monsieur » ni « madame » ni « oui », ni « non ». De même à chacun. Après, il les questionne et cherche par des trucs à leur faire dire l'un de ces mots. Celui qui s'oublie et dit « oui » ou « non » ou « monsieur » ou « madame », est déclaré hors jeu. Il faut cependant qu'ils répondent aux questions. Le dernier qui reste sans se faire prendre, recommence le jeu en questionnant à son tour.

Le jeu de l'assiette — Ce jeu s'exécute de la façon décrite par sœur Marie-Ursule : Chaque personne reçoit un numéro. La maîtresse de cérémonies fait tourner l'assiette en disant : cinq, huit, ou dix... Celui ou celle qui a ce numéro doit saisir l'assiette tandis qu'elle tourne, sinon, il doit donner un gage : sa bague, sa montre n'importe quoi. Le jeu continue jusqu'à ce que tous les numéros aient été appelés. Alors on donne des pénitences ; il y a toujours quelqu'un qui excelle à inventer des pénitences. La maîtresse de cérémonies prend, par exemple, une montre et dit : « Quelle pénitence donnez-vous au possesseur de cette montre ? » « Qu'elle chante ! » Il faut qu'elle chante pour recouvrer sa montre. Le jeu se continue jusqu'à ce que chaque personne recouvre son gage ou ses gages. »

Le roi et la reine — « On met une couverture sur deux chaises, tout en laissant un espace au milieu où il n'y a pas chaise. Le roi et la reine s'asseyent sur les chaises. Quand une personne vient faire sa cour à la royauté, on la prie

1. Sœur Marie-Ursule, c.s.j., l. c. p. 118.

2. Crèves, c'est-à-dire si tu t'éteins.

de s'asseoir. Juste au moment où elle va s'asseoir, le roi et la reine se lèvent et la personne tombe par terre. Quelquefois on met un plat d'eau en dessous de la couverture.»¹

Faire voir la lune — On fait coucher un naïf par terre en lui assurant qu'il va voir la lune. On dépose un veston sur sa figure pour qu'il ne voie rien. On lève la manche de ce veston comme un télescope au-dessus de ses yeux et on lui demande s'il voit quelque chose. Tandis qu'il s'efforce de voir la lune, on verse dans la manche une pleine tasse d'eau.

Jeux d'élimination — 1. Tout le groupe danse, tandis que la musique joue. La musique arrête tout d'un coup et tous doivent s'arrêter. Celui ou celle qui n'arrête pas est éliminé.

2. Le même jeu, mais avec un petit tapis par terre. Quand la musique arrête, ceux qui se trouvent sur le tapis sont éliminés.

3. On place des chaises d'un côté de la pièce pour tous les joueurs moins un. Le meneur est au milieu qui chante. Quand il arrête de chanter, tous les joueurs courent prendre une chaise. Celui qui n'en attrape pas est hors jeu. On recommence en enlevant une chaise à chaque fois.

Enfin, certains jeux d'enfants amusaient aussi le grand monde, tels les jeux à *l'anguille brûlée*, au *chat* et au *boulon*, décrits ci-dessus.

• *Autres amusements*

Le printemps et l'automne, on jouait à la *pomme* de temps en temps. L'hiver, quand la glace était belle, on patinaït sur la baie, sur les rivières et sur les lacs. Souvent le soir, on allumait de grands feux sur la glace et les jeunes patinaït à l'entour. Comme nous l'avons dit, on ne connaissait pas encore le jeu de hockey.

Il reste quand même qu'à Chéticamp, il n'y a jamais eu d'organisations sportives pour les jeunes. Ce n'est que dernièrement que se sont organisés des clubs de hockey et de balles.

Ce manque d'organisation des loisirs, durant les longues périodes mortes de l'automne et de l'hiver, entraînait facilement des conséquences fâcheuses : usage trop fréquent de boisson avec chicanes et querelles. Cela explique peut-être aussi les deux pratiques suivantes, aujourd'hui disparues :

Repasser les châssis — Autrefois, beaucoup moins maintenant, il était généralement admis que les jeunes gens pouvaient se permettre le soir d'aller proche des maisons voisines ou amies et par les fenêtres regarder ce qui se passait à l'intérieur pendant la veillée. Cela se pratiquait surtout là où il y avait des filles à la maison. Et le lendemain, le garçon pouvait taquiner une jeune fille sur ce qu'elle faisait la veille à telle heure, indiquant ouvertement par là qu'il était allé voir aux châssis. Et la fille n'était pas offusquée non plus.

Il faut dire que les gens vivaient alors, et vivent encore un peu,

1. Sœur Marie-Ursule, c.s.j., l. c. pp. 118, 119.

dans une simplicité toute patriarcale. Ainsi encore aujourd'hui, personne ne frappe pour entrer chez le voisin ou chez des gens connus. On ne frappe que pour entrer chez des étrangers.

Ajoutons qu'autrefois beaucoup de petits sentiers pour piétons coupaient à travers les champs et passaient le long des maisons. Les gens du voisinage passaient par là au besoin, le jour comme la nuit. Par ailleurs, les fenêtres de maisons étaient basses; les gens vivaient dans la cuisine et dans la majorité des cas il n'y avait point de rideaux. Chacun pouvait regarder à l'intérieur, tout comme chacun pouvait entrer sans frapper.

• *Jouer des tours*

L'oisiveté est rarement bonne conseillère. Durant leurs loisirs, les jeunes gens devenaient souvent espiègles. Il fut un temps où l'on jouait beaucoup de tours. Et naturellement, le plaisir des jeunes gens était de jouer des tours à ceux qui s'en fâchaient. On enlevait les barrières ou les clés de leurs gonds et on les transportait à des centaines de pieds; on démontait les charrettes; on entassait devant la porte de quelqu'un tout ce qui traînait près de ses bâtiments. Quelques-uns de ces tours sont restés célèbres.

Ganasse (Charles Poirier) était couché dans sa cabane de pêche et dormait dur. Des jeunes gens font entrer dans la cabane la vache à Jim Lawrence et la poussent près de la couchette de Ganasse. Calixte Boudreau prend une gaffe et par un trou *hale* les couvertes. Ganasse se *tire* debout et saute... sur la vache! Ah! les cris!

Chez petit Martin (Deveau), on avait fait une *poutine* pour la Chandeleur. Dans ce temps-là, toutes les maisons avaient des *maçonnes* comme foyer. Et la cheminée juste au-dessus de la *maçonne* montait tout droit sur le toit. Ce soir-là, on avait laissé la *poutine* dans son sac et dans un chaudron au-dessus du feu de la *maçonne* pour la garder chaude. Un groupe de jeunes gens dont Lubin à Martin Mius et Nectaire à Charles Deveau se mirent dans la tête de voler la *poutine*. Nectaire grimpa sur la maison avec une gaffe. Mais « *Pointu* », fils de Martin, se doutait de quelque chose et surveillait. Dès que Nectaire eut accroché la *poutine*, « *Pointu* » saisit la gaffe. Et Nectaire de tirer de toutes ses forces. Mais « *Pointu* » ne passait pas dans la cheminée. Alors, Nectaire lâcha tout... dans le feu!

Chez Paddey à Édouard Aucoin on avait fait du *tamarin*. Après l'avoir étiré le temps voulu, on l'avait coupé par petits morceaux dans des assiettes et mis au froid dans le tambour. Des jeunes gens qui s'étaient cachés pour surveiller le moment propice, se sauvèrent

avec plusieurs assiettes et barricadèrent les portes à l'extérieur pour empêcher les gens de sortir.

Il faut bien remarquer que dans ces gestes-là, il n'était pas question de vol à proprement parler mais de tours à jouer. Les victimes de ces tours d'ailleurs le prenaient ainsi et souvent étaient les premiers à en rire... en attendant leur revanche.

P... sacrait beaucoup, paraît-il. Un jour qu'il était à la pêche sur la mer et qu'il sacrait plus que jamais, — il appelait même le diable, — on lui joua un vilain tour. Profitant d'un moment où il était descendu dans le *faux-castel*, ses compagnons de pêche retirent sa ligne de l'eau et y attachent ses propres habits cirés qu'ils bourrent de toutes sortes de choses et remettent tout ça à l'eau. Quand P... revint à sa ligne, il crut qu'il y avait un poisson au bout et se mit à tirer. Mais quand il aperçut ce paquet monter dans l'eau, il crut que c'était le diable et... coupa la ligne. Tout fut au fond !

Un autre jour, on¹ carénait une embarcation quand un Écossais vint à passer, avec une vieille rosse attelée à sa voiture. Il s'informa :

— Pourquoi ce goudron ? — Pour faire marcher le *botte*. — Vite ? — À la file épouvante ! — Ça fait-y marcher un cheval ? — Bien sûr ! — Mettez-en à mon cheval.

Nos pêcheurs en appliquèrent un guipon bouillant sous la queue du cheval. D'un bond, le cheval avait pris l'air, le feu au derrière. Et si loin qu'ils le virent aller, notre Écossais faisait des grands signes de la main et criait : « Thank you, Sir ! Thank you, Sir ! Thank »... Son cheval mourut à la Forks, Margaree².

Le petit Bruno Poirier devait aimer le rhum. Dans une veillée chez Philibert Gaudet, les garçons du vieux Anselme Aucoin lui dirent : « On va te donner une chopine de rhum si tu veux la gagner. Tu vas aller planter un clou sur la grande croix du cimetière ». Il s'agissait du vieux cimetière. Il faisait noir *comme sous le loup*. Il avait peur, mais il y fut. Il ventait un peu et dans son énervement n'attachait-il pas la queue de son gilet avec ce clou, sans s'en apercevoir. Quand il voulut partir, il se sentit retenu. Il crut que c'était un mort ! Quelle peur ! Il donna un coup et prit l'air. Au retour, blême comme un mort, il raconta qu'une main de trépassé l'avait saisi... Mais le lendemain, on vit un pan de son veston qui était resté attaché à la croix.

1. Amédée à Sévérin Aucoin, Tom à Raphaël, Lubin à Suzanne Chiasson, Eusèbe à Thomas Aucoin.

2. Lubin Chiasson.

• *La radio*

À cette époque, il n'y avait point de radio, et encore moins de télévision. Le premier appareil de radio à faire son apparition à Chéticamp fut celui que se procura Charles W. Aucoin, en 1925. Chacun enviait le privilégié dont c'était le tour de mettre les écouteurs. L'année suivante, le Père MacNeil, vicaire de la paroisse, s'en procura un avec un haut-parleur. Aujourd'hui, chaque foyer possède son appareil de radio. On y capte très bien les postes anglais d'Antigonish et de Charlottetown. On écoute surtout les programmes français de New-Carlisle (Québec), qu'on entend peut-être encore mieux, le Golfe n'offrant aucun obstacle aux ondes hertziennes. C'est ainsi que ce coin français du Cap-Breton a pu jouir d'émissions françaises en même temps que les Québécois de la Gaspésie.

La télévision vient d'entrer à Chéticamp. Ce n'est pas pour le mieux, puisque le seul poste émetteur voisin (Sydney) est unilingue et anglais.

• *Les pique-niques (bazars)*

N'ayant aucune organisation de loisirs à leur service, les Chéticantins sont friands de toute manifestation paroissiale. De là, le succès des bazars paroissiaux (qu'ils appellent pique-niques), qui d'ailleurs attirent les gens des paroisses voisines, les anciens paroissiens rendus dans les centres miniers de l'est du Cap-Breton et même souvent des Écossais de Pleasant-Bay et de la North-East.

C'est la jeune paroisse de Saint-Joseph-du-Moine qui la première organisa vers 1881 des bazars paroissiaux. À Chéticamp, ces pique-niques ont commencé en 1902; ils visaient à éteindre la dette de l'église. Ils ont continué jusqu'à nos jours à intervalles irréguliers de deux ou trois ans.

Pour l'occasion, sur le terrain de l'église, on bâtit des kiosques pour les roues de fortune, les jeux à palettes, les anneaux, un jeu de quilles rudimentaire, des plates-formes pour la danse, et l'on décore et pavoise le tout de couleurs brillantes.

Durant le pique-nique, on sert des repas. Toutes les familles ont fourni la nourriture : viande, légumes, pâtisseries. De cette façon, les recettes sont nettes.

Ces pique-niques constituent une grande fête paroissiale où tout le monde s'amuse honnêtement à l'ombre du clocher et au son de la musique, dans le tintamarre des jeux en branle et des crieurs qui rivalisent d'un kiosque à l'autre pour vendre leur pacotille.

• *Corvées et travaux saisonniers*

À Chéticamp, les gens n'ont pas de terme générique pour désigner les travaux en équipe. Ils ignorent le mot « corvée ». Ici, tout travail du genre a son nom particulier : c'est une *halerie*, une *bûcherie*, une *arracherie*, une *filerie*, etc... Nulle place au monde pourtant n'a connu à ce point ce genre de travail. Les petites besognes se faisaient par chacun individuellement ou par la famille. Mais tous les travaux saisonniers importants s'exécutaient en collaboration. La vie mécanisée d'aujourd'hui a relégué ces coutumes au passé des vieilles choses et vieilles gens.

• *Les chemins*

Il semble bien que les premières routes de Chéticamp furent toutes faites en corvée par les usagers immédiats de cette route ou par les propriétaires des terres adjacentes. C'est ce qui arriva certainement pour le vieux chemin du Redman, comme le laisse voir le document typique suivant :

Chéticamp 21 juin 1826

Partagement du chemin de sur redmanne¹ a tre 15 abitans du platin chaquin sa part

1 au suete Pierre Anselm — 2 le vieux jean Bourjois — 3 Marie AuQuin — 4 Charles Boudrot — 5 frédrique Deveaux — 6 Loui Godes — 7 jean Bourjois de Lille Dela Magdailaine — 8 jean Godes — 9 Loui Briard — 10 joseph Godes — 11 joseph auQuin — 12 Toumat auQuin — 13 Charle Chiasson a etienne — 14 Maccimilien Godes — 15 Magdailaine auQuin —

Chacun sa par marquez et 3 auversi a répassez avant et aprez Denommez ci désout

joseph auQuin
jean Bourjois vieux
loui Godez

Le Chemin doit se fer et finit le premier daout et ceux qui ne ferat point sapor se ront defenduts du chemin jusqua qui la feise et ceux qui ne le ferat point serat défendut pour un an poin disquese pour parsonne. en presense de temoin sinez par les 15 qui ont part dut chemin.

Louis Breuillat — toumat auquin — Charles Boudrot — Regis Bois — joseph Godes — fabrique Deveau — Louis Godes.

Par la suite, et jusqu'à l'avènement de nos chasse-neige modernes, les chemins étaient entretenus de la même façon, au moins l'hiver.

1. Le chemin qui monte chez Alex à Magloire Poirier .

Après les tempêtes de neige, un homme par section avait la responsabilité de faire battre les chemins et à cette fin de passer par les maisons et y mobiliser les hommes nécessaires. Quand il y avait trop de neige dans le chemin, c'est à lui qu'était réservée la décision de défaire quelques *pagées de bouchure* et de permettre la circulation dans les champs limitrophes.

Cette corvée des chemins était commandée, et chacun avait le devoir d'agir. Les autres corvées étaient bénévoles mais tous ceux qui étaient invités à y prendre part se faisaient un point d'honneur d'y être. En parcourant les travaux saison par saison, nous aurons une idée du nombre et de la variété de ces corvées.

Les fouleries — Nous avons déjà dit que la période qui s'étendait de Noël au Mardi gras était considérée à Chéticamp comme le « temps des fêtes ». C'est surtout à cette saison que l'on organisait les *fouleries*, toujours accompagnées d'une soirée de plaisir.

Tout l'automne et une partie de janvier les femmes avaient tissé au métier une longue pièce d'étoffe du pays. Faite de laine, cette pièce d'étoffe pouvait mesurer de trente-cinq à quarante pieds de longueur. Avant de tailler dedans pour en faire des habits il fallait la fouler. On organisait donc une *foulerie*. Des amis étaient invités pour cette soirée. Dans la plus grande pièce de la maison, on installait des tables bout à bout. Sur ces tables on posait la pièce d'étoffe à fouler dont on avait cousu les deux bouts ensemble. Des hommes et des femmes se plaçaient tout le tour. La première opération consistait à humecter l'étoffe avec de l'eau savonneuse. Puis commençait le foulage. Au rythme d'une chanson, l'étoffe est levée au bout des bras et frappée sur la table en cadence. Tandis qu'un côté lève la pièce, l'autre côté l'abat sur la table en lui imprimant un mouvement rotatoire. La chanson prend de l'entrain, la cadence des fouleries aussi. Des cris de joie fusent des deux côtés de la table; les taquineries aussi. Il y a beaucoup de plaisir et l'étoffe se foule.

Après quelques heures, l'étoffe est assez foulée. On sert un réveillon. Les chansons, les taquineries et le plaisir continuent une partie de la nuit.

Bûcheries, haleries et scieries — Aux mois de janvier et février, les gens sortaient des montagnes leur bois de chauffage. Il fallait abattre le bois sur place, l'ébrancher, le *haler* aux maisons, puis le scier en longueurs de poêle et le fendre. Il arrivait souvent qu'on fit une corvée pour tous ces travaux, surtout pour couper le bois (*bûcherie*), le sortir des montagnes (*halerie*) et le scier (*scierie*).

Toutes ces corvées comportaient toujours de bons repas et souvent une bonne veillée chez celui pour qui avait lieu la corvée.

*Michel Romard
Médéric Leblanc
et Lubin Chiasson,
trois pêcheurs octogénaires
d'un même bateau
de pêche vers 1930*



Une chambre mortuaire

La gouaille (O.N.F.)



Les « *attrapes à homard* » ou « *souagner les attrapes* »¹ — Quand le bois était fendu et bien cordé devant la porte, les hommes songeaient à préparer leurs agrès de pêche à homard. C'était dans le mois de mars. Dans la grande pièce de la maison, les hommes entraient une par une leurs vieilles cages à homard et réparaient les avaries de la saison précédente. Au besoin, ils en fabriquaient d'autres. Dans un coin, les femmes ou les enfants fabriquaient les *dragues* de cordes à poser sur le bout et les côtés des cages. Ce travail des cages terminé, les hommes rafraîchissaient la peinture des *boueilles*. Et tout était prêt pour l'ouverture de la saison du homard.

Chaque région des Maritimes a une saison fixée par le gouvernement pour la pêche au homard. À Chéticamp, cette saison commence le 1er mai et se termine à la fin de juin.

Tous les pêcheurs sont prêts pour le jour de l'ouverture. Les *attrapes* sont dans le *botte* avec le cordage voulu et dès le petit jour tout le monde part pour les fonds au homard. Tous sont pressés, car tous veulent obtenir les meilleurs fonds. Et les conventions veulent que le premier rendu sur un fond ait seul le droit d'y tendre ses *attrapes*. Alors, on jette une *picasse*, grosse pierre cerclée d'un joug de bois, qui sert d'ancre à une série d'*attrapes* qu'on égrène jusqu'à une autre *picasse* distante de quelques cents pieds de la première. Au-dessus de chaque *picasse* flotte une bouée portant en grosses lettres les initiales du propriétaire. Chaque pêcheur possède deux à trois cents *attrapes* ainsi distribuées en séries sur différents fonds. Tous les jours, il viendra lever ces *attrapes*, en sortir le homard et *rebouetter*.

Ces *attrapes*, en pleine mer, sont laissées à la garde solide du septième commandement de Dieu. Et on n'a jamais ouï dire qu'un pêcheur ait levé les *attrapes* d'un autre. Fait remarquable aussi, c'est qu'à Chéticamp, il ne s'est jamais fait de pêche en contrebande. Quand la saison de pêche au homard est finie, les pêcheurs lèvent définitivement leurs agrès et les ramènent à la côte jusqu'à la saison suivante.

Les semailles — Les semailles n'offrent rien de particulier. Chaque famille se débrouille toute seule pour planter et semer. Comme on se sert toujours de deux chevaux pour labourer et que chaque famille n'en a qu'un, on emprunte celui du voisin et on lui prête le sien.

Les « écarderies » — Quand les chaleurs de l'été commençaient, chacun tondait ses brebis. Puis, dehors, dans de grands chaudrons, on faisait bouillir la laine, pour la nettoyer. Après l'avoir fait sécher au soleil, on l'écharpait pour pouvoir la carder plus facilement. Elle était prête pour l'*écarderie*.

1. *Attrapes* : cages ; *Souagner* : prendre soin ; *souagner les attrapes* : expression usuelle à Chéticamp pour dire « pêcher le homard ».

Les femmes voisines et d'autres amies étaient invitées avec leurs *écardes* et leur tablier. À dix ou douze *écardeuses*, la laine passait vite. Après quelques heures de travail, où la *jasette* avait sa grande part aussi, la laine s'amoncelait devant chaque *écardeuse* en boudins soyeux prêts à filer.

Les fileries — Le même système de corvée s'organisait pour filer la laine. Les femmes apportaient leur rouet au lieu de leurs cardes.

Après les *écarderies* comme après les *fileries*, on servait suivant l'heure, le goûter ou le souper. Et les femmes s'attardaient volontiers à des jaseries sans fin.

La pêche à la morue — Nous avons suffisamment parlé de la pêche à la morue comme moyen de subsistance. Tous ne pêchaient pas le homard, mais à part quelques fermiers très rares, il fut un temps où tous pêchaient la morue. Il n'y a pas de période désignée pour la pêche de ce poisson. Aussi, commencée tôt le printemps, elle continuait jusqu'aux gros froids et tempêtes de l'automne.

Pour la pêche au homard, les pêcheurs ne déménageaient point au havre. C'est des dunes les plus proches de leur demeure qu'ils partaient pour leurs *attrapes*, n'ayant pas besoin de quai pour les petites embarcations qu'ils utilisaient à cette fin. Tandis que pour la pêche à la morue, il fallait les quais du havre. Aussi, tous les pêcheurs dont la maison n'était pas située au havre, possédaient une petite cabane à cet endroit. Et tôt le printemps, ils y déménageaient leurs pénates. De vraies cabanes qui ne voyaient jamais de peinture ! Elles ne voyaient pas souvent non plus la brosse et le savon.

Les pêcheurs y passaient tous les jours de la semaine et ne revenaient aux maisons que le samedi. Le dimanche soir, sur les routes, on voyait les pêcheurs déambuler vers le havre, portant sur leur dos, dans un sac, leur pain et leur beurre de la semaine. Aucune commodité dans ces cabanes ; la nourriture y était plus que frugale : des patates et du poisson, du pain et du beurre. Mais les pêcheurs aimaient la vie aux cabanes. De retour de leur journée de pêche, le poisson ayant été débité et vendu, les pêcheurs, après un bon dîner à la morue fraîche, après une bonne sieste souvent, se rassemblaient par groupe dans l'une et l'autre des cabanes. Dans ces groupes, se rencontraient toujours quelques drôles, à la répartie vive, qui *ajoutaient* sur tout et amusaient les autres par leurs curieuses devises. Il existe à Chéticamp un genre de taquinerie aimable qu'on appelle gouailler ou *couillonner*. Dans des groupes semblables, cela devient un divertissement social très goûté. Dans la population, on rappellera de nombreuses années après, des traits d'esprit ou telle répartie drôle de tel individu, mort peut-être depuis longtemps. Encore aujour-

d'hui, c'est un passe-temps agréable des soirées de famille. Pour donner une idée de ce genre de gouaille, rapportons quelques histoires qu'on se plaît à raconter :

Charlie à Hélène Poirier n'avait pas de domicile et traînait d'une maison à l'autre. Un jour, dans un groupe de pêcheurs, il se vantait de pouvoir parler en français, en anglais et en écossais. Alors, l'un du groupe de dire, « Quelqu'un qui n'a pas de chez eux, comment dirais-tu ça en écossais ? »

• • •

Lubin à Venant Boudreau était un homme très fort comme chacun sait. Mais paraît-il qu'il avait toujours les mains noires tellement elles étaient sales. Un jour à la mine de plâtre, après le dîner, on parlait d'hommes forts et de tours de force. Quelqu'un lui demanda : « Lubin, dans votre meilleur là ! combien pouviez-vous lever ? » Et Lubin de répondre : « J'ai déjà levé une barrique de goudron. — Elle perdait ! » dit Henri à Stanislas Roche, en voulant dire qu'il en avait encore les mains sales.

• • •

Philippe avait les bras croches.

Marcellin avait un frère qui était fou et qui venait de se noyer dans le havre. On l'avait trouvé à la côte.

Pas longtemps après, Marcellin rencontre Philippe qui portait un casque de poil sur la tête. « Qu'est-ce que tu as sur la tête, dit Marcellin, un *fontreau* ? — Hum ! rétorque Philippe, le fou de trop, ils l'ont trouvé à la côte ! — Oui ! Mais s'il avait eu les bras croches comme toi, il ne serait jamais venu à la côte. Il serait resté pris dans l'herbe moutarde »¹.

• • •

Marcellin à Ben portait souvent son fusil, surtout dans le bois. À cette époque, c'étaient de vieux mousquets à pierre à feu. Il fallait traîner avec soi sa corne de poudre et son sac à plombs.

Un jour que « Carawish » était dans le bois à couper du tilleul pour faire des balais, un besoin naturel s'étant fait sentir, il s'était mis derrière un arbuste. Marcellin, passant tout près, — avec son fusil naturellement, — crut voir un ours. Il l'aurait tiré mais il avait oublié ses plombs. Après avoir fouillé ses poches, cherchant si rien ne pourrait servir de balle, il s'appretait à utiliser les grains de son chapelet, quand « Carawish » se releva. Celui-ci ayant aperçu le fusil se mit à crier : « Tire pas, c'est moi ».

— Tu as bien fait de te lever, lui dit Marcellin, j'allais te grêler le derrière à coup de « pater ».

• • •

Charles à Lubin était un conservateur convaincu en politique. Il avait aussi la prétention d'en connaître beaucoup et en plus d'être un pilier du chœur de chant.

Un dimanche, avant la messe, la discussion avait pris sur le perron de l'église entre lui et Henri à Stanislas qui faisait semblant d'être un

1. Herbe outarde ? herbe à outarde ?

libéral enragé. « Ah ! oui ! disait-il, ton Bennett ! Qu'est-ce qu'il a fait comme premier ministre ? Absolument rien. C'est un voleur comme les autres ! » — « Voyons ! dit Charles, un peu piqué, qu'est-ce que tu connais là-dedans ? Qu'est-ce que tu ferais si tu étais premier ministre ? Je voudrais bien te voir ! » Et Henri de répondre : « Je changerais les chaires ! »

Les pêcheurs aimaient donc la vie aux cabanes. Trop même ! Car ils négligeaient leurs terres. En effet, tous les pêcheurs, à peu d'exceptions près, restaient aux cabanes même s'ils revenaient de la pêche de bonne heure l'avant-midi, même si c'était *débauche*, c'est-à-dire si la température ne leur permettait pas de sortir sur la mer. Un pêcheur fait souvent un piètre fermier.

Sur la mer la vie était dure. Mais là, ces hommes étaient vaillants et ne craignaient pas la misère. Ils se levaient à deux ou trois heures en nuit et partaient pêcher la *bouette*, le *squid*¹ à la turlutte, puis au petit jour, filaient vers les grands fonds de pêche.

La morue ne mord pas également partout. Les pêcheurs de génération en génération ont découvert des fonds où la morue se tient et où la pêche est ordinairement bonne. Pour se rendre sur ces fonds, les pêcheurs se guident sur des points de repère visibles à la côte et dans les montagnes. Voici les fonds de pêche les plus connus. Leurs noms proviennent soit de celui qui l'a découvert, soit du point de repère dont on se sert pour s'y rendre, soit de la configuration du fond lui-même :

En terre (c'est-à-dire proche des côtes) :

Par ordre de distances : — Le petit fond à Gratien. — Le fond de débauche. — Le fond de brancard. — Le fond de la mitaine. — Le fond à Pousnette. — Le fond à Édouard. — Le fond du ruisseau sauteux. — Le fond de roches (une ligne d'eau : 150 pieds). — Le fond des sauvages. — Le fond des Basile (repère au milieu de l'île). — Le fond à Paddey. — Le fond de la grange. — Le fond à gros Louis.

Au large :

Le fond du carré (à 5 milles de terre). — Le fond de la maison. — Le fond du ruisseau creux. — Le platte à Raymond. — La chousse. — Le fond à Placide. — Le fond à Mesmin. — Le fond à Balo. — Le banc. — Le trou à Couillard. — Le banc rond. — Le banc vert.

Le maquereau — L'automne amène la pêche passionnante du maquereau. Le maquereau est un poisson migrateur. Quand il donne sur nos côtes l'automne, c'est une manne qui passe. Il s'agit d'en prendre et de faire vite, car parfois il ne fait que passer. Il voyage par bancs de centaines de mille à la fois ; il se tient à fleur d'eau et

1. L'encornet, calmar.

agite la surface de la mer sur des milles carrés parfois. Les pêcheurs se dépêchent de lancer leurs embarcations dans ces bancs mouvants de maquereau. Avec des hache-viande, ils broient du poisson, du hareng ordinairement, qu'ils répandent sur l'eau pour retenir le maquereau près d'eux¹. On voit alors le maquereau frétiler jusqu'au bord de l'embarcation. Les pêcheurs excités se dépêchent de *bouetter* leurs lignes et de les jeter à l'eau. Chaque pêcheur surveille deux lignes. L'hameçon n'a pas descendu deux pieds dans l'eau qu'un maquereau a mordu et plein de vigueur fend l'eau avec la ligne. Vite on le tire dans l'embarcation. D'un coup de main on le décroche ; on *bouette* de nouveau et à l'eau l'hameçon ! Vite ! on tire l'autre ligne pour la même opération. C'est un feu roulant tant que dure la manne. Pêche excitante dont les vieux pêcheurs retirés gardent jusqu'à la mort la nostalgie.

• *Pronostics de la température*

On comprend facilement que, dans un milieu comme Chéticamp, où les corvées se faisaient le plus souvent dehors, où les hommes vivaient sur la mer, les pronostics de la température prenaient beaucoup d'importance. Aussi, les Chéticantins en général mais surtout les pêcheurs ont un flair très développé pour prévoir le temps qu'il fera. Pour ces derniers surtout le ciel est un livre ouvert où ils peuvent lire et prédire la température et les vents du lendemain.

Sans consigner tous les signes de beau temps ou de mauvais temps, donnons-en quelques-uns cependant.

Le soir — Quand le ciel est clair à l'ouest mais au nord du soleil : beau temps. Quand le ciel se rougit à l'ouest et au nord du soleil : beau temps. Quand le ciel se rougit au sud-ouest du soleil : vent et pluie. Quand la lune est cernée : mauvais temps. C'est du même côté que le cerne commence à se défaire que viendra le mauvais temps. Quand il y a des œils-de-bouc, un chaque côté du soleil : mauvais temps. Le vent viendra du côté de l'œil-de-bouc qui demeurera le plus longtemps.

Le matin — Quand le sud-est se rougit : vent et pluie.

En tout temps — Quand le ciel est en écailles de maquereau : pluie. Quand les chevaux bâillent : mauvais temps. Quand les araignées sont actives ou agitées : mauvais temps. Quand les poules se *picochent* sous l'aile : mauvais temps. Quand les poules restent dehors à la pluie : la pluie durera. Quand les chats sont *jouasses* : le vent s'en vient. Arc-en-ciel du matin met le beau temps en chemin. Arc-en-

1. Cet appât est appelé par les pêcheurs : des *effarts* ou *éphards*.

ciel du midi met le temps en pluie. Arc-en-ciel du soir met le temps en foire.

L'hiver — Quand le feu pétille : signe de neige.

• *Engrangement des récoltes*

Aujourd'hui, beaucoup de pêcheurs ont leur voiture automobile et retournent travailler chez eux plus facilement. Le grand nombre, je crois bien, ne restent plus aux cabanes. Celles-ci disparaissent de plus en plus le long du havre qui s'embellit d'autant.

Mais, même autrefois, les pêcheurs revenaient aux maisons pour faire leur foin, couper leur avoine et entrer les légumes. Pour les légumes cependant, les femmes se débrouillaient souvent toutes seules avec les enfants.

Les « arracheries » — Les gens avaient tous de bons champs de pommes de terre. Autrefois, on les arrachait à la *tranche*¹. C'était long, fatiguant et fastidieux. Pour rendre le travail plus agréable on organisait des corvées, des *arracheries de patates*. Quand il y avait une *arracherie*, toutes les patates étaient arrachées en une journée. Quel débarras ! Et travailler ainsi ensemble un groupe d'amis et de voisins, cela devenait une journée plaisante. Le lendemain ou un autre jour, c'était le tour d'un autre pour son *arracherie*.

Les « déserteseries » — Autrefois, quand on défrichait encore, les Chéticantins trouvaient le moyen de faire ce travail en commun. Défricher un terrain, c'est y faire le désert, de là l'expression à Chéticamp de *déserteser* un terrain, et *déserteserie* pour cette corvée.

Les « éplucheries » — Quand le blé-d'Inde était sec, on l'épluchait, et souvent l'on organisait des *éplucheries*. C'était toujours de petites éplucheries, car personne n'avait jamais beaucoup de blé-d'Inde.

Les boucheries — C'est à l'automne aussi que chacun tuait son cochon, une pièce de bête à cornes et peut-être quelques brebis. Il arrivait souvent que le propriétaire était trop sensible pour tuer lui-même ses propres bêtes. Il priait le voisin de venir lui rendre ce service. Mais le plus souvent il y avait quelqu'un dans le voisinage qui était habile dans ce métier et acceptait volontiers de donner ce coup de main.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans toutes ces boucheries, il y a toujours *la part du voisin*, c'est-à-dire un bon morceau de viande.

1. Bêche.

Les battages au moulin — Enfin, un autre événement de l'automne : les battages.

Autrefois, les gens battaient le grain au fléau et le vannaient à la main. Encore à la fin du siècle dernier, les plus petits fermiers qui n'avaient que peu de grain le battaient au fléau. Il semble bien que la première batteuse en usage à Chéticamp fût la propriété de Charlot Doucet. Cette batteuse passait d'une ferme à l'autre pour y battre le grain. Comme paiement, le propriétaire gardait pour lui un pourcentage du grain battu. Dans ce temps-là il n'y avait point de moteurs. Cette batteuse était actionnée par huit chevaux qui faisaient tourner une roue horizontale ; au moyen de multiples engrenages la batteuse fonctionnait à la vitesse voulue. Mais, c'était tout un déploiement ! D'abord, les huit chevaux et leurs toucheurs — même plus parfois, parce qu'on devait remplacer ces chevaux de temps en temps, — des personnes qui apportaient l'avoine, des hommes pour alimenter la batteuse, d'autres pour tasser la paille battue, et enfin, ceux qui recevaient le grain. Le propriétaire de la batteuse excepté, personne n'était payé. C'était la corvée des battages. Ici encore, un travail épuisant devenait comme une partie de plaisir, tant on y mettait d'entrain et de gaieté.

Plus tard, le Père Fiset fit venir des batteuses actionnées par deux chevaux. Puis vinrent les moteurs. Mais le système de corvée joyeuse demeure toujours¹.

Les corvées ne diminuaient pas le travail, car il est bien entendu qu'une journée reçue exigeait une journée en retour. Mais elles rendaient le travail plus facile et beaucoup plus agréable. Il y avait souvent cependant des corvées de pure charité, soit pour aider une pauvre veuve, soit pour aider quelqu'un frappé par l'épreuve. Ainsi, des *haleries*, des *scieries*, etc., s'organisaient souvent pour fournir de bois une famille pauvre dont le père venait de mourir. Si le feu détruisait la maison ou la grange d'un paroissien, le curé du haut de la chaire annonçait une corvée, même pour les dimanches après-midi parfois. Les hommes arrivaient de partout avec leurs outils et en une journée, une maison ou une grange neuve s'élevait sur les ruines de l'ancienne. Il en était de même pour quelqu'un qui voulait transporter une maison. C'était une *halerie* d'un autre genre annoncée du haut de la chaire.

On peut facilement s'imaginer ce que ces corvées pouvaient créer d'esprit de charité, de liens de reconnaissance et d'amitiés.

1. Le battage se faisait par séances d'une demi-heure qu'on appelait une *chaude*, suivie chacune d'un quart d'heure de repos.

• *Les sobriquets*

Avec l'esprit gouailleur des Chéticantins, leurs réparties faciles, les traits d'esprit à l'honneur, il ne faut pas s'étonner si dans un tel milieu les sobriquets pullulent par centaines. Le seul catalogue de ces sobriquets donne une bonne idée de l'imagination des gens :

A.—Agneau jaune, Arbaque, l'As de carreau, sainte Anne.

B.—Boingou, Bandet, Ballot, Benchire, Bichoure, Bigot, Braquette, Bill-Gaff, Bousquer, Baril à Dillon, Beurre-Net, la Bré, le Braillou, Binette, le Bœuf, Bouleau, Billotte, la Bosse de Pitche, Beurton, la Bouteille, la Blague, Gros Boute, la Belette, Brette, la Buche, la Broche, le Bec, Tanasse de Bœufs, le Balancier, Bebelles, Badlawine, Blanc-Bec, Brébaille.

C.—Chieu-deboute, Caniche, Cacoune, Coyac, la Craque, Canivet, Chetisse, Carawiche, Conoque, Chomable, Chachulot, Curé, la Cuillère à pot, Cou fin, Cadet, Choupette, les Chiards, Cheière, Cap Sable, Cocourt, Cagnon, la Chatte, les Corbeaux, Chouragne, Césœur, la Fausse Couette, Urbain le Croche, Tom Crochet, Marie la Côte, Marie Cul Net, Chawèche, Cawain, la Charrue, Criche-Poque, Crosby, Chie-en-Culotte, le petit Coquemar, la petite Chopine, le Coq, les Chats, le Chien, la Chicrine, Chavèche, petit Coco, les Crêpes.

D.—Damouk, Déboulé à Félix, Domingo, Damien la Côte, Djidji, De Vache.

F.—Faillot, Fadico, Foutreau, la Furie, Fichère, Feutchonce, Fouaque, Fend le Vent, Félix des Vaches, la Fine.

G.—Godouque, Gadou, Golo, Gamache, Godelle, Ganasse, la petite Goélette, la Grolle, Grannoume, la Geude, la Grue, Grinchette, Gobeille, Godjin, Goliath, Gobèche.

H.—Haddec.

J.—Jactaire, Josais, Jésouisse, Jobline, le Joker, petit Jaune, défunt John.

L.—La Loutre, Luquine, la Luette.

M.—Michons, Marteau, Marlouche, Mébisse, Marine, Maga, Machon, Menoque, Michouque, Médouche, Madeloche, Mangeurs de cendre, Mitouque, Margot, Mangeurs de mélasse, Mulot, Matagon, Mannawar, Madjusse, Mounette, Mailloche.

N.—Nanoune, Nadouce, Nounon, Nouchon, le grand Nez, petit Noume, Nanouche, Nanon, Nanta.

O.—L'Ours.

P.—Piquant, Pointu, Patouche, Pito, Petou, Pousse-nette, Piquet, Pet-de-loup, Panchette, Piquine, Pinandou, Portrait de pipe, Pot à Grof, Piseanne, Péchien, la Prune, la Patte, la Plaise, la Pelle à Godouque, Gros Piche, Petit Piche, Pentecôte, Poilu.

Q.—La Queen.

R.—Ruseau, Rigwèche.

S.—Sept Sœurs, Skinner, Petit Singe, Sucriers, petit Sciau, la Squawl, Sambo, Souquie.

T.—Traîneau, Talouche, Tiouette, Titie, Tazeau, Toussine, la Truite, grand Trou, Tonquette, la Tèque, les Tanpa.

V.—Venette.

W.—Warrec.

Z.—Zaillon.

Pour plusieurs, le sobriquet était le seul nom en usage même quand on s'adressait à eux personnellement. Ainsi en 1866, quand les Chéticantins durent faire des exercices militaires à l'occasion de la guerre dite des Feniens, Walter Lawrence servit d'interprète entre les officiers-instructeurs anglais et les soldats improvisés de Chéticamp. C'est lui qui fut chargé de citer les noms. Petit Singe s'appelait Hubert Poirier de son vrai nom. Walter cria par trois fois : Hubert Poirier ! Pas de réponse. Il dut crier : « Petit Singe », pour être compris.

• Les Originiaux

Il est rare que dans un patelin tant soit peu populeux il n'y ait pas quelques aliénés mentaux. Aujourd'hui, on les place dans des maisons appropriées, mais autrefois, à moins qu'ils ne fussent des fous furieux, on les laissait en liberté.

Chéticamp n'aurait eu que quelques rares cas d'aliénation mentale, plus ou moins prononcée, mais ils sont demeurés célèbres. Deux d'entre eux surtout sont devenus des personnages presque légendaires, le petit Camille et le petit Constant.

Le petit Camille — Il était fils d'André Poirier, frère de Pierre-André et demi-frère de Charles, d'Alexandre, de Marie, de Dji-Dji et d'Élie.

Après la mort de ses parents, il n'avait plus de chez lui. Alors, et même avant, il passait de maison en maison, mangeant chez l'un et chez l'autre, dormant où il pouvait.

Il avait mal aux yeux. Une idée fixe chez lui, c'était la crainte de voir les paupières de ses yeux coller ensemble. Dans cette crainte, il prétendait ne pas vouloir dormir et n'acceptait jamais de coucher dans un lit. La nuit, il restait assis sur une chaise et naturellement, y dormait. Émilien à Luc Chiasson, chez qui il est mort, eut toutes les misères du monde à le faire coucher dans un lit. Quand il y eut couché une fois, sa peur s'évanouit.

Il portait toujours le même *butin* et ne se lavait jamais. Natu-

rellement, toute sa vie jusqu'à ce qu'Émilien Chiasson le prit chez lui, il fut plein de poux. Au fond, il aimait sa vie errante et sa liberté. Il était souvent chez Émilien Chiasson, mais quand il apprit que celui-ci allait le prendre pour le garder, il se sauva. Il avait toujours ses poches pleines de boutons et de mouchoirs.

Dans une innocence parfaite, il aimait beaucoup les filles. Si on voulait lui faire bercer un bébé au berceau, il suffisait de lui dire que c'était une petite fille. Il l'aurait bercée des heures durant. Si on lui disait que c'était un petit garçon, il arrêta tout de suite. Il avait contracté pour Talouche une affection particulière. Comme il parlait tout seul en marchant, il prononçait le nom de Talouche sans arrêt et en crescendo.

Si quelqu'un disait devant lui : « Comme ça fait pitié ! » Camille l'invectivait et se couvrait la tête de son gilet. Mais si personne ne parlait, lui se mettait à dire des phrases incohérentes : « Des ours, ç'a pas de cornes. Ç'a des oreilles comme un bœuf. L'église du Moine, elle est pas belle. Ils avont fait des tours à Camille ».

Le petit Constant — Fils de Rémi Poirier des îles de la Madeleine, sa vie ressemblait de près à celle de petit Camille avec qui cependant il ne s'entendait pas du tout. Dès qu'ils se rencontraient tous les deux, c'était la bataille. Les gens devaient les séparer.

Comme petit Camille, petit Constant passait de maison en maison. Il arrivait parfois au petit jour. Comme il trouvait les portes encore barrées parfois, même si c'était en plein mois d'août, il disait : « Cré djé ! les portes sont gelées ! »

Il avait une peur noire du fusil. Il suffisait de lui montrer un fusil pour qu'il prit la fuite. Si on tirait un coup de fusil, même à cent pas de lui, il s'écrasait puis déguerpissait.

Lui non plus ne changeait jamais de linge. Si on lui donnait une chemise, il l'acceptait et la mettait, mais par-dessus son autre.

Il ramassait et mettait dans sa *fale* tout ce qu'il pouvait trouver d'objets hétéroclites, jusqu'à des renards morts et en décomposition. Il volait même. Ainsi chargé, il arrivait parfois qu'il eût un ventre proéminent. Un jour, il arrive ainsi fagoté chez Médouche Poirier dont la femme était enceinte de plusieurs mois. Celle-ci, en voyant petit Constant, lui dit : « Ah ! Constant ! tu as encore volé là ! » Et lui, la pointant du doigt, de dire : « Cordjé ! Je crois que t'as volé toi aussi ! »

Il y en eut quelques autres, moins perdus, dont quelques-uns mêmes étaient capables de réparties très spirituelles. On peut imaginer à quel point ces gens-là pouvaient être, dans un milieu comme Chéticamp, l'objet de taquineries, de tours et d'histoires comiques. Même le Père Fiset ne dédaignait pas de les gouailler finement et

de rire des réponses qu'il recevait parfois à brûle-pourpoint. Un jour que plusieurs membres de la famille des Fiset se trouvaient au presbytère, la « Furie » arrive. Alors, le Père Fiset, pour le taquiner, de lui dire : « Je ne comprends pas qu'on te laisse voguer comme ça. À Québec, on ne permet pas aux fous de circuler librement ? » — « Je pense bien, répond la « Furie », leurs fous, ils les envoient à Chéticamp ! » Les Fiset venaient de l'Ancienne-Lorette, près de Québec. Et le Père Fiset de rire aux éclats...

• *Dictons, signes de malheur, signes de bonheur, etc.*

Tout milieu populaire possède une série de dictons, un catalogue de signes de bonheur ou de malheur. Chéticamp ne fait pas exception. La population y croit de moins en moins, heureusement. Cependant, par crainte superstitieuse, il y a encore des gestes qu'on évite de faire. Ainsi, les pêcheurs ne porteraient jamais de mitaines noires sur la mer parce que cela attire la malchance ; un bûcheur ne laisserait jamais sa hache plantée dans une bûche la nuit ; parce que la nuit ne lui apporterait aucun repos.

Signes de malchance — Rêver à une bouteille à moitié vide : signe de maladie. — Casser un miroir apporte la malchance pour sept ans. — Passer chacun chaque côté d'un poteau attire la malchance. — Le treize du mois et les vendredis sont des jours malchanceux. — Si l'on dit à un bûcheur : « Prends garde de te couper », c'est certain qu'il se coupera. — Renverser du sel, signe de querelle. — Faire tourner une chaise sur une seule patte. — Faire bercer une chaise berceuse vide. — Ouvrir un parapluie dans la maison. — Des mitaines noires sur les bateaux de pêche. — *Subler* (siffler) sur la mer amène le vent. (De fait on n'entend jamais siffler sur l'eau). — Lancer des sous à la mer amène la tempête. — Si l'oreille droite te *sile*, quelqu'un parle en mal de toi. — Quand l'œil droit papillote, signe de malheur. — Couper ses ongles le samedi, on aura *bonte* le dimanche. — Quand on enlève un panneau fermant les écoutes d'un bateau et qu'on le laisse à l'envers.

Signes de mortalité — Quand le coquemar chante. — Quand un coq chante avant minuit. — Quand une poule chante le coq. — Quand un corbeau sonne le glas (il se tourne à l'envers et lance un cri spécial). — Si quelqu'un est sur les planches le dimanche, il va mourir une autre personne dans la semaine. — Un corbeau sur une maison. — Rêver à une bouteille vide. — Trouver des brins de bois disposés en forme de croix.

Signes de chance — Rêver à une bouteille pleine. — Trouver un fer à cheval. — Porter un fer à cheval. — Avoir un fer à cheval cloué sur l'un de ses édifices. Autrefois, il y avait un fer à cheval sur le mur dans plusieurs maisons. — Une peau de serpent dans son portefeuille : chanceux pour ne pas manquer d'argent. — Trouver un trèfle à quatre feuilles. — Porter une cuisse de grenouille dans sa poche. — Porter le piquant d'un serpent dans sa poche. — Si une petite araignée se trouve sur soi : signe d'argent. — Quand l'œil gauche papillote : signe de bonheur. — Porter une patte de lièvre dans sa poche : chance aux cartes. — Planter un cou-

teau sous la table : chance aux cartes. — Trouver un fil sur soi, signe qu'on va entreprendre un voyage. — Si votre oreille gauche *sile*, quelqu'un parle en bien de vous.

Autres signes — Couper ses ongles le dimanche, le diable en fait des peignes. — Taper ses rateaux ou ses outils ensemble : on travaillera encore ensemble l'année suivante. — Si les enfants jeûnent le Vendredi saint, ils trouveront des nids d'oiseaux à l'été. — Quand la main droite vous démange : vous donnerez la main à quelqu'un. — Quand la main gauche vous démange : vous recevrez un présent. — Toujours sortir d'une maison par la porte où l'on est entré afin de ne pas emporter avec soi la chance de cette maison (voulant dire qu'il ne resterait plus de chance dans cette maison). — Quand on échappe sa lavette : un étranger¹ va venir. Si la lavette *s'appilote*, c'est du monde laid qui viendra. Si elle *s'épare*, c'est du beau monde qui viendra. — Si les ciseaux tombent et se plantent ; des étrangers vont venir. — Si le chat se lave en pointant la queue d'un côté, quelqu'un viendra de cette direction. — Voir un étranger le lundi, on en voit toute la semaine. — Si on vient d'acquérir un chat et qu'on ne veuille pas qu'il retourne à sa première demeure : lui graisser les pattes (le dessous) avec du beurre. — Pour un chien mettre de la mélasse. — Des points blancs sous les ongles, signe qu'on recevra autant de cadeaux. — S'il y a un mort d'enseveli, toucher à son corps empêche d'en avoir peur plus tard. — Un jour, dans l'avant-midi, nous avons vu notre père revenir de la pêche au homard. Il passa le *cléon*, n'arrêta pas à la maison mais continua vers la grange et disparut. En réalité, notre père revint de la pêche dans l'après-midi seulement. C'est signe qu'il va vivre vieux. Si nous l'avions vu ainsi dans l'après-midi, il serait mort sous peu.

• *La vieillesse et la mort*

Si les parents possédaient suffisamment de terre, ils donnaient à leurs fils un lopin pour se bâtir une maison et avoir un jardin et un *morceau* de patates. Ils gardaient avec eux sur le bien paternel celui des garçons avec qui ils s'entendaient le mieux et lui cédaient la terre. Cette coutume demeure.

Les parents devenus vieux continuaient d'aider le nouveau ménage, leur fils et leur bru. Les vieillards furent toujours entourés d'un grand respect.

Autrefois, naturellement, il n'y avait point d'entrepreneurs de pompes funèbres. Quand quelqu'un mourait, un voisin, une femme pour les femmes, un homme pour les hommes, lavait le corps, l'habillait de ses meilleurs habits et l'exposait sur des planches, avec un oreiller sous la tête et un mouchoir sur la figure. Des menuisiers voisins sans rétribution aucune s'offraient à faire le cercueil qu'on appelait le coffre. Celui-ci était fait de bois blanc laissé complètement nu. À moins que la décomposition du corps ne fût trop rapide, on ne le déposait dans son coffre qu'au moment de partir pour l'église.

1. Quelqu'un qui n'est pas de la maison.

• *La veillée aux morts*

On veillait les morts pendant deux nuits consécutives. Les parents et les amis venaient faire une prière dans le jour, et la nuit la maison était remplie jusqu'aux petites heures du matin. On passait la nuit à dire le chapelet et d'autres prières et à chanter des cantiques. Dans la veillée, on servait le réveillon à tout le monde.

Après minuit, peu à peu les gens retournaient chez eux et le groupe des veilleurs devenait plus restreint. On priait à intervalles plus espacés. Les conversations s'amorçaient. On contait des histoires pour passer le temps. Avec la fatigue, le rire était facile, d'autant plus qu'on n'aurait pas voulu rire. Et il se trouvait toujours des drôles pour faire une farce. À la mort de Lagode, Cécile à Gamache chantait depuis assez longtemps. Dans un cantique, elle chante ce passage : « J'ai chassé Dieu de mon cœur... » Marcellin à Ben qui était là de dire : « Tu vas chasser le monde d'ici, si tu continues ». Une autre fois, Hariette à Nanta disait la prière. Elle était interminable. Elle priait depuis au-delà d'une heure. William à Godouque disait tout bas à ses voisins : « Viendra-t-elle à finir ! Viendra-t-elle à finir ! » Juste à ce moment, dans sa prière, vint ce passage : « Bonne Vierge, à l'heure de ma mort, quand je ne pourrai plus parler, vous parlerez pour moi ». — « Ah ! la vieille m... Elle en engage une autre ! » dit William. Preuve de plus qu'on gouaille sur tout à Chéticamp.

Que le mort fût près ou loin de l'église, un ou deux chantres se rendaient à la maison chanter la levée du corps et accompagnaient le corps jusqu'à l'église en chantant le Miserere. Émilien à Luc Chiasson a accompli cet acte de piété toute sa vie jusqu'à un âge très avancé. Cette coutume a cessé vers 1910.

Jusqu'en 1868, des porteurs bénévoles qui n'étaient jamais des membres de la famille du défunt, portaient le cercueil sur leurs épaules de la maison à l'église. Marie Larade, femme de Cyprien Deveau (Sépultien, disent les gens) fut la première à être transportée en voiture le 27 juillet 1868, et c'était en charrette. Par la suite, et jusqu'au début du siècle présent, c'est en simple charrette qu'on transporta les cercueils de la maison à l'église et de l'église au cimetière. Plus tard, on se servit d'un express à deux sièges dont on enlevait les sièges et on prenait toujours un cheval noir. Ce dernier moyen de transport était très sobre et très digne. Malheureusement, après 1930, on commença à transporter les cercueils dans de simples camions. C'était un cortège d'allure indigne et déplorable. Heureusement qu'aujourd'hui, Chéticamp jouit des services d'un entrepreneur de pompes funèbres, Louis Chiasson, qui embaume les corps et possède un corbillard respectable.

La fosse était toujours creusée par des voisins ou des amis. Jamais par les membres de la famille. De même, jamais les membres de la famille n'aidaient à mettre le mort dans son cercueil ni ne portaient le cercueil. Tout se faisait par des amis ou des voisins bénévolement et par devoir de piété.

Aujourd'hui, on ne chante plus de cantiques à la veillée des morts. On récite le chapelet de temps en temps.

Autrefois, le conjoint devenu veuf portait le deuil pendant un an et six mois, le frère ou la sœur pendant un an. Aujourd'hui, le premier porte le deuil pendant un an et les derniers pendant six mois.

4. — LES SUPERSTITIONS

La population de Chéticamp fut trop longtemps sans prêtre résidant, et plus tard, les prêtres résidants furent trop souvent absents à visiter leurs autres missions; les paroissiens furent disséminés sur un trop vaste territoire pour que l'influence du prêtre et l'enseignement religieux pussent contrecarrer la tendance trop naturelle à la superstition dans les couches populaires. À Chéticamp, dans la croyance populaire, il y a eu des sorciers qui ont *jeté des sorts*, il y a eu des exactions diaboliques, il y a eu des revenants, des lutins et des feux follets.

• *Les sorciers*

Dans la crédulité populaire, et jusqu'à ces derniers temps, Chéticamp a toujours eu des sorciers, dont les maléfices se manifestaient surtout en ensorcelant les animaux ou des personnes.

La tradition veut que dans le personnel des Jersiais des débuts il y eût toujours quelques sorciers. Ces Jersiais devaient probablement exploiter la crédulité des gens et leur *monter des bateaux*, comme on dit.

Une croyance existe encore que ces Jersiais pratiquaient la chasse-galerie. En fin de semaine, quelques-uns d'entre eux s'en allaient veiller dans leur île d'origine à califourchon sur un cochon ou dans un canot qui l'un et l'autre prenaient la route des airs, commandés et tenus en mouvement par des paroles et des chants cabalistiques. Ils auraient même offert à quelques Chéticantins de les accompagner.

L'imagination populaire aidant, la tradition rapporte de nombreux cas où des gens furent *bâdrés* par les sorciers jersiais.

Le vieux Timothée à Thomas Chiasson, qui n'était point peureux, en revenant de la pêche par le chemin du portage à travers bois, se voyait poursuivi ou accompagné par des gros barils roulant autour

de lui. D'autres fois, c'était des chaudières de feu. Un soir, il en aurait attrapé une et lui aurait frotté les oreilles avec le feu qu'elle contenait. Le lendemain, paraît-il, le Jersiais soupçonné aurait eu les oreilles brûlées et soigneusement enveloppées.

Un cas, grossi par l'imagination, est devenu célèbre, celui du petit Charlie Romril, un Jersiais réputé sorcier. Voici comment un informateur nous racontait le fait :

« Chez Paddey à Bandais Roche avaient comme servante une fille nommée Marie. Paddey eut de la chicane avec Charlie Romril. Un jour petit Charlie vint à la grange de Paddey mettre du foin dans la crèche de ses bêtes. Peu après, Marie eut à aller à la grange et enleva le foin qui restait dans les crèches. Elle fut ensorcelée.

Le Père Fiset dut venir la désensorceler. Mais à partir de ce moment-là, c'est lui qui fut *bâdré*. Il y avait du tapage dans le presbytère. Une nuit, Jeffrey Crispou qui restait au presbytère se réveille. Toute sa chambre était en feu. Il court réveiller le Père Fiset. Tout le presbytère semblait en feu. Mais rien n'avait brûlé. Alors, Jeffrey dit au Père Fiset : « Si vous ne voulez pas nous en débarrasser, je vas m'en charger moi ». Le Père Fiset y dit : « Je ne suis pas pour perdre les âmes mais pour les sauver ».

C'était dans l'hiver. Le lendemain, Jeffrey fit un homme de neige. Il prit son fusil et s'avancait vers l'homme de neige. Il avançait trois pas et en reculait deux. À une certaine distance, il tirit dans l'homme de neige, dans le côté.

En même temps, petit Charlie prit mal d'un côté. Le printemps, il commença à dépérir quand l'homme de neige commença à fondre. Et quand il ne restait plus rien de l'homme de neige, petit Charlie mourut ».

L'imagination a retenu bien d'autres cas de *sorcellage* (sorcellerie). Mentionnons-en quelques-uns :

« Lubin à Nectaire Maillet était *bâdré par le sorcier*. À cause de lui, son père devait rester à la maison et ne pouvait pas faire la pêche. Un jour, il en parla à Walter Bertrand, un Jersiais. « Fais la pêche, lui aurait dit ce dernier, je vais arranger ça ! » Il lui dit : « Va chez toi, prends ton fusil et tire sur le premier être qui entrera dans ta maison ! » Nectaire s'en fut et mit son fusil tout près : Mais qu'est-ce qui entre ? Un voisin : Marcellin à Théophile Maillet. Le sorcier prenait ainsi la forme d'un personnage connu. Notre homme n'osa pas tirer. « Tu aurais dû tirer », lui dit le Jersiais. À la fin, Lubin reçut l'ordre de se rendre au pont de la petite-rivière pour rencontrer ce Jersiais « afin qu'il le touchât pour le délivrer. » Ce qui arriva.

Un jour que Lubin semblait bien malade, mourant même, Sévérin à Félix Chiasson et Marcellin à Théophile Maillet furent chercher le prêtre au Moine. En chemin, le sorcier ou le démon se mit après eux. Le harnais se défaisait à tout instant. À la fin, le cheval se fit peur. Ils rendirent le prêtre quand même. Mais à leur arrivée, Lubin était debout et bien portant¹.

1. Lubin à Nectaire demeurait dans ce temps-là dans la maison à Charles à Alexandre Broussard.

* * *

Jérôme Aucoin et un compagnon revenaient de la chasse avec leurs fusils. Les Jersiais leur avaient dit : « Vous aurez peur ! » Tout à coup en chemin, qu'est-ce que voilà ? Une barrique qui se mit à rouler autour d'eux. Jérôme prit son fusil et pan ! dans la barrique. Ils entendirent : ha ! ha ! et la barrique disparut.

* * *

P. D... était marié en secondes noces avec une veuve qui avait avec elle une fille née d'un premier mariage. Cette fille fut ensorcelée. C'était tout un tapage dans la maison. Tout revolvait : les lampes, les pots à commodité, etc. Les seaux à cochons suivaient le monde. Les pardessus se décrochaient et se mettaient à danser ; les manches de hache se promenaient ; les barils de laine descendaient du grenier. Tout ce *chaffrail* suivait la fille, même à l'école, même là où elle s'engageait comme servante.

• *Une famille de sorciers*

Au milieu du siècle dernier vint s'établir au Cap-Rouge Lazare Lizotte avec sa famille. Il venait des îles de la Madeleine. Aujourd'hui encore, les Chéticantins s'imaginent que c'était une famille de sorciers. Leurs maléfices ne se comptent plus. On l'appelle la famille du Canadien.

Marcellin à Eustache Bourgeois avait eu un différend avec le Canadien au sujet d'un billot trouvé à la côte. Le Canadien lui jeta un sort : « Qu'il le garde ! il tournera toujours bien enripes ! Tu n'arrêteras pas de *chacoter* (gosser) ». Comme de fait ! À partir de ce moment-là Marcellin se mit à *chacoter*. Il prenait un poteau et avec un canif, *chacote donc !*... Il *chacotait* tout dans la maison, les poteaux de lit, les planches de lit, les chaises, etc. Il voyait de gros chiens venir dans la maison. On essaya de lui faire prendre du thé dans lequel on avait mis quelques gouttes d'eau bénite. Pas moyen ! Si on mettait de l'eau bénite dans son lit, il ne voulait pas se coucher.

Venette fut chercher un Gaudet de Margaree pour le désensorceler. Pendant le trajet ils furent accompagnés de bruits et de hurlements de toutes sortes. Arrivé à la maison, Gaudet dit : « Voulez-vous voir les sorciers ? » Il les fit venir. On vit arriver le Canadien, sa femme et ses enfants. Ce Gaudet désensorcela Marcellin.

* * *

Un jour, le Canadien avait dit à Lubin à Jérôme Aucoin : « Lubin, je peux ensorceler une bête dans sa piste ». Lubin se moqua de lui. Quelques jours après Lubin avait une vache ensorcelée. Elle avait les yeux virés à l'envers, se jetait à bas les pattes en l'air, faisait des gestes de toutes sortes.

Lubin fut chercher des *soigneux de vaches*, mais à leur arrivée la vache était bien. Dès qu'ils furent partis, elle reprit ses gestes. Lubin voulut la tuer. Mais quand il arrivait à la grange avec sa hache, la vache était bien et normale.

Georges Lebrun lui dit : « Prends du pissat de la vache, mets-le dans une bouteille et mets des aiguilles neuves dedans. Ensuite, bouche la bou-



Le jeu des enfants





Une « filerie »

Une « balerie »



Le violonneux

teille comme il faut et place-la de façon qu'elle soit bien coincée et qu'elle ne puisse pas se déboucher ? C'est ce qu'il fit. Le même soir, ayant à sortir dehors, il fut presque bousculé par un gros chien qui lui passa entre les jambes, un gros chien comme il n'en avait jamais vu. Il était à peine rentré que sur le coup de minuit, il entend frapper à la porte avec violence par quelqu'un qui poussait des cris de désespéré. Il fut ouvert. C'était le Canadien. Sur le fait, Lubin ne pensa pas à rien. C'est le propre des sorciers, paraît-il, de distraire l'attention à ces moments-là. Alors, le Canadien lui dit qu'il avait couché chez le voisin et qu'il s'était senti mal dans la nuit et qu'il avait besoin de soda. Les voisins n'en avaient pas, alors il venait en demander à Lubin. Ce dernier lui en prépara. Le Canadien but le soda, et s'en fut. Le lendemain, Lubin apprit que le Canadien n'avait pas couché chez le voisin. C'est seulement alors qu'il comprit l'affaire. Le Canadien était venu, chauffé qu'il était par la bouteille. Mais à partir de ce moment-là, la vache redevint normale.

* * *

Un jour, Stephen à Michel à Angus Longuepée, (parent je crois avec la femme du Canadien) voyant un chien qui montait une côte dit à ses compagnons : « Je puis le jeter à bas ». Il planta une épingle dans la piste du chien et le chien sur le coup tomba. « Il ne se relèvera que lorsque je voudrai », dit Stephen. Il enleva l'épingle et le chien prit l'air¹.

* * *

John à Onésime Poirier avait une vache ensorcelée. Renseigné par quelqu'un, un jour sa femme décide de se débarrasser du sorcier. Elle prend une bouteille, y met de la terre grasse, des piquants de cenelles, des aiguilles neuves et met tout ça à bouillir. Elle barre ses portes pour que personne n'entre. Mais, après un certain temps, elle commence à avoir l'impression qu'elle a oublié quelque chose dans son médicament. Ce fut si fort qu'elle décida d'enlever tout ça et de recommencer un peu plus tard. Aussitôt qu'elle eut vidé la bouteille, elle entendit un grand éclat de rire dans un coin de la maison.

Autrefois, plusieurs Chéticantins possédaient de grandes goélettes et transportaient des animaux, du poisson ou du bois à Halifax, aux Antilles ou à Terre-Neuve et en ramenaient de la marchandise. L'un de ceux-là fut Venant Boudreau.

Un jour qu'il était à Halifax avec une charge de planches, il lui arriva cette étrange histoire :

Un étranger vint acheter de la planche et sembla regarder curieusement l'endroit où Venant mettait sa boîte d'argent. C'était à la tête de son lit.

Le soir, tout le monde fut à terre. Seul Venant resta à bord pour faire le quart. Il avait une chandelle allumée sur la table et un grand couteau à côté.

Tout à coup, il entend des pas sur le pont, qui se dirigeaient vers l'escalier. C'était les pas d'un homme. Dans l'escalier, ce n'était plus un homme mais un animal ayant la forme d'un bœuf. La chandelle s'éteignit et l'intrus s'attaqua à Venant. Il était redevenu un homme. Tout ce qu'il

1. Henri à Fidèle Poirier, informateur.

cherchait c'était d'écarter Venant pour atteindre la boîte d'argent. Venant, tout en luttant, passait sa main sur la table pour prendre son couteau. Mais le couteau n'était pas là. Doué d'une force herculéenne, Venant allait faire un mauvais parti à son adversaire quand celui-ci s'esquiva et prit l'escalier. Venant voulut le rattraper et lui poigner une jambe, mais c'est comme s'il avait passé son bras dans de la laine. Le sorcier partit.

Venant ralluma sa chandelle. Le couteau était là de nouveau.

Le lendemain, le même homme qui avait acheté des planches vint sur le quai. Il dit à Venant : « Puis, as-tu eu peur cette nuit ? Comment aimerais-tu revoir la même bête ? » « Cette nuit, dit Venant, elle a pu se sauver. Mais, si je la vois aujourd'hui, elle n'échappera pas ! » « Ne parlons plus de cela », lui aurait dit l'étranger¹.

* * *

Simon à Damien Bourgeois avait dans son troupeau une jeune vache qui était très marronne. Personne ne pouvait l'approcher et pour la traire, il fallait l'enfermer. Or, un jour, sur la dune, un prétendu sorcier venant à passer, s'approcha d'elle facilement et la prit par les cornes. À partir de ce moment on la crut ensorcelée. Son lait donnait un beurre infect. On eut beau prendre tous les moyens pour désinfecter les récipients, rien n'y fit. Le lait des autres vaches dans ces mêmes vaisseaux restait normal, tandis que celui-là gardait un goût et une senteur insupportables. C'est alors qu'on crut se rendre compte qu'il devait y avoir du *sorcellage* là-dessous. On fut chercher Charles à Lagode pour qu'il vint les délivrer du sorcier. Celui-ci vint et apposa un écrit sur la crèche de la vache avec cette espèce de prière magique :

"Trotter Head I forbid thee my bouse and premises, I forbid thee my barn and cow stable. I forbid thee not to breathe on me nor upon any of my family until thou hast painted every fence-post, until thou hast crossed every ocean, and that thus dear dear (sic) day may come in the name of our Lord Jesus Christ. Amen.

Les témoins affirment que la vache fut immédiatement délivrée.

Il y eut encore G. et son épouse. Toute la génération de cinquante ans en montant les a bien connus. On se rappelle encore la peur que les femmes et les enfants avaient de ces personnages. Les maléfices qu'on leur attribuait sont de même nature que ceux que nous avons décrits plus haut. Donnons un seul exemple :

G. passait les maisons et demandait la charité. Ordinairement, il demandait du pain ou quelque chose à manger. Une fois, chez Jos à Fulgence Poirier, au lieu de demander du pain, c'est une *coverte* qu'il voulut avoir. « Je n'ai pas de *covertes* à donner », lui répondit Jos. « Tu en auras du regret », reprit G. Jos se fâcha et partit après G. qui se sauva en vitesse. Mais le lendemain leur vache était ensorcelée. C'était un vrai diable. Impossible de l'attraper. Elle passait partout et rien ne pouvait l'empêcher de sauter. Elle était folle ! Jos fut obligé de la tuer.

La tradition populaire veut qu'un sorcier qui va accomplir ses

1. Mme Charles Boudreau.

méfais quelque part, se couche la bouche ouverte et son âme s'envole avec son souffle vers ce lieu. Si quelqu'un lui fermait la bouche et le nez trop longtemps quand son âme revient, le sorcier mourait.

Enfin, d'après la même tradition, le vendredi, les sorciers entendent tout ce que l'on dit de mal contre eux.

Comme on peut le voir, s'il y avait des sorciers, il y avait aussi des personnes qui pouvaient délivrer des sorciers. Nous avons nommé un Gaudet, les Jersiais, Georges Lebrun et Charles à Lagode dont on requit les services à cette fin. Il y en eut d'autres. Les prétendus sorciers et les chasseurs de sorciers avaient recours à un livre de formules magiques : « le petit Albert », c'était le titre du livre.

Nous n'avons cité que quelques cas de prétendue sorcellerie. Nous aurions pu compiler une liste presque interminable de cas semblables. Dans quelle mesure y avait-il quelque fondement à cette croyance populaire chez plusieurs Chéticantins ? Il y a quelques cas où l'intervention préternaturelle semble vraisemblable. Mais quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas ne sont que le fruit évident de l'imagination populaire. Toute maladie étrange, comme il arrive souvent pour les femmes durant la ménopause, où quelques-unes ont même des hallucinations, tout comportement ou événement inexplicable chez les animaux ou les choses étaient facilement mis sur le compte des sorciers. Par ailleurs, il n'est pas impossible que les Jersiais nommés plus haut, pour s'amuser de la crédulité des gens, leur aient conté des peurs. Enfin, le Canadien était ferblantier, colleur de pots et de casseroles, G. était quêteux ; les deux repassaient les maisons. Il est probable qu'ils exploitaient la superstition et la crainte des gens à l'avantage de leur métier.

• *Le diable*

On dit qu'autrefois personne n'aurait osé partir seul la nuit afin d'aller chercher le prêtre pour un mourant. On craignait trop les exactions du diable en chemin. On parle de gros chiens noirs qui auraient surgi tout à coup et suivi ces voitures pendant des milles. On parle de chevaux dételés en chemin ou qui ne voulaient plus avancer.

Et c'est à peu près tout ce que l'on peut recueillir dans la tradition sur ce sujet.

• *Les lutins*

Il n'y a pas très longtemps encore, les gens croyaient dur comme fer aux lutins. Ces êtres minuscules à formes humaines, s'introduisaient la nuit dans les étables des chevaux. Ils choisissaient les meil-

leurs, les sortaient dehors et galopaient avec eux dans les champs. Les lutins s'asseoient toujours sur le cou de leur coursier et tressent le crin pour s'en faire des étriers. Les lutins femelles tressaient le crin d'un seul côté. Les chevaux ainsi lutinés, malgré leurs courses, étaient toujours bien traités et bien nourris par les lutins. Mais si le propriétaire du cheval défaisait les tresses des lutins, ces derniers se mettaient en colère et traitaient durement les chevaux.

• *Les feux follets*

On croyait sincèrement aux feux follets. On raconte que Timothée à Thomas Chiasson avait couru les prés plus d'une fois la nuit pour essayer d'en attraper.

Un soir, il était minuit. Seuls les gens chez Timothée à Lubin Chiasson veillaient encore. Paddey à Firmin Chiasson traversait le champ de Timothée en retournant chez lui après une veillée. Tout à coup un feu follet ! C'était comme un oiseau qui aurait fait du feu sous ses ailes et qui avait un petit cri qui semblait à un rire moqueur. Il passait de chaque côté de la tête de Paddey et l'aveuglait. Paddey réussit à atteindre la maison de Timothée et se jeta sur la porte à grands coups redoublés en criant : « Ouvrez ! Ouvrez ! » Il était blême comme un mort. Il raconta son histoire. On se mit à la porte pour essayer de voir le feu follet. On ne le vit plus mais on entendit encore son rire moqueur. Paddey n'osa point aller plus loin et coucha là.¹

On dit que si l'on ouvre une lame de canif à moitié pour faire un angle droit avec le manche et que l'on plante ce canif de cette façon sur un arbre ou sur une *bouchure*, le feu follet est obligé de passer sous la lame et se coupe le cou.

Aujourd'hui, on ne croit plus aux feux follets.

• *Les revenants*

La tradition populaire est aussi abondante en histoires de revenants qu'en maléfices de sorciers.

Un missionnaire de passage avait demandé à quelques paroissiens qui parlaient des morts : « Combien pensez-vous qu'il y a de damnés dans le cimetière ? » Tous les paroissiens présents, même ceux qui avaient l'esprit large, étaient d'accord pour dire qu'il y en avait, mais combien ?... « Il n'y en a qu'un seul ! » leur aurait dit le missionnaire d'un air mystérieux mais assuré.

Peu de temps après cette scène, le Père Vincent arrivait à Chéticamp. C'était en 1822. Père Vincent était trappiste et un homme de grande vertu. Il organisa une cérémonie aux morts dans le cimetière même. Cela se

1. Raconté par les témoins, encore vivants.

comprend d'autant plus facilement que jusque là, le plus souvent, il n'y avait pas de prêtre résidant et les gens devaient être enterrés sans prêtre pour bénir la fosse. La légende raconte que le missionnaire, revêtu des ornements sacrés visita toutes les fosses, sans doute pour les bénir, puis s'arrêta à l'une d'elles. Il y fit étendre le drap mortuaire. Prenant un grand livre, il se mit à lire et à réciter des prières. Tous les paroissiens assistaient à la cérémonie et faisaient cercle autour du missionnaire et de la fosse. À un moment donné, le missionnaire fit écarter la foule pour donner un passage libre du côté du ruisseau, qui coule tout près. Puis il se mit à genoux et redoubla d'instance dans ses prières. Ensuite, il prit le goupillon et aspergea la fosse d'eau bénite. Aussitôt, il en sortit un serpent énorme, un serpent de feu, tout rouge, qui se pelotonna, se déroula et prenant le passage libre, maintenant élargi par la fuite des gens, sortit du cimetière et se perdit dans le ruisseau. C'était l'âme du défunt, qui donc, à n'en point douter, était damnée.

Depuis lors, on se transmet le fait, mais à mi-voix seulement, par charité ou par crainte superstitieuse.

Ce serpent n'était évidemment qu'une simple couleuvre tachetée rouge, sans rapport avec l'état de l'âme du défunt. Il faut connaître la peur terrible que les gens de Chéticamp ont de ces petits êtres inoffensifs et bienfaisants, pour comprendre cette transposition légendaire. Par une réminiscence biblique sans doute, ils y voient le diable tout pur, les croient venimeux et malheureusement les massacrent sans merci.

Baptiste à Granoume (grand Homme) Aucoin n'avait peur de rien. Il s'était marié deux fois.

Sa première femme avant de mourir avait promis une robe à quelqu'un. Elle était morte sans tenir ou sans pouvoir tenir sa promesse.

La deuxième femme se mit à entendre des plaintes dans la maison. Baptiste ne voulait pas la croire. Il était aux cabanes à la pêche. Mais un soir qu'il était à la maison, voilà les plaintes qui commencent ! Il n'y croyait pas encore. Il se mit quand même à suivre ces plaintes qui se promenaient dans la maison. Elles conduisirent à l'armoire de la robe. Et là, ça *cilait* si fort dans ses oreilles qu'il eut peur. Le lendemain, il fut porter la robe et les plaintes cessèrent.

* * *

Cyrille à Timothée à Thomas Chiasson à sa mort devait de la farine. Une des nuits où on le veillait, de la farine se mit à tomber sur le corps.

* * *

Placide à Timothée Chiasson vers l'âge de quatre ou cinq ans, se *galançait* dans les portes d'aire de la grange. Sa mère morte depuis peu, lui apparut. Elle lui aurait dit : « Je viens de la messe ». On fit chanter des messes pour elle¹.

À l'occasion de la grande tempête du mois d'août 1873, il y eut

1. Entendu raconter par Placide lui-même.

beaucoup de noyés. Parmi ces derniers se trouvait David à Timothée Chiasson, qui demeurait chez son frère Jean appelé « Petou ».

Quelques jours après cette noyade, Judith, épouse de Jean, eut à entrer dans la chambre de David. Quelle ne fut pas sa surprise de voir grand ouvert le coffre dans lequel elle mettait le linge de David et tout le linge à l'envers, sortant du coffre et traînant par terre. Plus grave encore, au plancher, trois gouttes de sang. Judith se pencha pour essuyer ces taches, mais celles-ci semblaient devenir plus vives. Elle prit donc un linge humide pour les laver, mais le sang loin de partir semblait vouloir s'étendre. Comme son mari était au havre à la pêche, et qu'elle était seule, elle eut peur, et courut chercher son beau-frère Lubin, leur voisin. Celui-ci la traita de folle, mais la suivit et fut voir. Les taches étaient là, très visibles. Il prit son couteau bien aiguisé et se mit à gosser le plancher pour enlever les taches. Aie ! le sang se mit à remplir les cavités faites par le couteau. La peur le prit. Ils furent raconter le fait au Père Girroir, qui leur aurait dit : « Laissez ces taches et n'y touchez pas. Mais priez pour David ». Ces taches demeurèrent là pendant plusieurs années et... disparurent tout à coup¹.

* * *

Julite, épouse de Damien Bourgeois, racontait le trait suivant :

Quand elle était encore jeune fille, peu après la mort de son grand-père, elle se mit à entendre des marmottements dans ses oreilles. Elle entendait ce marmottage partout où elle allait. Un jour qu'elle *essherbait* (sarcler) et qu'elle entendait ces bruits plus forts que jamais, un poids énorme sembla tomber près d'elle et elle vit son défunt grand-père Lagode à côté d'elle. Le bourdonnement continua. Mais on fit dire des messes et... le bruit cessa.

* * *

Timothée à Lubin Chiasson pêchait un jour avec Jos à Firmin Chiasson et quelques autres. On vint à parler de Placide à Michel Romard, décédé dans le printemps. Timothée dit : « J'avons fait plus de bêtises ensemble que d'autres choses. Il est mort ; je lui ai dit quelques *pater* puis je l'ai oublié ». En disant ça, il se fit un bruit, comme un vrombissement de moteur sous leurs pieds qui les secoua. Pourtant, le moteur était brisé et ne fonctionnait pas. « Depuis ce temps-là, dit encore Timothée, je n'ai jamais oublié Placide dans mes prières. »

* * *

Dans la fameuse tempête du mois d'août de l'année 1926, Marie, la femme de Jeffrey à Irénée Aucoin avait perdu deux frères, Jos et Cyrille. Le soir de cette noyade survenue près de l'île de Sable dans l'Atlantique, c'était calme à Chéticamp et personne ne soupçonnait le drame qui se déroulait au loin. Pendant la nuit, Marie entendait un bruit dans leur grenier, comme un contrevent qui battait, mêlé comme à un bruit de la mer. À la fin, épouvantée à mort, elle réveilla son mari. Lui à moitié endormi n'entendit rien de prime abord et la traita de folle. Mais bientôt il entendit lui aussi. Il se leva et se mit à suivre ces plaintes mystérieuses. Elles le conduisirent au coffre de l'un des défunts. Il entendit comme

1. Raconté à l'auteur par les témoins, aujourd'hui décédés.

une voix qui lui disait : « Une messe ». Quand ils apprirent la nouvelle, ils comprurent. Ils furent payer des messes et n'entendirent plus rien.

Quel jugement porter sur ces cas de revenants ? Le même que pour les sorciers, croyons-nous. Dans un cas comme dans l'autre, l'imagination populaire joue le grand rôle dans l'interprétation des faits et les grossit facilement en les transmettant d'une génération à l'autre.

• *Les trésors cachés*

Il n'y a pas une baie ni un village côtier en Nouvelle-Écosse où n'existe la croyance aux *trésors cachés*. Chéticamp ne fait pas exception. Ici et là le long de la côte on vous montre des trous qui furent creusés par des gens qui cherchaient ces trésors.

À Chéticamp, la légende raconte que ces trésors ont été enterrés par des pirates. Quand ils étaient poursuivis par des bateaux ennemis ou quand leur bateau était trop chargé de trésors, ces pirates faisaient côte dans des anses isolées pour y cacher leurs caisses d'or et d'argent.

Tous les pirates du bateau descendaient à terre. Puis, assis autour d'un feu, ils buvaient une partie de la soirée. À la fin de la veillée, le capitaine faisait creuser un trou pour enterrer le trésor. Il demandait ensuite : « Qui veut s'offrir pour garder ce trésor ? » Espérant s'emparer du trésor pour lui seul, il s'en trouvait toujours un à s'offrir. Mal lui en prenait ! Le capitaine le faisait décapiter et l'enterrait avec le trésor. C'est pourquoi, aujourd'hui, chacun de ces trésors est gardé par le fantôme d'un homme ainsi décapité.

Selon la légende, ces fantômes ne peuvent faire de mal à personne. Mais, ils doivent effrayer les chercheurs ; ce qu'ils font surtout quand ces derniers sont sur le point de découvrir le trésor. Les chercheurs peuvent s'attendre alors à voir un homme sans tête circuler autour d'eux ou même à le voir flotter dans l'air ; à voir suspendue sur leur tête une épée retenue par un fil ou un énorme rocher prêt à rouler sur eux. Il n'y a aucun danger mais il est difficile de ne pas déguerpir.

Enfin, le plus grand silence est de rigueur quand il s'agit de trouver, de déterrer et d'emporter le trésor. Même une fois trouvé, le trésor disparaît par enchantement si l'un des chercheurs a le malheur d'échapper une seule parole. Et selon la légende, beaucoup de chercheurs auraient vu s'évanouir ainsi l'objet de leurs convoitises au moment où ils exprimaient par un cri leur joie de l'avoir trouvé.

5. — LES CONTES

Chéticamp a connu ses conteurs célèbres, tels p'tit Paul Leblanc, la grande Souquie (Madame Paul à Marine Leblanc), John Marteau, le petit Paddé Roche, Charles à Lagode, Marcellin à Cyrille Haché, Jean à Sécime Deveau, William à Jules Deveau et d'autres. Autrefois, les conteurs étaient des personnages importants à Chéticamp. Dans les veillées organisées, on requérait les services d'un conteur comme les services d'un *violonneux* pour des noces. On allait le chercher en voiture et à la fin de la veillée on allait le reconduire, en lui glissant souvent une légère gratification.

Quelques-uns d'entre eux possédaient un répertoire apparemment inépuisable, tels la grande Souquie et le petit Paddé. Malheureusement, ces contes n'ont pas été recueillis et aujourd'hui le répertoire des quelques conteurs qu'on trouve encore est très limité.

Il eût été intéressant de faire l'analyse de ces contes et d'en chercher la provenance à Chéticamp. Quelques-uns furent apportés de la mère patrie et transmis d'une génération de conteurs à l'autre, d'autres furent appris de conteurs canadiens dans les chantiers; d'autres, entendus de marins canadiens ou français de passage à Chéticamp ou entendus dans quelque port de mer. Quelques-uns enfin, comme celui de la Belle et la Bête par exemple, avaient peut-être été puisés dans des recueils de contes imprimés ou peut-être dans des almanachs.

Le conteur, parfois parfaitement illettré, était un artiste. Il savait camper ses personnages et les faire vivre devant son auditoire. Il savait faire vibrer ses auditeurs à tous les sentiments de ses personnages. On se souvient de petit Paddé qui commençait ses contes assis sur sa chaise, mais bientôt pris lui-même par la chaleur de son récit, se levait, et c'est debout, avec tous les gestes nécessaires à l'appui, qu'il continuait ses contes.

Nous avons recueilli une vingtaine de contes à Chéticamp, quelques épaves en somme des centaines qu'il y avait dans le répertoire d'autrefois. M. Gérard Aucoin, de Sydney, en a aussi recueilli une douzaine¹.

Voici un conte célèbre du répertoire de petit Paddé, tel qu'a bien voulu nous le conter M. Loubie Chiasson. Ce conte, certainement fort abrégé dans la narration qu'en fait M. Chiasson n'a jamais été recueilli au Canada, du moins jusqu'ici. Nous le donnons donc *in extenso* à cause de son originalité et de sa rareté. Nous le donnons

1. Aucoin, Gérard E. *Le Conte populaire au Cap-Breton*, Thèse de maîtrise ès Arts, Université Laval, Québec, 1960, (ms dactylographié) III — 174 p. 28 cm.

aussi dans la langue archaïque du conteur, comme un spécimen vivant de la langue parlée par le peuple à Chéticamp.

La reconnaissance du chien — Une fois, y avait un homme et une femme. Il' aviont un chien, un beau gros chien. Mais il' étiont pauvres. Une journée, ah ! l'homme dit à sa femme : « J'crois ben que j's'rons obligés de tuer le chien. Asteur, ça commence à pauvri', puis pas sûr que j'pouvions vivre. » Ça fait que le chien attendait¹ ça, lui. Il était au ras la table. I' mangit ; puis là, quand il eut fini, il fut à la porte. Il' le larguèrent dehors. Le chien s'en fut. I' r'vurent pu le chien ; i' s'en r'vient pu, parce qu'il avait attendu qu'il'alliont le tuer.

Mais là, tcheuques années, deux ou trois ans après, le temps avait venu meilleur.

Lui, c'était un fermier.

Une journée, i' dit à son garçon : « Faut que j'allions à la ville vendre des bêtes, des bœufs. » Coume de faite, i' partirent lui puis son garçon. I' furent un bout, jusqu'à la ville. I' vendirent les bêtes qu'il' aviont.

Mais dans le temps qui vendiont les bêtes quand le coumis les paieyt, y avait un gars là qui les examinait, ouoiey-vous. I' vut qu'il' aviont de l'argent. Mais eux, le vurent pas !

Là, il' partirent à s'en venir. Il' étiont à selle. Il' aviont 'té mener leu' bêtes à selle. Mais, la nuit s'en venait. Quand il' arrivirent à une certaine endroit, y en a yon qui les arrêtit, le même gars qui les avait examinés. Zeux le connurent pas. I' eux dit : « À une certaine endroit, dans ce chemin icitte, le pont est défait ; vous serez pas capables de passer. Prenez par un autre chemin ; ça vous élong'ra une bitte plus, mais là vous serez sûrs de passer. » Comme de faite, i' braquirent par là. Mais à la place d'y eux faire prendre le bon chemin, i' eux fit prendre le failli chemin. Quand qu'il' arrivirent à une certaine endroit, c'était là que le pont était défait.

Là, il était tard dans la nuit. I' s'trouviont manière d'embarrassés ! Mais, i'y avait une maison pas ben loin, avec une petite clarté. L'homme dit à son garçon : « By God ! j'pourrons pas nous rendre de soir. Asteur, avant que j'ayons viré de bord pi que j'seyons r'tournés, i' va être trop tard. J'allons aller ouoir à c'te maison-là ».

Ça fait, coume de faite, i' furent ouoir. I' tapirent à la porte... Un homme er une femme vinrent y'eu ouvri' la porte. Les voyageurs i' contirent ça : ouoire si y pouviont rester coucher pour le soir. « Ben ! l'homme de la maison dit : « j' pense que oui ».

I' greyirent à souper.

Mais, dans le temps qu'i' soupiont, y avait un gros chien qui les examinait. Il était au ras la table. Le garçon en avait manière de peur... Mais, il' en firent pas de cas.

Quand i' furent parés à s'coucher, quand i' rentrirent dans la chambre, i' rentrirent l'homme pis son garçon, pis le chien rentrit avec zeux. Et l'homme de la maison barrit la porte en d'dans.

Là, i' vurent ben leu's affaires faites. C'était des voleurs, vous savez. Il' étiont en complot avec c'ti-là qui les avait envoyés par ce chemin-là.

I' faisait noir dans la chambre.

I' partirent pour aller se coucher dans le lit. Mais le chien fut

1. Attendre pour entendre.

s'mettre là ; puis i grondait et voulait les arrêter. Il' avioint manière d'une peur ! l' voyioint ben leur bistchuit fait !

Il' étioint ben en peine quoi faire !

Mais, tout d'un coup, le chien fut au ras le p'tit garçon pis y s'couait la tcheue. Le garçon dit à son père : « Vous souvenez-vous ? le chien que j'avions v'là deux ou trois ans de ça ? Ben ! i' dit : ça le r'assemble ! »

En disant la parole¹, le chien comprit. Le chien les r'connut. l' se tirit sus eux. Il avait garde de les manger en cause qu'il était bënaise de les ouoir. « Ben ! le père dit : « J'crois que c'est notre chien ! Si c'est le notre, j'sont bien ! »

Un espelle après, le chien fut à une petite armoire qu'i y avait là. l' grattait sus la porte. Le garçon dit à son père : « J'crois faut que j'alle ouvri' ça, ouoir quoi-ce que n'y a là d'dans. » l' avait comme une petite barre de fer. Le chien la prit dans sa djeule, pis il était dans la place et asseyait d'ouvri' une petite porte que y avait là. Le petit garçon dit : « Faut que j'alle ouvri' ça. » Sus la porte, y avait manière d'un arganneau. Avec la barre de fer, le petit garçon ouvrit ça. En dessous, c'était des corps morts...

Vous savez, c'était des voleurs. l' faisoient rentrer le monde, pis il' avioint accoutumer le chien à les tuer. Le chien passait avec zeux dans la chambre pis i' les tuait. Ensuite, i' les fouillioint et i' gardioint l'argent.

Son père y dit : « Forme ça ! Forme ça pour l'amour de Dieu ! »

Il' attendioint ! Le temps était long ! l' passioint la nuit là.

Ah ! le lendemain matin, le même gars, qui y eux avait dit de passer par ce chemin-là, arrivit. l' s'émoyit si y avait rentré deux houmes la soirée d'avant. L'houme de la maison y dit : « Oui, i' sont là. Les chances sont que le chien les a tués, là ! J'irons ouoir bêtôt !

Mais, zeux, attendioint ça dans leu' chambre. l' pensioint : « J'sons bien pris ! Le chien nous a pas tués mais j'crois que zeux allont nous tuer ! »

L'houme de la maison dit au gars : « Fume ta pipe. Bêtôt, j'irons ouoir. Ya pas de presse ! »

Après qu'il' eurent fumé, i' furent ouvri' la porte.

En ouvrant la porte ! le chien s'tirit sus le gars, au gargon ! l' l'étranglit ! Les autres, l'houme pis la femme, prirent l'air.

Quand l'houme et son petit garçon furent maîtres de la maison, là, le chien partit et fut à une autre armoire pis y grattait sus la porte. l' furent ouoir ça. C'était paqueté d'argent et de billes !

Ça fait qu'i' prirent toute l'argent pis l'houme dit à son chien : « Tu peux t'en venir avec nous autres. Ça peut être pauvre tant que tu voudras ! Tu rest'ras avec nous autres !

l' prirent l'air et s'en furent de même, contents.

6. — LES CHANSONS

« Le folklore est un héritage. Mieux, une atmosphère dans laquelle il suffit de se retremper un instant pour sentir affluer en soi une sève que l'on croyait tarie. Ce n'est pas un vain attendrissement que celui que l'on éprouve à entendre nos vieilles chansons. C'est le souvenir d'un passé

1. Dans le sens de aussitôt.

que l'on connaît mal, que l'on a souvent trahi et qui n'en demeure pas moins la substance, la moelle de notre vie.»¹

Chéticamp est un coin de terre acadienne particulièrement riche en folklore. Les contes sont malheureusement perdus en grande partie. Les chansons demeurent. Et le répertoire de ces chansons à Chéticamp semble inépuisable. Madame Charles V. Boudreau par exemple, connaissait à elle seule les paroles et les mélodies de plus de quatre cents chansons. Nous y avons recueillis nous-même, avec le Père Daniel, o.f.m.cap., plus de mille chansons et complaintes.

Au dire des experts en musique et en folklore, les chansons françaises populaires de Chéticamp sont « des plus précieuses et des plus intéressantes »², « elles exhalent un parfum qui attire et un enchantement qui séduit »³; « des chansons comme *Dessus la fougère...* et bien d'autres sont d'une grande délicatesse d'inspiration... véritables chefs-d'œuvre de poésie et de musique »⁴.

Ce sont de jolies cantilènes de la vieille France pour la plupart, toutes fraîches et naïves qui nous bercent et nous charment. Elles ont la timidité, l'odeur et toute la fraîcheur des perce-neige et autres fleurs du printemps.

Elles expriment à leur manière l'âme du peuple acadien, si sympathique. Si elles chantent la mer souvent, les vraies chansons populaires de Chéticamp ne parlent pas de la pêche, chose pourtant si familière aux Acadiens, ni du Grand Dérangement et des misères qui suivirent. Elles n'ont pas été composées sur ces thèmes ni à l'occasion d'événements historiques en Acadie. Ce n'est donc pas dans leurs paroles qu'il faut chercher l'expression de toutes ces choses qui constituent la figure d'un peuple, mais bien dans leurs mélodies propres que la souffrance résignée, l'air salin et les vastes horizons ont fortement caractérisées et rendues si humainement douces et touchantes. C'est par là qu'elles sont acadiennes.

Il y a un coquillage marin, la conque, qui porté à l'oreille, laisse entendre le mugissement lointain des vagues. L'océan y a enregistré son éternelle chanson. Il en est de même pour les refrains acadiens. Chantés par des marins que la mer a bercés de génération en génération, ils se sont mêlés et synchronisés à la grande voix de la mer. Il y a en eux, avec une atmosphère de grand large, le rythme, la cadence, le bercement de « l'imminence mouvante » qu'est l'océan.

La douce mélancolie des uns rappelle discrètement les souvenirs

1. *Initiation à l'Humain*, Victor Barbeau, pp. 156-157.
2. Thomas Leblanc de la *Voix de l'Évangéline*, Lettre, 12 août 1940.
3. Marius Barbeau, Préface du premier recueil de *Chansons d'Acadie*, éditées par les PP. Daniel et Anselme, o.f.m. cap.
4. Oscar O'Brien (Dom), Lettre 1948.

douloureux du passé. Comme l'exprime la préface du premier recueil publié : « Ces chants sont chargés des souvenirs de tout un passé. Ils ont bercé notre enfance comme celle de nos ancêtres. Ils ont égayé, pour la plupart, les beaux jours de l'Acadie naissante. Ils ont accompagné le peuple acadien dans l'épreuve du « Grand Dérangement ». Et, sur les jours sombres de nos pères cachés ici et là, traqués comme des bêtes fauves, ils ont maintenu un rayon de soleil. Les complaintes chantèrent leurs souffrances, tandis que les cantiques gardèrent leur foi durant les pénibles années où le prêtre manquait pour la protéger. Ces chansons sont trop attachées à l'âme d'un peuple qui a souffert, mais qui renaît, pour ne pas faire vibrer tout cœur français qui les chante ou les entend ».

L'accent joyeux des autres exprime les sentiments d'un peuple au cœur pur, conservé jeune et qui n'a pas peur de l'amour honnête et sain.

Ces chansons gagnent beaucoup à être entendues. Des termes comme *amant* et *maîtresse* peuvent surprendre à première lecture. Mais rappelons-nous qu'en style folkloriste, ces expressions ont conservé le sens qu'elles avaient autrefois et qui ne comportait rien de péjoratif. C'est *l'ami* qui fréquente ou *l'amie* qui est fréquentée honnêtement pour un mariage prochain. Et quand on les entend chanter, on ne s'en formalise pas plus que du verset : « J'ai perdu ma *maîtresse*, sans l'avoir mérité... » dans notre célèbre « À la claire fontaine ».

En 1942, deux cousins, tous deux religieux capucins, petits-fils de madame Charles V. Boudreau, publiaient timidement un premier recueil de vingt-cinq chansons de ce répertoire.

En 1945 et en 1948 paraissaient successivement deux autres séries de chansons par les mêmes religieux, portant à cent vingt-cinq le nombre de ces chansons publiées¹. Leur but était de faire revivre dans leur milieu ces belles chansons à qui on commençait à préférer les chansons américaines de Hollywood. Leur succès a dépassé leur espérance. Cette publication fut à Chéticamp l'occasion d'un éclatant réveil de la chanson populaire. Non seulement on se mit à chanter celles-ci, mais on en dénicha une foule d'autres, merveilleuses et belles.

Les encouragements de folkloristes comme Marius Barbeau, Luc Lacourcière, François Brassard, Thomas Leblanc ; de musiciens comme Oscar O'Brien qui leur composa des chefs-d'œuvre d'accompagnements et d'harmonisation, d'Hector Gratton, grand musicien de Montréal ; d'artistes interprètes tel Jacques Labrecque qui les a chan-

1. *Chansons d'Acadie*, 3 vol. Père Anselme et Frère Daniel, capucins.

tées depuis, avec grand succès, dans le Québec et en Acadie où il fit une grande tournée de concerts en 1945, et même en Europe ; des émissions fréquentes à la radio et même à la télévision ; une chorale acadienne *Le Chœur d'Acadie* fondée à Montréal à cette occasion ; des enregistrements sur disques par Jacques Labrecque, par Allan Mills et Hélène Baillargeon, par la chorale de l'Université de Bathurst ; plusieurs de ces chansons qu'on entend aujourd'hui sur les lèvres de fillettes, de pêcheurs, de voyageurs, de savants et d'illettrés, de mamans qui bercent leur bébé, même de prêtres qui se récréent ; tout cela donne une idée du succès de ces chansons et aussi, croyons-nous, de leur valeur.

7. — LA LANGUE

Pascal Poirier a écrit :

« Il serait possible de retrouver, par le seul examen de la langue que parlent aujourd'hui les Acadiens, la province de France d'où sont sortis leurs ancêtres.

« Cette langue n'est pas un dialecte qui leur est exclusivement particulier ; c'est moins encore un patois ; c'est le français même qui se parlait dans la Touraine et le nord-ouest du Berri, au milieu du XVII^e siècle »¹.

Et si

« de toutes les provinces de France, c'est peut-être en Berri et dans la Touraine que l'ancienne langue d'où s'est le moins altérée... le parler d'Acadie, plus encore... est demeuré étranger aux influences extérieures, ayant été, à partir de 1710, complètement isolé du reste du monde, et n'étant venu en contact avec celui des Canadiens qu'après le pacte de 1867, qui a réuni en Confédération toutes les provinces du Canada »².

Or, ce qui est vrai pour l'Acadie entière, l'est particulièrement pour la communauté de Chéticamp. Ici, les moyens de communications étaient tels que même le pacte de la Confédération n'a rien changé à l'isolement des Chéticantins. Depuis quelques années seulement, le « chemin du roi », élargi en une grande route nationale qui ceinture tout le Cap-Breton, amène désormais un flot grossissant chaque été de touristes américains et canadiens-français.

Il ne s'agit pas de faire ici une analyse complète du parler des Chéticantins. Ce serait trop long et hors de notre compétence. D'ailleurs, l'étude approfondie du sénateur Pascal Poirier sur le parler franco-acadien et ses origines s'applique, à peu de nuances près, au parler des Chéticantins. Nous y puisons largement.

1. *Le parler franco-acadien et ses origines* par Pascal Poirier, Québec 1928, p. 2.

2. *Id.*, p. 55.

Signalons quelques caractéristiques de la langue acadienne, transmise, dans sa forme archaïque, par les pionniers aux Chéticantins d'aujourd'hui.

• *Les conjugaisons*

« Henri IV chantait : « J'aimons les filles et j'aimons le bon vin », et c'est lui-même, dit-on, qui a composé les mots de cette chanson. Un Acadien ne ferait pas autrement ni mieux »¹.

Voici comment les Chéticantins conjuguent invariablement leurs verbes, à la mode de l'Île-de-France du XVII^e siècle : Au présent de l'indicatif : J'mange, tu manges, i' mange, j'mangeons, vous mangez, i' mangeont. Les « je » au lieu de « nous » et la finale de la troisième personne du pluriel en « ont » se rencontrent à tous les temps des modes indicatif, conditionnel et subjonctif : J'mangions, i' mangiont ; j'mangerons, i' mangeront ; j'avons mangé, il' avont mangé ; j'disons, i' disont, etc. Les verbes auxiliaires suivent les mêmes règles : J'sons, i' sont ; j'avons, il' ² avont. « Les finales en *ont*, à la troisième personne du pluriel... se rapprochent de la forme latine, *amant*, *dicunt*, *faciunt*... L'avantage, ici, de la finale sonore, c'est qu'à l'oreille le pluriel du verbe ne se confond pas avec le singulier. Le paysan dit : il parle, ils parlont ; le secrétaire perpétuel de l'Académie dira : il parle, ils parlent. Cet *ent* inarticulé ne dit rien à l'oreille »³.

« Le passé simple, j'aimai, je fus, j'allai, ne s'emploie guère ; il est remplacé par le passé indéfini : j'ai aimé, j'ai été, j'ai passé etc. Quand il arrive à nos gens de l'employer, ils confondent le plus souvent, par analogie, les verbes de la première conjugaison avec ceux de la troisième et disent : je parlis, il mangit, ils tombirent, comme ils disent je rendis, il vendit, ils finirent. Cette terminaison s'est conservée chez le peuple, en France. On n'en connaît guère d'autre en Poitou. »

« Les prétérits en *i*, pour toutes les conjugaisons, étaient communs dans l'ancienne langue. On les trouve partout :

« Je lui demandis s'il avoit presché, » (Favel) ;
« Dont me troviz au large, » (Marot ; etc.)⁴.

À Chéticamp, comme presque partout en Acadie autrefois, le *o* devient *ou* devant tout *n* ou *m* et certaines autres consonnes dou-

1. Pascal Poirier, l. c. pp. 50-57.

2. Voici ce que Chiffet, grammairien contemporain de Molière et de Bossuet, dit de la prononciation de ce pronom, et les règles qu'il en donne : « L'*i* mouillé, écrit-il, ne sonne point devant les consonnes : il dit, prononcez *i* dit ; ni aux interrogations : que dit-il ? prononcez que dit-*i* ? Parle-t-il à vous ? Dites : parle-t-*i* à vous ? Mais, hors de l'interrogation, il sonne *l* devant les voyelles : il a, il aime. » Cité par Pascal Poirier, l. c. p. 138. « Plaist-*i* », écrit Rabelais, Le Cinquième Livre, dans Fragment de Prologue.

3. Pascal Poirier, l. c. p. 58.

4. Id., p. 59.

blées : *poume* pour pomme, *boune* pour bonne, *houme* pour homme, *brousser* pour brosser, etc. ; le même phénomène se rencontre aussi, mais plus rarement, devant d'autres consonnes : *arrouser* pour arroser, *routir* pour rôtir, renfrogné fera *renfrougné*, tandis que nous disons comme les Français modernes : cochons, bosse, notre, votre, porter, gorge, etc.

« Au lieu de *un*, nous disons, comme en Touraine et en Berri, *ien*, ou plutôt *yin* (à Chéticamp : *yon*) avec l'yod palatal, quand l'adjectif numéral n'est pas suivi d'un autre mot, et *in* quand il qualifie le mot suivant : *in* cheval ; il m'en reste plus qu'*yien* ; il n'y en a qu'*yien*. Au féminin, nous disons : *eune* femme ; j'en veux *yeune* »¹.

Le *c* suivi de la voyelle *u* et des diptongues *ui* et *ai* donne « un son étranger au français officiel que l'alphabet est tout à fait impuissant à rendre. L'orthographe ordinaire le traduit par *tch*.

« Ainsi dans cul-de-sac, culbute, cultivé, culotte, curé, culture, etc., le *c* acadien s'adoucit et prend un son qui est à peu près celui du *ch* anglais dans chip, cheese, Charles, choice »².

« Le son cacuminal de *tch* nous vient peut-être du latin, écrit Pascal Poirier. Il n'est pas sans quelque vraisemblance que nous le tenions à la fois et du latin et du celtique. Cette voix existe dans à peu près toutes les langues humaines, à l'exception du français officiel, revu, corrigé, affiné, poli et considérablement appauvri, par les grammairiens qui régnaient à Paris, dans la première moitié du XVIIe siècle »³.

Le *d* se prononce ici de la même manière qu'ailleurs, avec un son plus pur peut-être, « sauf devant les diptongues syllabiques *ia*, *io*, *iu*, et devant la triptongue *ieu*, où il se mouille. C'est alors une palatale très fortement chuintante. »

« Ce son mouillé, étranger à la langue académique, semble être une relique du celtique... Son actuelle distribution territoriale porte à croire qu'il fut, à une époque donnée, peut-être durant tout le moyen âge, universel en France... Il perce de toutes parts dans les vieux auteurs français... »⁴ En Acadie, Dieu, diable, diamant se prononcent Djeu, djable djamant, le *d* ayant le son du *j* anglais dans jib, job, jaw, Joe. Ce *dj* acadien donne un son très doux⁵.

Le *g* s'adoucit également devant *e*, *ei*, *i*, et *ui* et se prononce *dj*, comme le *j* anglais : guetter, guerre, guère, guêpe, gueule, guéret, anguille, aiguïser, se prononcent djetter, djère, djêpe, djeule, djéret, andjuille, aidjuïser.

1. Pascal Poirier, l. c. p. 113.
2. Id., p. 120.
3. Id., p. 122.
4. Pascal Poirier, l. c. p. 120.
5. Id., p. 122.

« En français de France, devant une voyelle, devant toutes les voyelles, *qu* donne toujours le son dur du *k*, qui est aussi celui du *c* devant *a*, *o*, *ou*, *u*.

« Dans qualité, quand, quasiment, quatre, c'est-à-dire lorsque *qu* est suivi d'un *a* et celui-ci d'une consonne, la prononciation est la même ici qu'en France; mais si l'*a* est suivi d'une voyelle, il s'adoucit, et chuinte fortement : quai (je ne connais pas d'autre exemple) se prononce *tchai*...

« Suivi d'un *e* muet final, *qu* se prononce, en Acadie, comme en France : que, quoi, que. Si cet *e* muet est, à son tour, suivi d'une ou d'autres voyelles, le son devient chuintant, comme dans queue (je ne trouve pas d'autre exemple) qui se dit *tcheue*.

« *Qu* chuinte également, si c'est un *l*, un *m*, un *s*, qui suit l'*e* muet : Quelquefois se dit *tcheug'fois* (par la chute de l') quémander, se dit *tchémander*, question, *tchestion* et quête, *tchète* ». On dit aussi *Tchèbec* pour Québec.

« Nous prononçons, comme en France, les mots où *que* est suivi du *r* ou d'un *n* : quenouille, querelle, etc.

« *Qui*, seul ou suivi d'une consonne quelconque, se prononce comme le *ci* italien dans cicerone : *tchi*, *tchille*, *tchinze*, *tchitter*, etc., pour qui, quille, quinze, quitter.

« Suivi d'un *o*, ou de la diphtongue *oi*, le son reste dur comme en France, quelle que soit la voyelle, ou la consonne qui suive : quolibet, quoi »¹.

Le *t* a dans la langue deux sons officiels : le son dur comme dans modestie, et le son doux comme dans prophétie.

Les Chéticantins, comme les Acadiens en général, « donnent à *t* en combinaison avec le *ie*, un troisième son, celui de *ci* italien, ou plus exactement celui du *ch* anglais. Pitié, amitié, tiède, tien (pronom possessif) tiens, verbe à l'impératif, se disent : *pitché*, *tchède*, *tchien*, le *ti* se prononçant comme le *ch* anglais, dans *peeck*, *chin*, *patch* »².

« Devant *oi*, *v* prend chez nous, ou conserve plutôt, le son de *w*, (double *v* ou double *u*) anglais. Nous disons une *ouelle* (ou *welle*) pour une voile, *ouèture* ou *wèture*, pour voiture, *ouène* ou *wène* pour avoine. Les Picards ne prononcent guère autrement. À la cour du Roi-Soleil, où brillaient Bossuet et Racine, les courtisans à l'affût du picotin, sollicitaient des bénéfices pour eux-mêmes et de l'*avouène* pour leurs chevaux, en donnant à ce mot la prononciation qu'il a aujourd'hui en Acadie. Nous disons aussi : Attends que je *waye*, pour que je voye (voie). Voir se dit *ouair* et pouvoir fait *pouair*, dans la bouche de nos gens »³.

« Il y a peu de mots véritablement français qui commencent par *z*.

« Nous en possédons un, cependant, d'un emploi universel, que n'a pas recueilli le Dictionnaire, et qu'en vérité je ne trouve nulle part, ni dans les vieux auteurs, ni dans les glossaires dialectaux, c'est *zire*, synonyme de dégoût profond. Cette viande fait *zire*, c'est-à-dire m'inspire du dégoût, me soulève le cœur; il fait *zire* : il est malpropre, dégoûtant de sa

1. Id., pp. 151, 152.

2. Pascal Poirier, l. c. p. 157.

3. Id., p. 162.

personne. De ce radical nous avons tiré *zirable*, avec le même sens : c'est *zirable*, pour c'est infect, dégoûtant.

« D'où vient *zire* ? Serait-ce du latin *ira*, colère, fureur, dépit, qui a laissé à la langue *ire*, mot que le peuple, après une voyelle, aurait fait précéder d'un *z* euphonique ? C'est assez probable »¹.

Le parler des Chéticantins a beaucoup d'autres particularismes qu'il serait trop long de signaler ici. Beaucoup de termes marins sont transposés dans le langage courant. Ainsi, on *amarre* un cheval, un paquet, comme on *amarre* une goélette. On *embarque*, on *vire de bord* en voiture comme en bateau.

Quelques mots sauvages, plutôt rares cependant, sont entrés de plain-pied dans la langue française. Nous en rencontrons à Chéticamp. En plus de quelques-uns, universellement acceptés comme boucanier, ouragan, tabac, savane, canot, etc., nous avons aussi : doré, ouaouaron, pimbina (viorne comestible), tobagan (toboggan), caristeau, césain (pièce recouvrant le dessus des mocassins), mashkoui (fine écorce blanche recouvrant l'écorce du bouleau), mataché, mocassine, nigogue (harpon à deux mâchoires flexibles avec un dard au milieu), ouaouari (vacarme, bruit).

Encore aujourd'hui, le dialecte des Chéticantins a beaucoup d'affinités avec la langue des Marot, Ronsard et Rabelais. Il est même à peu de choses près le parler qui fut en usage à la cour de Versailles. Il est donc de bonne lignée.

J'ai nommé Rabelais. Pascal Poirier a démontré que le parler acadien est émaillé d'une foule d'expressions archaïques, de vieux termes français perdus ailleurs et qu'on retrouve dans les écrits de Rabelais. Nous devons ajouter que le parler de Chéticamp a aussi conservé une verdeur, une crudité toute rabelaisienne. Ajoutons cependant que ces crudités, reçues dans le langage courant, n'ont rien d'obscène dans le sens exprimé, même si parfois elles le sont dans les termes.

Si le vocabulaire des Chéticantins est pauvre en termes modernes, s'il emprunte trop facilement à la langue anglaise les termes techniques tout faits, c'est dû au manque de contact avec toute civilisation française. Avant l'ère de la mécanique, les Chéticantins possédaient un vocabulaire étonnamment riche. Dans les limites de leurs connaissances, dans le domaine de la pêche, de la température, de la culture de la terre, de la chasse, de la construction de maisons ou de granges, dans l'anatomie rudimentaire, etc., ils utilisaient le mot propre et très nuancé. Un exemple entre bien d'autres : Les Chéticantins ne feront pas usage indifféremment des mots « amarre »,

1. Id., p. 169.

câble, cordage, corde, merlin, bitord, fil à « drague », ligneul, lacets, licou, fil d'arichal, ficelle, fil, même si l'un et l'autre sont d'usage courant et peuvent servir pour « amarrer ».

La langue des Chéticantins est surtout *farci* de vieux mots français, autrefois à l'honneur, aujourd'hui peu usités comme *chalin* ou *éloïze*, ou malheureusement perdus comme *rarir*, *bazir*, *embezir*, *ravigoter*. Une liste, même très incomplète, de quelques-uns de ces vieux mots pourra nous donner une idée de la richesse de ce vocabulaire :

A

Amoureux (botanique) : Bardane, plante dont les capitules s'attachent aux vêtements.

Attiraille : Tas de choses mélangées.

Avoindre (prononcez : aouindre) : Sortir un objet d'un tiroir. Il aouindit ; il a aouindu.

B

Baille : Cuve à laver.

Baluches : La bale d'avoine après le battage.

Baranquer : Délirer, déraisonner. Cet homme baranque. (Même origine sans doute que baragouiner).

Battures : Élévation du fond de la mer que battent les vagues. Les bateaux s'échouent souvent sur les « battures ».

Baume : Onguent. Comme dans la chanson : « J'vends du baume pour les brûlures »¹.

Bazir : Ce verbe est à la fois transitif et signifie détruire ou faire disparaître : bazir un objet ; intransitif et signifiant disparaître : Je bazis i.e. Je disparaissais.

Bluette : (prononcez : beluette) : Petite étincelle.

Boudrier : Varech.

Bouette : « Pour la boîte de la morue, c'est l'apast que l'on met à l'hameçon », Nicholas Denys.

Bouillée : Talle chez les Canadiens ; talle d'arbres, talle de fraises, etc.

Brangeler, ébrangeler : Branter, ébranler.

C

Chaffraille ou *chafrail* : Beaucoup d'objets pêle-mêle et embarrassants. Au figuré, beaucoup de bruit.

Chalin : Éclairs de chaleur sans tonnerre.

Clapets : « Culottes à clapets », culottes boutonnées sur le côté, dont la partie d'en avant et celle d'en arrière se rabattaient. Ces parties qu'on pouvait rabattre s'appellent clapets. Clapet se dit encore d'une visière : casque à clapet.

Cloches : Seins de femmes.

Cobir : Faire une coche sur du métal, sur une tôle².

Collouetter : Clignoter des yeux.

Cordelle : Tirer à la cordelle. Voir p. 77.

Couleurs : Peintures. « J'vends des couleurs » comme dit la chanson³.

1. Nisard, *Chansons Populaires*, 1867, T. 2, pp. 231-233.

2. Rabelais, *Le Quart Livre*, ch. XIII.

3. Cf. Nisard, l. c. pp. 231-233.

Courge : Joug pour porter des seaux : une courgée d'eau. Joug est réservé ici pour les bœufs.

D

Dalter : Désirer ardemment. Il en dalte : avoir une folle envie de quelque chose.
Déblâme : Prétexe, une excuse peu justifiable.
Déconforté : Découragé.
Dégonder : Filer, fuir en vitesse.
Désamain, à : Difficile d'accès, non à la main.

E

Ébarouir : Voir Larousse.
Égail : Rosée.
Éloize : Éclairs.
Embotver : Imbiber. De abreuver.
Émoyer, s'émoyer : S'informer.
Épivarder : Faire sa toilette avec un soin exagéré.
Essherber : Sarcler.
Escàrer, s' : Faire de l'étalage, se donner des airs prétentieux¹.

F

Flaguescent : Mou, grouillant.
Flâtre : Faible, mou, flasque.
Fouailler : Se dit des vagues qui, dans une tempête, fouaillent sur le pont d'un navire ou sur un quai ou sur la côte : vagues qui secouent ou emportent tout.
Fourbir : Polir, rendre brillant en le frottant : le poêle, le plancher, les couteaux.
Fourgailler : Harceler.

G

Gargoton : La gorge d'un homme ou d'un animal. (Pascal Poirier énumère trente-deux dérivés du mot « gargoton » et cent soixante-sept du mot « got » dont « gargoton » est composé).
Gorziller : Écrire sur une ardoise avec une pierre dure fait gorziller.
Gourd : Engourdi ; les doigts gourds.
Gratte-cul : Rosier sauvage.

H

Haute heure : Se lever baute heure : tard.
Hucher : Crier.
Horiotte : Vergne coupé ou tige de n'importe quelle essence forestière dont on se sert comme fouet.

J

Jongler : Réfléchir, penser : Je vais y jongler. Jongler, être jongleur : être pensif, être envahi et un peu paralysé par une idée de tristesse, de remords ou d'inquiétude.

L

Laïche : ver de terre.
Longi : Lent au travail.

1. Glossaire du Parler français au Canada, 1930, Québec.

M

Marionnettes : Aurores boréales.

Mâtrouiller : Mordiller, mâcher quelque chose qui ne s'avale pas, comme du caoutchouc par exemple.

Mâter, se mâter : Un cheval se mâte, i.e. se cabre.

Mitan : Milieu.

Mouvée : Banc de poissons.

N

Neuillace : Un veau d'un an.

Neuillère : Vache neuillère : Vache qui n'a pas et n'aura pas de veau durant l'année courante.

Nippes : Linge au sens péjoratif, un peu dans le sens de guenilles. Ramasse tes nippes.

O

Ouêtrer, se ouêtrer : Prendre un somme, une sieste.

P

Pouïne : Vacarme, tapage, bruit.

Pourgnée : Nombreux enfants, bande nombreuse d'enfants.

Pruce ou prusse : Du pruce ; pruce blanc, pruce noir, pruce rouge. Il s'agit de l'épinette (Picea).

R

Rabousiner : Mettre en tapon.

Ramander : Demande insistante et répétée de la part des enfants.

Rarir : Devenir rare ou plus rare.

Raveston : Ritournelle.

Remeuille : Pis d'une vache, d'un animal mammifère.

Ribotte : Baratte.

Rone de neige : Banc de neige.

S

Sagant : Négligent, négligé.

Siler : Faire entendre un son aigu. *Gémir* : Le chien sile à la porte (Glossaire).

Siler un chien : envoyer un chien chasser des animaux ou quelqu'un.

Sirouane : Cataplasme, emplâtre.

Sourge : Se dit d'une pâte légère, bien levée ou d'un gâteau, d'un pain fait avec une telle pâte.

Subler : Siffler.

T

Tamarin : À la mélasse, c'est la tire canadienne. Au sucre, c'est le sucre à la crème¹.

V

Veauriou : Lait veauriou : Premier lait d'une vache qui vient de vêler.

Ventraîche : Peau de ventre d'un animal.

Veze : Cornemuses².

1. Rabelais, Le Quart Livre, ch. LII

2. Rabelais, Le Cinquième Livre, ch. XXXIII Bis.

Volatif, volative : Pas attaché, pas cloué : Planches volatives sur un plancher ou sur un pont, i.e. non clouées.

Vourmousser : S'occuper à travailler à différentes choses.

Z

Zire, zirable, faire zire : Dégoûtant au suprême degré.

Beaucoup de mots ont gardé à Chéticamp le sens qu'ils avaient autrefois et qu'ils n'ont plus tout à fait dans la langue officielle d'aujourd'hui. On y rencontre de vieilles tournures françaises très expressives, dont on regrette la disparition chez nos savants. Mis à part les trop nombreux anglicismes introduits dans la langue récemment, nous croyons, sans chauvinisme ni parti pris, que le parler des Chéticantins est encore très riche et savoureux. Nous dirions même, que de tous les coins de l'Acadie ancienne, c'est probablement la région où l'on trouve le vieux verbe acadien le plus pur. Oui, même quant à sa langue, cette affirmation du Frère Bernard, c.s.v., s'applique pleinement, croyons-nous aux Chéticantins. « Où trouver aujourd'hui le type le plus fidèlement conservé de l'Acadien d'autrefois ? — « Allez du côté de Chéticamp », dit-il.

« Dans la demi-solitude de ces plages rocheuses, dans le sel de cette atmosphère où flotte le roulement de la mer, l'âme acadienne (des Chéticantins) conserve les qualités héritées des pionniers de l'ancienne baie Française. Il s'y joint une douceur de langage et de procédés, un sourire nuancé de mélancolie qui semble la marque propre de la région. Allez écouter le chant d'un cantique français à l'église de Chéticamp, ou quelque complainte d'autrefois fredonnée par un pêcheur... et vous sentirez vos yeux se mouiller, vous aurez cette impression de « l'âme des ancêtres qui plane sur les fils » (Chateaubriand) ¹.

Malheureusement, un danger sérieux menace et menacera de plus en plus ce doux parler de la vieille France à Chéticamp. Je veux parler des anglicismes et de l'anglicisation. Comme question de fait, l'école apprend plus d'anglais que de français aux petits Chéticantins. Le foyer qui demeurait jusqu'ici un sanctuaire fermé à toute influence anglicisante, ne l'est plus aujourd'hui. Le courrier y déverse chaque jour une quantité de revues et de journaux anglais. Si la radio de New-Carlisle permet des auditions françaises, trop souvent les gens écoutent les émissions anglaises d'Antigonish et de Charlottetown. Et là, la télévision anglaise, la seule possible pour longtemps, a fait son invasion. Le tourisme attire un bon nombre de Canadiens français et d'Acadiens, mais un nombre encore plus grand d'Anglais. Le commerce se fait nécessairement avec des mai-

1. Antoine Bernard, c.s.v., *Histoire de la Survivance Acadienne*, Montréal, 1935, pp. 302-303.

sons anglaises des Maritimes et des États-Unis. Tout cela constitue un danger pour la langue maternelle de ces petits groupes isolés des autres centres français du pays. Déjà, des anglicismes nombreux déflorent cette belle langue sur les lèvres d'un trop grand nombre de Chéticantins.

La sauvegarde viendra, si sauvegarde il y a, de la clairvoyance du clergé paroissial, des religieuses enseignantes et des institutrices qu'elles formeront, des chefs laïcs énergiques et fiers, qui sauront comprendre que le français est une richesse pour Chéticamp, sauront faire face au danger et s'organiser en conséquence ¹.

8. — LE CARACTÈRE DES CHÉTICANTINS

Le caractère des Chéticantins ne diffère pas de celui des autres Acadiens des Maritimes. L'Acadien est partout le même ou à peu près. Il a une mentalité propre, un caractère spécial qui le distingue même de son compatriote le Canadien français. Cela est si vrai qu'on peut le reconnaître rien qu'à sa physionomie.

Quelle est cette expression particulière? C'est un ensemble de nuances assez difficiles à décrire. En remontant aux causes, peut-être réussirions-nous.

L'Acadien porte dans son âme les traces de souffrances passées. Il a vécu longtemps dépossédé, traqué, honni. Les premières pages de son histoire sont écrites de son sang. Il en porte encore les marques. Dépouillé brutalement de ses terres, il s'est tourné vers la mer qu'il a épousée. Celle-ci a par la suite façonné son âme. Elle a bercé sur son sein les générations d'Acadiens et les a marqués de son empreinte.

Un arbre qui se cramponne sous l'ouragan qui le déracine, mène une vie dure, mais s'il se maintient, il n'en devient que plus fort. Il n'a pas l'envergure, l'épanouissement de l'arbre qui pousse à l'abri en pleine terre meuble. Il est plus petit, plus humble, moins altier, mais peut être solide. Si, arraché par la violence de la tempête, il reprend ailleurs, ces caractéristiques ressortiront davantage. L'arbre

1. M. Gaston Dulong, professeur chargé du cours d'histoire, de littérature et de langue du moyen âge à la faculté des Lettres de l'Université Laval, Québec, après un mois d'enquête sur les lieux en 1957, disait dans une conférence donnée à Québec : « La situation du français est... très difficile à Chéticamp. C'est une lutte inégale qui existe entre le français et l'anglais. Le français s'appauvrit d'une génération à l'autre. Il est de plus en plus contaminé par l'anglais. Il est de moins en moins lu. Les circonstances restent ce qu'elles sont, dit M. Dulong, il faut prévoir qu'à moins d'une sorte de miracle, le français est voué à disparaître avec le temps, à Chéticamp ». *Le Soleil*, 14 décembre 1957. Avis aux intéressés.

ainsi transplanté, sans soins, par une violente tempête, trouve rarement la nourriture appropriée.

Comme cet arbre déraciné, les Acadiens ont longtemps végété sans écoles, sans prêtres, sans même la sève vivifiante qu'apporte le contact intellectuel et moral d'un autre peuple frère ou ami.

Les Acadiens, pendant une longue période de leur histoire, ont vécu dans l'isolement. Dans l'ensemble ils sont en retard, ou du moins l'ont été, et partant se sentent inférieurs. Leur subconscience en est comme imprégnée, et ils subissent l'influence de cet atavisme séculaire. Ils ont quand même survécu. Ils ont tenu sous la bourrasque. Ils ont été dispersés, chassés et massacrés pendant des décades; les débris se sont raccrochés ici et là; ils se sont cramponnés; ils ont repris vie, une vie qui, aujourd'hui, sauf pour quelques groupements, s'épanouit au grand soleil du bon Dieu en œuvres magnifiques. Mais l'Acadien, à cause de ce passé de souffrances sans doute, demeure un timide. Plutôt réservé, il ne s'ouvre pas facilement. Il ne se livre pas au premier venu, ni aux belles paroles d'un étranger. Il ne donne sa confiance qu'avec prudence. Mais, une fois donnée, sa confiance est totale et sincère. Rarement pédant ou plein de lui-même. Chez lui, rien de cette suffisance orgueilleuse ou arrogante qui se croit supérieure aux autres et se manifeste inconsciemment. En général, il est humble, et parce qu'il est humble, il est franc. Ayant souffert, il est bon pour autrui, compréhensif, sensible, sympathique, compatissant, hospitalier. Une bonté, une attention le rend très sensible. Une indécrotte le fait souffrir, mais il souffrira seul dans son cœur.

Nanti d'une opinion de lui-même plutôt modeste, il se croira facilement, au moins de prime abord, inapte à des œuvres importantes. Mais si un champ d'activité s'ouvre devant lui et lui montre quelque possibilité, alors il est capable de tous les efforts pour réussir, même d'opiniâtreté. On dit qu'il est têtu...

Pour tout Chéticantin, pêcheur et fils de pêcheurs, la terre est sans attrait. La mer constitue son véritable domaine. Il tire d'elle sa subsistance sans doute. Mais les liens qui l'attachent à la mer sont plus profonds que la maigre pitance qu'elle lui fournit. La mer a pour lui un langage, une musique, un appel sans pareil. C'est par elle et avec elle qu'il communique sans cesse au grand concert de la nature. Elle est pour lui la chorale qui toujours prête ses voix au cantique des créatures, l'orchestre qui sans cesse l'accompagne.

Le matin, avant l'aube, elle prie en silence avec les pêcheurs qui partent pour *le large* et mêle leurs prières aux reflets des étoiles qu'elle boulangue dans ses vagues. La mer est alors pleine de mystères. Au lever du soleil, la lumière qui envahit le ciel lutte contre l'ombre des flots, s'allume et s'éteint aux flancs des vagues. Farandoles de

petits diabolotins, ses reflets sautillent, s'étendent, se rétrécissent, disparaissent et recommencent. Apparemment domptée par la lumière du jour, la mer se laissera caresser par elle mais pour la faire danser, sauter et miroiter de mille feux ; pour la transformer de tout bord et de tout côté en longues traînées de diamants étincelants dont elle se revêt le jour ; pour ne faire qu'un avec elle le soir dans les apothéoses de couleurs et de feu des couchers de soleil flamboyants.

La mer se prête aux sentiments de la nature et de l'homme. Elle dort calme et limpide sous les beaux ciels d'été. Mais elle s'agite avec les tempêtes et lance ses vagues affolées comme des coursiers en panique. Quand le ciel est déchaîné, elle entre en colère ; avec des rugissements formidables, elle part à l'assaut des falaises, balaye tout sur son passage et gruge les caps. La mer pleure avec les humains qui pleurent, chante avec ceux qui chantent, rit avec ceux qui rient. Parfois cependant, elle fait pleurer avec la plus cruelle indifférence : quand elle engloutit quelqu'un et ne change rien à sa chanson devant une mère éperdue, une veuve en deuil.

Sur terre l'homme laisse sa trace, mais la mer même si elle est sillonnée dans tous les sens, reste toujours vierge. Tout en elle, vagues, écume, bulles, reflets, naît, s'agite et s'efface. Ici et là, des touffes de goémons arrachées l'on ne sait d'où et livrées aux caprices des flots... Ces vagues animées qui dansent, s'élèvent, s'écrasent, qui murmurent ou mugissent éternellement ; ces goélands qui battent la crête des vagues et montent, tournoient et replongent, indifférents aux navires, aux pauvres humains qui passent ; ces arbres déracinés ; un bout de planche ; un bâton ; épaves d'origine inconnue... Tout cela donne à la mer un caractère à la fois d'éternel et d'humain, d'indifférence et de sensibilité. La mer est toujours là, toujours la même, éternelle, illimitée. Pourtant, tout en elle comme dans la prairie « est mouvance, incertitude, secret »¹.

Or, la mer berce les Chéticantins depuis deux siècles. Comment s'étonner si ces gens portent en eux comme du rêve, une sorte de nostalgie indéfinissable qui se traduit dans leurs chants, leur parler, leurs coutumes. Comme la mer, ils sont simples et grands. Il y a de la profondeur dans leur regard, de la grandeur dans leur cœur, du sérieux dans leurs manières, tout cela teinté de nostalgie des grands larges, de voiles blanches à l'horizon, de goélands qui planent dans le grand vent. Par ailleurs très joviaux, ils aiment à chanter et à rire, comme la mer qui chante et se joue sur les galets des dunes.

1. Gaétan Bernoville : *Ste Thérèse de l'Enfant Jésus*, ch. 11, p. 41. Grasset 1926.

APPENDICE A

Memoire

SUR LA PRESQUE-ISLE DE CHÉTÉCAN

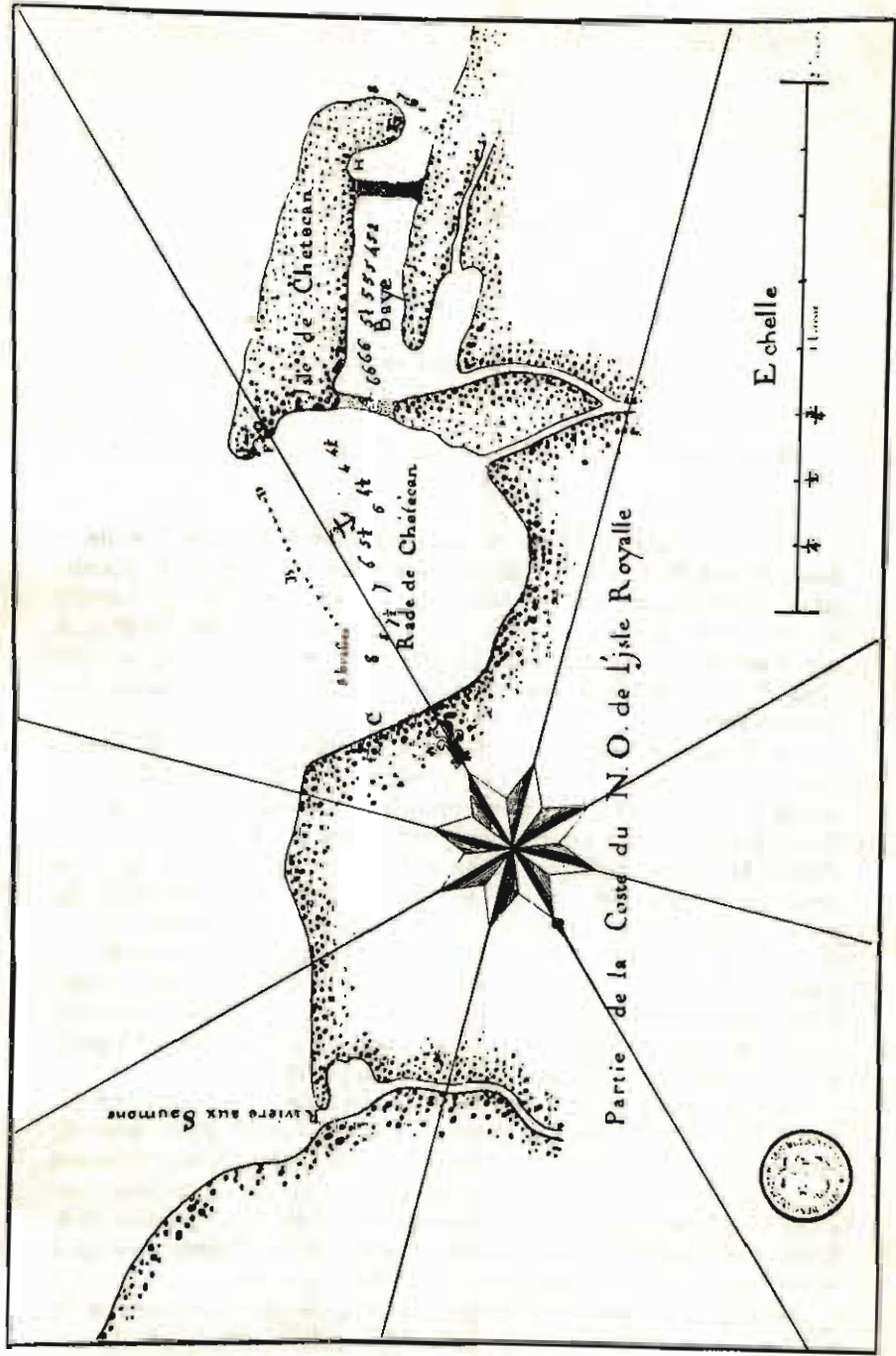
ISLE ROYALLE 1751, JOINT À LA LETTRE DE M. FRANQUET
DU 25 MAY 1752

La presque-isle de Chétecan Scituée au nord de l'Isle Royale, a douze Lieues du Cap de Nord, et a (sic) sept des isles de la Magdelaine, communique a la grande terre par un banc, A, de Gravier d'Environ une Lieue de Longueur sur 35 a 40 toises de Largeur, il sert à sécher la moruë qui fait la principale pêche le Long de cette Côte, d'autant qu'il est découvert en tous tems, même dans les plus grosses Mers.

La Batture, B, est un assemblage de Rochers couverts de quatre pieds d'Eau a (sic) basse Mer, le brisant qu'ils forment fait connoitre le danger qu'il y a d'en approcher, a chacune des Extremitez de cette batture, est un passage pour entrer dans la rade celui c, d'entre la grande terre, est Large et bon, et L'autre en D, quoique serré, est le plus frequenté, il y a bonne Eau, et les bords de La pointe E, de la presque-isle sont si Escarpés qu'on peut les toucher du bout d'un aviron sans courir de risque, les Etablissements des pescheurs, se font a la ditte pointe, ainsy que leurs Cabanes et leurs Chaffauts, le mouillage est bon dans les Environs, et indépendamment (sic) des ondes marquées au Plan L'on assure qu'il y a 10 a 12 pieds d'Eau, et fond de sable tout au tour de La petite Ance F.

Vers la partie G, de L'Est de la d^{te} presque-isle est un havre H, scitué dans L'Enfoncement formé par la pointe G, et le banc de Gravier I, ou tous Bâtimens, peuvent estre à L'abry de tous mauvais tems, Ce banc I, est toujours découvert a (sic) ses Extremitez mais dans le milieu il s'y trouve quatre pieds d'Eau a (sic) basse Mer, L'Etenduë mouillée est même assez Large pour y Louvoyer a (sic) marée haute, on en profite pour Entrer dans la baye.

Cette presque-isle est Couverte de bois, le plus commun est le Chesne; il s'y trouve un banc considerable de pierre de taille, vers



la dite pointe C, elle est de couleur Grisâtre depuis 3, jusqu'à 15
pouces d'hauteur.

Indépendamment (sic) de la pêche de La moruë qui se fait dans le
Golfe, et le Long des côtes de cette presque-isle L'on y prend beau-
coup de Vaches marines.

franquet

Isle Royale a Louisbourg le 25e May 1752.

M franquet

Na les Plans et mémoires joints a cette lettre on été remis au bureau
des Cartes et Plans

Monseigneur

Le peu de Connoissances que l'on a des Côtes de la partie du
Nord de cette isle ma fait saisir des remarques, qu'un pêcheur pra-
tique de la Presque-isle de Chétécán y fait en differens Voyages,
elles m'ont parus (sic) assez interressantes à rassembler pour en former
un Memoire et un Plan que j'ay L'honneur de Vous adresser.

Je desire que convaincù de mon zele a tous Egards pour le service,
vous ne le soyez pas moins du Profond respect avec le quel jay L'hon-
neur d'estre

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

franquet

Archives de la Marine, Série 3 JJ :
Côtes du Nord Est d'Amérique, volume 198.

APPENDICE B

LIEUX D'ORIGINE DES PIONNIERS DE CHÉTICAMP ET DE MARGAREE ET DE LEURS PARENTS

1. — LES PIONNIERS DE CHÉTICAMP :

Nés en Nouvelle-Écosse :

(ailleurs qu'au Cap-Breton)

Pierre Aucoin, de parents nés en Nouvelle-Écosse.

Joseph Aucoin, de parents nés en Nouvelle-Écosse.

Augustin Deveau, de parents nés en Nouvelle-Écosse.

Raymond Poirier, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Lazare Leblanc, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Cyriac Roche, de parents nés en Irlande.
 Régis Bois, de parents nés à Port-Toulouse.

(au Cap-Breton)

Pierre Bois, né à Port-Toulouse, de parents nés en France.
 Joseph Richard.
 Maximilien Gaudet, né à Louisbourg, de parents nés en N.-É.
 Louis Gaudet, né à Louisbourg, de parents nés en N.-É.
 Joseph Gaudet, né à Arichat, de parents nés en N.-É.
 Benjamin Poirier, né à Arichat, de parents nés en N.-É.
 André Poirier, né à Arichat, de parents nés en N.-É.
 Pierre Deveau, né à Arichat, de parents nés en N.-É.

(venus de Margaree)

Joseph Galland, de parents nés à la Baie des Chaleurs.
 Simon Doucet, de parents nés à l'île du Prince-Édouard.
 Alexandre Broussard.

Nés sur l'île du Prince-Édouard :

Joseph Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Joseph Leblanc, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Thomas Chiasson, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.
 Charles Chiasson, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.
 Louis Doucet, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Joseph Aucoin, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Simon Doucet, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Joseph Cormier, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 David Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Germain Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Polycarpe Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Charles Mius, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Pierre Deveau, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.
 Laurent Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Pierre Mius, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Firmin Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 John Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Basile Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Joseph Chiasson, de parents nés en Nouvelle-Écosse.

Nés en France :

Pierre Aucoin, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Joseph Deveaux, de parents nés à l'île du Prince-Édouard.
 Jean Bourgeois, de parents nés en France.

Louis Breuillat, de parents nés en France.
 Joseph Boudreau, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Firmin Deveau, de parents nés à l'île du Prince-Édouard.
 François Lefort, de parents nés à l'île du Prince-Édouard.
 Anselme Aucoin, de parents nés en Nouvelle-Écosse.
 Louis Luhédé, de parents nés en France.
 Étienne Rambeau, de parents nés en France.
 François Levert, de Sarneg, France.

Nés à la Baie des Chaleurs :

Jean Deveau, de parents nés en N.-É.
 Joseph Deveau, de parents nés en N.-É.
 Raymond Poirier, de parents nés en N.-É.

Des îles de la Madeleine :

Cyprien Deveau, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.

Né à Tracadie, N.-É. :

Jean-Marc Romard, venu à Chéticamp avant 1809.

Venu de Terre-Neuve :

Jean Camus, venu de baie Saint-Georges.

Venu de Québec :

Jean Shumph.

De l'île de Jersey, Europe :

Jacques Avy, de Saint-Élier.
 Probablement Jean Lelièvre, jersiais converti.

D'Irlande :

James Butler.
 Georges Flinn.
 Les Odle.
 Les Harris.

(Principales sources : Holland's Description of Cape Breton... I. c. p. 158 et les Registres paroissiaux).

2. — LIEUX D'ORIGINE DES PIONNIERS ACADIENS DE MARGAREE
 ET DE LEURS PARENTS

Charles Galland, né au Cap-Breton, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.
 Jean Cormier, né au Cap-Breton, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.

- Firmin Etchevery, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Judon (Judes ?) Etchevery, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Jean Blanchard, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Simion Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
Joseph Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Matthieu Galland, né au Nouveau-Brunswick, de parents nés en N.-É.
Lazare Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
Charles Galland, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Meuran Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Lazare Leblanc, fils, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Élie Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
France (François ?) Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
Jacob Galland, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Paul Doucet, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Jean Chiasson, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Prosper Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Raphaël Aucoin, né au Cap-Breton, de parents nés en Angleterre.
Basile Mius, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Joseph Broussard, né en France, de parents nés en France.
Simion Galland, né au Cap-Breton, de parents nés sur l'île du Prince-Édouard.
Peter Bass (?), né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Jean Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Joseph Bass, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Noré (Honoré) Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Charles Blanchard, né au Cap-Breton, de parents nés en France.
Siméon Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.
Georges Leblanc, né sur l'île du Prince-Édouard, de parents nés en N.-É.

Georges Leblanc jr, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 Charles Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 Germain Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 Bertrand Deraspe, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 Jean Hubert (Hébert), né au Cap-Breton, de parents nés au Cap-Breton.
 Bélonie Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 Jacob Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.
 William Leblanc, né au Cap-Breton, de parents nés en N.-É.

Source : Holland's Description of Cape Breton... I. c. p. 156-157.

APPENDICE C

RECENSEMENT DE CHÉTICAN FIN D'AOÛT 1809
 par M. Lejamtel, missionnaire
 Arch. de l'Arch. de Québec. N.-É VII-23

HABITANTS CATHOLIQUES À CHÉTICAN

Au village dit Le Grand Étang :

François Cormier et Anne Hachet, s. ép.¹
 Cyprien *, Barbe *, Sophie *, François *.
 Joseph Cormier et Susanne Leblanc, s. ép.
 Simon Doucet et Scholastique Cormier, s. ép.
 Simon, Henriette, Marie, François, Marguerite, Barbe, Félicité, Céleste,
 Sophie, Scolastique.
 Étienne Raimbeau et Louise Cormier, s. ép.
 François.
 David Chiasson et Céleste Cormier, s. ép.
 Maltide, Charles, Céleste.

Aux platins :

Louis Doucet et Magdeleine Aucoin, s. ép.
 Joseph, Magdeleine, Marie Judith, Dominique.
 Jean Bourgeois et Angélique Poirier, s. ép.
 Laurent, Jean, Charlotte, Marie, Raimond, Thomas, Genevieve, Eustache.
 Firmin Devaux et Marie Luce Godet, s. ép.
 Charles, Sophie, Gervaise, Anne, Céleste.

1. S. ép. : son épouse.

Maximin Godet et Genevieve Bois, s. ép.
 Angélique *, Jean, Marie, Elisabeth, Ursule, Marguerite.
 Louis Godet et Marie Bourg, s. ép.
 Luce, Amand, Barbe.
 Anne Richard, veuve de Joseph Godet.
 François Marie Lefort et Anne Godet, s. ép.
 Joseph.
 Louis Bruyard, veuf de Marie Magdeleine Devaux.
 Charles, Marie, Marguerite, Rosalie.
 Joseph Boudrot et Anne Chiasson, s. ép.
 Charles *, Luce Aucoin, dom. *
 Anselme Aucoin et Rose Chiasson, s. ép.
 Marie *, Hubert *, Raphael *, Pierre *, Magdeleine, Agnès, Joseph,
 Thomas, Susanne.
 Simon Aucoin et Élisabeth Poirier, s. ép.
 Joseph Aucoin et Marie Hébert, s. ép.
 Cyriac Roche et Rosalie Harnois, s. ép.
 Modeste, Joseph, Hubert, Marie.
 Genevieve Godet.
 Pierre Aucoin, veuf de Félicité Leblanc.
 Joseph Aucoin et Ysabelle Leblanc, s. ép.
 Joseph, Charles, Pierre, Luce.
 Augustin Devaux et Marie Poirier, s. ép.
 Joseph *, Frédéric, veuf de Théotiste Leblanc, Jean Baptiste.
 Joseph Godet et Ysabelle Aucoin, s. ép.
 Osithe, Ysabelle, Marguerite, Henriette, Victoire, Françoise, Joseph.
 Jeanne Dugas, veuve de Pierre Bois.
 Régis Bois et Apolline Arsenaux, s. ép.
 Marie Magdeleine *, Genevieve, Hélène.
 Joseph Devaux, veuf d'Angélique Hébert.
 Bruno Poirier et Marie Devaux, s. ép.
 Renauld, Moyses, Félix, Meloine.
 Pierre Devaux et Marie Aucoin, s. ép.
 Marie, Luce.
 Jean Devaux et Eulalie Poirier, s. ép.
 Susanne.
 Raimond Poirier et Marie Bois, s. ép.
 Raimond, Henriette.
 Jean Le Lievre et Marie Angélique Devaux, s. ép.
 Marie, Susanne, Jean, Ester, Elisabeth.
 Ysaac Leblanc et Genevieve Aucoin, s. ép.
 Alexis, Julienne, Simon, Henriette, Catherine, Felicité, Genevieve.
 Anastasie Girouard, veuve de Jean Romard.
 Magdeleine olive *, Jean François *, Marguerite Rose *, Anne Marie,
 Anastasie Angélique, Sophie, Julie Rosalie, Julien Alexandre.

Au village du Petit Étang :

Elisabeth Boudrot, veuve de Jean Chiasson.
 Lazare Leblanc et Modeste Chiasson, s. ép.
 Cyprien *, Jean *, Simon * Lazare *, Euphrosine, Marie.
 Étienne Chiasson et Monique Godet, s. ép.
 Urbain *, Charles *, Anastasie, Michel, Joseph, Prosper.

Joseph Leblanc et Marie Chiasson, s. ép.
 Jean *, Joseph, Lazare, Placide, Marie, Grégoire, Sophie.
 Jean Baptiste Maillet et Françoise Chiasson, s. ép.
 Marie, Michel.
 Anne Leblanc, veuve de Grégoire Maillet.
 Joseph Chiasson et Marie Maillet, s. ép.
 Joseph, Charles, Magdeleine.
 Rosalie Maillet, veuve de Simon Cormier.
 Simon.
 Pierre Aucoin et Luce Babin, s. ép.
 Magdeleine *, Barbe *, Pierre, Marguerite, Simon, Charles, Félicité,
 Marie, Joseph.
 Joseph Devaux et Euphrosine Godet, s. ép.
 Magdeleine *, Anastasie *, Ysidore *, Ester, Marie, Ysabelle, Angélique,
 Joseph, Françoise, Susanne.
 Joseph Chiasson et Dorothé Poirier, s. ép.
 Hubert, Ursule, Céleste.

Sur l'isle de Chétican :

Basile Chiasson et Anne Arsenaux, s. ép.
 Thomas *, Jean *, Marguerite *, Basile.
 Firmin Chiasson et Hélène Poirier, s. ép.
 Susanne, Jean, Hélène.
 Marie Pitre, veuve de Germain Chiasson.
 Maturin *, Charlemagne *, Laurent *, Polycarpe *, Marie Barbe *,
 Charlotte, Germain.
 Pierre Devaux et Marguerite Godet, s. ép.
 Agnès, Pierre, Rosalie, Charles, Marie, Joseph, Marguerite.
 André Poirier et Marie Blandine Benoit.
 André *, Marie *, Casimir, Benjamin, Henriette.
 Joseph Poirier et Euphrosine Devaux, s. ép.
 Thomas Doody et Marie Power, s. ép.
 Thomas, Brijitte.
 Joseph Mathe et Marie Zace, s. ép.
 Marie, Emilie.
 Alexandre Mcdonald et... (sic) s. ép.
 Ses enfants (sic).

N.B.—Ceux qui sont désignés par les noms de Baptême seulement, sont les enfants de ceux qui précèdent immédiatement. La marque * désigne ceux qui ont communiqué.

RECENSEMENT DE MARGAREE AU CAP-BRETON EN 1809

par M. Lejamtel, missionnaire

Joseph Cormier et Osithe LeBlanc, son épouse ; Laurent, Henriette, Pélagie, Charlotte, Marguerite, Théotiste, Joseph, Pierre.

Joseph Chiasson et Marguerite LeBlanc, son épouse ; Henriette, Luc, Isabelle, Dominique, Jean-Baptiste, Jean, Placide.

Isidore Chiasson et Marie Madeleine LeBlanc, son épouse ; Marie-Modeste, Armand, Simon, Isidore, Isabelle, Charles, Marguerite.

Prosper LeBlanc et Marguerite Poirier, son épouse.

Pierre Cormier et Félicité LeBlanc, son épouse ; Firmin, Edesse, Marie.

Joseph LeBlanc et Martine Arsenaux, son épouse.

Paul LeBlanc et Marguerite Haché, son épouse.

Bénoni LeBlanc et Joseph Bourg, son épouse ; Euphrasine, veuve de Lazare Doucet, Marie Jardin (domestique). *

Jacques LeBlanc et Angéline LeBlanc, son épouse ; Catherine.

Marguerite LeBlanc, veuve de Joseph LeBlanc ; Rufine *, Anastasie *, Marie *, Suzanne * (mariée) Joseph.

Hilaire LeBlanc et Scolastique LeBlanc, son épouse ; Etienne *, Célestin, Simon, Maturin, Paul, Charlotte.

Charles Haché et Félicité Gautreau, son épouse ; Marthe *, Maturin *, Jacques *, Simon *, Euphrosine *, Charles, Marie, Joseph, Pierre.

Honoré Michel, veuf de...

Félix Haché et Luce LeBlanc, son épouse ; Gilibert.

Françoise Haché, veuve de Jean Blanchard ; Charles, Judith, Jean.

Paul Doucet, veuf de Félicité Michel ; Anne-Marguerite *.

Paul Doucet et Tarsilde LeBlanc, son épouse ; Martin, Simon, Marie.

Marie Doucet, veuve de Martin Larade ; Marie *, Madeleine *, Félicité *, Henriette *, Pierre, Simon, Lazare, Barbe, Osithe, Joseph.

Pierre Arsenaux et Marie LeBlanc, son épouse ; Luc *, Barbe *, Simon, Madeleine, Thaddée, Anne, Mélanie, Angélique, Suzanne.

Jean-Baptiste LeBlanc et Marguerite Bourg, son épouse ; Honoré *, Jean *, Angélique.

Paul Daigle et Osithe Arsenaux, son épouse ; veuve de Simon LeBlanc ; Bibiane LeBlanc *, Ursule, (imbécile) Daigle, Nicolas Daigle *.

François LeBlanc et Osothe LeBlanc, son épouse ; Marie.

Marguerite Daigle, veuve de Jean-Baptiste Chavary ; Prosper *, Jean *, Ester *, Isidore, Firmin, Simon.

Ange Muce et Ursule Chavary, son épouse ; Pierre, Charles.

Madeleine Bourg, veuve de Barthélémy Muce ; Marie *, Françoise *, Pierre *, Sifroy *, Rosalie.

Isabelle Boudrot, veuve de Guillaume Cormier ; Urbain *, Guillaume *, Isidore, Jean, Anne-Marie, Marie-Modeste.

Marin LeBlanc et Marie Cormier, son épouse ; Marie, Céleste, Luce.

Germain LeBlanc et Madeleine Cormier, son épouse.

Lazare LeBlanc et Théotiste Cormier, son épouse ; Polycarpe, Dominique, Henriette.

Jean Chiasson et Anastasie Cormier, son épouse ; David, Germain, Basile.

Bénoni LeBlanc et Marguerite Cormier, son épouse ; Sophie, François, Julien, Suzanne, Placide.

Basile Cormier et Marguerite Arsenaux, son épouse.

Georges LeBlanc et Marie Doucet, son épouse ; Madeleine, Hélène, Georges, Lazare.

Simon LeBlanc et Scolastique Doucet, son épouse ; Charles.

Charles LeBlanc et Apolline Cormier, son épouse ; Germain, Charles.

Bertrand Deraspe et Marie LeBlanc, son épouse ; Françoise, Bertrand.

Jacques Moore et Flore McNeill, son épouse ; Catherine.

Entre Magré et Chéticamp

Joseph Ryan et Elisazeth Darabie, son épouse ; Basile, Joseph, Brigitte, Marie, Jean, Catherine, Thomas, Louise.

NOTE : Ceux qui sont désignés par les noms de Baptême seulement sont les enfants de ceux qui précèdent immédiatement.

* Désigne ceux qui ont communié.

(Archives de Québec, N.-É., VII-22)

APPENDICE D

CHARTRE DE 1790

Chetican, 29th Sept. 1791

Rec'd of the Proprietor of this grant all fees and surveying thereon to this date which fees I have paid heretofore at Sydney to all persons concerned in this grant.

Palk Ry. Nugent.

Letters Patent for Lands at Chetican to Pierre Bois and Associates. 7,000 acres. Registered 27th sept. 1790. Book C. No. 41.

J. Crawley, Ry.

Island of Cape Breton.

William Macormick.

George the Third by the Grace of God of Great Britain, France and Ireland, King, Defender of the Faith and so forth. To all to whom these Presents shall come, Greeting,

Know ye, that We, of our Special Grace, certain knowledge and mere motion have given and granted, and by these presents for us, our Heirs and Successors, do give and grant unto Pierre Bois, Peter O'Quin, Joseph Boudroit, Joseph Godet, Paul Chiasson, Bazile Chiasson, Joseph Desveaux, Gregoire Maliette, John Chiasson, Lazare White, Raymond Poirier, Anselm O'Quin, Joseph O'Quin and Justin Desveaux and to their heirs and assigns forever all that Parcel Plantation or Tract of Land situated, lying and being in and contiguous to Chétican or Macclesfield Harbor in Caermarthen County and is butted or bounded as follows viz, beginning at a Stake and Stones on the sea shore on the south side of said harbor two Chains North of Lands assigned unto Philip Robin and others, thence running by the magnet due East twenty-two chains of four Rods each to a Blazed Fir Tree, thence South forty-five degrees East, one hundred and forty two chains, thence North forty-five degrees East four hundred and eighty Chains thence North forty-five degrees West one

hundred and twenty-four Chains more or less to the sea-shore from thence to be bounded by the several Courses of the sea-shore and of the south side of Marclesfield Harbor to a stake and stones forming the North West corner boundary of ungranted or Crown Lands, thence South forty-five degrees East sixty nine Chains, thence South forty-five degrees West one hundred and sixty-five Chains more or less to the East side of Chetican or Macclesfield Harbor aforesaid and from thence to be bounded by the several courses of said Harbor to a Barrechoix at the South West end thereof, thence by the several courses of the South side of said Barrechoix to a stake and stones at the South West end thereof, thence South forty-five degrees West two chains more or less to the Seashore and from thence to be bounded by the several courses of the Seashore to the Boundary first mentioned and measuring by estimation five thousand acres of Arable Land and two thousand Acres of barren and mountainous Land forming in the whole a Tract of Land containing seven thousand acres more or less.

and hath such Shape, Form and Marks, as appears by a Plan thereof hereunto annexed; together with all Woods, Underwoods, Timber Trees, Lakes, Ponds, Fishings, Waters, Water courses, Profits, Commodities, Appurtenances and Hereditaments whatsoever thereunto belonging or in any wise appertaining, together also with Privilege of Hunting, Hawking and Fowling in and upon the same, and Mines and minerals; Saving and reserving Nevertheless to us, our Heirs and Successors, all white Pine Trees if any shall be found growing thereon, and also Saving and reserving to us, our Heirs and Successors, all Mines of Gold, Silver, Copper, Lead and Coals, to have and to hold the said Parcel Lot or Tract containing in the whole by estimation seven thousand Acres of Land and all and singular other Premises hereby granted unto the said Pierre Bois, Peter O'Quin, Joseph Boudroit, Joseph Gaudet, Paul Chiasson, Bazil Chiasson, Joseph Desveaux, Gregoire Maliette, John Chiasson, Lazard White, Raymond Poirier, Ansem O'Quin, Joseph O'Quin and Justin Desveaux their — Heirs or Assigns Yielding and Paying therefore unto us, our Heirs and Successors, or to our Receiver General for the Time being, or to his Deputy or Deputies for the Time being Yearly, that is to say, at the Feast of Saint Michael in every year at the rate of two shillings for every Hundred Acres, and so in Proportion according to the Quantities of Acres hereby granted; the same to commence and be payable from the said feast of Saint Michael which shall first happen after the Expiration of two years from the Date hereof; Provided always and this present Grant is upon Condition that the said Piere Bois and His Associates above mentioned their

Heirs or assigns shall and do within three years after the Date hereof for every Fifty Acres of Plantable Land hereby granted, clear and work three Acres at least in that part therefore as they shall judge most convenient and advantageous ; or else to clear and drain three Acres of Swampy or Sunken Ground, or drain three Acres of Marsh if any such contained therein. And shall and do within the time afore said, put and keep upon every Fifty Acres thereof, accounted Barren, three Neat Cattle, and continue the same thereon, until three Acres for every Fifty Acres be fully cleared and improved, and if there shall be no Part of the said Tract fit for present Cultivation without Manuring and improving the same, they within the time aforesaid shall be obliged to erect on same Part of said Parcel or Tract of Land, one good Dwelling House, to be at least Twenty Feet in length and Sixteen Feet in Breadth, and to put on said Parcel or Tract of Land the like Number of three Neat Cattle for every Fifty Acres or otherwise if any Part of the said Tract shall be stony or Rocky Ground, and not fit for Planting or Pasture, shall and do within three Years as aforesaid, begin to employ thereon and continue to work for three Years then next ensuing, in digging any stony Quarry or Mine, one good and able Hand for every Fifty Acres, it shall be accounted a fulfilment, cultivation and Improvement ; Provided also, that every three Acres that shall be cleared and worked, or cleaned and drained aforesaid shall be accounted a sufficient Seating Cultivation and Improvement to have forever from Forfeiture Fifty Acres of Land in any Part of the Tract hereby Granted ; And the said Piere Bois, Justin Desveaux and their associates aforesaid their Heirs and Assigns be at liberty to withdraw their Stock or forbear working in any Quarry or Mine, in proportion to such Cultivation and Improvements, as shall be made upon the Plantable Lands, Swamps, Sunken Grounds, or Marsh therein contained.

And if the said Rent hereby reserved shall be in arrear or unpaid for the Space of One Year from the Time it shall become due, and no Distress can be found on the said Lands, Tenements and Hereditaments hereby Granted or if this Grant shall not be duly Registered in the Register's Office of our said Province within Six Months from the Date hereof, and a Docket also entered in the Auditor's Office of the same, then this Grant shall be void, and the said Lands, Tenements and Hereditaments hereby granted ; and every part and Parcel thereof shall revert to our Heirs and Successors ; And Provided also, and upon this further Condition, that if the Land hereby Given and Granted to the said Pierre Bois and his associates above mentioned and their Heirs as aforesaid shall at any Time or Times hereafter come unto the Possession and Tenure of any Person or Persons,

whatever inhabitants of our said Province of Cape Breton either by Virtue of any Deed of Sale, Conveyance Enfeoffment or Exchange or by Gift, Inheritance Descent, Devise, or Marriage, such person or Persons being inhabitants as aforesaid, shall within twelve months after his, her, or their Entry and Possession of the same, take the Oaths, prescribed by Law, and make and subscribe the following Declaration, that is to say, "I do promise and declare, that I will maintain and defend to the utmost of my power, the Authority of the King in His Parliament as the Supreme Legislature of this Province" before some one of the Magistrates of the said Province, and such Declaration and Certificate on the Magistrate such Oaths have been taken, being recorded in the Secretary's Office, of the said Province, The Person or Persons so taking the Oath aforesaid, and making and subscribing the said Declaration, shall be deemed the lawful Possessor or Possessors of the Lands hereby granted : And in Case of Default on the part of such Person or Persons in taking the Oaths, and making and subscribing the Declaration within Twelve Months aforesaid This present Grant, and every Part thereof, shall and We do hereby declare the same to be Null and Void to all Intents and Purposes, and the Lands hereby Granted and every Part and Parcel thereof, shall in like manner revert to and become vested to Us, our Heirs and Successors, any Thing herein contained to the Contrary Notwithstanding.

Given under the Great Seal of our Province of Cape Breton Witness our Trusty and Wellbeloved William Macormick Es'qre Our Lieutenant and Commander in Chief in and over our said Province, this twenty-seventh day of September in the Year of our Lord One Thousand Seven Hundred and ninety and in the third year of our Reign.

By His Excellency's Command
T Crawley Secretary

Entered in the Auditor's Office
Book C No 24
Ach Cha Dolb
A.A.

APPENDICE E

RELIGIEUSES NATIVES DE CHÉTICAMP

• *Vocations des Filles de Jésus*

<i>Nom de religion</i>	<i>Année de Profession</i>
Sr Marie Ste-Candide (Luce), fille de Placide Leblanc	1909
Sr Marie Ste-Séraphie (Sophie), fille d'Édouard Aucoin	1909
Sr Marie Ste-Colette (Zabine), fille de Pascal Haché	1912
Sr Marie Ste-Gaudence (Hélène), fille de Charles Broussard	1914
Sr St-Étienne-Marie (Marie-Hélène), fille d'Amédée Broussard	1916
Sr Marie Victorine du Sacré-Cœur (Marie), fille de Charles à Amédée Aucoin	1917
Sr Marie St-Fiacre (Marie), fille de Henri à Fidèle Poirier	1917
Sr St-Théophile-Marie (Marguerite), fille de Marcellin Maillet	1921
Sr Marie Ste-Vénérande (Marie), fille de Philippe Bourgeois	1923
Sr Marie St-Henri (Annie), fille de Henri à Fidèle Poirier	1923
Sr Marie Théobaldine (Marie-Louise), fille de Thomas E. Boudreau	1929
Sr Candide-Marie (Marie-Pétronille), fille de Polycarpe Maillet	1929
Sr Marie Joséphine de Jésus (Marie-Louise), fille de Denis à Michel Chiasson	1929
Sr Oliva-Marie (Marie-Madeleine), fille de Luc Chiasson	1930
Sr Marie St-Paulin (Joséphine), fille de Denis à Michel Chiasson	1931
Sr Marie-Géraldine (Deveau) (Les parents étaient de Chéticamp autrefois)	1931
Sr Esther-Marie (Marie-Éthel), fille de Placide Boudreau	1932
Sr Bertha-Marie (Louise-Béatrice), fille d'Éphrem Chiasson	1932
Sr Marie Catherine-Aurélié (Sophie), fille de William Cormier	1933
Sr Marie-Laurentia (Louise), fille de Placide Boudreau	1933
Sr Marie-Marthe-Hélène (Lucie), fille de Thomas Deveau	1933
Sr Arsène-Maria (Lucie-Anne), fille de Willie Lefort	1937
Sr Marie-Yvonne des Anges (Edna), fille de Samuel Cormier	1936

<i>Nom de religion</i>	<i>Année de Profession</i>
Sr Esther-Maria (Marie-Adèle), fille de Lazare Boudreau . . .	1942
Sr Marie Hélène du Sacré-Cœur (Marguerite-Marie), fille de Léo Bellefontaine	1943
Sr Léon-Marie du Sacré-Cœur (Stella), fille de Léo Bellefontaine	1943
Sr Marcellin-Marie (Élisabeth), fille de Marcellin Haché . .	1943
Sr Marie-Pierre-Vincent (Mathilda), fille de Patrice Roach	1944
Sr Marie-Placide du Sacré-Cœur (Marie-Luce), fille de Dan Chiasson	1945
Sr Louise-Marie du Sacré-Cœur (Marie-Mathilde), fille de Willie Maillet	1945
Sr Marie-Gabriel des Anges (Marguerite-Alma), fille de Lazare Boudreau	1946
Sr Marie de l'Emmanuel (Catherine-Rita), fille de Pierre Poirier	1946
Sr Marie St-Gérald (Marguerite-Thérèse), fille d'Alex Leblanc	1947
Sr Hubert-Maria (Marguerite-Rita), fille d'Hubert Deveau . .	1947
Sr Marie-Rose-Yvonne (Évangéline), fille d'Henri Aucoin . .	1947
Sr Anne-Marie-Marguerite (Marie-Rita), fille de Joseph J. Chiasson	1948
Sr Monica-Marie (Patricia), fille de Joseph D. D. Aucoin . .	1949
Sr Luce-Emmanuel (Jeanne), fille de Charles P. Deveau . . .	1949
Sr Bertrand-Marie (Mercédès), fille de Joseph à Henri Deveau	1949
Sr Marie-Dorothée (Marie-Dora), fille de Sandy à David Bourgeois	1950
Sr Marie-Jean-André (Esther), fille de Jean Poirier	1950
Sr St-Lucius-Marie (Marie-Hélène), fille de Jean Poirier . .	1950
Sr Marie-Ste-Marguerite (Agnès), fille de Léo Bellefontaine	1950
Sr Marie-Adéline (Marguerite-Martha), fille de Joseph à Henri Deveau	1952
Sr Rosaire-Marie (Victorine), fille de Jean Poirier	1954
Sr Marie-Saint-Georges (Joséphine), fille de Georges Deveau	1954
Sr Luce-Marie (Pauline), fille d'Amédée Larade	1956
Sr Marie-Saint-Vallier (Olive), fille de Charlo Poirier . . .	
Sr Jeanne Chiasson (morte postulante), fille de Sévérin Chiasson	

Sr Esther Aucoin (morte postulante),
 fille de Charles Aucoin

• *Chez les Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal*

Sœur Sophie Aucoin, père : Victor Aucoin ; mère, Anne Lefort.
 Née : 25 mai 1873 ; professe : 11 février 1897 ; décédée : 6 mars
 1925.

Sœur Marie Aucoin, père : Victor Aucoin ; mère : Anne Lefort.
 Née : 4 août 1879 ; professe : 14 mars 1901 ; décédée : 19 no-
 vembre 1928.

Sœur Mathilde Chiasson, père : Léonard Chiasson ; mère : Cordule
 Chiasson. Née : 9 octobre 1856 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée :
 2 mai 1915.

Sœur Louise Romard, père : Charles Romard ; mère : Sophie Gaudet.
 Née : 13 mai 1876 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 7 janvier
 1912.

Sœur Mathilde Haché, père : Nectaire Haché ; mère : Cécile Deveau.
 Née : 22 octobre 1878 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 18 jan-
 vier 1956.

Sœur Cécile Lefort, père : Servant Lefort ; mère : Judith Aucoin.
 Née : 15 nov. 1875 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 13 déc. 1912.

Sœur Sophie Doucet, père : Romuald Doucet ; mère : Brigitte Roger.
 Née : 21 juin 1874 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 13 juin
 1937.

Sœur Agnès Lefort, père : Stanislas Lefort ; mère : Luce Roche.
 Née : 8 avril 1867 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 28 juin 1944.

Sœur Luce Roche, père : P. Alexandre Roche ; mère : Suzanne Cécile
 Bourgeois. Née : 25 juillet 1872 ; prof. : 29 mars 1901 ; décédée :
 30 octobre 1947.

Sœur Laurentin (Marie-Louise Leblanc), père : Lazare Leblanc ;
 mère : Résine Leblanc.

Sœur Henriette Doucet, père : Jean Doucet ; mère : Sophie Galland.
 Née : 22 juin 1863 ; prof. : 11 février 1895 ; décédée : 13 avril
 1949.

Sœur Justine Doucet, père : Calixte Doucet ; mère : Félicité Roche.
 Née : 30 novembre 1868 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 4 juil.
 1956.

Sœur Olive Aucoin, père : William Aucoin ; mère : Barbe Doucet.
 Née : 1er novembre 1878 ; prof. : 14 mars 1901 ; décédée : 2 nov.
 1918.

Sœur ... (Marie Roche), père : Marcellin ; mère : Luce Bourgeois.

- *Chez les Religieuses de Sainte-Marthe d'Antigonish*

Sœur Marie-Philomène (Marie), fille d'Hippolyte Lelièvre.
Sœur Marie-Gabriel (Marie), fille de Marcellin Doucet.

- *Chez les Sœurs de la Charité d'Halifax*

Sœur Paul-Carmel (Marie), fille de Paul Chiasson.

APPENDICE F

- « *Travailler aux graves* »

Voici ce que les gens voulaient dire *par travailler aux graves* : C'était étendre la morue sur les *vignaux* pour la faire sécher. Mais il ne suffisait pas d'étendre la morue et de la laisser là ; au contraire, ce séchage de la morue exigeait toute une série d'opérations qui s'étendaient sur une période de plusieurs semaines. Voici comment un vieux pêcheur, Tom (à Patrick) Leblanc, nous décrivait ce travail :

« Les pêcheurs apportent la morue et la jettent sur le quai.

Les engagés des Jersiais la tranchent (i.e. la fendre et la vider), lui enlèvent la tête et l'arête, la salent, puis la laissent en tas pour 5 ou 6 jours. Le sixième jour, ils lavent cette morue. Le lendemain, dans l'avant-midi, ils *l'éparient* sur les vignaux la chair au soleil. Vers 4 ou 5 heures de l'après-midi, ils la viront de bord et la mettent la peau au soleil. Le jour suivant, vers 9 ou 10 heures de l'avant-midi, ils la mettent encore la chair au soleil. Vers le soir, ils la mettent l'une sur l'autre, quatre ou cinq par tas ; ils la laissent comme ça pour 2 ou 3 jours. Ensuite, ils la disposent en grosses piles de 125 quintaux par pile et la laissent ainsi pour 3 ou 4 jours. Le cinquième jour, au matin, ils l'éparient encore la peau au soleil mais la reviront de bord avant le dîner. Puis le soir, il fallait la mettre encore en grosses piles. Ici, les piles étaient couvertes de *machecoui* (écorce de bouleau) et on les laissait là pour 5 ou 6 jours.

Toutes ces opérations exigeaient 4 ou 5 semaines en tout. Ensuite, la morue était mise en *tub* et était prête pour le marché. »

BIBLIOGRAPHIE

A : *Manuscrits :*

Archives de l'Archevêché de Québec. — Archives de l'évêché d'Antigonish. — Archives Publiques du Canada. — Registres paroissiaux de Chéticamp et de Margaree. — Registres des missionnaires de Carleton et de Caraque. — Documents privés et copies de contrats trouvés dans les familles de Chéticamp et de Margaree.

B : *Journaux :*

L'Évangéline, Moncton. — The Casket, Antigonish. — The Victoria-Inverness Bulletin. — Le Petit Courrier, Pubnico. — Le Lien, Montréal. — À Pleines Voiles, Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — Le Soleil, Québec. — Le Devoir, Montréal. — Le Droit, Ottawa.

C : *Revues :*

Revue d'Histoire de l'Amérique Française. — Les Amitiés Catholiques Françaises. — Le Foyer Canadien.

D : *Autres imprimés :*

Allaire, l'abbé J.B.A. : Dictionnaire biographique du Clergé Canadien français.
Anselme et Daniel, Pères capucins : Chansons d'Acadie. 3 recueils. Archives Canadiennes 1905.
Les Archives de Folklore, Université Laval, Québec.
Aucoin, Clarence Richard : History of Cheticamp, brochure.
Aucoin, Gérard E. Le conte populaire au Cap-Breton. Thèse de maîtrise ès Arts, Univ. Laval, Québec, 1960, (ms dactylographié) III — 174 p.
A Memoir of Jacques Cartier, Dodd, Mead & Co., New York, 1906.
Barbeau, Marius : The Hooked Rugs — Its Origin. Société Royale du Canada, Vol. 36. Ottawa, 1942.
Barbeau, Victor : Initiation à l'humain.
Bernard, Frère Antoine, c.s.v. : La Survivance Acadienne, Montréal, 1935. L'Acadie Vivante, Montréal, 1945.
Blanchard, Henri : Île du Prince-Édouard. Histoire des Acadiens de l'île du Prince-Édouard, Moncton, 1927.
Bonin, l'abbé Jos. : Biographies de l'honorable B. Joliette et de M. le grand vicaire A. Manseau, Montréal, 1874.

- Candide, Père, capucin : Pages Glorieuses de l'épopée canadienne, Montréal, Le Devoir, 1927.
- Casgrain, l'abbé H. R. : Une Seconde Acadie, Québec, 1894.
- Constitution et Règlements de la Société Saint-Pierre, 1954.
- Creighton, Helen : Folklore of Lunenburg County, Nova Scotia, Ottawa, 1950.
- Denys Nicolas : Description de l'Amérique Septentrionale. Et Description and Natural History of Acadia, Toronto, The Champlain Society, 1908.
- Glossaire du Parler français au Canada, Québec, 1930.
- Grignon, Dr W. : Le livre d'or du cultivateur.
- Groulx, l'abbé Lionel : L'Enseignement du français au Canada, 1933.
- Histoire commémorative, Saint-Joseph du Moine, brochure.
- Holland's Description of Cape Breton Island and Other Documents, Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, public. no 2 ; Halifax, 1935.
- Johnston, Rev. A. A. : A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia. Antigonish, 1960.
- Lanoue, l'abbé François : Saint-Jacques de l'Acadie.
- Lauvrière, Émile : La Tragédie d'un Peuple, 2 vol. Paris, 1922.
- LeGresley, Père Omer, eudiste : L'Enseignement du français en Acadie.
- MacDougall, J. L. : History of Inverness County, 1922.
- Marie-Ursule, Sœur, c.s.j. : Civilisation Traditionnelle des Lavallois, Québec, 1951.
- Nisard : Chansons Populaires, 1867.
- Nova Scotia Laws and School Laws.
- Pacifique, Père, o.f.m.cap. : Études Historiques et Géographiques. Le pays des Micmacs, Ristigouche, 1935.
- Plessis, Mgr Octave : Voyage de 1812, dans le Foyer Canadien, Québec, 1865.
- Poirier, Pascal, sénateur : Voyage aux îles de la Madeleine. Le Parler franco-acadien et ses Origines, Québec, 1928.
- Rabelais : Ses Oeuvres.
- Rameau de Saint-Père : Une Colonie Féodale en Amérique ; l'Acadie. Paris et Montréal, 1889, 2 volumes.
- Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec.
- Rapports de la « Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique. »
- Roy, Dr Carmen : Littérature Orale de la Gaspésie. 1955.
- Têtu, Mgr Henri : Visites Pastorales par Mgr J. Octave Plessis, Québec, 1903.
- Vernon, Cw. : Cape Breton, Canada, Toronto 1903.
- Voyage de Cartier, éd. Tross, 1863.

Handwritten text on aged paper, likely bleed-through from the reverse side. The text is extremely faint and illegible due to fading and the texture of the paper. It appears to be organized into several lines or paragraphs, but no specific words or numbers can be discerned.

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Acadie : fondation, 13 ; développement, 13, 14 ; conquêtes anglaises, 14, 16, 19.
 Accroissement rapide, 35.
 Aisance des Acadiens, 13, 14, 43, 44, 57, 116, 125.
 Août (trois premiers jours d'), 216.
 Anglicisation (menace d'), 281.
 An (le premier de l'), 209.
 Anne (la reine), 14.
 Année du beurre, 199.
 Année du brick, 199.
 Année de la farine, 199.
 Année de la glace, 198.
 Année du rhum, 201.
 Appolinaire (saint), 118, 122.
 Argall (Samuel), 13.
 Arichat, 29, 66, 111, 112, 141.
Arracheries, 250.
Attrappes à homard, 245.
 Aucoin (Denis), 86.
 Aucoin (Mgr Louis), 176.
 Aucoin (R.P. Pierre), 176.
 Autobus, 101.
 Automobiles, 56.
 Avent (L'), 206.
 Avions, 57.
 Avril (poisson d'), 214.

 Balais, 46.
 Baie des Chaleurs, 29.
 Banc (le), 39.
 Bangor, 36.
 Banque, 102.

 Baptêmes, 217.
 Bardeaux, 47.
 Basques, 28.
 Bateaux, 100.
 Bateau de sauvetage, 72, 148.
 Battage au moulin, 251.
 Battre la vieille année, 208.
 Beaubassin, 13.
 Bibliographie, 304.
 Bicyclettes, 56.
 Biencourt (Jean de), 13.
 Blé, 57.
 Bœufs, 54, 55, 66.
 Boissons, 133, 134, 135, 204.
 Boston, 14.
 Boucheries, 250.
 Boudreau (Alexandre), 81, 82, 83, 96, 174, 175.
 Brancards, 55.
 Bréda (traité de), 14.
Breillons, 53, 95.
 Bretons, 28.
 Bûcheries, 244.
 Butin, 51.

 Cabanes (les), 246.
 Cabarouets, 55.
 Cabot-Trail, 20, 22, 97.
 Capucins (Pères), 13, 159, 271, 272.
 Cap-Breton, 19, 29.
 Caisse Populaire, 81.
 Camille (le p'tit), 253.
 Camions, 101.
 Canicule (la), 316.

- Cantiques, 10, 107, 161, 257.
 Caractère des Chéticantins, 282-284.
 Carême, 213.
Caristeaux, 51.
 Cartier (Jacques), 13.
 Chalutiers, 87.
 Champlain (Samuel), 13.
 Chandeleur, 210.
 Chansons, 8, 10, 270-273.
 sur les Robin, 75.
 sur la mine de plâtre, 91.
 sur les chantiers, 94.
 sur le parc national, 98.
 de la mariée, 235.
 L'Escaouette, 211.
 Chansons d'Acadie, 272.
 Chant d'église, 127.
 Chantiers, 94.
 Chapelets de Noël, 207.
 Charité, 45, 116, 152, 204.
 Charrettes, 55.
 Charte de 1790, 38, 57, 296-299.
 Chasse (la), 59.
 Chasse à l'homme, 16.
 Chaussures, 51.
 Chaux, 46.
 Chemins, 98, 243.
 Chenal, 77.
 Chevaux, 54, 55.
 Chiasson (Léo), 176.
 Chiens, 64, 65.
 Chipoudy, 13.
 Cimetières, 118, 140.
 Cinéma, 103.
 Civile (vie), 195-196.
 Climat, 23.
 Clous, 23.
 Coiffes, 53.
 Commissaires, 195.
 Communales (terres), 58.
 Comptes (anciens), 43.
 Comptines, 228.
 Comtés, 20.
 Conférences de 1947, 83.
 Confirmations, 121, 122, 130.
 Congrès eucharistique, 152.
 Conseillers, 196.
 Constant (le p'tit), 254.
 Constructions de goélettes, 66.
 Contes, 268-270.
 Coopératif (mouvement), 78-87, 96, 102.
 Cordelle (tirer à la), 77.
 Corvées, 243-251.
 Crêpes de la chandeleur, 212.
 Curés de Chéticamp :
 L'Abbé Augustin Magloire Blanchet, 129.
 L'abbé Julien Courtaud, 131.
 L'abbé Paddey McKeagney, 136.
 L'abbé H. J. Chénal, 137.
 L'abbé Jacques McDonagh, 138.
 L'abbé William Chisholm, 138.
 L'abbé Louis Romuald Fournier, 141.
 L'abbé C. A. Chisholm, 141.
 L'abbé Hubert Girroir, 141.
 L'abbé Pierre Fiset, 90, 143.
 L'abbé Patrice Leblanc, 151, 193.
 R. P. Jules Comeau, c.j.m., 153.
 Danses, 210, 212, 236.
 Danse du soleil, 214.
 D'Aulnay (sieur), 13.
 Demande (la), 233.
 Demeures (premières), 46.
 Dentiste, 192.
 Denys (Nicolas), 28.
 Desbarres (Mag. J.F.W.), 31.
Déserteries, 250.
 Devinettes, 230.
 Diable, 263.
 Dictons, 255.

- Dispersion, 13.
 de 1755, 15.
 de 1758, 16.
 Douanes, 101.
 Dufresne (l'abbé), 122.
 Dugas (Jeanne), 29, 187.

 Eau bénite, 206.
 Eau de mai, 215.
Écarderies, 250.
 Éclairage, 48.
 Écoles, 115, 141, 159-179 ; Centrale, 168.
 Économique, 43-105, 147.
 Églises :
 la première, 111, 112.
 la deuxième, 117, 122, 126.
 la troisième, 139.
 la quatrième, 144, 153.
 Électricité, 48, 103.
 Émigration d'Acadie, 15.
 Émigration de Chéticamp, 35, 36, 105.
 Enfance (l'), 219.
 Engrangement des récoltes, 250.
 Entrepôt frigorifique, 84.
 Épidémies, 186.
Éplucheries, 250.
 Établissements de pêche, 28, 39, 31.
 Établissements (premiers), 37.
 Étapes de la vic, 217-258.
 Été de la glace, 200.
 Eudistes (Pères), 153.
 Événements divers, 197-201.
 Expropriation du Cap-Rouge, 201.

 Factorie du havre, 80, 83, 84.
 Factorie de la Pointe, 78.
 Familles (anciennes) :
 Aucoin (Anselme), 31 ; (Pierre et Joseph), 32.
 Bois (Pierre et Régis), 29, 31.
 Boudreau (Joseph), 29, 32, 117.
 Bourgeois (Jean), 32.
 Broussard, 33.
 Camus (Jean), 33.
 Chiasson (Paul, Basile, Jean, etc.), 31, 32.
 Cormier (François), 32.
 Deveau (Joseph), 32.
 Doucet (Simon), 31.
 Gaudet (Maximilien), 31 ; (Joseph), 32.
 Haché, 33.
 Lapierre, 33.
 Larade, 33.
 Leblanc (Lazare, Joseph), 32.
 Lefort (François), 33.
 Lelièvre (Jean), 34.
 Levert (François), 33.
 Maillet (Grégoire), 32.
 Poirier (Raymond), 31.
 Roche (Cyriac), 32.
 (Voir aussi *Appendices B et C*).
 Familles chassées de l'Île, 200.
 Farine, 58.
 Farine de poisson, 86.
 Femmes, 45, 217.
 Fête-Dieu, 215.
 Fêtes et Saisons, 206-216.
 Feux follets, 264.
 Feux-follets, 264.
 Fiançailles, 233.
Fileries, 246.
 Filles-de-Jésus, 146, 165-167, 193, 300, 302.
 Fléau, 58.
 Folklore, 270.
 Fondateurs, 15, 31.
 Fondation de Chéticamp, 27-41.
 Fonds de pêche, 248.
 Forgerons, 45.
 Formulettes, 229, 230.
 Forts, 15.

- Fouleries*, 244.
 Fours, 47.
 Foyers-Écoles, 169.
 Fréquentations, 232.

 Garages, 103.
 Gast (Pierre de), 13.
 Glossaire, 278-281.
 Goélettes, 66, 67, 77.
 Gouailles, 246-247.
 Grand-Pré, 13.
Graves (les), 45, 305.
 Grenier (le), 16.

Haleries, 66, 244, 251.
 Halifax, 15.
 Havre (le), 75, 120.
 Creusage du, 76, 142.
 Hébert (Louis), 13.
 Hève (la), 13, 14.
 Homard, 77, 245.
 Homarderies, 77, 147.
 Honnêteté des gens, 204.
 Hôpital, 193.
 Hôtels, 99.

 Île de Chéticamp, 21, 22, 38, 148.
 Incendie à la coopérative, 85.
 Indiens micmacs, 27.
 Inspecteurs d'écoles français, 167.
 Instruments aratoires, 58.
 Inverness (comté), 20.
 Irlandais, 34.

 Jersiais (les), 31, 34, 72, 101, 147, 148, 200.
 Jeux des adultes, 237-243 :
 haler au renard, 237.
 haler au bâton, 237.
 tirer à la cuisse, 237.
 au guil-guil, 237.
 enfiler l'aiguille, 237.
 la chaise honteuse, 238.
 ti belonne toubi, 238.
 au tison, 238.
 au plomb, 238.
 à l'assiette, 238.
 au roi et à la reine, 238.
 faire voir la lune, 239.
 Jeux d'élimination, 239.
 Repasser les châssis, 239.
 Jouer des tours, 240.
 Jeux des enfants, 219-231 :
 À Paris, à Paris, etc., 220.
 L'alouette, l'alouette, etc., 220.
 Estomac de plomb, etc., 220.
 Biz-z-z-taque, 220.
 Pint' dessus pinte, etc., 220.
 Les clefs sont dans la mer, 222.
 Couper le cou des moutons, 222.
 C'est mon beau château, 222.
 Où vas-tu *boitouse ermite*, 223.
 Le cercle, 224.
 Jeu des souris et du chat, 224.
 Jeu du bélier, 224.
 La chatte-maigre, 225.
 Jeu du loup, 225.
 L'anguille brûlée, 225.
 Au truc, 225.
 Au bouche-z-yeux, 226.
 Au bouton, 226.
 Au trône, 227.
 La barrique à Lima, 227.
 À béguer, 227.
 À la *pomme*, 227.
 Jeunesse (vie de), 231-234.
 Jones (Mgr), 109, 110.
 Jours Gras, 212.
 Juges de paix, 195.
 Juridiction épiscopale, 127.
 Juste-au-Corps, 20.

 Langue (la), 10, 273-282.
 Lawrence (Charles), 14, 15, 75.
 Lefort (William), 175.

- Lessi, 49.
 Lessive, 49.
 Lettre des Chéticantins à l'évêque, 112.
 Lettre des Robin aux familles de l'Île, 200.
 Lettre pastorale de Mgr Panet, 134.
 Lieux d'origine des pionniers, 287-292.
 Lin, 51, 59.
 Lits, 46, 236.
 Livres scolaires, 160, 162, 167.
 Lois scolaires, 160, 162, 167.
 « Free School Act », 163.
 Louisbourg, 15, 16, 19, 159.
 Loups marins, 54.
 Lutins, 263.
- MacEachern (Mgr B.A.), 119, 127, 130.
 Madeleine (îles de la), 36, 110, 113, 114, 116.
 Magasins (les), 82, 84, 88.
 Magistrats, 195.
 Manigaux, 53.
 Maquereau, 248.
 Marc Lescarbot, 13.
 Margaree, 35, 55, 111, 112, 121, 122, 124, 130, 132, 138, 289, 294.
 Mariage, 234.
 Marie-Laurentia (sœur), 177.
 Mathews & Scott, 76.
 McDonald (Rev. Ronald), 36.
 Médecine populaire, 179.
 Médecine vétérinaire, 187.
 Médecins à Chéticamp :
 Dr Napoléon Fiset, 146, 188.
 Dr Henri Haché, 189.
 Dr Louis Fiset, 189.
 Dr William Leblanc, 189.
 Dr Léo Leblanc, 190.
 Dr Linus Doiron, 190.
 Dr Wilfrid Poirier, 191.
 Dr Gabriel Boudreau, 191.
 Dr Léo J. Doucet, 192.
 Dr Harold A. Ratchford, 192.
 Dr Russell Chiasson, 192.
 Médecins natifs de Chéticamp, mais résidants ailleurs :
 Dr Edmond D. Aucoin, 171.
 Dr Edmond L. Aucoin, 171.
 Dr Jean Cormier, 172.
 Dr Joseph Daniel Chiasson, 173.
 Dr Didace-Charles Bourgeois, 173.
 Dr Tim Chiasson, 173.
 Dr Johnny Leblanc, 173.
 Mémoire de Franquet sur la Presqu'île de Chéticamp en 1752, 285.
 Menuisiers, 45.
 Mer (la), 65, 283, 284.
 Messes blanches, 107.
 Métiers à tisser, 53.
 Mobilier, 46.
 Mi-carême, 213.
 Milice, 198.
 Mines (les), 90.
 Misère (la), 74, 75, 78, 94, 134.
 Missionnaires : 13, 107-131, 160 :
 L'abbé François Lejamtel, 109.
 L'abbé Jean-Baptiste Allain, 109, 160.
 L'abbé Gabriel Champion, 113, 160.
 L'abbé Antoine Manseau, 123, 127, 160.
 L'abbé Joseph Cécil, sém., 125, 127, 160.
 L'abbé Rémi Gaulin, 125; 127.
 L'abbé Joseph Moll, 128, 129.
 R. P. Vincent, trappiste, 129.
 Mœurs, 133, 204.

- Montréal, 37.
 Monument des pionniers, 118.
 Mort (la), 256, 258.
 Morts (Jour des), 216.
 Mortier, 51.
 Morue, 87, 246.
 Motels, 99.
 Moulin à farine, 38, 45, 147.

 Naissance (la), 217.
 Naufrages du havre à Marcel, 198.
 New Waterford, 36.
 Noces, 235.
 Noël, 207.
 Nom de Chéticamp, 20.
 Noms de baptême, 218.
 Noms de famille, 218 ; Voir *Appendices B et C*.
 Noyades, 25, 62, 122, 198, 199.

 Oeufs de Pâques, 214.
 Ontario, 37.
 Originiaux, 253.
 Originaux, 64.

 Pains bénits, 205.
 Pâques, 214.
 Parenté étroite, 34.
 Pêche (la), 67, 68, 72, 86, 87, 245, 246, 248.
 Peinture, 50.
 Pérégrinations, 30.
 Phipps (Samuel), 14.
Picasses, 245.
 Pierre à feu, 47.
 Piété, 116, 120, 124, 154.
 Pigiguit, 13.
 Pique-niques, 242.
Platier (le), 37, 76.
 Plessis (Mgr J. Octave), 119.
 Poêles, 47.
 Pointe (la), 37, 72, 77, 78, 142.
 Pointe-à-la-Croix, 37.
 Politique, 19, 142, 150.
 Pompier, 104.
 Port-Royal, 13, 159.
 Possibilités d'avenir, 105.
 Postes (bureaux de), 102.
 Prairie (la), 37.
 Pratiques pour connaître son futur, 232.
 Presbytères, 112, 115, 120, 126, 144, 153.
 Professeurs, 161.
 Pronostics de la température, 249.
 Puits, 48.

 Radio, 242.
 Rameaux, 206, 214.
 Randonnées (longues), 66.
Raque à Moïse, 197.
 Razilly (Isaac de), 13.
 Recensements, 35, 291.
 Recrues nouvelles, 32.
 Registres, 118, 137, 140.
 Religieuses (les), 146, 165, 193, 300.
 Religieuse (vie), 107-158.
 Réserve, 36.
 Restaurants, 99.
 Retour des exilés, 17.
 Revenants (les), 264.
 « Revirés » (les), 157.
 Révolution française, 109, 113.
 Richard (Joseph), 29, 31.
 Rimettes, 229.
 Robin (les). Voir *Jersiais*.
 Rois (fêtes des), 209.
 Ryswick (traité de), 14.

 Sages-femmes, 45, 187.
 Sac à housse, 46, 236.
 Saint-Jean (île), 15, 17, 29, 36.
 Saint-Jean (Lac), 36.

- Saint-Joseph-du-Moine, 35, 36, 143, 151, 242, 291.
 Saint-Pierre et Miquelon, 29, 31, 66, 109, 204.
 Saint-Pierre (la Société), 170.
 Saint Pierre et saint Paul (la fête de), 215.
 Sainte-Catherine, 216.
 Santé (la), 179-193.
 Savon, 47.
Scieries, 244.
 Sedgwick, 14.
 Semailles, 245.
 Services publics, 100.
 Shawinigan, 36.
 Shérifs, 196.
 Signes de chance, malchance, 255.
 Site de Chéticamp, 20.
 Sobriquets, 252.
 Sociale (la vie), 204-284.
 Sorciers, 258.
 Souliers de peau, 51.
 Sucreries, 40, 58.
Suêtes, 23.
 Superstitions, 258-267.
 Sydney, 36, 38.

 Tabac, 54.
 Tapis, 95.
 Teintures, 54.
 Télégraphe, 102.
 Téléphone, 102.
 Témoins de Jéhovah, 157.

 Terre (la), 57, 105, 147.
 Terre-Neuve, 36.
 Testament du Père Fiset, 151.
 Tonnerre, 206.
 Topographie, 21, 120.
 Toponymie des lieux-dits, 22.
 Tour (Charles de la), 13.
 Tourisme, 97.
 Tours (jouer des), 240.
 Toussaint (la), 216.
 Tragédies, 61-63, 68, 72.
 Transport (moyens de), 54, 55.
 Travaux saisonniers, 243-251.
 Trésors cachés, 267.

 Utrecht (traité de), 14, 159.

 Val Jalbert, 34.
 Veillées (les), 210.
 Veillées aux morts, 157.
 Vêtements, 53.
 Vétérinaires, 173, 187.
 Vicaires (Pères), 154.
 Vieillesse, 256.
 Vire-langue, 229.
 Visites épiscopales, 118.
 Visons (les), 97.
 Vocations, 123, 152.
 sacerdotales : 155.
 religieuses : 155, 300.

 Wolfe, 16.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE de Luc Lacourcière	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I. L'ACADIE NAISSANTE ET LA CONQUÊTE ANGLAISE	13
La déportation de 1755, p. 15 — La déportation de 1758 et la fin du régime français en Acadie, p. 16.	
CHAPITRE II. LA POSITION GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE DE CHÉTICAMP	19
L'île du Cap-Breton. Les comtés anciens et nouveaux, p. 19 — Le site de Chéticamp, p. 20 — Le nom de Chéticamp, p. 20 — La topographie, p. 21 — La toponymie des lieux-dits, p. 22 — Le climat, p. 23.	
CHAPITRE III. LA FONDATION DE CHÉTICAMP	27
Avant la déportation, p. 27 — Après la déportation, p. 29 — Pourquoi Chéticamp (et Magré), p. 30 — Les fondateurs, p. 31 — Nouvelles recrues, p. 32 — Étroite parenté, p. 34 — Accroissement rapide, p. 35 — Émigration, p. 36 — Premiers établissements, p. 37 — La charte de 1790, p. 38.	
CHAPITRE IV. LA VIE ÉCONOMIQUE	43
1. Vie matérielle des débuts, p. 43 — 2. Voyages et moyens de transports, p. 54 — 3. Moyens de subsistance : A. La terre, p. 57, B. La chasse, p. 59, C. La mer, p. 65 — 4. Développements économiques : A. La pêche, p. 72, B. Les magasins, p. 88, C. L'industrie des mines, p. 90, D. Les chantiers, p. 94, E. Les tapis, p. 95, F. Les visons, p. 97, G. Le tourisme, p. 97, H. Les services publics, p. 100 — 5. Possibilités d'avenir à Chéticamp, p. 105.	

CHAPITRE V. LA VIE RELIGIEUSE	107
1. Période missionnaire : A. Messes blanches. Cantiques, p. 107, B. Les missionnaires, p. 109 ; la première chapelle, p. 111 ; la deuxième église, p. 117 ; la visite pastorale de Mgr Plessis en 1812, p. 119 — 2. Les Curés de Chéticamp, p. 129 ; la troisième église, p. 139 ; la quatrième église, p. 144 — 3. Vocations sacerdotales et religieuses, p. 155 — 4. Les « revirés », p. 157.	
CHAPITRE VI. LA VIE SCOLAIRE	159
L'instruction chez les pionniers et les premières écoles, p. 159 — Évolution du système scolaire, p. 162 — Les religieuses enseignantes à Chéticamp, p. 165 — Les foyers-écoles, p. 169 — Professionnels et hommes de marque sortis de nos écoles, p. 170.	
CHAPITRE VII. LA SANTÉ	179
1. La médecine populaire, p. 179 — 2. Les médecins, p. 188 — 3. L'hôpital, p. 193.	
CHAPITRE VIII. LA VIE CIVILE	195
CHAPITRE IX. ÉVÉNEMENTS DIVERS	197
CHAPITRE X. LA VIE SOCIALE	203
1. Les mœurs, p. 203 — 2. Fêtes et saisons, p. 206 — 3. Étapes de la vie, p. 217 — 4. Les superstitions, p. 258 — 5. Les contes, p. 268 — 6. Les chansons, p. 270 — 7. La langue, p. 273 — 8. Le caractère des Chéticantins, p. 282.	
APPENDICE A. MÉMOIRE SUR LA PRESQUE-ISLE DE CHÉTECAN (Franquet)	285
APPENDICE B. LIEUX D'ORIGINE DES PIONNIERS DE CHÉTICAMP ET DE MARGARÉE ET DE LEURS PARENTS	287
APPENDICE C. RECENSEMENT DE CHÉTICAMP ET DE MARGARÉE EN 1809	291

APPENDICE D. TEXTE DE LA CHARTE DE 1790	296
APPENDICE E. RELIGIEUSES ISSUES DE CHÉTICAMP	300
APPENDICE F. TRAVAILLER AUX « GRAVES »	303
BIBLIOGRAPHIE	304
TABLE ALPHABÉTIQUE	306
TABLE DES MATIÈRES	315

[The text on this page is extremely faint and illegible due to low contrast and blurriness. It appears to be a list or a series of entries, possibly containing names and dates, but no specific content can be discerned.]